



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine  
du 27 mars 2023  
et son prolongement le 28 mars 2023**

**PROCÈS VERBAL**

**in extenso**

**ADOPTÉ EN SEANCE PLENIERE LE 12 JUIN 2023**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 12 JUIN 2023**

**PROCES VERBAL**

**de la Séance Plénière du 27 MARS 2023**

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :  
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

**Le Secrétaire de séance désigné**

**Le Président du Conseil régional**

**Francis WILSIUS**

**Alain ROUSSET**

## SOMMAIRE

### Séance plénière du 27 mars 2023 et son prolongement le 28 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,  
Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine  
Secrétaire de séance : Francis WILSIUS

Ouverture de la séance par Monsieur Alain Rousset, Président du Conseil régional	P. 8
Intervention du Président : propos liminaires	P. 8
Intervention des présidents de groupes : propos liminaires	P. 12
01 – Éco-socio-conditionnalités : principes et modalités	P. 35
	Vote P. 61
02 – Règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales	P. 62
	Vote P. 74
03 – Feuille de route des industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine 2023-2028	P. 75
	Vote P. 85
04 – Feuille de route pour un Tourisme durable	P. 86
	Vote P. 99
05 – Plan thermal 2023-2028	P. 100
	Vote P. 114
06 – Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) : Approbation de l'avenant n° 1 plan de financement	P. 115
	Vote P. 133
07 – Révision de la feuille de route pour le développement d'un Réseau Express Régional Métropolitain - Introduction du Département de la Gironde	P. 134
	Vote P. 144

08 – Création d'une Société Publique Locale pour la gestion des matériels roulants TER	P. 145
	Vote P. 153
09 – Adoption des 4 premiers Contrats Opérationnels de Mobilité	P. 154
	Vote P. 159
10 – Sécurisation des parcours de formation : modification du cadre du cadre d'intervention des aides individuelles à la formation et des primes d'entrée en formation	P. 160
	Vote P. 162
11 – Règlement d'Intervention des aides régionales pour le développement des compétences en entreprises	P. 163
	Vote P. 165
12 – JEUN'ESS : Travailler et entreprendre autrement pour une société durable	P. 166
	Vote P. 167
13 – Jeunesse - Initiatives Éducatives : Modifications du Règlement d'Intervention Actions Éducatives en Nouvelle-Aquitaine	P. 168
	Vote P. 173
14 – Prescription de la révision de la charte du parc naturel régional Périgord-Limousin et modalités de mise en œuvre	P. 174
	Vote P. 176
15 – Parcs naturels régionaux : approbation des contrats de parcs	P. 177
	Vote P. 180
16 – Contrat Territorial cadre Marais Poitevin	P. 181
	Vote P. 186
17 – Convention cadre Re-Sources 2023-2028	P. 187
	Vote P. 196
18 – Adoption des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine sous forme d'Établissement Public de Coopération Environnementale	P. 197
	Vote P. 202
19 – Convention de partenariat entre ENEDIS et la Région Nouvelle-Aquitaine	P. 203

	Vote P. 205
20 – Contrats de partenariat énergétique avec les entreprises Rayonier AM - Bouyer Leroux	
	P. 206
Vote P. 206	
20b – Fonctionnement du Conseil régional : délégations du Conseil régional à sa commission permanente – Modifications	
	P. 207
	Vote P. 207
21 – Tableau des emplois	
	P. 208
	Vote P. 209
22 – Communication sur la 1 <sup>re</sup> modification du SRADDET, portant sur les volets foncier, logistique et déchets	
	P. 210
	Vote P. 223
Approbation du procès-verbal de la séance précédente	
	P. 224
23 – Approbation de six Contrats de développement et de transition 2023-2025 : Saintonge Romane (17), Graves et Landes de Cernès (33), Agenais (47), Thouarsais-Loudunais (79-86), Grand-Châtellerauld (86) et Limoges Métropole - Élan Limousin Avenir Nature (87).	
	P. 225
	Vote P. 231
24 – Logement Parc Privé - Convention cadre pluriannuelle concernant le financement des OPAH-RU de Bellac et du Dorat et de Saint-Maixent-l'École	
	P. 232
	Vote P. 233
25 – Règlement d'Intervention Habitat	
	P. 234
	Vote P. 242
26 – Appel à projet logements et hébergements des saisonniers du tourisme et agriculture	
	P. 243
	Vote P. 245
27 – Partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées (AUDAP) : convention triennale 2023-2025	
	P. 246
	Vote P. 246
28 – Mobilité internationale - Modification du règlement d'intervention, partenariats et recours aux fonds Erasmus+ pour les jeunes demandeurs d'emploi	
	P. 247

Vote P. 248

29 – Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine

P. 249

Vote P. 250

Vœux et motions

P. 251

Questions orales

P. 267

\*\*\*\*\*

**ANNEXES :**

P. 275

- Liste des Conseillers Régionaux
- Convocation et ordre du jour
- Amendements, Vœux, Motions
- Avis CESER
- Lien du site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine – accès délibération

Étaient présents :

Le Président

Alain ROUSSET (PS),

Les Vice-Présidents

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir le 28 mars à Andréa BROUILLE, PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars de 15h à 16h à Karine DESROSES, PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS).

Émilie ALONSO (PS, excusée le 27 mars), Stéphanie ANFRAY (PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars à partir de 20h09 à Dominique ASTIER, PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars de 18h15 à 19h15 à Nicolas THIERRY, ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars à partir de 18h30 à Laurence MOTOMAN, ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS, ayant donné pouvoir le 28 mars à Sandrine DERVILLE, PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS, ayant donné pouvoir à Florent LACARRERE le 27 mars, PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir le 27 mars à Stéphane TRIFILLETI, ECOLO), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI, excusé le 28 mars), Florent BOUDIÉ (RE, ayant donné pouvoir le 27 mars et en cours de séance le 28 mars à Marie-Ange MAGNE, RE), Isabelle BOUDINEAU (PS, excusée le 28 mars), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars de 18h à 19h à Christine GRAVAL, ECOLO), Elodie BOURREL (CI, excusée le 28 mars), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS, ayant donné pouvoir à Virginie LEBRAUD le 27 mars, PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars à Maryse COMBRES de 12h50 à 14h30, ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir le 28 mars à Philippe LAFRIQUE, PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 28 mars à partir de 11h à Marie-Laure CUVÉLIER, PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS, ayant donné pouvoir à Andréa BROUILLE le 27 mars le matin, PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars de 19h30 à 20h30 à Sophie BUSSIÈRE, ECOLO et le 28 mars à Christine SEGUINAU, ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars de 15h30 à 16h30 à Christine SEGUINAU, ECOLO), Marie-Laure CUVÉLIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS, ayant donné pouvoir le 27 mars à Philippe NAUCHE, PS), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir le 27 mars à Jean-Pierre RAYNAUD, PS), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars de 12h15 à 21h15 à Jacques COLOMBIER, RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars à partir de 13h et en cours de séance le 28 mars à Andde SAINTE-MARIE, PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS), Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars à partir de 15h30 et le 28 mars à Fabien ROBERT, CI), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars de 18h à 18h45 et à partir de 19h40 à Nicolas GAMACHE, ECOLO), Yves FOULON (LR),

Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars à partir de 17h30 à Alain BACHÉ, CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 28 mars jusqu'à 10h40 à Christine GRAVAL, ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars de 15h à 16h à Patrick GUILLEMOTEAU, PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Marie JARRY (CI), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Virginie JOUVE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir le 27 mars à Colette LANGLADE, PS), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR, excusée le 28 mars), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars à partir de 19h à Laurence ROUÈDE, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Marie-Hélène MICHON (PS, ayant donné pouvoir le 27 mars à François SERRE, PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI, excusée le 27 mars), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars le matin à Brigitte-Amandine DEWAELE, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jérôme PEYRAT (RE, ayant donné pouvoir le 27 mars et en cours de séance le 28 mars à François BALLETT-BLU, RE), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS, ayant donné pouvoir le 27 mars le matin jusqu'à 13h à Thibault BERGERON, PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, ayant donné pouvoir le 28 mars à Mélanie PLAZANET, PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS, ayant donné pouvoir le 28 mars à Jackie EMON, PS), Serge SORE (PS), Éric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Nicolas THIERRY (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars de 15h30 à 16h30 et à partir de 19h30 ainsi que le 28 mars à Vital BAUDE, ECOLO), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars à partir de 15h30 à Mathieu HAZOUARD, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 28 mars à Alain ROUSSET, PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), François VERRIERE (RN), François VINCENT (PS, excusé le 27 mars matin), Reine-Marie WASZAK (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 27 mars à partir de 18h à Benoît TIRANT et le 28 mars à Laurence VALLOIS-ROUET, PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Fanny CASTAIGNEDE (CEC, ayant donné pouvoir le 27 et le 28 mars à Béatrice TARIOL, CEC), Pascal DUFORESTEL (PS, ayant donné pouvoir le 27 et le 28 mars à Michel DURRIEU, PS), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir le 27 et le 28 mars à Rémi JUSTINIEN, PS), Mathieu LABROUSSE (PS, ayant donné pouvoir le 27 et le 28 mars à Sandrine HERNANDEZ, PS), Martine PINVILLE (PS, ayant donné pouvoir le 27 et le 28 mars à Éric SARGIACOMO, PS),

Était excusée :

Véronique HAMMERER (RE)



**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Chers collègues, on n'a pas de PV à faire adopter, me semble-t-il. Un certain nombre de délibérations vous ont été communiquées hors du délai de 12 jours. Vous savez que la Région a des délais importants, compte tenu des différents avis du CESER. C'est une forme de procédure d'urgence sur les éco-socio-conditionnalités, sur le règlement d'intervention des aides régionales et sur la délégation à la commission permanente de l'habilitation de service public. Il y aura également une communication de Laurence ROUËDE sur le SRADDET. Y a-t-il des oppositions ? Non ? Je vous en remercie.

Nous avons un problème par rapport à la journée de demain : un certain nombre d'élus m'ont signalé ce qui pourrait représenter une difficulté. En dehors des élus que j'excuse pour des raisons de maladie - je sais que Nathalie MOTSCH ne peut pas être présente aujourd'hui -, nous utiliserons demain la visioconférence au cas où un certain nombre de collègues ne pourraient assister à la séance en présentiel, compte tenu de l'urgence. On me demande aussi, pour la bonne clarté des votes, que chaque président annonce ouvertement le vote des élus de son groupe et si ceux-ci souhaitent exprimer eux-mêmes un vote pour qu'il soit inscrit au procès-verbal. Bien entendu, il existe les règles de déport, mais je crois que le service des assemblées vous en informe et que ces règles sont signalées. Il y a un petit problème pour moi à propos de la société GPSO, puisqu'il s'agit d'un établissement public.

**INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES**

Chers collègues, avant de laisser la parole aux présidents des différents groupes politiques, je voudrais dire un mot en début de séance pour exprimer - mais je crois que nous partageons tous le même sentiment - un mélange d'indignation et d'horreur face à la violence qui se banalise, toujours plus éruptive et plus arbitraire, et pour saluer les manifestations qui ont été encadrées par les organisations syndicales. Celles-ci ont toutes appelé à ce que le sens de ces manifestations ne soit pas dévoyé par des groupes de personnes qui n'ont rien à voir avec les fondements du droit à manifester. Jeudi soir dernier, cette violence qui s'est exprimée place Pey-Berland a touché à la culture, à l'histoire et à une institution politique essentielle à notre vie démocratique. J'ai adressé au Maire et aux Bordelaises et Bordelais tout mon soutien. Une telle violence est absurde, abjecte et

intolérable, mais il faut savoir - et nous devons faire confiance à la Justice pour cela - d'où elle vient.

Toutefois, nous ne pouvons regarder ailleurs. Le fait de condamner avec la plus grande fermeté la violence ne nous dispense pas d'en analyser les ferments et d'en comprendre les origines pour mieux la combattre et, surtout, la prévenir. Germaine TILLION disait : « Dire le vrai ne suffit pas, il faut aussi dire le juste ». Injustice, inégalité, abandon, parfois mépris, ces perceptions et sentiments ont souvent déclenché les plus violentes manifestations. Quand personne n'écoute, comment se faire entendre ? Face à cela, que peut faire le Conseil régional ? Que fait concrètement notre Région ? À l'aune de cette séance plénière, ô combien dense et illustrative, permettez-moi de dire deux mots à la fois sur l'esprit de l'action régionale et sur le chemin que nous empruntons pour l'accomplir.

À l'heure où les corps intermédiaires sont au mieux ignorés et parfois bafoués, à l'heure où le dialogue social est une parodie, à l'heure où des millions de citoyens ont le sentiment que leur voix est inaudible et leur vote dévoyé, je crois en toute sincérité que la Région doit continuer à incarner, plus que jamais, une collectivité du dialogue réel, de la co-construction, de la recherche du compromis s'il le faut, sans dogmes, sans idées préconçues et sans esprit partisan. Seuls comptent le fait régional et le développement de nos territoires. Permettez-moi de l'illustrer à travers deux thèmes qui nous occuperont pendant ces deux jours, les éco-socio-conditionnalités et les mobilités.

Les éco-socio-conditionnalités s'inscrivent dans le cadre de notre histoire régionale. Il s'agit d'abord de « donner au terrain », de notre nouveau contrat social et environnemental - sur lequel je reviendrai - et de notre approche transversale qui se doit d'embarquer l'ensemble des acteurs pour réussir les transitions. Il faut concilier la réindustrialisation sur tous nos territoires avec la qualité de vie au travail et la transition écologique. C'est l'usine du futur qui a fait bondir la compétitivité et la productivité de plus de 1 000 entreprises de 30 à 50 %, c'est l'accueil d'entreprises à sens, à impact sur nos territoires. Nous ne pouvons que mettre en place de manière concertée et coconstruite une telle démarche. Loin des normes centrales imposées par des réformes souvent mal ficelées et parfois inapplicables, nous privilégions la contractualisation qui implique nécessairement la confiance entre les acteurs. « Une évolution de notre système de retraite ne relève pas d'une mesure unilatérale déterminée par un gouvernement », prévenait Michel ROCARD en 1991. Les ESC, les « Éco Soc » si j'ose dire, prévoient des périodes transitoires, des seuils d'aide, des incitations, une contractualisation, des caractères spécifiques, une ligne claire partagée par les entreprises avec lesquelles nous avons, grâce à Andréa BROUILLE et aux services, largement concerté, avec une ambition commune : le dialogue social, l'irréfragable égalité femme-homme ou encore les co-responsabilités.

Les mobilités, ensuite. Le GPSO, la deuxième voie ferroviaire, les transports du quotidien, le RER métropolitain puis basque. Une fois n'est pas coutume, si cette séance plénière démontre l'attention soutenue que nous portons à tous les transports sous toutes leurs formes, elle souligne aussi le soin égal prêté à nos interlocuteurs avec le souci de l'intérêt général et du service public. Les syndicats, que Renaud LAGRAVE a reçus à diverses reprises, le groupe transpartisan, les collectivités locales qui ont toutes été partie prenante des quatre premiers contrats de mobilité que nous examinerons aujourd'hui pour mieux en appréhender les enjeux locaux, les besoins spécifiques, les intermodalités possibles. Sans oublier la SNCF, car avec la plénière de juin nous nous dirigeons vers un reconventionnement dans le cadre de la loi, même si la discussion n'est pas facile - je vois le sourire de Renaud -, et sans oublier notre voisine Occitanie avec laquelle nous proposons une délibération commune sur le matériel roulant. Là aussi le dialogue, plus qu'un simple mantra, est une méthode, une condition *sine qua non* de l'action régionale qui peut expliquer certains retards des dossiers.

Cette séance plénière illustre également, de la plus concrète des manières, la diversité du champ d'action des parcours de notre formation. Nous n'avons peut-être pas pris conscience, toutes et tous, chère Karine, de l'augmentation des indemnités des stagiaires qui permet à nos cycles de formation d'être plus attractifs, des réussites de l'habilitation de service public, en passant par le tourisme durable et par les industries navales et nautiques en Nouvelle-Aquitaine pour lesquelles nous fomentons - la question m'a été posée à la dernière plénière - un aval campus, par les six nouveaux contrats de développement et de transition, et encore par notre règlement d'intervention habitat. Là aussi, tout est construit, tout est lié, aucune de ces délibérations ne peut être considérée en vase clos, en silo indépendant de notre matrice régionale.

Cet écosystème de confiance et d'innovation qu'est la Nouvelle-Aquitaine nous permet d'ailleurs d'être retenus - nous venons de l'apprendre - pour les Battery Innovation Days 2023, organisées par les principaux acteurs de la filière au niveau européen. Nous venons également d'apprendre, cher Mathieu HAZOUARD, que nous avons été retenus dans le pôle de compétitivité numérique responsable. Vous nous en direz un mot. Et puis, certaines délibérations, chers collègues, concernant le tourisme, les énergies, la biodiversité, sont annonciatrices d'une plénière à venir intégralement consacrée à la feuille de route Néo Terra sur laquelle travaille Guillaume RIOU et de laquelle beaucoup de nos politiques découlent. Rappelons qu'en 2021, Néo Terra représentait 786 millions d'euros dans notre budget pour 5 864 dossiers de subvention votés.

Mais le mouvement doit être sans cesse enrichi et précisé, surtout dans le contexte actuel de crise pandémique et énergétique, et de stress hydrique massif. Je pense d'ailleurs que ce

stress hydrique, la durée des canicules, nous doit inciter à repenser notre position vis-à-vis de l'eau. Nous devons le faire sans idées préconçues. Dans les années à venir, il y aura de moins en moins d'eau, d'ores et déjà 10 à 20 % de précipitations en moins. Le manteau neigeux des Pyrénées est plus faible qu'hier, les ressources en eau dans les Pyrénées posent des questions aux bergers concernant les estives. C'est cet ensemble de projets que nous devons construire ensemble avec, bien entendu, la prise en compte des contributions du CESER autour des Néo Societas et de la pauvreté, dont je tiens à souligner la qualité.

Enfin, si c'est le feu au Palais Rohan qui a retenu notre attention la semaine dernière, ce week-end c'est l'eau dans les Deux-Sèvres qui a fixé l'actualité avec des heurts, hélas prévisibles, entre les forces de l'ordre et les manifestants anti-bassines. Je condamne sans ambigüité les violences et les dégradations, et je crois, d'après ce que j'ai lu et vu, pouvoir y associer chacune et chacun d'entre vous. Il faut cependant préserver les ressources en eau, retrouver les zones humides des berges et des rivières fonctionnelles, prioriser l'eau potable, penser à l'agriculture et aux actions économiques, même si la nature nous rappelle régulièrement qu'elle ne se plie pas à nos *desiderata* et à nos prévisions. Il reste que nous ne pouvons avancer qu'en dialoguant et en tenant compte de tous les scénarios possibles sans polariser les débats. Pour ma part, je suis convaincu que l'agroécologie ou agroforesterie, qui est l'un des axes majeurs donnés au terrain, ne s'accomplira qu'à la condition d'une gestion concertée pragmatique et juste des ressources en eau, y compris pour accueillir de nouveaux agriculteurs. Comment pourrait-il en être autrement dans un climat de plus en plus incertain, victime d'un nombre croissant de phénomènes extrêmes, avec des précipitations affreusement basses ? Nous ne pouvons qu'être humbles et pragmatiques.

Sur les bassines, ou plutôt sur les réserves de substitution, comme sur tout le reste je suis à l'image de notre philosophie régionale : je lis, j'écoute, je regarde, je dialogue, j'évolue, j'essaie de lutter avec d'autres contre les *fake news*. Il y en a eu, tout récemment, une à la télévision concernant les fameuses lentilles dans le marais poitevin. Ces lentilles - doit-on le rappeler ? - sont le signe de l'eutrophisation de l'eau. Je parle sous le contrôle de Gilles BŒUF et des biologistes, moins il y a des lentilles et plus l'eau est de qualité. Il faut sortir de ces erreurs, et pour cela nous avons convenu avec les scientifiques, du moment que chaque territoire propose une solution différente au déficit d'eau, de financer une thèse de doctorat sous l'égide d'Alain DUPUY pour essayer de fonder, de la manière la plus tranquille et la plus scientifique et précise possible, une alternative. La Nouvelle-Aquitaine, bien entendu, n'a pas les moyens de proposer une nouvelle civilisation. Elle peut néanmoins prendre sa part dans la réorganisation du « monde d'après ». Et quand je regarde la liste des

entreprises qui viennent s'installer sur notre territoire, j'avoue que je suis assez fier du bilan de l'attractivité de la région.

Dans cet état d'esprit, nous réfléchissons aussi, avec la Ville et la Métropole de Bordeaux, à de nouvelles manières de porter assistance à cette courageuse Ukraine toujours assiégée et bombardée, en y associant d'autres collectivités volontaires en matière de coopération sanitaire et de formation des personnels de santé, à la mesure de nos moyens et compétences. En matière économique, sociale, environnementale, en matière de coopération, la Nouvelle-Aquitaine se voudra toujours un acteur de paix et de dialogue. Merci, mes chers collègues, je vous souhaite une séance plénière des plus constructives.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Est-ce que je peux nommer, s'il est volontaire, Francis WILSIUS comme secrétaire de séance ?

**M. WILSIUS.** - Oui, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Francis.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Est-ce qu'il y a des interventions ou nous pouvons passer tout de suite à l'ordre du jour qui permettra suffisamment de... Bien tenté ! Nicolas FLORIAN.

## INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Les Républicains

**M. FLORIAN.** - Monsieur le Président, vous avez évoqué l'importance de la séance qui est la nôtre aujourd'hui. Une importance qui est d'abord liée à l'actualité et à la conjoncture que vous avez citée. Au nom de mon groupe, je souhaite redire combien nous condamnons toutes ces violences qui s'accumulent depuis un certain nombre de semaines. C'est très localisé, vous l'avez dit, avec les événements qui se sont déroulés ce week-end dans les Deux-Sèvres. J'étais impressionné par le niveau de violence que nous avons sous les yeux. Enfin, c'est saisissant, cela fait même froid dans le dos. On peut toujours discuter du fond du dossier, j'en dirai un mot, mais quand on arrive à un tel niveau d'exacerbation et de violence mutuelle, c'est une véritable erreur.

Ce n'est peut-être pas ici que l'on peut régler le problème, mais c'est bien d'en discuter. En tant qu'élus, nous avons la responsabilité, par anticipation ou *a minima* par prévention, d'apaiser les choses. Je regrette qu'un certain nombre d'élus, quels que soient leur appartenance politique et leur modèle de pensée, puissent souffler sur les braises ou

stigmatiser. Compte tenu de l'image qui est donnée par l'Assemblée nationale lorsque Madame le Premier ministre prend la parole - on peut penser ce que l'on veut d'Élisabeth BORNE - et que, pendant des minutes interminables, toute une partie de l'Assemblée hurle, brandit des pancartes et ne la laisse pas s'exprimer, il ne faut pas ensuite s'étonner que, quelques semaines ou quelques jours plus tard, des comportements violents puissent avoir lieu dans nos territoires. On peut penser ce que l'on veut de l'Assemblée régionale, mais on ne peut que condamner le fait de voir débarquer, certes sous des visages juvéniles, un certain nombre de personnes venant perturber notre séance de façon violente.

Vous l'avez fait dans vos propos, mais il faut réaffirmer, au-delà de la condamnation, la responsabilité de tout un chacun. C'est toujours facile de regretter les événements alors que, quelque part, même si ce n'est pas exprimé de façon spontanée, on a accompagné le mouvement. Ce qui se passe dans les Deux-Sèvres depuis quelques jours ou quelques semaines découle de l'accumulation de prises de position, d'abandons, de facilitations de la part de celles et ceux qui sont là pour provoquer le chaos. Vous avez signalé le cas de l'Hôtel de Ville de Bordeaux. Je prendrai un peu de retrait par rapport à cela, mais c'est le symbole qui est important dans cette affaire. C'est la République qui est attaquée et je voudrais que vous puissiez exprimer collectivement et avec force combien nous, les élus régionaux, non seulement condamnons mais aussi combattons cette dérive.

En ce qui concerne les bassines, je vous répète ce que nous avons déjà expliqué pendant la campagne électorale, à savoir que nous sommes favorables à ce projet. Je crois que, à un moment ou un autre, il faut de la clarté dans l'expression des politiques, dans l'expression d'un Exécutif. Il faut que vous disiez clairement : « Oui, nous soutenons ce projet ». On peut toujours douter de la justesse scientifique, et je crois qu'aujourd'hui on dispose à peu près de tous les éléments, on peut redire combien - et vous l'avez fait, Monsieur le Président - l'eau est un sujet majeur pour les années à venir. Au-delà de la conjoncture actuelle, il y a ce sujet structurel qui concerne notre futur : qu'est-ce qui se passe avec l'eau dans notre région qui est particulièrement visée par la dégradation de nos ressources ?

Je vais enfoncer une porte ouverte, mais une plante a besoin d'eau pour pousser. On peut tourner le problème dans tous les sens, mais quand on veut faire pousser quelque chose, il faut l'arroser. Bien sûr, on peut spéculer sur un certain nombre de critères de type écologique, mais cela n'empêche qu'une plante a besoin d'eau pour pousser. Donc, comment ça se passe ? Il y a le sujet de la préservation des ressources, mais il y a également le sujet de l'irrigation. Je profite de l'occasion pour le redire. Nous l'avons répété pendant la campagne électorale, nous le rappelons maintenant : nous sommes favorables à toutes les politiques d'irrigation pour notre territoire. Nous l'affirmons avec force.

Séance importante aussi à travers les quelques dossiers majeurs qui vont être présentés et que je ne vais pas énumérer, car vous l'avez déjà fait, avec quand même cette « voûte » importante qu'est Néo Terra. On aura l'occasion d'en reparler au mois de mai. Certains élus ne siégeaient pas encore à l'époque où le projet nous avait été présenté pour la première fois. Nous lançons un certain nombre d'alertes concernant Néo Terra. Bien sûr que l'intention, que le principe sont vertueux. Mais attention à ce que, dans son application, dans les actions concrètes, on n'accentue pas cette fracture territoriale qui existe dans notre région et cette fracture sociale que l'on voit poindre de plus en plus - on le verra avec le SRADDET - sur la non-artificialisation des sols. Quand on lie un certain nombre d'aides à des critères d'éco-socio-conditionnalités, certes vertueux, attention à ne pas se tirer une balle dans le pied. Et je ne parle même pas de l'attractivité, du rayonnement de nos territoires. Il ne s'agit pas de coquetterie, mais de faire attention à ne pas fracturer un peu plus notre société, à ne pas pénaliser les acteurs du territoire et, par ailleurs, accentuer une fracture territoriale. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Nicolas. Stéphane TRIFILETTI.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

**M. TRIFILETTI.** - Merci. Monsieur le Président, chers collègues, permettez-nous tout d'abord de remercier notre assemblée qui, en responsabilité, a voté un vœu à notre initiative demandant le retrait de la réforme des retraites à Madame BORNE, lors de la plénière de février, en reflétant ainsi démocratiquement la position de l'immense majorité des Néo-Aquitains. Sur le fond, l'allongement de la durée du travail n'est pas une simple mesure technique : c'est une régression majeure, une bombe à fragmentation sociale dont la journée de demain risque de donner encore toute la mesure. Faire passer une telle loi sans le vote de l'Assemblée nationale, c'est une attaque impardonnable contre notre démocratie. Nous le disons calmement, mais fermement. Quand on gouverne contre le peuple, quand on gouverne contre les corps sociaux et contre les territoires, quand on confond pseudo-légalité et démocratie, alors on est disqualifié pour incarner la République.

C'est dans ce contexte délétère que les experts du climat de l'ONU ont livré le dernier consensus scientifique sur le réchauffement climatique. Le lendemain de cette publication, Claude LORIOUS nous quittait. C'est celui qui avait découvert le lien entre gaz à effet de serre et réchauffement climatique, et nous tenons aujourd'hui à lui rendre un hommage appuyé. Par ses recherches durant près de quarante ans, Claude LORIOUS fut l'un des artisans majeurs de cette prise de conscience planétaire que l'activité humaine est en train de

modifier profondément le climat, appelant à la mise en place urgente de politiques ambitieuses. Ce dernier rapport du GIEC établit que le réchauffement climatique causé par l'activité humaine se produit plus vite et plus lourdement que prévu. En outre, ce dernier rapport a mis en évidence le risque d'atteindre des points de bascule, qui sont synonymes d'impact irréversible, voire d'emballement climatique. Nous connaissons et nous voyons les sécheresses, les ouragans, la fonte des glaciers, les canicules et les incendies, alors que l'État a été condamné plusieurs fois pour inaction climatique et que la Région n'a toujours pas publié son bilan gaz à effet de serre, comme nous le proposons depuis de nombreuses années. Notre région n'est pas en conformité avec la loi, comme le rapporte un article paru sur *Le Monde* du 24 mars dernier. Les écologistes préviennent depuis cinquante ans sur ce qui est en train de se passer.

L'exemple de la gestion de l'eau est frappant. Dans un contexte de raréfaction de l'eau, quelques acteurs économiques cherchent à l'accaparer, notamment en construisant des méga-bassines entourées maintenant de barbelés. Sur ce dossier, chers collègues, sachez que nous désapprouvons et condamnons clairement toute violence. Toute personne qui attaque les forces de police et veut en découdre avec elles n'est ni écologiste ni républicaine. Nous la condamnons sans réserve, nous répétons encore et encore, avec beaucoup de gravité, que ces groupuscules violents ne sont... (*Réactions dans l'hémicycle*) ni écologistes ni républicains. Ils salissent le combat écologiste, et tout amalgame avec les militants associatifs est une insulte à cinquante ans d'écologie non violente. Ces groupuscules sont les idiots utiles des promoteurs des bassines, car le spectacle inqualifiable qu'ils ont donné à voir brouille le message impératif porté par les collectifs citoyens autour de l'accaparement de l'eau. Nous condamnons aussi l'usage de la violence étatique disproportionnée pour défendre un cratère creusé dans le calcaire, un trou. Nous sommes bien loin de l'intérêt collectif, nous condamnons les dérives du Gouvernement qui a mis illégalement sous écoute des élus écologistes selon *Le Canard enchaîné*. Que dire quand les quads de la gendarmerie prennent la foule à revers, lancent des grenades comme à la vieille époque PASQUA/PANDRAUD et tirent au milieu de la foule ? Les observateurs de la Ligue des droits de l'homme...

**M. LE PRÉSIDENT.** - On écoute l'intervenant.

**M. TRIFILETTI.** - Les observateurs de la Ligue des droits de l'homme ont confirmé avoir constaté, je cite : « l'entrave par les forces de l'ordre à l'intervention des secours pour une situation d'urgence absolue ». Ils expliquent que « le SAMU a indiqué, lors d'une conversation à laquelle les avocats de la LDH ont assisté, que le commandement sur place lui avait donné l'ordre de ne pas intervenir ». Les communiqués officiels l'avaient caché jusqu'à maintenant. Nous pensons très fort à toutes les victimes de ces violences, dont au



moins trois grièvement blessées. Tristesse absolue, un jeune homme de 30 ans se trouve entre la vie et la mort en ce moment.

**M. TRIFILETTI.** - Un peu de respect, au moins.

**M. LE PRÉSIDENT.** - S'il vous plaît.

**M. TRIFILETTI.** - La réalité - et je peux en témoigner car j'étais présent - est que ce sont les élus écologistes...

**M. LE PRÉSIDENT.** - S'il vous plaît.

**M. TRIFILETTI.** - ... ce sont les élus écologistes qui ont protégé les blessés sous un déluge de projectiles en organisant un cordon sanitaire, et c'est tout à leur honneur. Cette mal adaptation par les bassines ne peut continuer, c'est une impasse collective. Depuis vingt ans, ces projets sortent de terre avec une opposition toujours plus forte des scientifiques et des autres usagers de l'eau, confortés par les décisions des tribunaux administratifs qu'à plusieurs reprises ont déclaré que « la construction ou l'utilisation de ces méga-bassines est illégale ». Dernier en date, chers collègues, le rendu de la cour d'appel du tribunal administratif de Bordeaux du 7 mars dernier. L'État n'a pas pour autant suspendu ses financements et mobilise plusieurs milliers de policiers à chaque manifestation. Autoriser, financer, protéger des ouvrages illégaux qui endommagent les écosystèmes, voilà la réalité du profond mépris étatique de l'État de droit. Nous le répétons sans cesse : la Région ne peut cautionner ni s'inscrire dans ce schéma de prévarication de la ressource par une infime minorité au détriment de l'intérêt général. Le Gouvernement ne connaît que l'outrance et la répression brutale contre tout le mouvement social pour l'eau.

Ce n'est pas l'immense majorité des manifestants anti-bassines non violents - j'insiste sur « l'immense majorité des manifestants non violents », et vous irez à ce propos lire la dépêche de l'AFP - qui fait courir un danger à la démocratie. C'est l'entêtement du pouvoir à protéger les activités qui détruisent le vivant. Rien de constructif ne peut sortir des méga-bassines, elles ne peuvent que perpétuer une agriculture que notre écosystème n'est plus en mesure de supporter. La Confédération paysanne, la LDH ou encore, chers collègues, la Fondation Danielle MITTERRAND appelaient d'ailleurs à venir dans le marais poitevin afficher sa solidarité avec les collectifs et habitants mobilisés contre ce projet de méga-bassines. Un moratoire immédiat pour retravailler ces questions est indispensable, nous le disons depuis très longtemps, chers collègues. Nous avons passé tout le précédent mandat à vous l'expliquer et à vous le demander. La désescalade et le dialogue sont nécessaires ; la brutalisation et les mensonges sur le dossier de l'eau, ça suffit. Aujourd'hui encore moins que dans le mandat précédent, les aides de la Région au financement des bassines dans ce contexte, ça suffit aussi. Nous demandons que les 4 millions d'euros dédiés aux ouvrages

d'irrigation soient discutés démocratiquement directement dans notre assemblée plénière et non en catimini. Nous souhaitons et proposons de vous rencontrer au plus vite, Monsieur le Président, afin d'entamer un échange constructif permettant de formuler des propositions et de renouer ainsi le dialogue entre toutes les parties dans nos territoires.

Dans cette période de crise, notre assemblée régionale ouvre aussi aujourd'hui le chantier fondamental de révision des aides régionales, en réinterrogeant les éco-socio-conditionnalités au moment même où un pan entier de notre économie s'avère obsolète au regard de l'Anthropocène dans lequel nous rentrons. Notre responsabilité est grande pour rediriger notre économie régionale...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il vous reste une minute.

**M. TRIFILETTI.** - ... permettant de répondre aux enjeux du temps. Excusez-moi, Monsieur le Président, mais j'ai été quand même coupé sans arrêt.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous avez continué à parler. Il vous reste une minute.

**M. TRIFILETTI.** - Nous vous proposerons une approche alternative tout à l'heure, via la voix d'Anne-Laure BEDU, pour vous expliquer comment prendre mieux en compte les limites planétaires. Ce sera aussi le sens de nos amendements.

Concernant les transports, pour ce qui est du retour du Conseil d'orientation des infrastructures, Élisabeth BORNE a, certes, annoncé 100 milliards, mais avec une part de l'État réduite à 25 milliards. En clair, le Gouvernement fait des promesses avec l'argent des autres, et ce sont nos collectivités qui casqueront via des taxes injustes. Nous rappelons que nous sommes pour la modernisation des lignes ferroviaires existantes plutôt que pour la création des LGV aux conséquences désastreuses pour la biodiversité. Nécessité des trains du quotidien par rapport aux grands projets inutiles et imposés...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si vous voulez bien conclure...

**M. TRIFILETTI.** - Je conclus, Monsieur le Président, mais vous remarquerez qu'il est...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Arrêtez de faire des digressions.

**M. TRIFILETTI.** - ... nécessaire de rappeler encore qu'actuellement la Région Nouvelle-Aquitaine a pris des engagements fermes pour financer les LGV, mais qu'elle n'a toujours pas programmé un euro, pas un seul euro, sur les 900 millions promis dans le protocole des petites lignes de 2020.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je pense que nous vous répondrons là-dessus.

**M. TRIFILETTI.** - Nous finirons par vous proposer durant cette plénière, chers collègues, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, deux motions. Une motion pour lutter

contre la précarité menstruelle, notamment chez les jeunes femmes lycéennes et en formation, et une autre motion pour bien soutenir les acteurs du monde viticole du Bordelais...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous remercie. Essayons de ne pas lire les textes et de faire des interventions plus courtes.

**M. TRIFILETTI.** - Dix minutes, Monsieur le Président, je vous remercie de me les avoir consacrés.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je donne la parole à Fabien ROBERT.

Groupe Centre et Indépendants

**M. ROBERT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. L'eau constituera décidément le fil rouge de cette séance plénière et un sujet que nous aborderons sous différents angles tels que le nautisme, le thermalisme et l'eau potable. Bien sûr, il est impossible de ne pas démarrer par l'actualité et je voudrais tout d'abord, comme mes collègues l'ont fait, condamner sans appel les violences et penser à toutes les victimes. Je crois que, face à la douleur et à la grande difficulté représentée par les trois manifestants grièvement blessés, nous sommes tous identiques et nous pensons tous à elles. Je pense également aux agriculteurs qui « n'ont pas signé pour ça », qui s'engagent, qui tentent de survivre et qui se retrouvent aujourd'hui au cœur de ces tensions.

L'eau constituera une question majeure dans les années à venir. Nous craignons l'été 2023, mais je voudrais dire ici que notre groupe, Centre et Indépendants, ainsi que les présidentes et présidents qui m'ont précédé, Joan TARIS, Geneviève DARRIEUSSECQ et Pascale REQUENNA ont porté l'idée d'une politique régionale beaucoup plus volontariste en matière de gestion de l'eau, à l'image notamment des pays méditerranéens qui ont été touchés avant nous par les phénomènes climatiques que nous subissons aujourd'hui. Il faut aussi dire que, pendant au moins un mandat, l'alliance du Parti socialiste et des Verts a conduit à des divergences qui n'ont pas permis des avancées. D'ailleurs, nous voyons aujourd'hui ces divergences étalées au grand jour dans la presse, ce que nous regrettons. Vous venez d'annoncer, Monsieur le Président, un nouvel état d'esprit, sans parti pris, peut-être que vous voulez enfin faire bouger les choses. Nous vous ferons une proposition, mais je crois qu'il est urgent de sortir du cadre de la violence et de la contradiction pour installer, comme vous le dites vous-même, un vrai dialogue.

Vous n'avez donc pas d'idées préconçues. Permettez-nous d'avoir quand même quelques convictions. Premièrement, il n'y a pas d'agriculture sans eau, il n'y a pas de vie sans eau. Je crois que nous partageons tous cet avis, mais il est nécessaire de le rappeler sans cesse. Deuxièmement, les retenues d'eau et les bassines fonctionnent et peuvent avoir un impact positif dans certains territoires, comme nous le verrons tout à l'heure à propos du marais poitevin. Je ne veux pas parler au nom de son président qui siège avec nous, mais si le marais poitevin peut retrouver aujourd'hui, notamment en été, un volume d'eau intéressant, c'est parce qu'on prélève moins et qu'on a fait des retenues hivernales. Celles-ci peuvent donc fonctionner et, en l'occurrence, il faut s'adapter à chaque territoire.

Non, mon cher collègue président du groupe Europe Écologie les Verts, non, cette bassine n'a pas été interdite. Il s'agit d'une *fake news*. Il y a cinq bassines au tribunal dans un département voisin, sept bassines autorisées dans les Deux-Sèvres, neuf qui ont dû revoir leur taille par rapport à ce qui était prévu et une décision du tribunal, mardi prochain, au sujet de laquelle nous savons déjà que le rapporteur public est favorable à la réalisation des travaux qui, de toute façon, n'avaient pas été interrompus. Il est faux de dire que ces bassines ont été interdites. Celle qui a été interdite, en revanche, c'est la manifestation et, à ce propos, je vous invite quand même à vous demander... (*Applaudissements et réactions dans l'hémicycle*) ce qui signifie la présence d'un élu local ou d'un élu national, votre voisin, dans ce type de manifestations. Vous arguez que vous avez protégé les blessés. Personnellement, je ne crois pas que ce soit votre rôle d'élu local. On a tous, bien évidemment, une humanité qui nous pousse à aider les gens et j'aurais sans doute agi comme vous. Mais était-ce votre place ? J'en doute. S'émouvoir aujourd'hui des conséquences et des blessés, comme vous le faites, me rappelle une citation de BOSSUET : « Dieu se rit des hommes qui se plaignent des conséquences alors qu'ils en chérissent les causes ». Cette manifestation n'était pas « une marche dans les champs », comme l'a écrit Jean-Luc MÉLENCHON. Faut-il tout de même être irresponsable pour parler d'une simple marche dans les champs quand, au contraire, elle convoque mille casseurs. Qu'ils soient 700 ou 1 200, peu importe, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela signifie. Non, ce n'est pas le peuple qui se soulève contre les bassines, mais des milliers d'individus violents, incontrôlables, qui visent le chaos. Et à ce jeu, il n'y a que des perdants. Non, l'eau n'est pas appropriée par quelques-uns, par une agro-industrie. Il s'agit d'agriculteurs qui se sont fédérés dans une coopérative à but non lucratif, dont beaucoup font du bio. Je regrette que, malheureusement, on assimile tout cela à une agriculture intensive, ce qu'elle n'est pas.

Pour toutes ces raisons, je dis très clairement, Monsieur le Président, et je voudrais que vous aussi nous le disiez, que, pour nous, le moratoire, c'est non. C'est non, parce qu'un

moratoire sur les bassines, c'est un moratoire sur l'eau, sur l'agriculture et les agriculteurs. Face aux questions de souveraineté alimentaire qui nous touchent aujourd'hui de plein fouet, je ne vois pas comment il est possible de proposer ce moratoire. J'aimerais vraiment, Monsieur le Président, que vous nous disiez oui ou non à ce moratoire. En tout cas, nous vous faisons une autre proposition, celle du dialogue, car nous sommes d'accord avec vous qu'il faut s'en sortir par le dialogue.

Nous pensons à des assises régionales de l'eau, où scientifiques, politiques et agriculteurs se parleraient dans un cadre qui ne soit pas ultra médiatisé et transparent - je n'aime pas trop ces notions -, mais où ils pourraient discuter, dialoguer et avancer en confrontant leurs positions. Dans ce cadre-là, nous défendrons la question des bassines avec, bien évidemment, un vrai partage public, une accessibilité ouverte à tous et des engagements de la part des agriculteurs. Ces assises pourraient nous permettre de parler également des fuites sur les réseaux d'eau potable. Nous avons besoin d'un grand plan de résorption des fuites, car les réseaux sont à bout. De même, nous avons besoin d'un plan ambitieux de récupération des eaux de pluie, car dans notre région le compte n'y est pas. Ces assises ne seraient pas l'occasion de tout arrêter mais, au contraire, de renouer par le dialogue.

Le deuxième sujet important pour nous dans cette plénière, c'est le GPSO dont on va aborder le plan de financement. Vous connaissez notre position, Monsieur le Président, nous sommes, comme vous, favorables à ce mode de transport. Nous nous inquiétons, en revanche, à l'idée que la fiscalité additionnelle puisse venir immédiatement absoudre les collectivités qui ne veulent pas payer. C'est pour nous dangereux, car cela pourrait détricoter le plan de financement. Comment vont-elles réagir les collectivités qui ont payé, si on les traite comme celles qui ne l'ont pas fait ? Nous plaidons donc en faveur d'un amendement pour une vraie reconnaissance de dette, afin que les collectivités qui ne paient pas soient à l'avenir mises en demeure de le faire. C'est indispensable à la survie du projet, car sans plan de financement il n'y aura pas de GPSO.

Nous aborderons aussi le sujet des éco-socio-conditionnalités dont la démarche est, bien évidemment, à saluer : orienter le monde économique vers les objectifs écologiques. Nous regrettons cependant un ton assez infantilisant, notamment à l'égard des collectivités locales dont nous souhaitons qu'elles soient exclues des dispositifs ou, en tout cas, qu'elles ne suivent pas les mêmes dispositifs. Je reviendrai sur ce sujet, sinon c'est un contrat léonin où une seule partie décide tout sans un véritable dialogue, comme vous pouvez d'ailleurs le faire avec les contrats de transition. Pourquoi donc traiter les collectivités comme des entreprises ou des associations ?

J'avais également prévu de parler de la filière nautique. Vous avez dit, Monsieur le Président, qu'en réponse à la question qui vous avait été posée lors de la dernière plénière, vous aviez répondu que vous fomentiez un campus naval. Peut-être que je n'étais pas assez attentif, mais je n'avais pas entendu cela. En revanche, nous avons déposé un amendement en ce sens, qui a peut-être positivement influé sur votre discours. En tout cas, nous y sommes très sensibles et nous pensons, comme pour l'AEROCAMPUS et le FERROCAMPUS, qu'il faut aller dans ce sens.

Enfin, pour terminer dans le temps de parole qui m'est imparti, je crois que nous avons tous intérêt à appeler au calme, à inviter à l'échange et au dialogue, même si nous pouvons avoir des opinions divergentes. Vous avez plaidé, Monsieur le Président, en faveur d'une séance apaisée et nous partageons, bien évidemment, ce constat. Tout récemment, une députée a reçu des menaces à l'égard de son bébé. Je ne sais pas si on peut imaginer, là encore, ce qui signifie franchir ce type de cap, commettre ce type d'excès qui, personnellement, me laisse sans voix. Il faut une désescalade, il faut du dialogue, il faut que nous soyons responsables, et pour cela plusieurs conditions sont requises. Celles que nous, le groupe centriste, croyons indispensables sont la condamnation sans appel - je dis bien sans appel - des violences, ainsi que des sanctions exemplaires à l'encontre des casseurs. Et à ce propos, mon cher collègue président du groupe Europe Écologie les Verts et mes chers collègues de la NUPES, je pense que vous devez cesser toute compromission avec des groupes violents.

*(Applaudissements)*

**M. TRIFILETTI.** - Vous ne m'avez pas écouté.

**M. ROBERT.** - Je vous le dis parce que je n'ai aucun prérequis, aucune idée préconçue mais...

**Mme SEGUINAU.** - Excusez-moi...

**M. LE PRÉSIDENT.** - S'il vous plaît !

**Mme SEGUINAU.** - Excusez-moi, Président...

**M. ROBERT.** - Je vais aller au bout...

**Mme SEGUINAU.** - Excusez-moi, Président, nous ne pouvons pas laisser passer. Je demande une suspension de séance.

**M. ROBERT.** - Je conclus...

**Mme CHADOURNE.** - Il ne fallait pas voter MACRON.

**M. ROBERT.** - Mes chers collègues, c'est la mode...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Deux minutes.

**M. ROBERT.** - ... c'est la mode retenue à l'Assemblée nationale. On peut l'appliquer également ici, il n'empêche qu'il y a dans les co-organisateurs de cette manifestation...

**M. LE PRÉSIDENT.** - On arrête, Fabien.

**M. ROBERT.** - Je conclus...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Tu reprendras tout à l'heure.

**M. ROBERT.** - J'ai peut-être appuyé là où ça fait mal...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Fabien, il y a une suspension.

**M. ROBERT.** - Est-ce qu'il y a une suspension de séance ou pas ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Fabien ROBERT, la séance est suspendue.

**M. ROBERT.** - D'accord, je n'entendais pas.

*(Applaudissements)*

*Interruption de séance.*

*Reprise de séance.*

**M. LE PRÉSIDENT.** - La séance est reprise. Est-ce que le groupe EELV a un mot à dire ?

**Mme SEGUINAU.** - Oui, Président. Je vais attendre que tout le monde soit...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, allez-y.

**Mme SEGUINAU.** - Qu'il y ait au moins du silence dans l'assemblée. C'est important.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'avoue que mes vœux d'apaisement ont totalement réussi. Mais je pense qu'ils avaient été largement fomentés. Alors, Christine SEGUINAU.

**Mme SEGUINAU.** - Voilà. Nous souhaiterions des excuses... *(Réactions dans l'hémicycle)*  
*Excusez-moi, mesdames et messieurs les élus...*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Attendez. On est dans une assemblée politique, ce genre de dialogue ne doit pas exister. Vous souhaitez des excuses, je vous donnerai la parole après que Fabien ROBERT aura terminé son intervention.

**Mme SEGUINAU.** - Je souhaiterais m'exprimer puisque, malheureusement, dans cette assemblée sont présents de nombreux élus qui ne respectent absolument pas la parole de leurs collègues, qui ne sont pas polis et n'arrêtent pas d'intervenir et de ricaner. Ça suffit.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bon, d'accord.

**Mme SEGUINAU.** - Nous demandons que Monsieur Fabien ROBERT nous fasse publiquement des excuses, car il est inadmissible de porter des accusations...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais donner la parole à Monsieur ROBERT, mais je vous rappelle l'incident que votre groupe a provoqué la dernière fois.

*(Applaudissements)*

**Mme SEGUINAU.** - Excusez-moi, Président, mais l'heure est grave, puisque Monsieur Fabien ROBERT a osé nous accuser de faire alliance avec des groupuscules violents. Nous demandons des excuses parce qu'il s'agit d'un véritable mensonge.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a compris.

**Mme SEGUINAU.** - Et ces excuses, si elles ne sont pas publiques, nous porterons plainte dès demain pour diffamation.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord. Alors, Fabien ROBERT, il vous reste une minute pour apaiser la séance.

**M. ROBERT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, le ton de l'intervention du président du groupe Europe Écologie les Verts ne m'a pas paru très apaisant, et je crois que je ne suis pas le seul ici à avoir eu cette impression. Je respecte les temps de parole, j'écoute tout le monde, je ne menace personne de procès, même si cela ne me fait pas peur et ne m'empêchera pas, en tout cas, de dire ce que je pense. Et là aussi, je crois que je ne suis pas le seul ici. Nous demanderons la dissolution du groupe « Les Soulèvements de la Terre ». Si vous m'aviez laissé terminer mes propos, vous sauriez que c'est là où je veux en venir. J'ai lu la prose de ce co-organisateur de la manifestation qui souhaite, très régulièrement, par des mots violents désarmer les bassines, qui se félicite d'avoir cassé une pompe et d'être rentré sur ce chantier. Nous avons là des entorses à la loi, et c'est la raison pour laquelle, au nom des trois groupes centristes, nous écrivons au ministre de l'Intérieur pour demander la dissolution de ce groupe qui ne nous semble pas conforme aux principes républicains.

*(Applaudissements)*

Une des conditions du dialogue est effectivement la clarté. C'est pourquoi nous devons refuser toute forme de violence et cette logique qui consiste à dire que la violence verbale est équivalente à la violence contre les biens ou contre les personnes. Non, ces formes de violence ne s'équivalent pas, mais derrière le symbole il y a la pulsion et nous devons être



conscients qu'en légitimant la violence verbale nous provoquons la libération d'une partie de violence physique. C'est comme ça, et nous pouvons le constater tous les jours. C'est la raison pour laquelle nous devons réagir sans détester ou humilier l'adversaire. Je ne dis rien de blessant sur le plan personnel, je ne dis rien qui - comme je l'ai entendu par la bouche de votre président - servirait à disqualifier certains élus pour incarner la République. Mais qui êtes-vous pour disqualifier des élus ? Disqualifier des élus comme vous l'avez fait dans votre intervention, ça n'existe pas.

**M. TRIFILETTI.** - Vous avez mal interprété mes propos.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Laissez Monsieur ROBERT terminer.

**M. TRIFILETTI.** - Je suis désolé, Monsieur le Président, mais vous ne m'avez pas laissé onze minutes pour m'exprimer, vous m'avez coupé. C'est depuis onze minutes et trente secondes que Monsieur ROBERT parle.

**M. ROBERT.** - Ce n'est pas le terme « politique » qui est le plus important, mais le terme « responsable ». Merci.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Alain BACHÉ.

**Mme SEGUINAU.** - Excusez-moi, simplement une minute...

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Alain BACHÉ.

Groupe Communiste, Ecologique et Citoyen

**M. BACHÉ.** - Mes chers collègues, je ne sais pas si je vais apaiser les esprits, mais je vais m'y essayer. Je reviendrai sur les violences et les questions relatives à l'eau à la fin de mon intervention. Pour le moment, je tiens à vous rappeler que, pendant que nous débattons de ces sujets, il y a le quotidien et la vie des gens qui sont, pour certains d'entre eux, de plus en plus inquiétants. La peur du lendemain touche également les jeunes et je prendrai, à ce propos, trois exemples. Le premier concerne les incertitudes sur le devenir des entreprises dans notre région. Il serait bien que, dans cette enceinte, on parle du quotidien et du devenir des populations, plutôt que de se mettre à vociférer, les uns contre les autres, car j'avoue sincèrement que je n'ai rien compris de ce qui a été dit. J'ai deviné le fond, j'ai deviné la forme, mais j'ai mal à voir les intentions réelles.

Je voulais donc vous parler de la situation de deux entreprises. D'ailleurs, un courrier a été adressé à Monsieur le Président et des délibérations ont été adoptées par des collectivités.

La première est l'imprimerie So Labels à La Réole, dont les salariés s'inquiètent aujourd'hui car elle est menacée de fermeture. On sait très bien que ces petites entreprises contribuent au développement économique de notre territoire. Tout à l'heure, quand nous irons débattre sur les éco-socio-conditionnalités, ce sujet fera partie intégrante des propositions que nous défendrons.

La deuxième entreprise est la société Groupe Pyrénées Presse, située dans les Pyrénées-Atlantiques. Il y a quelques semaines, une mauvaise nouvelle a été annoncée au personnel puisque l'entreprise pourrait fermer en 2024. Mais là où le bât blesse, c'est que cette entreprise fournit les impressions locales pour les quotidiens *Sud-Ouest* et *L'Éclair des Pyrénées*. Il serait bien que dans les intentions politiques que nous développerons au sujet des éco-socio-conditionnalités, nous mettions effectivement ce contenu. Nous en félicitons, car nous portons l'exigence de ne pas délocaliser et fermer les entreprises de notre territoire.

La troisième question sur laquelle je souhaite porter votre attention concerne la situation des étudiants en architecture qui, aujourd'hui, sont en grève et occupent leur fac pour demander, tout simplement, des conditions d'enseignement meilleures. Je pense que notre collectivité pourrait interpeller celles et ceux qui ont la possibilité d'allouer des moyens pour permettre aux étudiants d'apprendre dans de bonnes conditions.

Il a été question de violence, il y a quelques instants. Je ne vais pas jouer le vieux, mais je suis depuis très longtemps engagé dans une organisation syndicale et je sais qu'il est possible de manifester tranquillement sans violence. La question qu'il faut se poser, en revanche, est : « Pourquoi ces violences ? » Je vous réponds tout simplement : pour éviter de parler du problème de fond. Il y a la violence du 49.3, la violence de la démocratie bafouée à l'Assemblée nationale. Oui, ce sont des réalités, oui, il faut que nous l'entendions. Il n'est pas possible que les discussions sur le devenir de la population française soient réglées à coups de 49.3 et que les parlementaires, c'est-à-dire nos représentants, ne soient pas écoutés à l'Assemblée nationale. C'est de cela qu'il est question et, à mon avis... (*Applaudissements*), nous ferions bien de nous inspirer des élus de gauche et de droite qui se sont réunis à l'Assemblée pour écouter leurs points de vue respectifs. Je crois que notre président à l'Assemblée - c'est Fabien ROBERT qui l'avait souligné la dernière fois -, André CHASSAIGNE, a interpellé la représentation nationale sur cette question. Oui, nous avons nos différences et, si nous voulons les traiter, il faut que nous nous asseyions pour nous écouter et trouver ensemble des réponses. C'est de cela dont il s'agit.

Il en va de même pour la question de l'eau. Oui, nous condamnons sans réserve les violences mais, en même temps, nous devons trouver un chemin de sortie. Oui, l'eau est nécessaire à l'agriculture et à la vie. Nous avons écrit, avec Béatrice TARIOL, aux préfets de

la Vienne et des Deux-Sèvres pour demander qu'il y ait un moratoire. Oui, Monsieur ROBERT, non pas pour dire qu'il faut arrêter, etc., mais pour trouver une solution susceptible d'apaiser la situation dans nos territoires. Nous pensons que cela est possible en associant l'ensemble des acteurs porteurs de projets, y compris pour répondre à ce que vous avez évoqué, mais à condition de partager et d'élaborer des stratégies avec le plus grand nombre. Aujourd'hui, il y a plein de révoltes au niveau national et local, comme dans le département des Deux-Sèvres, parce que certaines personnes se sentent exclues. Pour remédier à cela et répondre aux diverses problématiques, il faut analyser toutes les situations et faire en sorte que tout le monde puisse être écouté, ce qui ne me semble pas être actuellement le cas. C'est de cela dont je souhaitais vous parler. Je vous remercie d'avoir écouté attentivement mon intervention.

*(Applaudissements)*

**Mme SEGUINAU.** - Je souhaitais reprendre la parole, s'il vous plaît...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je donne la parole à M. PLEZ.

**Mme SEGUINAU.** - Merci de me donner une minute...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, vous êtes déjà intervenue trois fois.

**Mme SEGUINAU.** - Je suis désolée, mais il faudrait quand même... Je vais prendre la parole parce que vous m'obligez à le faire ...

**M. LE PRÉSIDENT.** - On ne vous oblige à rien du tout.

**Mme SEGUINAU.** - J'ai posé une question à Monsieur Fabien ROBERT. J'ai demandé des excuses.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il vous a répondu.

**Mme SEGUINAU.** - Il ne m'a absolument pas répondu, il a simplement continué son propos liminaire qui avait été interrompu.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il vous a répondu.

**Mme SEGUINAU.** - Monsieur Fabien ROBERT, affirmez-vous publiquement, dans cette séance plénière, que vous ne vous excusez pas des accusations que vous avez portées contre notre groupe...

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Jean-Philippe PLEZ. Je demande à chacun de se calmer et de ne pas monter dans les tours. C'est assez insupportable. Cela fait trois fois que vous vous exprimez, trois fois. Il vous a répondu...

**Mme SEGUINAU.** - Non, il ne répond pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Même s'il ne répond pas, peu importe. Il vous a dit que si vous voulez porter plainte, vous pouvez porter plainte. Voilà.

**Mme SEGUINAU.** - Très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je donne la parole à Jean-Philippe PLEZ.

**M. TRIFILETTI.** - Nous l'actons.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Enfin, quelle prétention ! Jean-Philippe.

Groupe PRG, Le Centre Gauche

**M. PLEZ.** - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, quelle ambiance ! Cher Alain, tu avais réussi à apaiser un peu les débats qui sont ensuite repartis dans une ambiance un peu particulière. C'est de ce contexte que j'aimerais parler pour commencer. Notre assemblée se tient dans un contexte à la fois particulier et familial. Un contexte particulier au regard des crises et, malheureusement, un contexte familial car le mot « crise » et tout le champ lexical qui s'y rapporte sont très certainement ce que nous avons le plus en tête et dont nous avons le plus débattu depuis notre installation. C'est quelque chose que nous subissons, qui fait partie de notre quotidien depuis très longtemps. Ces crises ne sont plus de simples occurrences, mais bien des permanences auxquelles, à titre personnel, je suis confronté depuis que je suis en âge de me souvenir. Quarante ans déjà de crises de toute nature, c'est un contexte qui est donc, malheureusement, à la fois particulier et familial.

Ce qui rend ces crises sans doute plus singulières aujourd'hui, c'est leur empilement et leur caractère urgent. Elles s'ajoutent, se superposent, se télescopent et, le pire n'étant jamais certain, elles s'amplifient et leurs conséquences aussi par mécanisme d'entraînement. Crise démocratique et crise sociale, crise politique et crise de nos institutions, crise climatique et crise énergétique, crise économique et crise géopolitique, pour parler plus pudiquement de guerre en Europe. Ainsi, crises, tensions et rare violence, la violence dont nous avons beaucoup parlé ce matin. Violence à condamner, c'est vrai. Violence à comprendre, c'est vrai aussi.

C'est dans ce contexte et dans cette atmosphère que nous nous réunissons. Nous sommes par ailleurs concernés car à notre porte, ce matin, des contestations ont visé un service public au maintien tel qu'il est. Dans nos rues au sujet des retraites, dans nos champs au sujet de l'or bleu, dans nos territoires, dans notre région, partout en France, les contestations augmentent au point qu'elles semblent devenir majoritaires. La contestation est devenue le

premier parti de France. Souvent par désespoir de cause - ce qui n'est pas excusable, soyons clairs et intransigeants à ce sujet -, certaines crises gagnent en violence. Violence sur l'espace public quand un symbole institutionnel et républicain est incendié à Bordeaux ou violence dans nos institutions quand la haute dignité de notre Assemblée nationale est bafouée à Paris. Pour être honnête, ces violences physiques, verbales et comportementales s'expriment parfois en réaction à la brutalité de l'exercice d'un pouvoir sourd et violent. Violence contre violence, sous un air de mauvais mariage entre les impasses parlementaires de la Quatrième République et le pouvoir monarchique centralisé de la Cinquième. Situation de blocage, passage en force, la violence gagne partout du terrain et, malheureusement, ce sont également les extrêmes qui gagnent.

Non, définitivement non, on ne peut pas avoir raison contre le peuple. La brutalité du dernier 49.3, celui de trop, et les annonces sur les prochaines réformes doivent nous inquiéter en Région. La réforme des institutions, souhaitée par le Président de la République, a commencé par des annonces qui vont dans le sens contraire de l'histoire en détricotant les régions, alors que pour répondre précisément aux crises évoquées, le périmètre des régions est la bonne échelle d'action et d'efficacité, celle des géographes, celle qui commence par les bassins de vie, par les EPCI qui augmentent avec la Région et qui vont ensuite à l'échelle de l'Europe.

S'il devait y avoir une réforme des institutions, cette réforme devrait nécessairement s'activer à décentraliser. C'est le sens de l'histoire, une histoire malheureusement trop lente face aux urgences des crises auxquelles il faut répondre pour accélérer les transitions. C'est le sens de la motion que vous avez portée au dernier congrès du Parti socialiste à Marseille, Monsieur le Président. C'est aussi le sens de la motion que notre groupe avait présenté ici et qu'il a ensuite porté au récent congrès du Parti radical de gauche à Toulouse. La décentralisation n'est pas un sujet sexy. C'est un sujet qui paraît technique, éloigné des gens et des préoccupations du quotidien dont Alain BACHÉ nous a parlé. De la même façon que, dans l'esprit de beaucoup de nos concitoyens, la Région semble être assez distante, alors qu'en réalité il s'agit de leur vie de tous les jours. La décentralisation signifie, en somme, définir les missions, les objets, les objectifs du « qui fait quoi » précisément pour les réalités du quotidien des gens aujourd'hui et de demain.

Pour l'heure, notre quotidien est une session avec quelques sujets centraux de grande importance sur lesquels je passerai rapidement pour y revenir plus en détail tout à l'heure. Les éco-socio-conditionnalités, les aides régionales, le règlement d'intervention dans le monde économique, l'avenant au GPSO, le plan thermal, les contrats de territoire et le règlement d'intervention en matière d'habitat, ce sont des façons concrètes et déterminées de faire avancer les transitions et de répondre aux craintes légitimes exprimées par nos

concitoyens. Ce sont les transitions écologiques et sociales qui répondent aux crises évoquées. Ce sont Néo Terra et One Health en action, voire la Néo Societas chère au CESER. Dans ce contexte morose, ces délibérations donnent de la couleur, elles appuient une vision non résignée et une action volontariste. Il faut les voter maintenant et ne pas s'interdire de les faire progresser par la suite par bilans et propositions d'amélioration sur la base de l'expérience. Rien n'est jamais parfait, l'important est d'avancer. Puisque ces dossiers proposent des avancées significatives très attendues, nous les voterons, Monsieur le Président.

Enfin, chers collègues, souhaitons-nous des débats de qualité pour les Néo-Aquitains et la Nouvelle-Aquitaine. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Jean-Philippe. Edwige DIAZ.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

**Mme DIAZ.** - Merci, Monsieur le Président. En avril 2022, à la veille du second tour de l'élection présidentielle, l'ensemble de la classe politique chantait en chœur : « MACRON ou le chaos ». Onze mois plus tard, les Français doivent subir MACRON et le chaos. Au-delà d'une réforme des retraites, aussi injuste qu'inutile, la méthode utilisée par le Gouvernement est en train d'allumer un gigantesque brasier social. Sans l'utilisation du 49.3 et sans la lâcheté de certains élus de droite trop apeurés à l'idée de perdre leur siège, cette réforme ne serait jamais passée car elle n'a ni la moindre légitimité populaire ni la moindre légitimité parlementaire. En osant présenter ce passage en force comme une issue démocratique, Emmanuel MACRON et Élisabeth BORNE ont adressé un immense bras d'honneur aux millions de Français qui se mobilisent depuis des semaines.

Ces provocations ne pouvaient pas rester sans suite et nous sommes désormais non seulement face à des crises économiques et sociales, mais surtout face à une crise de régime. Voilà que les ministres annulent tous leurs déplacements, que des parlementaires ont besoin d'une armada de CRS pour protéger leur permanence, que des visites de chefs d'État sont reportées - humiliation suprême à l'international - et que le Président de la République ne peut même plus se rendre au stade de France pour assister à un match de football sans crainte de débordements. Ce quinquennat est déjà terminé et l'ambiance est clairement à la fin de règne. Les nombreuses manifestations spontanées de la semaine dernière et la réussite de la journée de mobilisation historique de jeudi le prouvent, les Français ne lâcheront pas face à un pouvoir qui les méprise. Malgré l'interview lunaire du Président de la République annonçant que tout était formidable et qu'il ne changerait

strictement rien, il n'y a pas 150 000 solutions pour sortir de cette impasse.

Oui, le Gouvernement doit démissionner et oui, les Français doivent retourner aux urnes, soit pour s'exprimer par referendum afin de trancher définitivement le débat sur cette réforme des retraites, soit dans le cadre de nouvelles élections législatives. Ne pas réagir, c'est prendre le risque d'une très forte radicalisation de la contestation populaire contre cette réforme. À ce titre, ce qui s'est passé à Bordeaux, jeudi soir dernier, mais aussi dans d'autres villes comme Paris, Nantes ou Lorient est profondément choquant et indigne. Au nom du groupe Rassemblement national, j'adresse tout mon soutien aux Bordelais et condamne avec la plus grande fermeté tout acte de violence à l'égard de tous et, plus particulièrement, à l'égard des symboles de la République et des élus, de leur permanence ou de leur famille. En pourrissant la contestation par leur méthode et en brûlant des symboles de la République, ces casseurs rendent un immense service à Emmanuel MACRON en décrédibilisant la légitime contestation. De notre côté, ils ne nous feront pas oublier le raz-de-marée populaire que nous constatons et qui se déroule dans une dignité et un calme à toute épreuve.

Pour revenir au scandaleux incendie du porche de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, je vous avoue avoir été assez surprise de constater que certains élus se sont lancés dans une cabale assez hasardeuse pour tenter d'accuser des hordes d'extrême droite, sous-entendu le Rassemblement national, qui auraient pris d'assaut la mairie. Ces élus doivent vraiment être aux abois pour répandre ce genre de *fake news*, car oui, ces allégations sont des *fake news*. Les services préfectoraux, les forces de l'ordre mais aussi les vidéos prises sur place précisent que l'on entend une bande de casseurs scander le slogan anti-flic « ACAB » devant le porche en feu. Il s'agit de casseurs d'extrême gauche, et je ne peux pas passer sous silence ce qui s'est passé ce week-end dans notre région à Sainte-Soline. Antifa, black blocs, zadistes ont débarqué par milliers, certains venant de l'étranger dans un seul objectif qui n'était pas de lutter contre une bassine ou d'alerter sur la question de l'eau, mais de répandre le chaos et de blesser les forces de l'ordre. Car, non, ces écolos gauchistes qui débarquent avec des battes de baseball, des haches, des cocktails Molotov, du mortier et des engins explosifs, qui incendient plusieurs véhicules de gendarmerie et blessent 47 gendarmes, dont un en urgence absolue, ne sont pas les gentils défenseurs du climat qu'on tente de nous vendre, mais des milices ultra-violentes militarisées qu'il y a urgence à mettre hors d'état de nuire. Le plus grand scandale dans tout cela, c'est que ces émeutiers d'extrême gauche étaient accompagnés, pour ne pas dire galvanisés, par des élus de la République dont de nombreux députés EELV, Parti communiste et France insoumise.

Comment, Monsieur le Président, pouvez-vous accepter que votre famille politique, le Parti socialiste, parti pourtant éminemment républicain, ait tout renié au point de s'allier avec ces gens-là ? Vos dirigeants de parti, Monsieur le Président, ont payé très cher la conservation

de leur strapontin à l'Assemblée nationale. Il faudra bien évidemment tirer toutes les conséquences de ces émeutes de Sainte-Soline, y compris sur les nouvelles grandes insuffisances et incompétences du Gouvernement sur ce sujet. Comment se fait-il que l'extrême gauche ait pu se réunir à Sainte-Soline sans en être empêchée, alors qu'elle avait annoncé, lors de la dernière manifestation, qu'elle reviendrait et que ces manifestations étaient connues depuis des semaines ? Comment se fait-il que Monsieur le ministre de l'Agriculture, Monsieur FESNEAU, pourtant au courant du danger que représentait cette manifestation, se soit contenté de déclarations d'une niaiserie effrayante en lançant un appel mollasson à la responsabilité et à l'apaisement ? Comment se fait-il que de nombreux étrangers fichés et identifiés par nos services de sécurité aient pu pénétrer en France armés et rejoindre Sainte-Soline sans jamais avoir été inquiétés ? Enfin, comment se fait-il qu'il ait eu si peu d'interpellations ?

La responsabilité du Gouvernement est encore une fois évidente. Son incompétence et son amateurisme permanent face à la montée de l'activisme ultra-violent de gauche a mis une fois de plus en danger des agriculteurs, des journalistes et, bien sûr, nos forces de l'ordre à qui je tiens à renouveler notre soutien inconditionnel. Toujours est-il que les conséquences que nous vivons montrent le vrai visage de certains. Entre ceux au gouvernement qui n'ont plus aucun contrôle face au chaos social que sème leur politique ultralibérale et l'opposition d'extrême gauche qui fait tout pour que la contestation dans la rue se transforme en violence généralisée, je n'ai qu'une chose à dire à ces millions de Français qui n'en peuvent plus de ces incendiaires et attendent que le Rassemblement national vienne remettre la France en ordre : courage ! Tenez bon, on arrive !

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ça s'est déjà passé dans l'histoire, ce genre de discours. On a vu où cela nous a menés...

**Mme DIAZ.** - Non, jamais Monsieur le Président, nous n'avons jamais gagné les élections présidentielles. Mais cela viendra.

**M. LE PRÉSIDENT.** - S'il n'y a pas d'autres interventions, vu que tous les groupes sont passés, je vais donner la parole à Éric SARGIACOMO.

Groupe Socialiste, Place Publique et Apparentés

**M. SARGIACOMO.** - Monsieur le Président, cher Alain, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Dans un contexte où même l'eau prend feu, je vais essayer de ne pas mettre de



l'huile sur le feu dans mes propos.

Dans nos ouvertures de plénière, nous rendons souvent hommage à ceux qui partent, moins souvent à ceux qui reviennent. Permettez-moi de commencer mon intervention par un message de soulagement pour la libération du journaliste Olivier DUBOIS après 700 jours de détention dans le désert malien. Olivier DUBOIS est maintenant un homme libre, un journaliste libre. C'est l'occasion pour moi, au nom du groupe Parti socialiste - Place publique - Apparentés, de témoigner mon plus profond respect à l'ensemble de la profession et, plus particulièrement, aux nombreux journalistes qui se battent partout dans le monde, au péril de leur vie, pour faire vivre l'information, la vraie. Celle-ci est d'autant plus essentielle que nous connaissons les difficultés rencontrées dans certains pays, où la liberté de la presse est souvent bafouée au même titre que les droits humains.

Cette liberté de la presse, qui repose sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression, est l'un des fondements de notre démocratie et nous devons nous battre pour la préserver. Il paraît utile de rappeler l'absolue nécessité de cette liberté, y compris dans notre pays où la tentation est forte, dans un climat social très tendu, de la contrôler, de limiter son regard sur les événements. Quand nous sommes chagrins vis-à-vis de tel ou tel article, gardons en tête cette formule de BEAUMARCHAIS : « Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres ».

Je vais revenir sur le climat social le plus rapidement possible, car j'avais traité longuement ce sujet lors de la dernière plénière et, depuis, peu de choses ont changé. Au passage en force à l'Assemblée nationale du projet de réforme des retraites, répondent désormais des scènes de chaos. Un gouvernement avisé doit pouvoir écouter les revendications des corps intermédiaires et d'une partie de la population après des semaines de mobilisation sans précédent. Un gouvernement avisé doit entendre la colère grandissante et justifiée des Françaises et Français qui se mobilisent pour protéger leurs droits face à cette réforme qui fait voler en éclats des combats de plusieurs générations qui ont conquis le droit au repos en bonne santé. Pour autant, l'usage de la violence ne peut pas devenir en démocratie un mode de résolution usuel des conflits. Ne donnons pas à ceux que nous combattons des arguments pour délégitimer les luttes sociales. Soyons les héritiers fiers de JAURÈS, qui écrivait en 1900 : « Citoyens, ne faisons ni les uns ni les autres le jeu des ennemis de la République et du peuple, éprouvons par notre calme que nous sommes maîtres de nous-mêmes et dignes des plus hautes destinées ».

Mais le refus de la violence ne veut pas dire que nous sommes dupes de la stratégie du Gouvernement et du Président de la République qui, en refusant tout dialogue, toute négociation, cherchent à faire monter la colère et le sentiment d'injustice pour que le diable sorte de sa boîte, en espérant devenir, le moment venu, l'incarnation de l'ordre. Le groupe

PS-PP-Apparentés est convaincu que nous devons œuvrer pour un dialogue social constructif basé sur l'équité et la solidarité. Nous appelons à un abandon de la réforme actuelle et à une réflexion approfondie sur la réforme des retraites prenant en compte les besoins et les attentes des travailleurs et des retraités. Nous plaillons pour un système juste, solidaire et pérenne, qui garantisse à chacun un niveau de vie décent et une protection sociale adéquate.

À l'urgence sociale se conjugue une urgence climatique. Le dernier rapport du GIEC nous rappelle l'urgence d'agir pour préserver notre planète, nos écosystèmes. Émissions de gaz à effet de serre, hausse globale des températures, vulnérabilité des écosystèmes et des populations, certains effets du réchauffement climatique seront irréversibles durant des millénaires. Nous avons connu la décennie la plus chaude depuis 125 000 ans. Ce changement climatique a déjà touché l'accès à l'eau et à l'alimentation, ainsi que la santé par la transmission de maladies vectorielles à travers les moustiques, par exemple, et également l'activité économique. En 2009, Alain JUPPÉ écrivait : « Je ne mangerai plus de cerises en hiver ». La question se pose désormais de savoir si nous n'aurions pas à choisir entre cultiver des concombres ou du maïs l'été.

Nous devons être moteur de ce changement. La Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à réduire son empreinte écologique et à promouvoir des initiatives durables pour lutter contre le changement climatique. Nous devons être à la hauteur de nos responsabilités et mettre en œuvre des politiques environnementales ambitieuses. Nous sommes toutes et tous convaincus que notre avenir va être de plus en plus impacté par le changement climatique. C'est déjà le cas. Entre températures record, sécheresse, feux de forêt, l'été dernier, nous avons vécu un très triste exemple de ce que notre avenir pourrait être. Cet hiver aussi, la sécheresse a marqué les esprits. C'est un sujet éminemment complexe que nous devons regarder en face, chacune et chacun ici le mesure. Nous sommes sans doute les dernières générations à avoir encore la capacité d'arrêter la destruction du vivant. Nous ne pouvons pas reculer.

La Nouvelle-Aquitaine est la seule région de France à décliner les enjeux planétaires en matière de climat et d'environnement en enjeux locaux avec sa feuille de route Néo Terra. Néo Terra permet de répondre aux enjeux soulevés par cette crise et de renforcer progressivement la contribution de notre région aux équilibres alimentaires mondiaux. Nous souhaitons que cette philosophie guide notre action politique. Pour cette raison, je tiens à mettre en exergue quelques dossiers de cette plénière. Accélérer les transitions sociales et environnementales tout en maintenant l'attractivité économique, c'est un des objectifs de Néo Terra. C'est le fondement même des éco-socio-conditionnalités qui seront présentées aujourd'hui. Une Région responsable déjà engagée et qui poursuit ses ambitions en

embarquant tous les acteurs du monde économique. Tendre vers la décarbonation, respecter les ressources naturelles, accroître les transitions pour toutes et tous, l'égalité femme-homme, la lutte contre toutes les formes de discrimination, pour l'emploi des séniors et la transmission d'entreprise.

Ensuite, nous verrons la feuille de route pour un tourisme durable. Le tourisme en Nouvelle-Aquitaine représente la première filière économique avec 32 millions de visiteurs chaque année. Engager la transition du modèle touristique régional en accompagnant les entreprises et les territoires dans leur adaptation face au changement climatique, voilà l'un des objectifs de cette feuille de route.

Enfin, nous connaissons toutes et tous les problématiques liées à l'habitat. Le règlement d'intervention habitat permet de prendre en compte les besoins des territoires ruraux dans une logique de transition, en lien notamment avec les éco-socio-conditionnalités, pour garantir des loyers maîtrisés, valoriser la sobriété foncière et les démarches environnementales. Dans ce contexte de crise, de forte hausse de l'inflation et d'envol des factures énergétiques, que ce soit pour les ménages ou pour les entreprises, la Région se doit de répondre présente et d'anticiper ces bouleversements. Des solutions locales aux problèmes globaux, telle pourrait être notre devise en Nouvelle-Aquitaine, par l'anticipation avec des réponses concrètes et avec l'action volontariste de notre président et de l'exécutif, dont je salue l'exemplarité. J'en veux pour preuve aujourd'hui, en ce jour de plénière, dans un contexte marqué par le climat social, la volonté d'apaisement de notre majorité.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, notre volonté est de conserver notre capacité à agir, à anticiper face aux défis de demain qui sont les nôtres, afin d'assurer un avenir pérenne aux Néo-Aquitains. C'est le sens même de notre action, c'est ce qu'entreprend la Région Nouvelle-Aquitaine au quotidien. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Éric. Je me demande si la République apaisée, la sixième République, ne pourrait pas être une république vraiment décentralisée. On va le voir. Je propose de passer tout de suite au premier dossier et je laisse la parole à Andréa BROUILLE pour présenter les éco-socio-conditionnalités.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je suis fière et heureuse de vous présenter cette délibération sur les éco-socio-conditionnalités qui est le fruit d'un long travail de concertation. Tout au long de ces six derniers mois, avec les équipes de la Région j'ai pu aller à la rencontre des différents acteurs du territoire, allant de Guéret à Montmoreau en passant par Périgueux ou La Rochelle. Nous avons échangé, lors d'une centaine de réunions avec toutes les parties prenantes - CESER, organisations syndicales, entreprises, têtes de réseau, groupes politiques - afin de vous proposer ces ESC qui sont la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra, notamment en ce qui concerne le volet social, pour accélérer les transformations nécessaires, basculer vers un monde plus juste et plus vertueux sur le plan environnemental, humain et social, et pour servir notre ambition de devenir la première région éco-responsable.

Il s'agit aussi de garder la confiance de notre écosystème et l'attractivité régionale. Il nous faut préparer les organisations, notamment les entreprises, aux réglementations qui arrivent, comme la taxonomie verte européenne et le *reporting* extra-financier issu de la directive CSRD. La Région veut aider à anticiper, à tirer des bénéfices de ces nouvelles réglementations. Nous proposons un cadre simple et pragmatique, avec pour objectif l'accompagnement des bénéficiaires régionaux dans une démarche non punitive, mais de progression. Nous souhaitons soutenir et accélérer l'innovation et les risques associés. Comme le dit souvent le Président, une entreprise est un être vivant. Elle évolue dans le temps, et nous devons continuer à l'accompagner dans toute sa phase de vie.

Nous sommes une région engagée, car nous avons déjà mis en place différents schémas, une feuille de route et des dispositifs accompagnant ces transitions. Je pense, bien évidemment, à notre feuille de route Néo Terra pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et l'érosion de la biodiversité, ainsi qu'à l'Usine du Futur, notre programme phare et l'élément fondateur de l'attractivité régionale, de notre capacité à réindustrialiser et à améliorer la performance des entreprises tout en améliorant les conditions de vie au travail. Nous avons également déployé, cher Jean-Louis, un Guide environnemental pour la rénovation, la réhabilitation et la construction de nos lycées. Nous avons aussi mis en place des conditions d'accès au financement régional et européen déjà existant, la non-distribution de dividendes, l'obligation de Diagnostic RSE pour les entreprises agro-alimentaires faisant des investissements supérieurs à 2 millions d'euros ; des politiques culturelles conditionnées par des grilles de sensibilisation et des manifestations telles que salons et festivals organisées de façon éco-responsable ; des conditions d'accès aux marchés. Je citerai, à ce

propos, notre SPASER, acronyme derrière lequel se cache, mes chers collègues, ce schéma d'achat socialement et environnementalement responsable qui s'applique à tous nos achats.

Aujourd'hui deux délibérations sont soumises à votre vote : la première pose les grands principes et la philosophie des ESC qui s'appliqueront à l'ensemble des politiques de notre collectivité ; la seconde délibération fixe le nouveau règlement d'intervention (RI) du pôle de développement économique et environnemental (DEE), déclinant le nouveau SRDEII que nous avons adopté en juin dernier, assorti de ses ESC.

Après une concertation de plus de six mois, une structuration autour de trois axes forts s'est mise en place : le respect des ressources naturelles, la transition pour tous, l'écoresponsabilité et la décarbonation.

Derrière l'axe 1, on retrouve l'économie des ressources, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la performance énergétique des bâtiments et des process, la réduction des usages de pesticides et la préservation de la biodiversité. Derrière l'axe 2, qui concerne le volet social, on retrouve la formation des salariés et des jeunes aux métiers de l'avenir, le bien-être, la qualité de vie et la santé au travail, l'égalité femme-homme, la lutte contre les discriminations, l'emploi des seniors et la transmission des savoirs et savoir-faire, l'embauche d'apprentis et d'alternants, la gouvernance et la politique salariale. Enfin, derrière l'axe 3, on retrouve la réduction des gaz à effet de serre (GES), la politique RSE, la création et le maintien de l'emploi, ainsi que l'ancrage territorial.

Nos cibles sont l'ensemble des bénéficiaires des aides régionales (entreprises, associations, collectivités, organismes publics), ces aides régionales qui seront adossées à un règlement d'intervention. Deux sont les niveaux d'engagement avec un seuil fixé à 150 000 euros, ce montant étant celui de l'aide régionale et non celui du montant du projet ou de l'investissement. Un premier niveau incitatif avec une charte d'engagement, et un second avec des engagements contractuels dans des contrats que nous appellerons « contrats de transitions » avec des critères mesurables, quantifiables et vérifiables.

À partir du vote de la délibération qui vous est proposée ce matin, nous déploierons ces ESC dans un délai de 24 mois maximum pour l'ensemble des politiques publiques régionales. Son évaluation sera confiée à la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP), qui regroupe des élus régionaux issus de tous les groupes politiques et des élus du CESER. Nous organiserons - je m'y suis engagée dès le départ - plusieurs réunions de l'ensemble des parties prenantes pour un retour d'expérience et un débat sur l'efficacité et la pertinence des critères. Vous l'aurez compris, il s'agit d'une première marche, d'une première étape essentielle. Je tiens à souligner que nous sommes la seule région à le faire de cette

manière. Nous pourrions sûrement aller un jour encore plus loin, mais nous entendons faire les choses progressivement afin d'embarquer l'ensemble des acteurs de nos territoires.

Mes chers collègues, je crois qu'aujourd'hui nous pouvons être fiers de ce que nous sommes en train de mettre en place tous ensemble.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Andréa. Je veux juste ajouter que les régions en France n'ont pas de pouvoir réglementaire. La seule façon d'avancer, puisque nous sommes sous la règle des aides d'État qui sont formalisées par Bruxelles et Paris, c'est une relation de confiance et d'expérience. De confiance, car on l'a vu sur la réindustrialisation, sur l'attractivité de nos territoires pour accueillir des entreprises incroyables, sur les nouvelles façons de guérir et pas simplement de soigner, sur l'économie circulaire avec les deux ou trois initiatives qui existent sur le bassin de Lacq et à Tulle, sur la transition pour sortir des pesticides issus d'énergies fossiles en Charente avec Elicit Plant. 36 % de l'emploi industriel net en 2019 a été créé en Nouvelle-Aquitaine, et nous n'avons pas la même histoire industrielle que le Nord, que la région Rhône-Alpes. La diversité de notre tissu est importante.

C'est également ce que nous avons inventé en Nouvelle-Aquitaine avec le monde industriel, l'Usine du Futur, qui fait bondir la productivité et la compétitivité de 30 à 50 %. Je ne sais pas si vous avez lu l'article de Patrick ARTUS, paru ce week-end dans *Le Monde*, sur les problèmes de notre appareil productif qui est essentiel pour que nous ne décrochions pas. Par ailleurs, je suis toujours de ceux qui défendent l'entreprise à capitaux régionaux. C'est une vieille idée - j'en discutais avec Alain BACHÉ - que le Parti communiste a évoquée il y a très longtemps, sur comment la veuve de Bazas va pouvoir mettre ses 20 000 euros dans l'entreprise qui pourra embaucher son petit-fils plutôt qu'à la Caisse d'Épargne. Il s'agit d'un point essentiel. À partir du moment où l'on met son épargne dans une entreprise, on ne peut pas ne pas avoir de retour d'investissement. Cela s'appelle les dividendes. Et je ne parle pas de ce que l'on voit sur les surprofits ou sur certains dividendes du CAC 40. C'est cela que nous avons essayé de formuler, avec Andréa, les services et les acteurs du territoire. Nous restons dans une relation de confiance, dans une relation d'innovation. C'est la seule façon de permettre la qualité de vie au travail, une réelle égalité professionnelle homme-femme, le fait d'être remboursés lorsqu'une entreprise déménage à la cloche de bois, et d'avancer dans notre modèle économique. Le reste n'est ni efficace ni probant.

Qui souhaite intervenir sur ce texte ?

**M. CHAGNIAT.** - Nous avons une intervention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Guillaume GUERIN.

**M. CHAGNIAT.** - Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT du RN.

**M. LE PRÉSIDENT.** - M. CHAGNIAT...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Monsieur le Président...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Attendez. C'est moi qui donne la parole et d'autres l'ont demandée.

**M. CHAGNIAT.** - D'accord. Excusez-moi.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Fabien ROBERT, Isabelle TARIS, Anne-Laure BEDU, Jean-Philippe PLEZ, Marie-Ange MAGNE. Alors, Guillaume GUERIN.

**M. GUERIN.** - Merci, Monsieur le Président. Cette délibération sur les ESC représente l'incarnation de la feuille de route Néo Terra. Inutile de vous rappeler, Monsieur le Président, que celle-ci existe depuis 2016 et qu'elle a vocation à renforcer la prise en compte des transitions écologiques. Mais les critères environnementaux comme la sobriété foncière, qui vont limiter l'attribution des aides régionales, témoignent également d'un véritable choix politique qui est le vôtre, Monsieur le Président.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il ne faudrait pas que ces critères soient de nouvelles contraintes à imposer tant à nos entreprises qu'à notre agriculture, à l'heure où le ZAN va entrer en application. Le ZAN, dispositif de la loi climat et résilience, c'est-à-dire « zéro artificialisation nette » des sols à horizon 2050. La mise en place de ce ZAN suscite de nombreuses interrogations, quand il ne s'agit pas d'inquiétudes. Aujourd'hui ces ESC, et notamment la question de la sobriété foncière, risquent de venir alourdir ce dispositif. Anticiper ce risque est une bonne chose.

Vous le savez, il y a deux recours en cours contre les décrets qui ont été pris le 29 avril dernier, l'un sur la territorialisation dans le SRADDET, et notamment sur la question de la surtransposition de la trajectoire ZAN dans les règles du fascicule plutôt que dans les objectifs prévus par la loi, et l'autre sur la nomenclature des sols artificialisés et sur son absence totale de clarté. Le Sénat, à travers une PPL, a contribué à faire évoluer ce dispositif lors d'un débat qui a eu lieu le 14 mars dernier. La prolongation d'un an du calendrier des intégrations de la trajectoire ZAN dans le SRADDET, dans le SCoT et dans le PLU est une avancée notable mais encore insuffisante. La réintégration de la trajectoire ZAN dans les objectifs du SRADDET, avec un rapport de prise en compte plutôt que de mise en compatibilité, permet aujourd'hui de fixer une cible par le SCoT au niveau régional. La prise en compte des efforts passés dans les SRADDET, la prise en compte de la renaturation des sols dès août 2021, date d'entrée en vigueur de la loi Climat, la sortie du calcul de 50 % au niveau national à 2050 de projets d'envergure nationale et européenne sans péréquation

entre régions, ce sont tous des éléments de bon augure qui cependant ne sont pas encore totalement actés.

Monsieur le Président, nous avons quelques interrogations sur la mise en place concrète de ce dispositif qui *in fine* constituera l'alpha et l'oméga des politiques d'aménagement dans les années à venir, et notamment sur son financement. La loi des finances 2022 et 2023 n'a fléchi aucun moyen de financement et d'accompagnement à ce dispositif. Des préalables nous paraissent indispensables à sa réalisation, comme le droit à l'expérimentation et le fait de savoir comment financer le coût de l'ingénierie nécessaire à la mise en place de cette sobriété foncière.

Aujourd'hui, il existe deux poids et deux mesures. Les grandes aires urbaines ont la capacité, par l'ingénierie dont elles disposent dans leurs propres services et parfois par l'appui d'établissements publics fonciers, comme c'est le cas en Nouvelle-Aquitaine, de réhabiliter des logements anciens et d'arrêter l'étalement urbain. Les élus de tout bord ont parfaitement conscience qu'il faut limiter l'étalement urbain, mais encore faut-il disposer de la capacité d'ingénierie pour porter ce genre de projets. Dans le monde rural, de très nombreux maires n'ont pas cette capacité et ne disposent pas des outils nécessaires pour le faire. Là encore, le Gouvernement n'a pas répondu à cette question. Il est nécessaire de travailler sur les questions de compensation et de renaturation et sur leur mise en valeur, et de répondre à une question qui a été posée par différentes associations d'élus depuis longtemps : quid de la réintégration des dépenses d'aménagement et d'acquisition des terrains dans le champ du FCTVA ?

Les ESC que vous fixez dans cette délibération, Monsieur le Président, viennent une fois de plus pénaliser notre agriculture. En dix ans, nos terres agricoles ont perdu 30 % de leur productivité. En même temps, nous sommes passés de 6 à 10,5 millions de malnutris en France, y compris en milieu rural ou extrêmement rural. 0,2 % de notre SAU, ou surface agricole utile, suffirait à rendre la Nouvelle-Aquitaine autosuffisante en électricité. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas voter en conscience cette délibération, car beaucoup trop d'interrogations demeurent sur un pan entier de la mise en place de la loi climat et résilience, notamment le fait d'ignorer si ces projets de production d'énergie renouvelable vont compter suivant la règle du un pour un en termes d'artificialisation et s'ils vont être pondérés. Quid de toutes ces questions auxquelles on n'apporte absolument pas de réponse ? Nous ne souhaitons pas que cette délibération et la mise en place des ESC viennent alourdir un dispositif qui est déjà extrêmement contraignant pour la plupart de nos entrepreneurs et de nos agriculteurs. Nous ne souhaitons pas, tout simplement, être plus royalistes que le roi.



Je n'avais pas prévu de le faire, mais puisque j'ai encore un peu de temps, je vais revenir sur le début de la séance et sur les événements scandaleux qui se sont déroulés à Sainte-Soline. Je voudrais rebondir sur les propos tenus par notre collègue Fabien ROBERT, qui a posé une interrogation très juste : y a-t-il besoin d'un débat sur l'eau ? Je crois que, dans les quatre coins de cet hémicycle, tout le monde s'accorde à dire qu'il y a besoin d'un débat sur l'eau. Deuxième interrogation : y a-t-il illégalité dans la construction de ces bassines ? La réponse est non. J'aurais aimé, Monsieur le Président, que vous ayez été un peu plus précis dans votre intervention liminaire et que vous ayez eu un peu plus de punch pour condamner ce qui s'est passé.

Ces bassines ont donné lieu à une enquête publique de près de 500 contributions. L'enquête publique a donné un feu vert à la construction de la bassine de Sainte-Soline. La Commission d'enquête préalable a également émis un feu vert à sa construction. Plus lourd de sens encore pour nos collègues du groupe EELV, le Parc naturel du marais poitevin a émis un avis favorable pour le projet en tant que bassin utile à la préservation de la zone humide. Fait rare, les travaux de la bassine de Sainte-Soline ont pu démarrer avec l'assentiment des premiers opposants au projet, puisqu'un accord a été trouvé avec les autorités à la suite d'un recours déposé devant le tribunal administratif. Quel était cet accord ? La mise en place de politiques agricoles tournées vers l'agroécologie.

Je vous le disais, Monsieur le Président, je vous ai trouvé bien discret sur le sujet. Ce qui s'est passé à Sainte-Soline est inacceptable dans un État de droit. Alors, mon cher Fabien, pour les propos qui vont suivre, si on doit aller au commissariat, on ira tous les deux et on fera l'audition ensemble. La contradiction est un droit en démocratie. S'opposer pour des raisons idéologiques est permis en démocratie, mais détruire des ouvrages légaux constitue un délit, mener une guérilla armée face aux forces de l'ordre avec pour but de faire plier un État de droit, cela s'appelle du terrorisme politique. Le ministre de l'Intérieur, Gérard DARMANIN, s'est trompé en qualifiant, il y a quelques temps, ces activistes d'écoterroristes. Ils n'ont rien d'écologiste, car lorsqu'on cherche à blesser ou, pire encore, à tuer des gendarmes, on est un terroriste tout court. Merci, Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Juste un mot pour vous rappeler que Laurence ROUÈDE présentera le SRADDET tout à l'heure et que celui-ci ne fait pas l'objet de notre délibération sur les ESC. Monsieur CHAGNIAT.

**M. CHAGNIAT.** - Monsieur le Président, chers collègues. Comme vous le savez, le Rassemblement national est particulièrement critique sur la mise en place des ESC. Ce n'est pas tant le principe qui nous dérange, car il est tout à fait normal que nos collectivités soient

vigilantes sur le bon investissement des deniers publics et qu'elles ne se mettent pas à subventionner des projets qui iraient contre l'intérêt général ou porteraient manifestement atteinte à l'environnement. Ce qui nous dérange vraiment, ce sont leurs modalités de mise en œuvre.

La première réserve importante concerne la complexité administrative qu'elles vont accentuer. Vous le savez aussi bien que nous, de nombreux acteurs de la région, particulièrement les TPE-PME et les associations, ne sollicitent j'aimais l'aide du Conseil régional. Pourquoi ? Parce que beaucoup d'entre eux ne connaissent pas notre action et surtout parce qu'ils constatent que le montage des dossiers est particulièrement lourd et qu'ils n'ont ni les moyens humains ni les moyens techniques pour se lancer dans un parcours de combattant administratif. Vos ESC vont totalement à rebours du nécessaire besoin de simplification administrative tant espérée par nos concitoyens.

Certes, j'entends bien que l'essentiel des subventions attribuées seront accompagnées d'éco-socio-conditionnalités incitatives, ce qui est un bon point que nous vous accordons, car vous-mêmes savez que leur application coercitive engendrerait d'importantes difficultés. Mais quand bien même, le simple fait de savoir qu'il faudra signer et tenter d'appliquer une charte d'engagement en plus des dossiers complexes à remplir, risque de faire fuir plus d'un bénéficiaire potentiel. Leur mise en place risque de renforcer le sentiment d'exclusion de vos politiques que ressentent de nombreux acteurs, principalement certaines entreprises. Cela nous inquiète, particulièrement dans ce contexte de crise économique et sociale.

Vous nous dites que la Région sera là pour les accompagner dans ces démarches, mais c'est justement notre deuxième réserve. Il y a un sujet que vous n'abordez jamais, à savoir les conséquences pour nos services. Quelles seront-elles ? Car pour rédiger la charte d'engagement aux contrats de transitions, il faut du monde ; pour contrôler leur application, il faut du monde ; pour aider les bénéficiaires à corriger leur trajectoire pour mieux s'y conformer, il faut du monde ; pour sanctionner en cas de non-respect manifeste, il faut du monde. Tout cela va nécessairement engendrer davantage de travail pour les services. Est-ce que cela signifie que le délai de traitement des dossiers sera plus long ? Ou est-ce que cela va impliquer de recruter davantage d'agents alors que nous devons maîtriser nos dépenses de fonctionnement ? C'est un vrai sujet.

Enfin, dernière réserve : les ESC d'accord, mais lesquelles ? Les seules que vous nous donnez dans ce dossier, nous ne pouvons que les applaudir puisqu'elles correspondent et sortent tout droit de notre programme. Ne pas délocaliser, ne pas désubventionner les actionnaires, pas de licenciements, c'est notre programme. Toutefois, il n'y a pas besoin d'un vaste plan d'ESC pour demander de rembourser des subventions en cas de délocalisation et

de suppression d'emplois. C'est seulement du pur bon sens. Ce qui nous inquiète, ce sont toutes les conditionnalités qu'il y a derrière. L'on sait ce qui nous attend, c'était indiqué d'ailleurs sur la page de présentation, c'est du Néo Terra, encore du Néo Terra et toujours du Néo Terra. Et qui dit Néo Terra, dit forcément beaucoup d'idéologie, beaucoup de surenchère faussement écologique, beaucoup de dogmes pseudo-égalitaires, bref beaucoup de socialisme déconnecté des priorités de notre région.

Ce que nous craignons, c'est que ces ESC ne constituent pas une politique au service des Néo-Aquitains, mais qu'elles les obligent à se mettre au service de votre politique. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je pensais que ça allait se terminer autrement... Andréa BROUILLE y a cru à un moment donné. N'oubliez pas quand même que la Région accompagne annuellement 2 600 entreprises. Dire que les entreprises ne viennent pas chercher l'accompagnement de la Région, c'est une *fake news*. 2 600 entreprises tous les ans... Les entreprises de la Nouvelle-Aquitaine. 36 % de l'emploi industriel, vous me direz quelle est la région qui fait mieux ! En ce qui concerne le fait que Néo Terra serait de l'idéologie, je suppose que vous n'avez pas lu le rapport du GIEC. Les scientifiques sont unanimes sur les causes et les conséquences du réchauffement climatique. Que vous restiez la seule formation climato-sceptique est une chose, que je suive cela...

**M. CHAGNIAT.** - On n'a pas dit ça, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, ou vous êtes dans des contradictions totales. Fabien ROBERT.

**M. CHAGNIAT.** - Vous m'avez mal écouté, Monsieur le Président.

**M. ROBERT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit du dossier le plus important de la plénière, en tout cas sur le papier. Je voudrais tout d'abord remercier Madame la Vice-présidente pour les échanges que nous avons eus sur cette délibération « chapeau » qui va imprégner toutes les politiques régionales, comme vous l'avez rappelé. Je voudrais également souligner qu'il s'agit d'un projet qui a été particulièrement évolutif, y compris dans les derniers jours. Est-ce le signe d'un débat interne ? En tout cas nous avons eu l'impression tantôt d'une barre à gauche, avec l'abaissement du seuil de 200 à 150 000 euros, tantôt d'une barre à droite avec l'assouplissement de la clause sur les dividendes, car il était difficile de le formuler comme prévu initialement. On nous a souvent répété aussi qu'on le faisait déjà et nous avons essayé de mesurer l'avancée.

Bref, nous nous sommes beaucoup interrogés sur votre objectif avec ce texte, entre effet d'annonce et véritable outil pour orienter l'action des entreprises vers un plus grand respect de notre planète. Pour répondre à cette interrogation, il y a avant tout l'avis du CESER qui est peut-être plus légitime sur ce sujet que sur d'autres, puisque le CESER rassemble des

forces vives, notamment économiques et syndicales. L'avis du CESER est extrêmement sévère puisqu'il considère que les dispositions générales sont en décalage par rapport aux intentions et aux objectifs affichés dans Néo Terra, et que la démarche est insuffisante au regard des urgences. Il exprime sa déception et regrette « la frilosité du Conseil régional ». Je voudrais vous entendre à ce propos, car il n'est pas fréquent que notre deuxième assemblée émette un avis aussi dur.

Je crois que l'intention générale est la bonne, à savoir faciliter, inciter et obliger, bien évidemment, les entreprises à réorienter leurs actions quand ce n'est pas déjà le cas. De ce point de vue, Monsieur le Président, vous parlez souvent de l'Usine du Futur et de l'industrialisation. Oui, les scores sont bons en Nouvelle-Aquitaine, mais permettez-moi d'ajouter qu'ils sont bons en France et que c'est la politique nationale qui va dans le bon sens puisque des usines se sont mises à ouvrir alors qu'elles fermaient sur notre territoire.

En ce qui concerne les ESC, nous avons également des questionnements sur la méthode, et tout d'abord sur le calendrier. L'Europa va agir sur cette question par une méthode que l'on pourrait peut-être qualifier de similaire, mais pourquoi ne pas attendre qu'elle délibère, que la transposition dans le droit eût lieu pour éviter de compliquer encore plus la situation pour les acteurs économiques ? Pour vous donner un exemple de différence : vous prenez un seuil à 150 000 euros, l'Europe prendra sans doute des seuils de chiffre d'affaires et de nombre de salariés. On voit bien que les critères ne seront pas exactement les mêmes.

Nous regrettons également qu'il n'y ait pas eu de logique de bonification. Bien évidemment, elle aurait eu un coût financier, encore que, si on rationalise, peut-être d'autres sont moins aidés, d'autres sont plus aidés. En tout cas, c'est une politique qui est incitative mais sans bonification pour ceux qui feront l'effort de respecter les règles. Nous nous questionnons aussi, cela a été dit, sur les mécanismes de contrôle et de sanction. L'immense champ auquel vous voulez vous attaquer va nécessiter de moyens de contrôle. Est-ce que cela va allonger les délais de traitement des dossiers ? Est-ce que cela risque finalement de ne pas être effectif ? Nous aimerions avoir des réponses.

En outre, derrière ce dossier, il y a une vision d'entreprise qui nous a questionnés. Il ne faut pas confondre effectivement les dividendes, les profits et les superprofits. De ce point de vue, il est important de rappeler que les entreprises créent des emplois durables et que, quand un patron prend des risques, il n'est pas inutile qu'il se rémunère au travers du dividende. Ce qui n'est pas à confondre avec les superprofits, pour lesquels, je le rappelle, nous défendons une taxation supplémentaire.

Nous avons aussi - et c'est pour nous le plus important - une vraie divergence de fond sur le sort réservé aux collectivités locales. Vous avez parlé de « dialogue réel » dans votre

intervention, Monsieur le Président, des propos qu'Andréa a repris. Il aurait été utile de ne pas mettre les collectivités, comme nous l'avons lu encore, au même niveau que les associations et les entreprises. Elles n'ont pas la même vocation ni le même ADN, c'est une évidence. Quand la Région contractualise avec des territoires, on discute de nos objectifs réciproques, tels que se voter par une communauté de communes ou se voter par la Région, on trouve un accord et on avance. Cela est extrêmement légitime. Mais décider que, dorénavant, toutes les aides pour les collectivités seront passées au prisme de ces ESC comme pour une entreprise ou une association, cela nous semble contraire à la liberté d'administration des collectivités, en tout cas à son esprit. Cela nous semble un peu jacobin et contraire à l'esprit de coopération.

Je pense que dans les temps difficiles que traversent les élus locaux, il aurait été utile de ne pas les traiter de la même manière que les entreprises et les associations. C'est le sens de l'amendement que nous vous proposons et que je vous présente : que vous exprimiez clairement votre choix de contractualiser et non pas d'imposer une vision aux collectivités locales dans une forme de contrat léonin. Par ailleurs, elles n'ont pas attendu, elles font beaucoup, elles sont elles-mêmes confrontées à toute une série de difficultés. Il serait difficile de leur demander plus alors que la Région elle-même s'exonère de ses règles, par exemple sur les dotations des lycées. Je comprends bien qu'on ne peut pas appliquer ces règles aux dotations des lycées. Comprenez qu'on ne devrait pas les appliquer non plus aux collectivités locales.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous avons décidé de nous abstenir sur cette délibération, en considérant que les collectivités locales ne doivent pas être incluses de la même manière que les entreprises, mais qu'elles doivent être soutenues en cette période particulièrement difficile.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous en avons déjà parlé tous les deux : est-ce que cela signifie que la Région n'aurait pas le droit d'avoir une politique ? C'est bizarre ! D'autant que, comme vous l'avez rappelé dans vos propos, les collectivités locales sont toutes engagées, ainsi que j'ai pu le vérifier en CPAP, sur la résilience et la lutte contre le réchauffement climatique dont on a fait le fer de lance de la région. Comme le sont d'ailleurs les entreprises. Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que les entreprises, certes poussées par la crise en Ukraine, sont toutes en train de s'engager dans une économie circulaire qui leur permet d'être plus saines et plus efficaces industriellement. Je suis donc un peu surpris par votre raisonnement. Isabelle TARIS.

**Mme TARIS.** - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Messieurs, Mesdames, chers collègues. Nous allons enfin aborder le grand sujet des ESC que nous proposons de

baptiser « Label ÉCO+ Nouvelle-Aquitaine », car nous avons constaté que la définition « éco-socio-conditionnalités » est assez difficile, d'ailleurs beaucoup l'ont écorchée depuis ce matin. Il nous est proposé dans ces deux premières délibérations d'accepter les termes du règlement d'intervention des aides financières régionales et de la politique régionale des ESC dans ses principes et modalités.

Notre groupe se félicite d'avoir participé activement et efficacement à l'écriture de ces deux textes. Nous tenons à remercier les services du pôle de développement économique et environnemental pour leur disponibilité et leur collaboration précieuses qui nous ont permis d'apporter une contribution active à l'enrichissement et au renforcement des dispositifs des ESC. Nous saluons également la contribution positive du CESER pour avoir mis en lumière la nécessité et l'urgence d'organiser les transformations et les transitions de notre modèle de développement et de nos modes de production afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques.

En effet, le contexte actuel de crise sociale profonde et de défiance démocratique nous oblige, par nos décisions, à marquer de manière visible et concrète notre ambition d'embarquer tous les acteurs qui contribuent à la production de richesses sur nos territoires dans l'effort de transition écologique, qui irrigue l'ensemble de nos politiques régionales au travers de la feuille de route Néo Terra enrichie des thématiques One Health et Néo Terra Pour Tous, dédiées aux attentes de transformation sociale autour des enjeux d'égalité et de qualité de vie au travail.

Si le cadre des critères d'obtention des aides ne doit pas être un repoussoir à caractère punitif pour les entreprises, il est cependant de notre devoir, parce nous aimons l'entreprise, de poser l'exigence de certains principes et parmi eux celui du principe d'égalité femme-homme, inscrit depuis 1946 en préambule de la Constitution. Malgré le renforcement de la loi de 2006, qui imposait l'égalité salariale dans l'objectif de supprimer les écarts de rémunération avant 2010, et la loi de décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, l'égalité professionnelle femme-homme pourtant promulguée par différents gouvernements successifs n'a pas suffi à endiguer les inégalités salariales persistantes, voire en augmentation depuis 2020 passant de 15 à 16,5 % dans le secteur privé.

Comme il est écrit dans cette délibération, ainsi que dans le RI, l'urgence sociale nous exhorte à transcrire encore plus dans nos politiques des actions pour engager les transitions pour tous. C'est parce que cette volonté est aussi la nôtre que notre groupe a affirmé sa détermination à pousser le curseur jusqu'à l'exigence de parvenir à l'application de la loi sur l'égalité et, par conséquent, de contraindre les entreprises à la respecter, car nul n'est censé

ignorer la loi d'autant moins dans une période et dans une société en pleine transition qui oblige l'ensemble des citoyennes et citoyens à fournir des efforts. C'est parce que la Région s'est dotée d'une feuille de route tournée vers le progrès, l'innovation et l'attractivité que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur des pratiques dépassées et totalement en décalage avec l'idée d'Usine du Futur.

L'urgence sociale est aussi de sortir des impasses du mal-travail et de perte de sens créées par les différents modes de transformation du travail, de production et de management. C'est pourquoi les ESC représentent un moyen efficace de garantir une évolution positive des conditions de travail pour les salariés de toute catégorie, sans lesquels la bonne marche des entreprises est irréalisable. Cette délibération pose les principes d'une dynamique inclusive exigeante vis-à-vis des travailleurs et stagiaires handicapés, à l'écoute des exigences sociales et sociétales du XXI<sup>e</sup> siècle qui refusent toute forme d'exclusion. Il nous appartiendra de convaincre que cette vision moderne et novatrice de l'entreprise est la bonne direction à prendre pour prétendre aux aides financières régionales qui - ainsi qu'il est rappelé dans le RI - ont permis à 1 000 entreprises d'accroître de 30 à 50 % leur productivité et de faire progresser la qualité de vie au travail faisant de la Nouvelle-Aquitaine une terre d'attractivité pour les projets industriels innovants.

Cette vision à long terme de développement économique au service des besoins environnementaux et du vivant a un coût. Nous apprécions que l'usage des fonds publics engagés soit notifié sur les deux documents. Ces fonds publics qui représentent plusieurs millions n'ont pas vocation à rémunérer les actionnaires. Cette évidence, énoncée sous forme de clause, engage les entreprises bénéficiaires dans une démarche de transparence et d'honnêteté. Nous savons tous ici que le dialogue social est un outil de démocratie sociale majeur dans l'entreprise. Nous en connaissons aussi les limites d'usage dans les petites entreprises. C'est pour cette raison que nous avons été nombreux à formuler le souhait que l'attribution d'une aide financière régionale fasse l'objet d'une information au CSE *a minima* afin qu'il puisse en suivre l'utilisation qui en sera faite. Nous considérons que cette mention intégrée dans le texte est un premier pas vers des évolutions positives futures.

Nous notons et saluons l'effort consenti à abaisser le seuil des aides à 150 000 euros au lieu de 200 000, ayant conscience du travail supplémentaire requis par nos services qui disposent aujourd'hui de moyens limités pour appliquer les ESC à la totalité des demandes. Ceux qui sont persuadés qu'on peut baisser le seuil doivent aussi prendre en compte les moyens humains et financiers dont ne dispose pas la Région actuellement. Nous avons été nombreux à estimer qu'une évaluation du dispositif d'aide puisse être réalisée afin d'en évaluer la pertinence et l'efficacité. Il est fait mention dans le texte d'une conférence des acteurs en complément de la CEPP, regroupant l'ensemble des branches professionnelles,

des organisations syndicales et patronales, des associations représentatives et des acteurs régionaux pour échanger sur le retour d'expérience et débattre sur l'efficacité et la pertinence des critères.

Cette démarche consentie est une première réponse à une demande formulée par notre groupe. Elle est la traduction d'une volonté politique à ne pas surnormaliser les ESC et à trouver le juste équilibre qui permette d'éviter d'éventuels effets de contournement et d'embarquer les entreprises dans l'ambition que nous partageons tous de relever les défis d'anticipation et d'accélération des transformations économiques, sociétales et environnementales. Enfin, nous pensons que les aides financières sont une contribution positive à la création, au développement et à la survie des entreprises dans une répartition territoriale la plus juste pour une relance économique vertueuse et profitable à l'ensemble de la population.

Cette délibération permettra, nous l'espérons, la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route régionale Néo Terra. Elle est à la mesure de ce que nos moyens actuels nous permettent de réaliser. Nous attendons des entreprises partenaires de l'appréhender avec toute la loyauté qui s'impose et le respect des valeurs et des engagements contractualisés. Nous sommes confiants sur les effets positifs et dynamisants à long terme d'une politique sociale indissociable de notre projet politique régional. Nous veillerons à sa bonne application. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Isabelle. Je passe maintenant la parole à Anne-Laure BEDU.

**Mme BEDU.** - Monsieur le Président, chers collègues. Les ESC représentent un sujet qui est cher aux écologistes. Cela fait longtemps que nous le portons dans des arènes politiques, mais aussi dans des arènes scientifiques et professionnelles. Les ESC ont fait l'objet d'un rapport que je tiens à votre disposition, disponible aussi sur internet, fait par le Gouvernement et l'Assemblée nationale et intitulé « Une mission d'information commune sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises ». Ce rapport est riche d'enseignements. Il y est tout d'abord précisé en introduction que les ESC relèvent finalement d'un choix politique et « de l'impulsion de l'orientation économique, sociale et environnementale que souhaitent donner les responsables politiques à la dépense publique et au tissu économique ».

Rappelons les chiffres à l'échelle de notre pays : ce sont 140 milliards d'euros qui sont distribués en France aux entreprises sous la forme de différentes aides telles que subventions, prêts, prêts remboursables, allègement fiscal, etc. Il s'agit donc d'un outil formidable de réorientation de l'économie à disposition des élus. Il ne vous aura pas



échappé non plus que nous vivons des crises climatiques et environnementales, d'où l'intérêt de s'en saisir.

Cette délibération est tout à fait porteuse d'espoir par son titre comme par la longue description du contexte dans lequel nous nous trouvons, description avec laquelle nous sommes en plein accord : changement climatique, rappel de la dernière chance scientifique du rapport du GIEC, rapport Néo Terra, etc. Malheureusement, nous sommes déçus en matière de contenu, car dans cette introduction on trouve aussi pêle-mêle les questions de stratégie d'industrialisation, d'innovation et de formation, au point que finalement on ne sait pas très bien où on veut en venir. Vous allez reconnaître - je pense - que dans cette assemblée beaucoup des politiques que nous soutenons dans le cadre du développement économique ne sont pas tout à fait rangeables dans la catégorie du développement environnemental, puisqu'elles sont souvent inspirées par le productivisme et par la consommation des matières premières, de l'énergie, des ressources en eau, etc.

Vous proposez un seuil de 150 000 euros, qui a effectivement été diminué légèrement, pour obtenir des engagements formalisés dans une charte. Certes, cela correspond en flux financier à 80 % de l'ensemble de nos subventions pour tous les acteurs, mais c'est seulement 6 % des entreprises. Et j'aimerais vous demander, chers collègues, ce que vous pensez de l'impact d'un dispositif lorsqu'il exclut 94 % des structures qui pourraient en bénéficier.

Ensuite, lorsqu'on regarde le dispositif dans son ensemble, on comprend qu'il n'y a pas de nouvelle gouvernance de ces sujets - ce point a d'ailleurs été soulevé par le CESER -, pas d'implications du CSE notamment, pas de nouveaux moyens donnés à nos services. Comment exiger ce rebasculement, cette redirection de l'économie si nos services n'ont pas plus de moyens ? La question a été posée en commission. C'est un budget égal. Il manque également des objectifs chiffrés. Mes chers collègues, quand on fait du déclaratif et qu'il n'y a pas d'objectifs chiffrés, pas de sanctions, pas de contrôles, cela signifie qu'on fait tout reposer sur la confiance. J'aimerais vous demander si cette confiance est digne d'être validée sans avoir besoin d'aucun autre élément.

Même si elle part d'un bon sentiment, pour nous, cette démarche n'est pas crédible au sens de son opérationnalité. Vous précisez d'ailleurs, en introduction de la délibération, qu'il faut bâtir un monde plus juste et plus vertueux sur le plan environnemental, humain et social, et servir notre ambition de devenir la première région écoresponsable. Mais on ne peut pas y arriver avec cette politique non pas de petits pas mais de pointes de pied. Je suis dans la RSE, dans l'engagement professionnel sur ces sujets depuis vingt ans. Je constate à quel point il ne se passe rien dans nos entreprises ou quasiment rien, sauf si on s'engage vers de

la labellisation B Corp, Lucie, etc. Nous connaissons de vrais labels avec de la l'indépendance de l'expertise. Cette indépendance de l'expertise est la même qui manque sur le nucléaire aujourd'hui avec la fusion de l'ASN avec l'IRSN. Je me demande donc comment on peut encore faire croire que la main invisible de ce néolibéralisme réoriente naturellement dans la confiance l'ensemble de notre économie. Nous avons proposé dans la contribution sur les ESC, le SRDEII, de tenir compte des neuf limites planétaires. Je vous invite à vous documenter, on peut les trouver sur n'importe quel site, et je propose à l'ensemble des élus une formation sur ces neuf limites planétaires qui comportent l'eau, l'azote, les émissions de gaz à effet de serre, etc.

Notre groupe a également entendu les arguments qui ont été avancés dans les interventions précédentes sur cette délibération : il ne faut pas imposer, c'est un surplus de tâches administratives, etc. Beaucoup d'entre vous souhaitent finalement que le monde continue de tourner comme avant. Ce n'est pas possible, on ne peut pas avoir une transition écologique et, en même temps, continuer à diriger notre pays, nos collectivités comme avant. L'objectif affiché de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région écoresponsable, nous ne pensons pas que nous puissions l'atteindre grâce à ce dispositif.

À partir de là, il reste à tirer les conclusions. Je pense que celle de Tancrède dans *Le Guépard*, « Il faut que tout change pour que rien ne change », s'applique assez facilement à nos engagements de ce jour.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne sais pas quoi vous répondre. Je rappelle, je l'ai dit tout à l'heure, que la Région n'a pas de pouvoir réglementaire. Ce que nous pouvons faire, c'est d'accélérer la transition par nos incitations, par l'innovation et par la confiance. Si les autres régions ont toutes adopté le système que nous avons créé il y a douze ans avec les scientifiques, c'est bien parce que la valeur de l'exemple compte. Si nous pouvons aller aussi loin aujourd'hui - peut-être pas encore assez loin -, c'est bien parce que dans le cadre de l'Usine du Futur on a démontré ce que rappelait Isabelle TARIS tout à l'heure, à savoir que la qualité de vie au travail a fait bondir la productivité et la compétitivité. C'est bien parce que nous pouvons jouer sur ces deux tableaux, en réindustrialisant avec du sens et, en même temps, en réorientant de manière vertueuse. C'est ce qui est important.

Je voudrais vous donner un chiffre. Quand nous avons fait notre présentation, je crois que votre groupe était représenté par Christine SEGUINAU. 25 % des entreprises suivies par l'ADI, c'est-à-dire plus de 500, sont des entreprises aujourd'hui à impact. 100 % de l'accompagnement de l'ADI va dans ce sens. Parler donc d'invisibilité c'est peut-être une frustration mais, en tout cas, ce n'est pas ce qui se passe. Jean-Philippe PLEZ.

**M. PLEZ.** - Merci. Chers collègues, Monsieur le Président, les « RadSoc » vont voter les « EcoSoc », et je terminerai en proposant de changer effectivement le nom des ESC. Merci, Monsieur le Président, je savais que ce jeu de mots vous ferait plaisir. Je voudrais simplement revenir sur ce qui a été dit, au début, par la partie de l'hémicycle qui se trouve en face de moi, à propos du volet idéologique de cette délibération. Il n'y a rien de moins idéologique, il y a de la suite dans les idées d'accord, mais ce n'est pas idéologique, c'est factuel, c'est scientifique, et vous l'avez rappelé avec le GIEC. Notre rôle politique est de faire avancer ces idées. La seule question qui se pose est de savoir quelle planète nous allons laisser à nos enfants. Cela va dans le sens de ce que disait Alain BACHÉ sur le quotidien des gens, le quotidien d'aujourd'hui et de demain.

Pour gagner du temps, si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais associer dans mon intervention le RI, car les deux délibérations sont étroitement liées. Nous avons fait le choix de ne pas poser d'amendements sur ces deux délibérations. Cela ne signifie pas que nous partageons entièrement le texte final. Nous avons été associés, nous avons travaillé ensemble, certaines de nos propositions ont été retenues d'autres pas, le compte n'y est pas tout à fait, c'est normal. Le sujet est tellement ambitieux que tous ceux qui attendaient ce texte y mettraient immédiatement un grand nombre de vœux. Pour d'autres au contraire - nous l'avons entendu encore ce matin -, ces critères sont déjà trop nombreux et constitueraient autant de contraintes supplémentaires dans un contexte économique qui serait rendu encore plus compliqué par de nouvelles conditions d'éligibilité aux aides régionales. L'exploit de notre VP Andréa BROUILLE sera peut-être de faire passer un texte qui est à la fois espéré et craint.

Pas assez pour certains, trop pour d'autres. Nous voulons avancer. Nous voterons donc ce texte dès demain, et nous expliquons ce vote positif par le rappel des principes fondamentaux que nous avons formulés dans le travail collaboratif engagé par notre VP et que nous avons obtenus en partie. Des principes et des propositions qui prennent déjà date par rapport aux clauses de revoyure dans le temps. Le premier est que l'argent public doit servir l'intérêt général. Cet intérêt général pour la Nouvelle-Aquitaine est défini dans les feuilles de route qui structurent toutes nos politiques. Néo Terra et One Health doivent concentrer nos financements, y compris via des aides accordées au privé, quels que soient le type et la taille de la structure bénéficiaire d'argent public. Nous sommes également favorables à y laisser les collectivités en tant qu'acteurs de territoire.

L'argent public ne finance pas les intérêts privés des actionnaires, les aides régionales ne peuvent pas être attribuées à des entreprises qui versent ensuite des dividendes à leurs actionnaires. Cela a déjà été dit. Il faut quand même opérer une distinction entre ce qui relève des dividendes aux actionnaires et ce qui relève du seul salaire du patron de

l'entreprise ou des intéressements aux salariés. Pas un euro ne doit manquer dans nos politiques publiques autour de Néo Terra et One Health. Même si le seuil était pour nous un peu haut, nous ne voterons pas l'amendement qui vise à le diminuer à 50 000 euros. Nous pensons que le seuil actuel de 150 000 euros, avec deux grands niveaux d'incitation et de coercition, est suffisant pour commencer, et nous verrons ensuite comment tout cela peut être mis en place. Nos chantiers en matière de transition sont nombreux et coûteux. Nous devons déjà choisir parmi eux pour nos propres investissements. Lorsque nous aidons, nous devons partir du principe que chaque euro compte et que chaque euro doit être évalué « au regard de » et pas simplement s'élever à 150 000 euros.

Donner mieux, car il ne s'agit pas de donner moins, mais de donner mieux. Nous donnons beaucoup, près de 2 milliards sur cinq ans rien qu'aux entreprises. Donner mieux c'est aussi mieux s'adapter, avec une vigilance sur l'accès à la formation. Cela est mis en évidence dans l'avis du CESER, l'accès à la formation et à l'accompagnement pour les petites structures TPE et pour les petites associations tout autant que pour les entreprises en retournement - sujet que les Français connaissent particulièrement bien. L'intervention régionale enfin n'est pas un dû, la Région n'est pas un simple guichet mais, pour rebondir sur vos propos, Monsieur le Président, nous pourrions effectivement convenir d'une banque régionale d'investissement avec un fonds propre, un fonds régional d'investissement ouvert aussi aux citoyens. Cela fait partie des propositions que nous avons faites. Ce serait aussi l'occasion de revoir les projets financés, ainsi que les modalités de financement en remplaçant les aides aux grands groupes par des avances remboursables. Ce serait distinguer ce qui relève du don et des prêts pour se dégager aussi des marges de manœuvre. Donner plus à ceux qui ont moins, c'est simplement juste.

Deux points encore : l'argent public est un accélérateur de justice sociale, je ne vais pas y revenir. Conditionner nos aides régionales à un plan d'action d'égalité femme-homme à l'intérieur des entreprises, c'est obliger celles-ci à respecter la loi. Cela a été dit avant moi et fait partie des motivations qui nous poussent à voter ce texte dès demain. Je pose quand même la question de l'évaluation du comité de suivi et du contrôle. Nous avons proposé la création d'un comité de suivi et vous proposez de donner cette mission à la CEPP, qui pourra évaluer notre politique publique en matière d'éco-socio-conditionnalités des aides régionales. C'est une bonne chose, mais après l'évaluation : quid du contrôle et des sanctions ? On aura un droit de regard, mais quel pouvoir ce droit de regard nous donnera-t-il ?

Il y a un dernier point sur lequel nous tenons à porter l'attention de l'assemblée et qui a déjà été évoqué par Isabelle TARIS. Il s'agit de la labellisation des entreprises bénéficiaires, afin de créer une marque Nouvelle-Aquitaine destinée à faciliter l'appropriation de ce dispositif

par les acteurs économiques, les acteurs du territoire et le public, et à faire savoir que la Nouvelle-Aquitaine va devenir la première région éco-responsable. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Jean-Philippe. Parmi les nouveautés, il y a la notion de remboursement en cas de délocalisation illicite. Cette idée, me l'a suggéré le président du club des ETI. Il faut que cette notion de remboursement soit inscrite dans la convention pour qu'elle soit applicable, car lorsque nous voulions demander à Ford de rembourser les aides perçues, nous n'avions pu le faire parce que ce n'était pas inscrit dans la convention. De toute façon, je ne suis pas sûr que le groupe l'aurait fait. Ils ne sont pas très nombreux, mais dans le travail que nous avons assuré, il y a eu des cas insupportables d'entreprises qui sont aujourd'hui en situation de rétraction ou en difficulté et qui font que, d'après cette expérience, nous sommes amenés à choisir ce texte. Marie-Ange MAGNE.

**Mme MAGNE.** - Merci, Monsieur le Président. La mise en place des ESC dans les dispositifs régionaux répond à une urgence sociale et environnementale, mais aussi démocratique tant elle s'inscrit dans les préoccupations de nos concitoyens. C'est un principe que nous soutenons, qui résulte d'un engagement pris conjointement avec l'État et que nous voterons dans le cadre de cette délibération. Il y a cependant trois points sur lesquels nous voudrions revenir.

Le premier concerne la méthode. Vous évoquez les nombreuses concertations avec le monde économique et social qui se sont déroulées depuis fin 2021 et que nous saluons. Néanmoins, cette délibération qui fixe le principe des ESC a été modifiée jusqu'au dernier moment sur des éléments notables, comme l'abaissement du seuil du niveau des aides régionales de 200 000 à 150 000 euros, après que le dispositif a été présenté dans les différentes commissions et examiné par le CESER. Bien sûr, nous comprenons vos hésitations, il reste néanmoins que ces modifications in extremis ne permettent pas leur examen dans les meilleures conditions. Nous espérons que les éléments d'information sur l'efficacité et la pertinence des critères choisis bénéficieront d'une meilleure communication dans le cadre de leur évaluation en CEPP.

Le deuxième point concerne la mise en place du dispositif. La délibération est assez générale et ne donne pas vraiment d'indices sur sa mise en œuvre. Les critères des ESC doivent être déclinés autour de trois thématiques que vous évoquez sur le plan social et environnemental. Mais fixer des critères pertinents doit se faire dans le cadre d'une analyse objective, corrélée à la collecte de données, en posant des constats et en définissant des objectifs. Certains secteurs anticipent déjà la réglementation et commencent à déployer des outils de calculateur carbone. Des certifications sociales et environnementales sont mises en place également. Comment envisagez-vous la mise en cohérence de ces critères en fonction

notamment des secteurs d'activité ou encore de la taille des entreprises ? Dans son avis d'octobre 2022, le CESER soulève d'ailleurs cette question de la cohérence entre secteurs mais aussi entre territoires, invitant la Région à être particulièrement vigilante pour garantir une bonne coordination à l'échelle nationale avec les autres régions et éviter les effets d'aubaine et de concurrence négative entre territoires.

Ce qui m'amène à mon troisième point sur la nécessité de garantir l'accès à l'information des structures de petite taille sur la mise en œuvre de ces ESC. Dans son rapport public annuel 2023, la Cour des comptes souligne la complexité de l'organisation des compétences en s'agissant des aides au développement économique. À ce jour, aucune région n'a mis en place un parcours usagers fluide ou un système d'information partagé regroupant l'ensemble des dispositifs de la Région, des autres collectivités, de l'État, des réseaux consulaires qui sont accessibles sur un territoire. Pour les plus petites structures, notamment dans la ruralité, cette complexité peut s'avérer d'autant plus difficile que les ESC pourraient rajouter un frein à l'accès aux dispositifs. Comme l'évoque notamment le CESER, notre attention doit donc être portée sur les TPE et les petites associations qui nécessitent des modalités adaptées tenant compte des moyens humains et financiers qui sont les leurs. Il s'agit finalement d'accompagner cette transition au plus près du terrain en s'appuyant notamment sur les têtes de réseau. Le principe vertueux de ce dispositif ne doit pas s'éloigner de l'accès aux dispositifs régionaux pour les petites structures - et c'est le sens de l'amendement que nous avons déposé. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. En ce qui concerne la méthode, il est vrai qu'on a tenu compte de toutes les discussions qui se sont tenues dans les commissions et au CESER à propos du renforcement de l'égalité salariale homme-femme et, avec l'assentiment du monde économique dans sa totalité, du fait que, sur le plan des évaluations et de la comptabilité précise, une TPE ou une PME n'ont pas les mêmes ressources qu'une ETI. On reste ouverts et dans une démarche qui continue d'avancer et qui a été prouvée. Je le dis parce que je ne suis pas sûr que tout le monde en mesure l'importance.

Quand on a reconstruit l'usine de Turboméca à Bordes à l'initiative de son président et de son directeur, quand on a repensé la totalité de l'usine, pour y avoir été mêlé personnellement, je vous assure qu'on ne s'attendait pas à de tels résultats. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à l'État de reprendre comme politique industrielle l'Usine du Futur, qui en est d'ailleurs le seul exemplaire. Le résultat est incroyable : 50 % de bons de compétitivité. La cause : la qualité de vie au travail. Depuis plus de dix ans, on a préféré démontrer au lieu d'obliger. Cette démonstration vaut pour tous les domaines. On a pris en compte dans cette méthode l'avis des commissions, l'avis du CESER, en essayant d'avoir une stratégie volontaire et équilibrée.

On va passer aux amendements. Andréa va peut-être intervenir pour répondre. Allez-y.

**Mme BROUILLE.** - Monsieur le Président, je voudrais simplement fournir deux informations à propos de l'avis du CESER. Cet avis a été donné sur la première délibération sans prendre en compte celle de début mars, sans donc prendre en compte les améliorations et les évolutions de cette dernière, comme l'information au CSE, le seuil baissé à 150 000 euros ou les avancées sur l'égalité professionnelle femme-homme. Du moment qu'Anne-Laure BEDU l'a souligné - c'est marrant qu'on utilise toujours un chiffre mais pas l'autre qui lui correspond -, 6 % des bénéficiaires, certes, mais malgré tout 80 % du budget régional. Le fait de s'attaquer à ce seuil de 150 000 euros est une vraie pertinence et a un vrai effet levier.

En ce qui concerne les amendements, on continue avec leur présentation ou...

**M. LE PRÉSIDENT.** - En ce qui concerne les amendements, je ne sais pas s'il faut les présenter à nouveau. Le premier, proposé par le groupe Renaissance, sur l'information des ESC par les chambres consulaires me paraît intéressant, Andréa. Proposition de l'exécutif.

**Mme BROUILLE.** - Proposition d'un vote en faveur de cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis d'adopter l'amendement du groupe Renaissance le manifeste en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. COLOMBIER.** - On ne participe pas au vote de la série d'amendements sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.** - EELV ?

**Mme SEGUINAU.** - Non-participation au vote également.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non-participation au vote. Cet amendement est donc adopté.

Vote sur l'amendement porté par le Groupe Renaissance

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**

**AMENDEMENT ADOPTÉ**

**Non-Participation : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Ensuite, il y a l'amendement sur l'avis pour les entreprises de plus de 50 salariés. Andréa ?

**Mme BROUILLE.** - L'exécutif propose de voter contre cet amendement en considérant que la Région a déjà décidé d'exiger que les entreprises, quelle que soit leur taille, informent leur CSE lorsqu'une aide régionale leur est attribuée. Même si nous sommes sensibles à l'importance du dialogue social, nous ne pouvons pas nous immiscer dans la relation entre le chef d'entreprise et les salariés. Nous proposons, par conséquent, de voter contre cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis de l'adopter ?

**Mme SEGUINAU.** - Du coup, nous ne présentons pas nos amendements avant qu'ils soient votés. C'est vous qui les présentez.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'en dis le sens, voilà. Cela permet d'assumer...

**Mme SEGUINAU.** - Je me permets de préciser pourquoi nous proposons un amendement pour demander l'avis du CSE pour les entreprises de plus de 50 salariés. Nous savons - et vous l'avez maintes fois répété, comme d'ailleurs Andréa tout à l'heure - que pour embarquer tout le monde dans la transition écologique, il faut continuer de sensibiliser et d'informer. Il nous paraissait intéressant, lorsqu'une aide est attribuée à une entreprise de plus de 50 salariés, de demander systématiquement l'avis du CSE de manière que tous les salariés puissent être embarqués en sachant que la Région donne des subventions à leur entreprise. Malheureusement, on rencontre parfois des salariés qui ne savent pas que la Région octroie des aides à leur entreprise. C'est ce que je souhaitais préciser. Bien sûr nous votons pour.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis de voter cet amendement ? Qui est contre ? L'amendement est rejeté.

**M. COLOMBIER.** - Non-participation pour mon groupe.

Vote sur l'amendement « CSE » porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;  
Communiste, Ecologique, Citoyen (4)**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ;  
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ;  
Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les  
Républicains**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Rassemblement National et Apparentés**

**Pour information : Vote « Pour » de Fanny CASTAIGNEDE, Isabelle LARROUY, Frédéric MELLIER et Béatrice TARIOL - Communiste, Ecologique, Citoyen (4)**



**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord. Je vous laisse présenter l'amendement n° 2.

**Mme BEDU.** - Nous proposons tout simplement d'abaisser le seuil des ESC à 50 000 euros. Je ne vais pas revenir sur les propos liminaires. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord. Andréa ?

**Mme BROUILLE.** - Proposition d'un vote contre puisque, comme je l'ai déjà rappelé, ce seuil a été fixé à la suite d'un travail et d'un état des lieux des services de la collectivité, avec des discussions avec les acteurs économiques et les partenaires sociaux. Nous maintenons donc ce seuil de 150 000 euros qui, je le rappelle, correspond à 80 % du montant des aides votées en 2022.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de le voter ? Qui est contre ?

**M. COLOMBIER.** - Non-participation.

Vote sur l'amendement « Abaisser le seuil des éco-socio-conditionnalités » porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Communiste, Ecologique, Citoyen (4)**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Rassemblement National et Apparentés**

**Pour information : Vote « Pour » de Fanny CASTAIGNEDE, Isabelle LARROUY, Frédéric MELLIER et Béatrice TARIOL - Communiste, Ecologique, Citoyen (4)**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je rappelle que la plupart d'entre vous ont dit : « Attention ! N'encombrons pas les toutes petites entreprises qui ont souvent de petites subventions, et ne surchargeons pas les services ». Cet amendement est donc rejeté.

**Mme TARIS.** - Monsieur le Président ? Isabelle TARIS, excusez-moi.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui ?

**Mme TARIS.** - J'aurais une explication de vote sur ces amendements. Est-ce que c'est possible ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Allez-y.

**Mme TARIS.** - Nous avons examiné de près les amendements du Groupe Écologiste, Solidaire et Citoyen. Ils portent des valeurs de démocratie sociale dans les entreprises que nous partageons. Ces valeurs sont inscrites dans les contrats d'engagement avec les entreprises qui seront soumises aux conditions d'accès aux financements régionaux dès le premier euro. La règle du seuil à partir de 150 000 euros est jugée insuffisante et le souhait formulé dans cet amendement est de la baisser à 50 000 euros. J'entends ici les reproches faits à notre groupe de n'avoir pas su imposer ce seuil. Il y a en effet des combats difficiles à imposer en dépit des convictions qu'on peut avoir, surtout lorsqu'il s'agit de les gagner, d'en faire porter le poids aux services qui nous alertent sur la charge de travail supplémentaire que cela représenterait.

Pouvons-nous entendre ces motifs dans notre institution ? C'est une frustration que de ne pas disposer de moyens suffisants pour mener à bien notre ambition politique à court terme, mais c'est une donnée qui pèse dans les décisions et nous l'avons prise en compte. Le compromis que nous avons convenu est une avancée que nous pouvons valoriser, tout autant que l'information aux salariés des entreprises qui seront bénéficiaires d'une aide financière et que les représentants du personnel pourront s'approprier. Nous nous devons aussi de regarder les impacts induits sur nos services dont nous vantons souvent ici, avec raison, les mérites pour l'important travail qu'ils produisent et qui nous amènent à raisonner sur notre empressement à mettre en œuvre nos politiques. Se donner les moyens de ses ambitions sera le combat intermédiaire nécessaire pour parvenir à nos objectifs communs, celui de poursuivre le processus d'un dialogue social constructif dans les entreprises avec les instances représentatives du personnel que sont les CSE et celui du suivi du bon usage des aides financières, car il s'agit d'argent public.

En attendant, il ne saurait pas être question que notre groupe communiste, qui combat le maltravail, fasse preuve de négligence sur ce sujet à l'égard des services du pôle de développement économique. Notre groupe a eu du mal à se prononcer sur cette délibération non pas par manque d'ambition politique, mais parce qu'il est à l'écoute de celles et ceux dont la contribution est précieuse et indispensable pour mener à bien ce que nous considérons être déjà des avancées, jugées trop lentes, certes, par votre groupe écologiste et sans doute aussi par d'autres, mais qui sont la marque d'une volonté politique qui va dans le sens de plus de transparence, plus de démocratie et de confiance, afin de permettre le

développement économique dans nos territoires avec plus d'outils, de meilleures garanties et une meilleure protection pour les salariés. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Isabelle. On est sur l'amendement n° 3, qui fait référence à des limites planétaires incluant *a minima* les consommations d'eau, d'énergie, d'espace, ainsi que la protection de la biodiversité. Andréa ?

**Mme BROUILLE.** - La Région étant pleinement consciente de ces enjeux, puisque nous avons voté la feuille de route Néo Terra et que la mise en place des ESC, comme je l'ai rappelé dans mes propos, est bien la traduction concrète de cette feuille de route. Nous proposons un vote contre cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ?

**M. COLOMBIER.** - Non-participation au vote.

Vote sur l'amendement «Pour le respect des limites planétaires » porté par le Groupe  
Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ;  
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ;  
Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les  
Républicains**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Rassemblement National et Apparentés**

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'amendement est donc rejeté. Sur la création d'un comité de suivi *ad hoc*, je crois que nous nous sommes déjà expliqués. On verra par la suite. Andréa ?

**Mme SEGUINAU.** - Excusez-moi, Président. Est-ce que je peux intervenir sur cet amendement ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui.

**Mme SEGUINAU.** - Avec la commission d'évaluation des politiques publiques, il est bien évidemment prévu de suivre ce dispositif, ce qui sera fait, si je ne me trompe pas, dans deux ou trois ans. Ce qui nous paraissait vraiment important, c'était de pouvoir créer un comité de

suivi qui regrouperait les organisations syndicales et patronales, les associations représentatives, les acteurs régionaux et les élus, afin de suivre au moins une fois par an, en dehors de la CEPP, les applications de ce règlement d'intervention des ESC. Il nous paraissait également intéressant qu'il y ait une concertation entre tous ces acteurs une fois que le processus sera bien avancé, afin d'exprimer un avis. Cela permettrait de renforcer la démocratie, ce qui est aujourd'hui indispensable.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Andréa ?

**Mme BROUILLE.** - La Région émet une proposition de vote contre cet amendement, puisque beaucoup de commissions, telles que les CEPP, existent déjà où il est possible d'avoir ce type de débats. Au-delà de surcharger de travail nos services, ne tombons pas dans cette bureaucratie que nous ne souhaitons pas avoir en collectivité régionale.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Je rappelle que, à ce moment-là, nous pouvons faire des comités de suivi pour chacune de nos politiques et laisser tomber l'action publique. Nous avons le CESER qui travaille sur ce type de problématiques, mais je suis inquiet pour l'action publique que nous réclamons nos concitoyens.

Vote sur l'amendement « Pour la création d'un comité de suivi » porté par le Groupe  
Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;  
Communiste, Ecologique, Citoyen (4)**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ;  
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ;  
Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les  
Républicains**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Rassemblement National et Apparentés**

**Pour information : Vote « Pour » de Fanny CASTAIGNEDE, Isabelle LARROUY, Frédéric  
MELLIER et Béatrice TARIOL - Communiste, Ecologique, Citoyen (4)**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons ensuite une délibération du Groupe Centre et Indépendants... Ah oui, c'est l'amendement pour que les ESC ne s'appliquent pas aux collectivités. Je pense que le devoir de la Région est d'émettre des politiques, et que les collectivités ne soient pas attentives à l'ingénierie et à la direction de la Région... Comment ?

**M. ROBERT.** - Est-ce que vous me permettez de présenter...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais on a compris.

**M. ROBERT.** - Bien sûr qu'on a compris vos politiques, je vous ai même dit que c'était tout à fait louable qu'on ait des objectifs de part et d'autre, qu'on négocie un contrat de transition et qu'on se mette d'accord. Mais on est à égalité en termes d'objectifs de politique publique. Il est normal que la Région impose des règles, quand elle est confrontée à un interlocuteur de la sphère privée à but lucratif ou non. Cela nous paraît quand même moins légitime, et même illégitime, de mettre la collectivité publique librement administrée au même rang qu'une association ou une entreprise. Mais nous ne nions pas la capacité de la Région à mener des politiques, au contraire, nous voudrions qu'elle soit peut-être plus partenariale avec les collectivités. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela équivaudrait à dire que le Gouvernement n'a pas le droit d'afficher son orientation politique, c'est pareil. Andréa ?

**Mme BROUILLE.** - Proposition d'un vote contre en considérant, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, que la Région met en œuvre des politiques qui correspondent à ses priorités et que la mise en place des ESC est un signal fort sur la nécessité de s'engager en faveur des collectivités. C'est ce que celles-ci attendent au regard des transitions. Sachez aussi, pour votre information, que l'État exige également dans le CPER des éco-socio-conditionnalités.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Qui est pour ? Qui est contre ?

**M. COLOMBIER.** - Non-participation au vote.

Vote sur l'amendement porté par le Groupe Centre et Indépendants

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix maintenant l'ensemble de cette délibération sur les ESC. Qui est d'avis d'adopter cette délibération le manifeste en levant la main. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

*(Applaudissements)*

**N° 01**

Vote sur «ÉCO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS : PRINCIPES ET MODALITÉS

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance

▪ **CONTRE** : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : Communiste, Ecologique, Citoyen (4) ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Pour information : Vote « Abstention » de Fanny CASTAIGNEDE, Isabelle LARROUY, Frédéric MELLIER et Béatrice TARIOL - Communiste, Ecologique, Citoyen (4)

## 02 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

**M. LE PRÉSIDENT.** - Andréa, c'est à vous de présenter le RI des aides régionales.

**Mme BROUILLE.** - Nous avons une très courte vidéo. Vous l'aurez compris, l'objectif est de faire ensemble de la Nouvelle-Aquitaine la première région écoresponsable, avec une économie plus décarbonée, plus compétitive, mais aussi plus sociale et ancrée dans nos territoires.

*(Présentation de la vidéo)*

Je remercie la direction de la communication pour cette présentation de la démarche qui nous a permis la mise en place du RI et des ESC. En ce qui concerne le RI du pôle de développement économique et environnemental, jusqu'à présent, nous avons plusieurs règlements d'intervention : un à destination des entreprises, un autre à destination de la recherche pour la biodiversité, un autre encore à destination du logement, en plus de différents appels à projets. Nous avons choisi de les mettre en adéquation avec le SRDEII, adopté en juin dernier, qui couvre l'ensemble des politiques portées par le pôle, d'intégrer l'ensemble des dispositifs de celui-ci au sein d'un même règlement d'intervention avec l'ensemble des bénéficiaires, les entreprises mais également les associations, les collectivités et les organismes publics.

Cela permet d'avoir une vision transversale du pôle de développement économique et environnemental. Je ne suis pas sûre, mes chers collègues, que vous vous rappeliez les trois priorités du SRDEII. La première porte sur les transitions, la deuxième sur l'innovation et la troisième sur la place de l'humain et l'équilibre des territoires dans ce développement. Ces priorités sont subdivisées en différents chantiers dans lesquels on a regroupé nos dispositifs.

En ce qui concerne la priorité n° 1 sur l'accélération des transitions, le premier chantier porte sur la transition énergétique. On y retrouve les aides à destination des entreprises, mais aussi les aides à destination des collectivités dans le cadre de nos compétences de programmation et de gestion des déchets. Le deuxième chantier porte sur l'économie circulaire. Le troisième regroupe l'ensemble des dispositifs de transformation numérique. Le quatrième chantier porte sur l'ensemble des dispositifs de fonds propres, aussi bien nos outils de fonds propres que les différents fonds de garantie ou prêts d'honneur. Le cinquième chantier concerne la transition démographique, puisqu'on y retrouve les dispositifs pour la transmission et le retournement des entreprises. Le sixième touche à tout ce qui concerne

les pratiques d'achat responsable, notamment le fameux SPASER qui n'est pas porté spécifiquement par le pôle mais qui montre le côté transversal de la démarche. Le septième regroupe l'ensemble des dispositifs pour accompagner les acteurs à l'internationalisation de l'économie régionale.

La priorité n° 2 porte sur l'innovation et se décompose également en plusieurs chantiers. Le premier vise à conforter les chaînes de valeur et la souveraineté régionale, avec différentes aides au conseil. Le deuxième chantier aborde l'ensemble des dispositifs pour la recherche, l'enseignement supérieur, le transfert technologique et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Le troisième concerne tout ce qui se fait pour les filières régionales. Nous avons la chance, mes chers collègues, d'avoir une région extrêmement diversifiée en termes de filières, ce qui nous rend résilients mais nous demande, en même temps, une action assez spécifique. Le quatrième chantier est l'Usine du Futur, l'accélérateur qui permettra aux PME d'aujourd'hui de devenir les ETI de demain, et qui fournit les dispositifs nécessaires aux industries et aux industries agro-alimentaires tout au long de leur cycle de vie. Le cinquième est dédié à la création d'entreprise, à la fois pour les *start-up* et pour l'installation des agriculteurs. Le sixième chantier porte sur l'innovation au service de l'humain, puisque nous considérons que l'innovation n'est pas que technologique.

La priorité n° 3 concerne la place de l'humain et l'équilibre des territoires, et commence par un premier chantier qui porte sur l'orientation, l'insertion et la formation tout au long de la vie. Pour ce qui est de ce chantier, nous renvoyons vers les dispositifs du pôle formation, éducation et orientation, car nous travaillons de concert pour accompagner les acteurs. Le deuxième chantier porte sur la façon de rendre les entreprises néo-aquitaines plus attractives. Je tiens d'ailleurs à souligner que l'appel à projets logement, avec un volet saisonnier qui vous sera présenté par notre collègue Michel DURRIEU, est co-porté par la direction du Logement, la direction du Tourisme et la direction de l'Agriculture. Le troisième est un chantier énorme puisqu'on y retrouve tout ce qui relève du déploiement de l'agroécologie et la préservation des ressources. Ce sont toutes nos politiques en faveur de l'agriculture, de la forêt, une grosse partie de la politique touristique et la politique en faveur de l'environnement. Le quatrième chantier permet de consolider les atouts des territoires, avec par exemple le développement du très haut débit, l'attractivité exogène, les tiers lieux ou encore l'économie du quotidien. Le cinquième chantier porte sur le développement de la responsabilité sociétale, environnementale et territoriale des entreprises. Le sixième et dernier chantier porte sur l'économie sociale et solidaire.

Pour ce qui est des éco-socio-conditionnalités qui vous sont proposées par le pôle DEE, vous avez raison, Monsieur le Président, en disant qu'elles sont bien spécifiques. Nous sommes cependant partis du cadre général que nous venons d'adopter. D'abord 4 ESC



conditionnant l'octroi de toutes les aides, quel que soit le montant : une clause de non-renversement de dividendes issus d'une subvention publique ; le remboursement de l'aide en cas de délocalisation, même partielle ; le maintien des emplois sur le territoire sauf circonstance exceptionnelle impliquant une bienveillance mais non pas une complaisance ; l'information du CSE des aides octroyées.

Nous avons ensuite des ESC spécifiques, liées à la mise en place de salons et de manifestations organisés de manière éco-responsable, et enfin des ESC « de transition », liées au seuil d'aide : des aides régionales pour les industries agroalimentaires, avec un diagnostic RSE toujours obligatoire pour les projets supérieurs à 1,5 million d'euros. On y retrouve le Niveau 1, pour les aides inférieures ou égales à 150 000 euros avec une charte d'engagement, et le Niveau 2, pour les aides supérieures à 150 000 euros avec les contrats de transition et quatre critères. Ces quatre critères sont : un critère obligatoire sur la transition climatique, un critère obligatoire sur l'égalité professionnelle femme-homme et deux critères au choix de l'entreprise dans le cadre d'un dialogue avec les services correspondant à la demande de progression que nous souhaitons. Ces critères, ces grands items de progrès sont représentés dans le slide : on retrouve dans le E notre axe « Respect des ressources naturelles », dans le S « Transitions pour tous » et dans le G « Écoresponsabilité et décarbonation ».

Dès l'adoption de cette nouvelle délibération, nous appliquerons ce nouveau RI assorti des quatre ESC conditionnant l'octroi de toute aide, quel que soit le montant, et assorti également des ESC spécifiques. Nous l'appliquerons aux conventions SRDEII signées avec les EPCI. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y aura l'application complète des ESC. Voilà, mes chers collègues, le nouveau RI du pôle développement économique en environnemental en adéquation avec le nouveau SRDEII, assorti des ÉcoSoc.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est bien « ÉcoSoc ».

**Mme BROUILLE.** - C'est pas mal.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, qui souhaite intervenir ? Oui, Anne-Laure BEDU.

**Mme BEDU.** - Merci Président. Dans ce RI sont effectivement repris beaucoup d'éléments présentés dans les ESC, qu'il s'agisse du seuil de 150 000 euros ou des critères flous et non chiffrés qui étaient proposés dans les contrats d'engagement. Vous avez compris quelle est notre position. Nous dénonçons aussi un rapport au temps, puisque les délais applicables sont bien trop longs, 24 mois, comme si l'urgence n'était pas là. Le seuil, certes, est baissé à 50 % au bout de sept ans, mais sept ans c'est au-delà de notre mandat. Ensuite, nous l'avons dit, les contrôles et les sanctions sont quasi absents, et c'est donc cet ensemble d'arguments qui révèle la très faible portée de ce dispositif que nous attendions, comme

vous l'avez compris, et qui aurait pu permettre à chaque opérateur économique de faire face à ses responsabilités.

Il nous semble qu'avec ce RI, qui a pour but d'être opérationnel, vous faites du « en même temps » avec du développement économique, une partie de social et un tout petit peu d'environnement, sans aucune priorité. Pour tout vous dire, c'est par ce type d'attitude que les adeptes du développement durable, dont je fais partie avec beaucoup de mes collègues, sont devenus si critiques à l'usage de ce concept qu'on ne peut même plus employer dans l'écologie et qui exige aujourd'hui de parler de résilience ou de transition de manière vraiment opérationnelle. Ce sont les mêmes écologistes scientifiques qui radicalisent leurs exigences aujourd'hui. J'aimerais vraiment faire la distinction entre la radicalisation des exigences et la radicalisation physique, puisque certains font des amalgames assez douteux. Je voudrais dire à mon collègue Fabien ROBERT qu'il ferait bien de lire quelques manuels d'histoire de l'écologie pour comprendre à quel point la non-violence est au cœur de l'écologie depuis cinquante ans. (*Intervention hors micro inaudible*) Oui, d'humilité, mais aussi de connaissance. Je tiens à le dire. Entre votre majorité, Monsieur le Président, et nous, les écologistes, y il a un fossé par rapport à ce qui semble être urgent. Nous ne partageons pas la même notion d'urgence, notamment en ce qui concerne le concept d'« irréversibilité ». Pour nous écologistes, l'irréversibilité qui se joue en matière de changement climatique et de biodiversité devrait être au cœur de toutes les décisions de nos politiques publiques, qu'elles soient à l'échelle des collectivités ou de l'État. C'est ce qui nous sépare de vous, bien qu'effectivement nous soyons favorables au fait d'établir des critères et des règlements d'intervention en matière d'ESC.

Je terminerai par une seule question : pourquoi attendre encore pour foncer dans le mur dans la confiance toujours plus forte ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pourquoi croyez-vous que les scientifiques nous accompagnent ? Vous y avez fait référence. Pourquoi croyez-vous qu'ils soient avec nous ? Qui souhaite prendre la parole ? Madame COLOMBIER.

**Mme BEDU.** - Je veux bien vous répondre, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, je vous ai laissé parler. Nous ne sommes pas en train de faire des débats individuels. Acceptez que vous puissiez vous tromper dans votre propos initial. Madame COLOMBIER, c'est à vous.

**Mme COLOMBIER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous ne rapportons pas en détail le débat que nous avons eu en juin dernier sur le SRDEII, mais ce RI, en étant la cheville ouvrière, nous serons cohérents avec nos critiques. Si nous partageons un certain nombre d'orientations proposées, nous sommes contraints de contester votre sens des

priorités, qui ne va pas à notre avis vers les filières les plus pourvoyeuses d'emploi et les plus structurantes pour nos territoires. Je sais que vous êtes très attaché à l'industrie et aux filières innovantes. Nous ne vous le reprochons pas, mais constatons un déséquilibre avec l'accompagnement de nos filières traditionnelles. Je pense notamment au tourisme, à l'agriculture, à la pêche, au commerce ou encore à l'artisanat. Autant de filières très pourvoyeuses d'emploi dans notre région, qui doivent faire face à des difficultés conjoncturelles et structurelles importantes, qui sont mises de côté malgré leur importance stratégique.

Une autre grande déception vis-à-vis de ce RI, c'est la politique de transmission et de reprise d'entreprise. C'est une remarque que nous vous avons déjà faite par le passé, que vous avez contestée mais que nous maintenons, car les dispositifs financiers que vous nous proposez se résument au service minimum. Je vous avouerai que nous avons beaucoup de mal à comprendre ce manque d'ambition en la matière, d'une part parce que quand on se compare à d'autres régions, on constate que les aides financières proposées sont bien plus nombreuses et structurées. D'autre part, parce que l'enjeu économique est énorme, en particulier du point de vue du renouvellement générationnel des chefs d'entreprise à l'heure où 39 % d'entre eux sont âgés de plus de cinquante-cinq ans. À côté de cela, pendant que vous oubliez ces enjeux à fort taux d'emploi, vous continuez de faire de l'économie sociale et solidaire une de vos grandes priorités et pas n'importe laquelle, celle qui concurrence l'économie réelle, qui n'est pas viable sans vos subventions pour les maintenir à flot et qui ne crée aucune richesse en Nouvelle-Aquitaine. Voilà un curieux sens des priorités.

Notre opposition se justifie également par l'application de vos fameuses ESC. Celles que vous nous proposez sont une démonstration parfaite des obsessions écolo-socialistes que vous voulez imposer à notre région et que nous dénonçons dans notre précédent débat. Bien sûr, comme toujours, tout n'est pas à jeter dans vos objectifs. Par exemple, il est évident que nous devons encourager les entreprises à adopter des mesures favorables au bien-être en entreprise, à la santé au travail ou à l'égalité salariale. Cependant, le problème est que vous êtes dans une logique jusqu'au-boutiste délirante particulièrement dans les objectifs liés à la transition pour tous. Va-t-on, par exemple, bloquer une subvention parce qu'une entreprise n'a pas assez de stagiaires à votre goût, pas assez de dirigeants femmes, pas assez de séniors, pas assez de jeunes issus des quartiers prioritaires ?

Je tiens à rappeler qu'aider une entreprise doit avant tout répondre à l'objectif de soutenir la dynamique économique, l'emploi et le développement sur le territoire. Avec ces ESC, cet objectif passe totalement au second plan. Votre volonté première n'est plus tant de soutenir un projet utile à notre région que de soutenir une entreprise parce qu'elle se soumet à vos dogmes sociétaux. Ce procédé n'est pas seulement très intrusif à l'égard du fonctionnement

des entreprises mais il est aussi extrêmement inquiétant, car il importe chez nous la société des quotas à l'américaine et toutes les nombreuses dérives qu'elle comporte. Ce que vous nous proposez finalement, ce sont des critères extrêmement contraignants, contre-productifs économiquement et étouffants pour nos TPE-PME. Nous souhaitons libérer les entreprises et non pas les enfermer dans votre carcan idéologique. C'est pourquoi nous voterons contre ce RI. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous savez, Madame COLOMBIER, aujourd'hui le problème des entreprises est celui d'embaucher. Il y a dans notre société, notamment au niveau des jeunes, une quête de sens. C'est ce que nous décrivons dans les éco-socio-conditionnalités, ce que les entreprises d'ailleurs - mais on ne doit pas rencontrer les mêmes - ont parfaitement compris. Dire ensuite qu'on n'accompagne pas les artisans, qu'on n'accompagne pas les petites entreprises, la pêche et le reste, c'est totalement faux. Mais ce qui est intéressant, c'est que certains d'entre vous nous disent qu'il n'y a pas assez de contraintes, et d'autres qu'il y en a trop. Voilà. Je ne cherche pas le juste milieu, mais nous allons nous mettre d'accord l'un de ces jours.

**Mme COLOMBIER.** - Non, il n'y a pas besoin de se mettre d'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? Marc OXIBAR.

**M. OXIBAR.** - Merci Monsieur le Président. Je risque à nouveau de vous énerver en prolongeant ce que vient de dire notre collègue. Lors de la plénière du mois de juin 2021, on avait exprimé un certain nombre de réserves quant au fait que le SRDEII était la déclinaison opérationnelle de Néo Terra et qu'il imposait des contraintes à l'encontre des besoins réels des entreprises. On est forcé de constater que ce carcan environnemental obligatoire et contraignant va freiner les projets de développement.

Après notre vote contre les ESC et l'intervention de notre collègue Guillaume GUERIN, qui a notamment parlé du ZAN qui déséquilibrera nos territoires, tout nous porterait à voter contre ce règlement d'intervention économique et environnementale. Cependant, nous n'irons pas jusqu'à là, Monsieur le Président, tout n'est peut-être pas à jeter dans votre RI. Ainsi, nous nous abstiendrons en exprimant de grandes réserves sur l'orientation que vous donnez à votre politique. Plutôt que d'aider les entreprises dans leur projet, nous craignons que la Région finisse par éloigner les entrepreneurs d'une collectivité, le Conseil régional, qui revendique le soutien au développement économique en les dissuadant de demander quoi que ce soit. Et là, votre pari sera perdu, Monsieur le Président.

Réduire les attentes des entreprises aux seules aides financières, ce n'est pas juste. Les entreprises attendent de la Région qu'elle crée un climat économique favorable, qu'elle facilite l'accès des territoires en soutenant des projets d'infrastructures, par exemple pour

désenclaver les territoires en mettant le très haut débit en milieu rural, et qu'elle facilite la contractualisation avec les territoires pour réduire les déséquilibres. Je pense notamment au programme CADET, qui était une bonne initiative et qui aurait mérité d'être élargi alors que certains territoires en sont exclus. La Région joue un rôle majeur d'aménageur, et il n'est pas nécessaire qu'elle vienne rajouter de la contrainte à des normes déjà bien oppressantes.

Nous reconnaissons le travail effectué par Madame la Vice-présidente Andréa BROUILLE, qui a consulté l'ensemble des acteurs économiques. Il est dommage qu'un véritable bilan n'ait pas été effectué du précédent SRDEII, dispositif par dispositif. Il nous apparaît bien souvent une illisibilité du taux des aides régionales et une distorsion du montant des aides sur les mêmes projets. Est-ce que c'est le fait du prince ? Je n'ose pas l'imaginer mais je vous lance un défi, Monsieur le Président, sous forme de question. Nous aurions pu poser un amendement sur cette question, mais on s'est dit que vous alliez le refuser. Est-ce que vous iriez jusqu'à communiquer en commission permanente la liste des dossiers refusés pour les entreprises qui ont sollicité une aide ? Là, ce serait un bon critère d'évaluation de votre politique.

Le RI de 2017 comprenait 127 dispositifs, le nouveau en comprend 205. On appelle ça le choc de simplification cher à votre François HOLLANDE. On rajoute 90 dispositifs supplémentaires. Pas une fois, dans la table des matières, on retrouve des références à des mots clairs comme « artisanat », « TPE », « agriculture » ou « commerce ». Vous êtes Néo Terra et nous sommes très terre-à-terre, vous êtes dans un affichage vert et vertueux qui sert de faire-valoir à Néo Terra. Néo Terra est omniprésent dans ce dispositif. C'était la crainte que nous avons dans le débat sur le SRDEII. Dans le sujet de la sobriété foncière, dans la perspective de la modification du SRADDET et sous-jacent. Comment dans ce contexte répondre aux attentes des collectivités locales ?

Je vais prendre un exemple, Monsieur le Président, sur une commune que je connais très bien puisqu'elle est la mienne, Ogeu-les-Bains. Nous avons une entreprise, PCC France, qui a besoin de s'étendre et d'externaliser son magasin. Pour cela on a, au niveau de la communauté des communes, un projet d'extension d'une zone économique de 3,5 hectares. 3,5 hectares pour accueillir le développement d'une entreprise de logistique qui est déjà présente sur la commune. Nous avons sollicité la Région qui nous a répondu négativement, car Néo Terra ne va pas soutenir l'extension d'une zone d'activité. La Région est absente sur un projet de soutien à l'économie locale qui permettrait de sauver 250 emplois et de répondre à des demandes d'autres entreprises du territoire, telles que Safran.

Nous avons la double peine, Monsieur le Président, parce que quand nous vous demandons une aide financière de la Région, vous n'êtes pas là. Et nous sommes obligés de travailler

administrativement sur des projets à montrer, patte blanche patte verte, à la DDTM, à l'Office français de la biodiversité, à la DREAL pour que notre dossier d'extension de la zone d'activité soit irréprochable du point de vue environnemental. Et vous en rajoutez une couche avec Néo Terra. Je suis désolé de vous le dire et je m'excuse auprès de Bernard UTHURRY, mais dans le Haut-Béarn, on va faire du développement économique sans la Région, et c'est bien regrettable. Voilà.

Le problème est ce que feront les entreprises de Nouvelle-Aquitaine. Elles ne vous demanderont rien, au moins elles ne seront pas déçues et, surtout, elles n'auront à remplir aucun critère d'éco-socio-conditionnalité pour avoir au bout une aide qui couvrira à peine le temps passé pour remplir le dossier. Il s'agit d'un risque qui n'est pas à négliger, Monsieur le Président. Vous pensez probablement que les entreprises sont écologiquement irresponsables ou socialement désastreuses pour leur dire ce qu'elles ont à faire. Nous craignons qu'elles finissent pour ne plus solliciter la Région, alors qu'elles ont besoin d'un effet levier avec le soutien de la Région pour faire mieux et plus vite. Mais si ce soutien se transforme en obligation et en contrainte, vous savez comme moi qu'elles se passeront de vous. Vous dites ne pas vouloir saupoudrer mais à trop vouloir concentrer, vous mettez de côté des pans entiers de notre économie régionale.

Je prends juste un exemple - je suis déjà un peu long, excusez-moi -, vous avez parlé des dividendes, Andréa, en disant qu'ils ne sont pas bien. Cependant, attention, les dividendes représentent parfois le seul salaire du chef d'entreprise. Vouloir considérer...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Marc, enfin, c'est ce qui a été dit.

**M. OXIBAR.** - Mais vous ne pourrez pas le mettre en place, je suis désolé.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce n'est pas facile à comprendre ni à faire passer, mais c'est ce qui a été dit. On ne parle pas des dividendes du CAC 40 qui vont à des fonds de pension californiens, on est en train de parler à la personne qui a hypothéqué sa maison pour créer sa boîte. Et cela, nul ne l'a contesté dans cette maison.

**M. OXIBAR.** - Dans ce cas, ne dites pas que les chefs d'entreprise qui se versent des dividendes seront exclus. Vous ne pouvez pas l'afficher, et cela est de l'affichage.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a dit que l'aide publique ne pouvait pas être calculée dans les dividendes. Ne lisez pas à l'envers. Il doit y avoir un petit problème de lecture de nos dossiers parce que vous me dites tout à l'heure qu'il y a des dossiers refusés, et le dossier sur les dossiers refusés passe en commission permanente. Il faut lire les dossiers, Marc.

**M. OXIBAR.** - Je vous invitais à énumérer en commission permanente les dossiers que vous avez refusés.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On le dit.

**M. OXIBAR.** - On veut la liste des dossiers que vous avez refusés.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ah mais, c'est incroyable, s'opposer pour s'opposer ! Est-ce que cela vous ennuie que l'on soit crédibles auprès des entreprises et qu'on ait créé 36 % de l'emploi industriel ?

*(Applaudissements)*

**M. OXIBAR.** - Ne vous énervez pas, restez calme.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La droite est ennuyée que la gauche fasse une politique industrielle.

*(Applaudissement)*

**M. OXIBAR.** - Justement, Monsieur le Président, ce sont les termes de ma conclusion : c'est vraiment regrettable que vous alliez trop loin avec Néo Terra et que vous n'alliez pas assez loin pour soutenir notre économie régionale dans sa globalité. La dernière phrase que j'avais préparée était : vous vous faites fort d'avoir été un président de Région pro-entreprise, mais aujourd'hui, permettez-nous de commencer à en douter.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous aimeriez bien cela. Non ! On va continuer et les entreprises qui s'installent partout sur le territoire viennent parce qu'on a une stratégie d'innovation. Elles viennent parce qu'on accompagne continuellement l'innovation et les entreprises. Ce sont les entreprises elles-mêmes qui veulent être proactives. On ne connaît peut-être pas les mêmes, mais je peux vous dire : prenez le cas de PCC, Marc.

**M. OXIBAR.** - Pardon, mais quand vous parlez à un chef d'entreprise de Néo Terra, il croit qu'il s'agit du dernier déodorant de Nicolas HULOT d'Ushuaïa. Il ne connaît pas, il ne sait pas ce que c'est, Néo Terra.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je me souviens qu'un autre groupe avait essayé de ridiculiser notre stratégie par rapport au réchauffement climatique. Il s'est planté aux élections. Sur PCC, est-ce que jamais la Région a abandonné PCC ? Cela fait 25 ans que l'on s'occupe de PCC. Maintenant, je rappelle que dans le cadre de la loi - de la loi, mon cher Marc -, l'immobilier et le foncier c'est l'intercommunalité. Je ne sais pas tout faire et, surtout, je ne sais pas avoir cette espèce de stratégie de saupoudrage qui consisterait à mettre un petit bout un peu partout. Nous aidons les entreprises. Je pense que l'intercommunalité, je prends Bernard UTHURRY à témoin, a les moyens d'accompagner. Vous attaquez la Région et tout de suite après, dans la même phrase, vous dites que c'est la faute de la DREAL, de la DDTM et des lois climat et résilience.

**M. OXIBAR.** - Ce sont des contraintes administratives. On y contre. Et en plus quand on vous demande de nous aider, vous dites non.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous mélangez le ZAN et le SRADDET avec le développement industriel. Alors, qui souhaite intervenir ? Je vais mettre aux voix, à moins qu'Andréa...

**Mme MOTOMAN.** - Excusez-moi, Monsieur le Président. J'ai une présentation d'amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, je sais.

**Mme MOTOMAN.** - Vous vouliez mettre aux voix...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ça devient une cour d'école. Excusez-moi ! Vous êtes élus depuis longtemps. Le premier amendement a été déposé par le Groupe Écologiste, Citoyen et Solidaire. Alors ?

**Mme MOTOMAN.** - Vous aviez dit que vous vouliez passer au vote. Je vous rappelle simplement qu'il y a une présentation d'amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Allez-y.

**Mme MOTOMAN.** - Notre amendement concerne les aides au développement de peupleraies de qualité dans le marais poitevin, page 165. L'amendement proposé s'inscrit dans la priorité 3, chantier 3.3, de la délibération citant le déploiement de mesures agroécologiques et la gestion de façon durable des ressources. Ce respect des ressources naturelles doit passer par la prévention des risques environnementaux et l'arrêt des pesticides afin de préserver la biodiversité et les milieux aquatiques. Les peupleraies ont besoin d'eau en abondance et sont donc situées en terrain humide ou à proximité de cours d'eau. D'où la nécessité de réguler l'utilisation de pesticides sur ces sites. De plus, les clones utilisés en populiculture sont des hybrides interspécifiques sélectionnés pour leur croissance rapide. Leur pauvreté génétique favorise aussi les maladies contagieuses et l'envahissement d'insectes phytophages.

Concernant particulièrement les peupleraies, des solutions existent pour les renforcer sans utilisation de pesticides de synthèse, par exemple par la réintroduction de peupliers sauvages du Poitou conservés par l'INRAE au Conservatoire génétique régional, la renaturation, le développement spontané d'espèces autochtones complémentaires ou l'enrichissement de la vie des sols. C'est pour cela que nous vous proposons de remplacer « sans recours au glyphosate » par « sans recours aux intrants et aux pesticides de synthèse ». Je vous remercie de voter cet amendement qui soutient la résilience des peupleraies et l'évolution des pratiques de gestion forestière. Une minute et 35 secondes.



**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre cet amendement aux voix. Je ne sais pas qui présente l'avis de l'exécutif ou du groupe majoritaire. Pascal DUFORESTEL ?

**M. SARGIACOMO.** - Non, Pascal n'est pas là. Le groupe majoritaire, Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés, votera pour.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. COLOMBIER.** - Notre groupe ne participe pas au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cet amendement est adopté. Il y a un deuxième amendement du Groupe Centre et Indépendants. Je ne sais pas qui le présente.

Vote sur l'amendement « Protéger la biodiversité des intrants et insecticides de synthèse » porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **CONTRE : Les Républicains**
- **ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT ADOPTÉ**

- **Non-Participation : Rassemblement National et Apparentés**

**M. ROBERT.** - Monsieur le Président, nous n'avons pas souhaité alourdir le débat sur cette délibération. Notre intervention se serait située dans le prolongement de ce que nous avons dit précédemment. En revanche, nous souhaitons présenter un amendement. Le magazine *Challenges* a récemment annoncé un mille-feuille d'aides aux entreprises indigestes avec 1 640 guichets locaux, 354 financés par les régions, la palme revenant à la Nouvelle-Aquitaine avec 155. J'imagine que vous avez des éléments de réponse, mais ce qui nous paraît important c'est de ne pas rajouter des entraves aux entreprises. Cela a été souligné par différents interlocuteurs.

Nous aimerions que la Région se saisisse de l'article 1111-8 du CGCT, qui permet de déléguer l'instruction d'aide de certains dossiers des TPE aux EPCI. C'est la proposition que nous vous faisons dans le cadre d'une politique régionale visant à faire confiance aux

collectivités locales. Nous en avons longuement parlé précédemment. Cette politique permettrait, comme c'est le cas dans d'autres régions (Centre, Val-de-Loire, Auvergne, Rhône-Alpes et Sud), de travailler en partenariat avec les territoires sur des dossiers d'aide au plus près du tissu économique local. Cela nous paraît aller dans le sens d'une décentralisation, pour laquelle par ailleurs vous plaidez.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Andréa ?

**Mme BROUILLE.** - Nous proposons un vote contre, car la Région souhaite maîtriser la politique de développement économique et que cela fait partie de nos compétences.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On ne peut pas à la fois nous accuser de ne pas nous occuper assez des artisans et des TPE, et en même temps nous en retirer la connaissance. C'est un peu contradictoire. Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. COLOMBIER.** - Non-participation au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'amendement est donc rejeté. Nous pouvons passer au vote du RI.

Vote sur l'amendement porté par le Groupe Centre et Indépendants

- **POUR : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Renaissance**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**AMENDEMENT REJETÉ**

- **Non-Participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**M. FLORIAN.** - Attendez. J'ai une explication de vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nicolas.

**M. FLORIAN.** - Le Groupe LR va s'abstenir, mais je ne vous cache pas que nous étions à deux doigts de voter contre. J'entends bien que chacun défende la politique de son institution, mais il faut aussi accepter qu'il puisse y avoir des amendements, en tout cas des réflexions, et que l'on puisse vous citer des cas où l'on considère que les conditions n'ont pas été réunies pour faire avancer tel ou tel dossier. Si vous pensez collectivement qu'on est les meilleurs du monde, très bien. Mais ne surréagissez pas en donnant l'impression qu'il y a

ceux qui font et ceux qui parlent. Dans chaque groupe et dans cette assemblée générale, il y a des gens qui parlent et des gens qui font dans leur fonction locale, qu'elle soit professionnelle ou électorale.

Mon groupe va donc s'abstenir, mais je ne vous cache pas que cela nous démangeait un peu de voter contre à cause de la façon où vous vous renvoyez la balle sur les interventions qui sont faites. Je connais votre passion, mais quand même, il y a des fois où il faut...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Nicolas. Qui est d'avis d'adopter ce règlement d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le RI est donc adopté. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La prochaine délibération porte sur la feuille de route des industries nautiques et navales. Andréa.

**N° 02**

Vote sur «Règlement d'Intervention des aides régionales économiques et environnementales »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Communiste,Écologique,Citoyen (4)**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

### 03 – FEUILLE DE ROUTE DES INDUSTRIES NAUTIQUES ET NAVALES EN NOUVELLE-AQUITAINE 2023-2028

**Mme BROUILLE.** - Chers collègues, une nouvelle fois, cette feuille de route des industries nautiques et navales est le fruit d'une construction des équipes de la Région, que je remercie pour leur travail, et de l'ensemble de la filière.

*(Présentation de la vidéo)*

Il s'agit d'une filière d'envergure internationale en Nouvelle-Aquitaine, avec un peu plus de 2 100 entreprises, 8 500 emplois directs dont la majorité - vous pouvez le voir dans le schéma bleu présenté par le slide - sont dans la construction des navires et donc dans l'industrie nautique et navale. 70 % des ventes se font à l'export. Avec 37 % des exportations françaises des bateaux de plaisance, nous sommes la deuxième région française derrière les Pays-de-Loire. Nous comptons plusieurs leaders mondiaux et des savoir-faire d'excellence dans le bateau à voile, notamment multicoque.

Cette filière à fort potentiel, qui est source d'opportunités majeures pour la Nouvelle-Aquitaine, est confrontée à des enjeux stratégiques pour son développement : la décarbonation à la fois au niveau des process industriels que des pratiques et des usages ; l'approvisionnement en certains équipements et en certaines matières premières ; le recrutement car, comme pour le reste de l'industrie, la filière rencontre des difficultés de recrutement qui viennent limiter sa capacité de production ; l'internationalisation, notamment chez les TPE et les PME ; le besoin de structuration.

Afin de relever ces défis, nous avons construit cette dernière feuille de route avec quatre orientations majeures répondant aux priorités du SRDEII et de Néo Terra. Le premier axe porte sur la transition énergétique et écologique, avec l'objectif d'informer et de sensibiliser les entreprises sur leur impact énergétique et environnemental et sur les moyens d'agir pour réduire cet impact, mais aussi pour sensibiliser les usagers et encourager les bonnes pratiques.

Le deuxième axe concerne l'attractivité des métiers et l'offre de formation, afin de rendre attractifs et valoriser les métiers et les entreprises, de mettre en adéquation les formations avec les besoins des entreprises et de sécuriser et pérenniser les compétences industrielles, mais également les savoirs et les savoir-faire.

Le troisième axe porte sur le développement à l'export et la commercialisation, afin de mieux maîtriser les outils existants, de déployer une vraie dynamique collective de la filière à

l'international et de favoriser son rayonnement à l'international en anticipant les nouveaux modes de commercialisation, notamment pour les TPE et les PME.

Le quatrième axe concerne la structuration et la fédération de la filière. La dynamique partenariale est limitée à quelques initiatives. La filière gagnerait donc à se fédérer et à structurer davantage pour gagner en visibilité et accroître sa capacité d'anticiper et de faire face aux aléas afin d'asseoir son positionnement stratégique à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Pour mener à bien la transformation nécessaire de cette filière d'envergure internationale, le facteur clé est l'innovation.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Nicolas.

**M. FLORIAN.** - Monsieur le Président, je ne vais pas être très long et je vais vous dire tout de suite que notre groupe va voter ce dossier. Vous aviez raison, Madame la Vice-présidente, de mettre en exergue le côté très territorial que cette filière représente, que ce soit à Bordeaux avec CNB, sur le bassin d'Arcachon ou sur la côte atlantique en général. Ces entreprises sont génératrices d'emplois et d'innovation technologique. Ce n'est pas auprès de vous, Monsieur le Président, que je plaiderai en faveur des ponts possibles avec l'aéronautique. On sait bien qu'un certain nombre d'entreprises qui travaillent sur l'aéronautique et sur le nautique créent une forme d'écosystème vertueux pour les uns et les autres.

Nous apporterons donc notre soutien à ce dossier en rappelant combien nous sommes fiers d'avoir des porte-drapeaux de l'industrie nautique et navale sur notre territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Fabien ROBERT.

**M. ROBERT.** - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente. Il s'agit d'une feuille de route importante étant donné la spécificité de notre région, liée à la mer et aux fleuves qui la traversent. C'est un secteur économique important, et nous sommes très heureux qu'une feuille de route puisse être présentée. Cependant, cette feuille de route ne fait pas mention de chiffres ou d'objectifs chiffrés et encore moins d'engagements financiers, puisqu'il est dit que cette feuille de route n'a pas d'impact financier direct.

Il s'agit pour nous d'un vrai problème de voter des feuilles de route littéraires et de ne pas disposer ensuite des évaluations, problème qui se présente par ailleurs d'une feuille de route à l'autre, d'une étape à l'autre. Nous voudrions donc soulever une question de méthode : sans objectifs précis, comment peut-on évaluer ? Cela pose sans doute aussi des problèmes à la Commission d'évaluation des politiques publiques à laquelle nous sommes très attachés. Nous nous interrogeons à chaque fois qu'il faut voter des feuilles de route sans

engagements précis, chiffrés et évaluables de création d'emplois et de transformation des méthodes de production, bref, sans les éléments qui nous permettraient d'avoir des objectifs tangibles.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail de concertation que vous avez réalisé, la concertation a visiblement été menée même si nous n'avions pas été conviés comme pour d'autres concertations telles que celle sur le SRDEII. Le CESER se plaint lui-même de ce fait en évoquant que l'assemblée socio-professionnelle constate, une nouvelle fois, que le Conseil régional n'a pas jugé utile de consulter les organisations syndicales représentant les salariés de cette filière. Je pense donc que nous ne sommes pas les seuls à regretter de ne pas avoir été associés à cette concertation et que la méthode soit discutable.

Sur le fond, bien évidemment, nous partageons les objectifs de soutien à la filière nautique et navale, l'accompagnement de ses transformations et de son développement, notamment à l'international mais pas seulement. Cependant, vous faites le choix de baser cette feuille de route uniquement sur les constructeurs et les équipementiers. Nous avons effectivement des fleurons - comme cela a été rappelé - dont CNB à Bordeaux et bien d'autres dans de nombreux départements. Cela pose plein de questions liées au port, pour lequel la Région joue un rôle majeur, à la vente, à la location et à la plaisance en général. D'autres régions n'ont pas fait ce choix. Les Pays de la Loire, par exemple, ont lancé un appel à projets pour investir dans l'augmentation des capacités des ports avec la création de ports à sec. Je pourrais vous citer d'autres exemples, mais je ne veux pas être trop long. Par ailleurs, le Gouvernement a lancé un plan de modernisation des bases nautiques. Cela fera l'objet d'un amendement que je présenterai tout à l'heure sur l'importance d'accélérer le verdissement de cette filière. Nous regrettons qu'on ne se concentre que sur une partie alors que tout est lié : la production est liée à la vente, à la location, à la plaisance, etc.

Il existe pour nous un autre sujet majeur qui n'a pas encore été évoqué et qui constitue un point de blocage significatif. Pour que la filière nautique et navale se développe, il faut de l'espace. Or, nous savons toutes et tous que l'espace, surtout sur ces chantiers, est extrêmement contraint et contesté, et que le ZAN et le SRADDET ne vont visiblement pas améliorer la situation. Il aurait été intéressant, en tout cas, de nous dire comment vous pensez aider cette filière, agrandir un certain nombre de chantiers avec les oppositions que l'on connaît, notamment celles de voisinage qui ne sont pas simples à gérer. L'espace est indispensable, si l'on souhaite que la filière se développe.

Enfin, mon collègue Daniel DARTIGOLLES présentera un amendement sur la question de la formation. Je l'ai dit en introduction : vous évoquez un projet de campus qui n'est pas tout à fait ce que nous proposons. En tout cas, nous pensons que c'est le cœur des compétences

de la Région et qu'on pourrait, comme on l'a fait dans d'autres domaines, avoir une très grande ambition pour la formation, car la première grande difficulté de la filière nautique et navale est le recrutement. Ils le disent toutes et tous, avec des questions de métier, d'image, de conditions de travail, mais aussi de méconnaissance et de manque de personnel auxquelles la Région pourrait répondre avec la même ambition que pour l'aéronautique et pour le rail. Voilà nos remarques sur cette feuille de route sur laquelle mon groupe s'abstiendra.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous rappelle simplement que le SRADDET applique la loi. Tournez-vous donc vers les responsables et ne rejetez pas, comme cela a été fait plusieurs fois, la responsabilité sur cette enceinte. (*Intervention hors micro inaudible*) Si ! Vous n'arrêtez pas, pendant les politiques économiques, de parler de ZAN et de dire que ce n'est pas bien. Vous mélangez tout. Je sais bien que le monde politique ne comprend pas trop l'entreprise et vous venez d'en donner un exemple. Comment est-il possible qu'on présente une feuille de route, alors que l'accompagnement de la filière nautique est fait avec un cluster, qu'il nous a fallu du temps pour relier le nord et le sud de la région ? Car je vous rappelle qu'à l'époque de l'ancienne Aquitaine, nous avons constitué un cluster pour relier la zone de Rochefort et de La Rochelle, et que ce n'est pas très longtemps que nous avons réussi à agglomérer l'ensemble de la démarche. Mais comment peut-on présenter une feuille de route avec un financement alors que celui-ci est normal par rapport à d'autres filières et qu'il dépend des dossiers des entreprises que nous présentons en flux au niveau de la commission permanente ? Vous n'avez pas d'arguments et vous êtes donc obligé d'aller chercher des biais que, bien entendu, tous les exécutifs doivent vous reprocher à l'opposition. C'est n'est pas terrible comme argument.

Alors, qui souhaite intervenir ? Oui, allez-y.

**M. CHAGNIAT.** - Monsieur le Président, chers collègues. Nous partageons l'essentiel du diagnostic que vous réalisez. L'orientation proposée pour accompagner nos stratégies pour la filière navale et nautique va dans le bon sens. Cependant, je me permets d'apporter quelques éléments de réflexion sur le sujet, car nous pensons qu'au-delà de l'intervention du Conseil régional, l'État a lui aussi des leviers importants à activer pour soutenir cette filière.

En ce qui concerne la question des tensions de recrutement qui poussent certaines entreprises néo-aquitaines à refuser des commandes, certes, de nombreux métiers doivent faire face à un déficit d'image, notamment auprès des jeunes générations, alors qu'ils ont pour certains...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous savez que je ne représente pas l'État ici ?

**M. CHAGNIAT.** - Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

**M. CHAGNIAT.** - C'est bien compris, je ne faisais pas d'amalgame. Je reprends : qui poussent donc certaines entreprises à refuser des commandes, certes, de nombreux métiers doivent faire face à un déficit d'image, notamment auprès des jeunes générations, alors qu'ils sont pour certains à haute valeur technologique. Cependant, on ne peut pas limiter le déficit d'attractivité de ces filières à cette seule question. Bien évidemment, le niveau de rémunération entre en jeu, c'est d'ailleurs une problématique commune à tous les métiers en tension. S'ils veulent attirer plus, ils doivent commencer par payer mieux. En l'espèce, c'est ce qui permettrait à la fois de moins recourir au travail détaché sur les chantiers et de réduire la forte rotation des effectifs. Sur ce point, c'est à l'État de mener une politique ambitieuse pour rehausser les grilles des salaires. C'est d'ailleurs dans le sens de notre proposition de permettre aux entreprises d'augmenter de 10 % les salaires en allant jusqu'à trois fois le SMIC et en exonérant de cotisation cette hausse pour que le travail paie sans pénaliser la compétitivité de nos entreprises. Mais, malheureusement, cela ne semble pas être une priorité pour le Gouvernement.

Il y a cependant un second enjeu sur ce sujet, à savoir la question du coût de la vie sur le littoral, et particulièrement celle du logement qui constitue un frein important à l'installation des jeunes à proximité de la majorité des entreprises qui composent cette filière. C'est une terrible évidence, mais si l'on veut que les jeunes générations puissent travailler sur le littoral, il faut d'abord leur permettre d'y vivre. Il s'agit d'un sujet particulièrement brûlant en Nouvelle-Aquitaine, sur lequel il va falloir qu'on se mette à plancher très sérieusement. En ce qui concerne le volet dédié à l'internationalisation des entreprises, nous insistons sur la nécessité de cibler prioritairement les TPE-PME régionales. Elles sont majoritairement peu structurées et inexpérimentées sur les fonctions export. Elles accusent un manque de moyens humains et financiers pour affronter la complexité administrative, ce que nous dénonçons régulièrement, et elles ont besoin d'un accompagnement régional important pour diversifier leurs méthodes de commercialisation.

Plus globalement, les aides régionales doivent être tournées vers les TPE-PME innovantes. Vous le savez comme nous, l'innovation est essentielle pour permettre d'accélérer la transition écologique dont ces deux filières ont réellement besoin. Elle est aussi la clé pour conquérir de nouveaux marchés à l'international. Malheureusement, dans bien de cas, sans l'accompagnement du Conseil régional, les innovations qu'elles portent restent anonymes, car elles intéressent peu les grands industriels. En tout état de cause et malgré ces quelques remarques, nous voterons pour cette feuille de route.



**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne comprends pas votre raisonnement. Andréa BROUILLE vient de présenter le schéma d'accompagnement à l'export et vous dites que la Région n'accompagne pas les entreprises à l'export. Je n'arrive pas à comprendre, à part une volonté de caricaturer ou d'être contre. Qui souhaite intervenir ?

**M. CHAGNIAT.** - Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, Monsieur le Président.

**M. BAUDE.** - Monsieur le Président, je souhaite simplement vous indiquer que nous conditionnerons le vote de cette feuille de route à l'adoption de l'amendement que nous allons vous présenter quand ce sera le moment.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais d'abord mettre aux voix les amendements. Oui Vital.

**M. BAUDE.** - Mes chers collègues, en partie en écho aux échanges que nous avons eus sur les ESC et sur le « en même temps » qui peut subsister dans un certain nombre de feuilles de route ou de règlements d'intervention, cet amendement a pour but de clarifier, dans cette feuille de route, l'absence de soutien financier à la filière de yachts privés à moteur thermique. En cohérence avec Néo Terra mais aussi avec les ambitions en matière d'ESC auxquelles je faisais référence, nous vous proposons de garantir l'absence de financement pour ces embarcations de loisir de luxe, extrêmement néfastes pour le climat. En s'agissant de la plaisance, car cet amendement ne concerne que les yachts, nous vous proposons ainsi de donner l'exclusivité aux alternatives aux moteurs thermiques, à commencer par la filière de bateaux à voile de notre région.

Le sujet est évoqué dans cette feuille de route dont nous partageons un grand nombre d'orientations. Cependant, pour être certains qu'il n'y ait pas de « trous dans la raquette » ou qu'il n'y ait pas l'occasion de voir, comme c'est régulièrement le cas en GIA, des dossiers qui ne correspondent pas aux orientations, cet amendement a pour but de clarifier la situation. Je rajouterai que, malgré les exceptions obtenues par l'Allemagne qui font l'actualité en ce moment, notamment en ce qui concerne les voitures de luxe, l'Union européenne prévoit la fin des voitures neuves à moteur thermique à partir de 2035. (*Réactions dans l'hémicycle*) On verra. Pour l'instant, ce sont seulement des exceptions. En tout cas, mes chers collègues, dans ces conditions qui vont nécessiter pour les Néo-Aquitains les plus modestes et les plus éloignés des transports collectifs des changements d'habitudes à cet horizon 2035 et des efforts financiers considérables pour acheter des véhicules électriques, comment leur demander de faire ces efforts pour le climat - efforts qui, tout en étant légitimes, restent des efforts -, et en même temps continuer à financer ce type d'embarcations de plaisance fortement émettrices de gaz à effet de serre ?

Cet amendement vous propose de la cohérence et de la justice sociale. Je rajouterai une dernière citation...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, on a bien compris. Pas de citations sur des amendements.

**M. BAUDE.** - D'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je tiens simplement à vous préciser qu'il s'agit justement d'un des objectifs de cette feuille de route, car vous avez l'air de découvrir un certain nombre de choses. La remotorisation, la dédiésélisation des bateaux, c'est fait par des entreprises sur place. L'utilisation de matériaux recyclés, il y a une innovation de ce côté-là. Je ne vais pas aider les yachts, mon cher. Maintenant, quand Couach que vous connaissez bien...

**M. BAUDE.** - Justement, c'est un exemple que j'aurais pu citer.

**M. LE PRÉSIDENT.** - ... est en difficulté majeure, tout le monde vient nous voir pour aider à sauver cette entreprise. On ne s'interroge pas sur le type de bateaux qu'elle produit.

**M. BAUDE.** - On a financé, Monsieur le Président, une cale pour que cette entreprise puisse sortir des yachts de 50 mètres. En réalité, elle en a sorti seulement deux, et je pense que ce n'est pas en raison de ses difficultés financières...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Que nous ayons aidé le type de bateaux que vous évoquez, mais je ne me vois pas, moi qui ne sais pas faire de la voile, en train d'aider des yachts.

**M. BAUDE.** - La cale de mise à l'eau des super-yachts des chantiers Couach est de votre administration.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il vaut mieux quand même... Qu'auriez-vous dit si la Région avait laissé tomber Couach et les centaines d'emplois qui sont sur place ?

Je mets donc aux voix cet amendement du groupe EELV. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement « Fin du soutien public aux yachts » porté par le Groupe  
Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ;  
Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance  
; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ;  
Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur l'amendement du Groupe Centre et Indépendants, je n'ai pas bien compris... ah, sur les besoins en compétences. J'en ai déjà parlé à Fabien ROBERT, l'histoire du campus naval est née d'une demande que m'avait faite l'ancien président de Naval Group quand on a réussi l'opération du campus de Latresne. On a ensuite essayé de travailler là-dessus, mais Naval Group et le cluster breton et normand ont donné un mandat à un autre site - je ne sais plus si c'était en Normandie ou en Bretagne - et le projet est parti dans tous les sens. Ce qui fait qu'aujourd'hui on est en train de reprendre le dossier. Je ne sais pas si ce sera à Rochefort, à La Rochelle ou à Bordeaux ni dans quel environnement - lycée, CFA, etc. -, mais on est en train d'y travailler. Voilà, il n'y a pas de souci. Andréa, sur l'amendement ?

**Mme BROUILLE.** - C'est une proposition de vote contre. Nous ne sommes pas contre l'idée d'un campus naval, c'est simplement que nous voulons laisser le temps à cette filière de se structurer et de bien poser ses besoins, en tout cas en termes de formation et d'orientation. C'est la finalité du campus, mais il est trop tôt pour l'inscrire sur cette feuille de route.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pour ma part, je relève le défi, qui n'est pas simple à relever, d'organiser ce campus qui n'est pas simplement - et là, vous vous êtes un peu trompé - sur les industries de la mer, mais sur l'ensemble des métiers liés au naval, au nautique et au port.

**M. ROBERT.** - Monsieur le Président, est-ce que nous pouvons quand même présenter notre amendement ? Vous l'avez fait un peu à notre place. C'est Daniel DARTIGOLLES qui va le présenter. Modifiez-le, ajoutez-le et votons-le dans ce cas. Vous dites que vous êtes d'accord, mais que vous n'allez pas le voter. Je ne comprends pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On l'a lu. On n'est pas prêts.

**M. ROBERT.** - C'est une volonté politique, Monsieur le Président. Je pense que vous pourriez le voter avec un peu d'audace et de transgression.

**M. LE PRÉSIDENT.** - De temps en temps, vous me demandez de faire des choses et puis vous flinguez les politiques qui nous permettraient de les faire. Il faut peut-être, Fabien, adapter votre discours et vos interventions initiales plutôt que de dire : « Ah, tiens, ce dossier du groupe Centre et Indépendants ». Monsieur DARTIGOLLES.

**M. DARTIGOLLES.** - Monsieur le Président, chers collègues. Je reprends vos dires, Monsieur le Président : relevons le défi et laissons un peu de temps, car vous avez bien vu que dans notre amendement l'idée phare est d'avoir la volonté pour la Nouvelle-Aquitaine de créer un nouveau campus dédié aux filières nautiques et navales, comme vous avez su le faire, Monsieur le Président, avec l'AEROCAMPUS et le FERROCAMPUS de Saintes. Plusieurs facteurs plaident pour la création de ce nouveau campus par rapport à une région

qui compte la plus grande longueur de littoral entre La Rochelle et les Pays basques. Comme nous l'avons dit tout à l'heure à la Vice-présidente, il faut favoriser le dynamisme économique des industries nautiques et navales de notre région qui connaissent de très fortes tensions de recrutement. C'est un premier élément. Rien que dans mon département de la Charente-Maritime, 500 postes sont à pourvoir annuellement sur le bassin d'emploi de La Rochelle, en ce qui concerne les métiers d'accastilleur, de menuisier d'agencement ou de stratifieur.

Deuxièmement, notre région peut s'appuyer sur un solide écosystème de formations avec des lycées spécialisés, comme le Lycée Maritime de La Rochelle qui assure une formation de maintenance nautique. Mais elle peut également s'appuyer sur des entreprises de renom. Dans la délibération, par ailleurs, en sont mentionnées plusieurs. Je ne les citerai pas toutes, mais CNB, Fontaine-Pajot, Nautitech et bien d'autres, qui offrent des multiples débouchés professionnels pour les Néo-Aquitains en recherche d'emploi ou en conversion. Ces entreprises sont regroupées au sein d'Atlantic Cluster dont je salue le nouveau président, le Rochefortais Gildas LE MASSON.

Monsieur le Président, avec ce campus dédié aux filières nautiques et navales musclons cette feuille de route en la dotant d'une véritable dimension ambitieuse et en accélérant les recrutements, et préparons les filières nautiques et navales aux transformations de demain.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bien. Je pense qu'on peut voter cet amendement. (*Réactions dans l'hémicycle.*) Je pense qu'on peut le voter, d'autant plus qu'il s'agit, pour ma part, d'un engagement de campagne. Cependant, nous ne doutons pas que créer comme nous l'avons fait sur l'aéronautique et sur le ferroviaire est plus complexe à monter. Voilà. Donc, qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Tout le monde est d'accord.

Je vais donc mettre aux voix le rapport qu'Andréa vous a présenté. Il y a un deuxième amendement ?

Vote sur l'amendement porté par le Groupe Centre et Indépendants

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT ADOPTÉ**

- **Non-Participation : Les Républicains**

**M. ROBERT.** - Je ne veux pas exagérer mais comme il est déposé... Vous n'avez pas un deuxième amendement ?

Monsieur le Président, je ne veux guère abuser de notre temps, mais comme il y a quand même un deuxième amendement, je le présenterai brièvement. Nous vous proposons d'aller un peu au-delà des constructions - je n'ose pas présenter cet amendement tellement j'ai peur qu'on me réponde que je ne comprends rien -, car nous avons la volonté d'accélérer le verdissement des ports et d'aller un peu plus loin sur la plaisance. C'est le sens de l'amendement que nous vous proposons. Vous dites qu'on ne peut pas inscrire des chiffres, mais ce n'est pas tout à fait vrai. Quand vous inscrivez un appel à projets avec 400 000, 500 000 ou 1 million d'euros, bien sûr, on ne connaît pas les demandes des entreprises, mais de la même manière que vous affichez une volonté politique, vous pouvez aussi afficher d'autres indicateurs que des budgets. Bien sûr qu'on peut mettre des chiffres, notamment dans les appels à projets pour manifester - comme on le fera sur la feuille de route sur habitat et sur d'autres - au moins une intention budgétaire.

Nous aimerions le faire sur la question du verdissement des ports de plaisance. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mathieu BERGÉ est là ?

**M. BERGÉ.** - Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela fait quinze ans qu'on y travaille. Vous n'allez pas réinventer la route tous les jours.

**M. BERGÉ.** - Déjà on y travaille, mais en plus il s'agit d'une compétence du bloc communal. C'est très clairement défini. On intervient en lien avec les filières productives sur les ports de pêche et les ports industriels, mais on n'intervient pas directement sur les activités nautiques. La feuille de route, on vient de le voir, est fléchée sur la filière formation et internationalisation. Elle est fléchée sur les ports de plaisance. Par ailleurs, le règlement d'intervention de l'État que vous avez évoqué, celui de 30 millions d'euros, n'est pas fléché sur la filière navale mais sur le tourisme durable. On voit bien que nous sommes en train de parler ici de compétences de structuration d'une filière navale et non de tourisme durable. Et c'est vrai que les ports de plaisance sont plutôt sur ce type de question.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement porté par le Groupe Centre et Indépendants

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETÉ**

- **Non-Participation : Les Républicains**

Je vous propose maintenant de voter la feuille de route. Qui est d'avis d'adopter cette feuille de route amendée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette feuille de route est donc adoptée. Andrée BROUILLE fait carton plein.

Je vous propose d'aller déjeuner.

**N° 03**

Vote sur «Feuille de route des industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**PAUSE DÉJEUNER**

## 04 – FEUILLE DE ROUTE POUR UN TOURISME DURABLE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur la feuille de route pour un Tourisme durable qui n'a pas d'objectif chiffré. Je vous propose dans un premier temps de regarder le document audiovisuel qui a été préparé par le CRT, la communication sur l'attractivité touristique de notre Région.

*(Présentation de la vidéo)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Christelle CHASSAGNE.

**Mme CHASSAGNE.** - Merci Monsieur le Président. Juste quelques mots pour vous parler de ce spot. Nous sommes très fiers de vous présenter ce nouveau spot qui a été réalisé dans le cadre du plan de relance grâce aux fonds européens. C'est typiquement une publication, un spot qu'on n'aurait pas eu les moyens d'aller jusqu'au bout. En tout cas, on va dire, une réalisation un peu exceptionnelle et encore une fois dans le cadre du plan de relance au lendemain du Covid, ces fonds européens nous ont permis de diffuser ce spot depuis plus d'un mois maintenant en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. Il tourne depuis le 15 mars dernier. On le verra jusqu'au 30 avril. Il valorise le tourisme de quatre saisons, des paysages identitaires et puis volontairement, l'émotion, l'humain, au cœur de ce petit film qui valorise aussi auprès de notre clientèle prioritaire, L'Europe, les pays européens, cette promotion de la Nouvelle-Aquitaine. J'en profite aussi pour dire qu'il a un impact très fort pour la saison estivale à venir, notamment avec l'arrivée d'une ligne Francfort-Bordeaux et donc il est très bien perçu en Allemagne, où il tourne déjà depuis un petit moment. Voilà. Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Christelle et merci aussi au CRT. J'ai bien aimé, moi, le... les tapisseries d'Aubusson. Philippe NAUCHE.

**M. NAUCHE.** - Oui, merci Président. On va faire un peu plus austère, puisque maintenant on va partir sur la feuille de route du Tourisme... Ah, on ne m'entend pas ! Alors, je disais que nous allons être un peu plus austères, puisque nous allons maintenant passer à la feuille de route pour le Tourisme durable telle qu'elle vous est proposée, dans un contexte qui est celui d'une reprise fragile après les deux années de Covid, mais avec peut-être une évolution dans les demandes des clients du tourisme en Nouvelle-Aquitaine, concernant l'authenticité, plus de pleine nature, plus de tourisme « lent ». Je rappelle simplement que le tourisme en Nouvelle-Aquitaine, c'est 143 000 emplois directs, c'est 9 % du PIB régional, c'est 12,3 milliards d'euros et c'est aussi un peu plus de 1 000 entreprises du tourisme engagées

dans une démarche de tourisme durable d'ores et déjà. Et nous espérons que ce nombre va progresser.

Les nouvelles pratiques constatées - c'est ce que je disais tout à l'heure - demandent plus d'authenticité, des itinérances, de la pleine nature. Cela ne représente pas encore la majorité, mais c'est quelque chose qui est en devenir et en progression constante dans un contexte que nous connaissons tous : celui des modifications climatiques et de la raréfaction des ressources. Ce contexte nous oblige à faire évoluer au travers que ce soit des événements climatiques externes, que des problèmes d'eau, des problèmes d'énergie, des problèmes de sols, il faut anticiper tous les conflits, tous les conflits d'usage. Donc nous proposons une transition de notre modèle touristique en plaçant au centre l'humain, les entreprises et les territoires.

C'est facile à dire, j'en conviens, mais ça correspond réellement à la volonté de ce qui va vous être proposé avec, je dirais, cinq axes principaux dans cette feuille de route. La première, c'est la décarbonation du tourisme régional, décarbonation des activités touristiques elles-mêmes, en sachant néanmoins (et il faut être modeste là-dessus) que la majorité de l'empreinte carbone de l'activité touristique, c'est le transport à 80 ou 90 %. Donc la décarbonation du tourisme est quelque chose de relatif par rapport aux véritables enjeux de décarbonation qui concernent ce secteur. Ensuite, c'est accompagner les territoires pour l'adaptation de leurs entreprises à ces nouvelles formes de tourisme et à une vision beaucoup plus économe des ressources, que ce soit en eau, en énergie, etc. Ensuite, la troisième priorité, c'est de maintenir le niveau d'emploi - 140 000 travailleurs, ce n'est pas rien - et surtout de travailler à l'amélioration des conditions de travail, que ce soit pour les personnes qui y travaillent à l'année ou pour les saisonniers, avec d'ailleurs tout à l'heure un plan qui va vous être présenté par Michel DURRIEU sur l'hébergement des saisonniers. Mais c'est bien l'idée que tout progrès, toute transition, doit comporter aussi un aspect d'amélioration des conditions de travail. Ensuite, quatrième aspect, c'est l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous. Et là, je pense que nous avons en tant que collectivité une responsabilité importante, puisque nous savons que bon nombre de nos concitoyens n'ont pas accès ni aux vacances, ni aux loisirs et, au-delà de l'accompagnement qu'ont pu faire un certain nombre d'associations qui se préoccupent de ces problèmes, je crois qu'il était... Nous allons relancer le programme chèques-vacances qui avait été mis en place il y a deux ans et qui va pouvoir être relancé en compagnie des départements qui voudront bien le faire et du groupe qui fait les chèques-vacances. Et enfin le dernier point qui concerne plus le CRT (Comité régional du tourisme), c'est la stratégie marketing qui doit accompagner cette évolution écoresponsable du tourisme et qui doit surtout donner envie à nos concitoyens ou aux gens qui souhaitent venir en Nouvelle-Aquitaine de se dire qu'il y a une offre qui est



aussi une offre en voie de progression sur le plan environnemental, sur le plan social, sur le plan des modes de tourisme, en sachant qu'il nous faut bien sûr trouver un équilibre entre, je dirais, la Côte, toute la partie qui reçoit des flots très importants de tourisme - de touristes - et tout ce qui est tourisme de l'intérieur, où à notre sens, il y a des possibilités de développement considérables. Je ne vais pas vous faire le détail, mais quand on regarde les projets qui sont en train de se mettre en place sur Vassivière, ce qui est en train de se mettre en place en Dordogne. Je ne vais pas faire tous les départements, parce qu'il y en a 12 et ce serait trop long.

Dans chaque département, on voit bien qu'il y a des choses qui se passent et puis surtout, cette feuille de route, elle a été, grâce au service du tourisme sous la direction de Luc BOURGEON, ça a été l'objet d'une négociation et d'une discussion approfondie avec tous les représentants des professionnels et Dieu sait qu'il y a beaucoup de professionnels, mais il y a aussi beaucoup de représentants avec chaque filière (ou microfilière) qui a ses propres représentants. Donc je pense que le fruit de cette concertation, il est dans le document qui vous est proposé. Je souhaite que nous puissions l'adopter afin que nous puissions mettre en face un règlement d'intervention qui correspond point par point à la volonté politique qui est la nôtre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Philippe. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

**M. DIALLO.** - Oui Président. Karfa DIALLO, par ici.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, attendez. Je retrouve les noms. Je n'arrive pas, comme les huissiers de l'Assemblée nationale à mémoriser. Alors, Monsieur DELBOSQ.

**M. DELBOSQ.** - Merci monsieur le Président, mes chers collègues. Une brève explication de vote, néanmoins nécessaire vu l'importance du tourisme en Nouvelle-Aquitaine. Une fois n'est pas coutume, cette feuille de route est à la fois aboutie et détaillée. Elle va globalement dans le bon sens. Aussi, pas de suspens, nous l'approuverons. J'en profite pour saluer la qualité du clip et j'espère que nous pourrions l'avoir par mail sur les boîtes de la Région afin que nous puissions éventuellement diffuser ce clip pour faire venir des gens que l'on connaît, d'où qu'ils viennent en France et en Europe.

Face à l'impact du tourisme pour notre économie régionale, nous voulons tout mettre en œuvre pour soutenir ce secteur ô combien important. Pour ce faire, nous devons également nous assurer que le tourisme se développe de manière durable en préservant notre patrimoine, notre environnement et en évitant de causer des dommages irréversibles sur ces derniers. Cette feuille de route est le début d'une réponse à ce défi. Le but, ici, est de promouvoir un tourisme responsable et respectueux de l'environnement tout en stimulant la croissance économique de notre Région. Nous encourageons ces pratiques durables *via* des

initiatives écologiques et sociales en sensibilisant les touristes aux enjeux environnementaux. Cependant, après le Covid, après l'explosion des coûts de l'énergie, après les difficultés toujours présentes de recrutement, après les incendies dans les Landes et en Gironde, je tiens à souligner que nous devons également veiller à ne pas rajouter de complexification administrative qui pourrait décourager des investisseurs et freiner le développement touristique. On en a beaucoup parlé ce matin : il faut trouver un juste équilibre entre la promotion d'un tourisme durable et la simplification des procédures pour les porteurs de projet, libérer les entreprises et la croissance, ne pas les contraindre davantage et leur rajouter de la lourdeur bureaucratique. De même, nous en avons également beaucoup débattu de ce matin, nous devons être très prudent avec le trop d'éco-socio-conditionnalité qui pourrait là encore refroidir des volontaires, voire les décourager. On vous connaît un peu, Monsieur le Président, chers collègues, et il serait dommage de passer à côté de vecteurs de croissance en raison de votre amour pour le saupoudrage de Néo Terra sur le moindre projet, quand le secteur touristique a plus que jamais besoin de nous et de notre Région pour rayonner et vice-versa. Nous ne devons bien entendu pas faire n'importe quoi avec l'argent public, mais veillons à tout faire pour soutenir le tourisme, déjà très vertueux chez nous, et aller prudemment sur le « trop de restrictions » à ce soutien. Nous vous suivons, mais nous resterons vigilants - et c'est notre rôle - afin que l'on reste moteur et non pas un frein. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre notre place en tant que phare touristique de la France.

J'en profite pour parler de l'amendement, rapidement, de nos camarades écologistes. Contrairement à eux, nous n'avons aucun souci pour approuver un texte émanant d'un autre groupe quand il s'agit de l'intérêt général. Ici, il va encore restreindre et intensifier les modalités d'octroi de ces aides. Aussi, nous voterons contre l'amendement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Maïder AROSTEGUY.

**Mme AROSTEGUY.** - Plus de 181 millions de nuitées réalisées en 2019, dont 14 % effectuées par des clientèles étrangères : le poids de ce pan de l'économie n'est plus à démontrer. L'arrêt net de cette activité pendant la période Covid a mis en évidence le caractère vital du tourisme, pas seulement en matière économique, mais également en matière d'épanouissement de l'individu, de création de lien social, culturel ou encore sportif, car le tourisme revêt toutes ces facettes. Au sein de notre Région, certaines villes - dont ma commune, Biarritz - ont pris le défi à bras-le-corps en devenant certifiées « destination innovante durable », label créé par France Congrès et qui est un sésame pour l'attractivité notamment du tourisme d'affaires qui se déploie et permet de lisser sur l'année l'activité touristique. La question du tourisme, c'est d'abord celle de l'acheminement des visiteurs. Un

acheminement au bilan carbone qui doit être bien sûr le plus bas possible. L'utilisation de la voiture reste prédominante et nous le savons, le passage à l'électrique est difficile tant les bornes de recharge manquent. L'effort doit donc porter sur le rail et la diminution drastique de ces hordes de camions qui génèrent un couloir de pollution que peu dénoncent dans cette enceinte. Mais nous aurons, j'en suis certaine, ce débat ultérieurement.

L'aérien reste à préserver, car il permet à plus de 14 % de visiteurs étrangers - et pas que des étrangers - de nous rejoindre. Et vous l'avez souligné dans les éléments que vous nous avez donnés : les étrangers ont des séjours qui sont plus longs et qui rapportent plus d'argent. L'effort de la Région sur les aéroports ne doit donc pas faillir et la décarbonation du transport aérien doit être une priorité dans le soutien à nos entreprises innovantes. Prenons l'exemple d'Airbus qui vient de lancer les études sur l'avion électrique dans notre Région. La décarbonation de l'acheminement des touristes ne doit pas être le prétexte à un retour en arrière, mais au contraire à un bond technologique innovant majeur. L'accélération de l'aide de la Région aux pôles multimodaux doit se faire pour inciter les visiteurs à utiliser les mobilités douces.

La question des emplois liés au tourisme durable est aussi celle des conditions de travail et d'hébergement des travailleurs saisonniers et de leur formation. Repenser l'organisation du travail au sein par exemple de nos lycées hôteliers peut être une piste de travail. Sanctuariser dans les constructions nouvelles ou les réhabilitations de logements, des habitations pour les saisonniers est une priorité. Dans ma commune, nous avons transformé - où nous sommes en train de transformer - une auberge de jeunesse qui était tout à fait non utilisée et précaire en un futur centre d'hébergement pour les travailleurs saisonniers. Mais attention : l'hébergement touristique ne doit pas se faire aux dépens de la population locale. Il faut penser à nos familles qui ont de plus en plus de mal à trouver un logement décent. J'en appelle ici à l'ensemble des Parlementaires présents dans cet hémicycle, afin que soit privilégiée la défiscalisation de logements à l'année, plutôt que la défiscalisation sur la construction des logements saisonniers ou des logements touristiques.

Enfin, je souhaiterais terminer sur la nécessaire sensibilisation de nos touristes. Je m'explique par la formule suivante très simple : « je paie, donc je peux ou j'ai droit ». Nous devons lancer une campagne de communication pour éduquer et tendre vers un tourisme qui exige que les visiteurs respectent les lieux qu'ils visitent. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Brahim JLALJI.

**M. JLALJI.** - Monsieur le Président, chers collègues. Face à la crise que nous avons traversée, le secteur du tourisme, impacté de plein fouet a dû trouver les moyens de sa reconstruction, mais également de son adaptation aux défis que posent les mutations de

notre société et de notre planète. La Région Nouvelle-Aquitaine, forte de sa diversité environnementale reste, malgré la Covid, l'une des régions les plus attractives. Bien qu'il faille nous en féliciter, gardons à l'esprit que le dérèglement climatique, la raréfaction de l'eau et la nécessité de la préservation des espèces, nous dictent la plus grande prudence. Dans ce contexte, nous espérons que la feuille de route présentée aujourd'hui puisse être à la hauteur de ces engagements, en réponse à l'urgence climatique et énergétique d'une part, mais également en termes de protection des employés et de sécurisation des emplois du secteur notamment saisonnier. Mettre en place un tourisme durable, c'est également anticiper et gérer les flux touristiques en fonction de la saisonnalité. En réponse à ces flux, nous devons être capables de proposer une offre fiable et diversifiée en matière de transports, dans un objectif de décarbonation. Le projet de RER Métropolitain pour la Gironde, le maintien de nos TER dans des conditions d'accessibilité optimales, favoriseraient le report modal des voyageurs encore nombreux à privilégier la route. Les pôles multimodaux sont également des investissements clés pour permettre une mobilité touristique fluide. Dans ce cadre, les nombreux projets d'aménagement cyclables engagés par les collectivités de Nouvelle-Aquitaine prennent toute leur pertinence et nous espérons que les ambitions de la Région en la matière seront tout aussi pertinentes. L'aboutissement de ces intentions pourrait dès lors favoriser l'attractivité de territoires ruraux parfois délaissés et permettre une meilleure répartition des touristes qui serait bénéfique aux environnements fragiles. C'est le cas notamment de notre littoral - nous l'avons déjà abordé. Le recul du trait de côte, la fragilisation de la biodiversité des dunes doivent continuer de nous alerter. Nous devons être extrêmement vigilants à notre foncier côtier et à la construction dans ce milieu menacé. En l'état, nos intentions doivent être tournées en premier lieu vers la préservation de la biodiversité du territoire néo-aquitain afin qu'il puisse rester une destination prisée des vacanciers - un jeu d'équilibriste auquel devrait s'atteler avec succès, nous l'espérons, cette feuille de route qui nous convient. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Brahim. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. DIALLO.** - Oui Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il y a un...

**M. DIALLO.** - Karfa DIALLO. Par ici, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Karfa DIALLO.

**M. DIALLO.** - Monsieur le Président, chers collègues. S'il y a une chose que nous partageons avec nos collègues précédents, c'est effectivement l'intérêt et l'importance de cette feuille de route et notamment les axes prioritaires qui ont été détaillés et que nous avons tous sous les yeux. Ces axes prioritaires sont importants, ces quatre priorités

détaillées, mais également nous notons les fiches action qui sont importantes aussi et qui permettent vraiment de préciser effectivement, notre intention et notre projet.

Pour autant, Monsieur le Président, chers collègues, nous regrettons qu'il n'y ait pas un cap précis ou global, de ce que devrait être peut-être le tourisme au regard de l'urgence dans laquelle nous sommes au niveau du climat et de la biodiversité. Cette feuille de route, Monsieur le Président, chers collègues, nous craignons qu'elle s'inscrive un peu dans ce concept, ce paradigme un peu désuet maintenant de développement durable. C'est un concept qui n'a malheureusement pas permis - et je pense que nous le constatons tous les jours - de répondre à la crise écologique majeure de l'anthropocène dans laquelle nous sommes empêtrés. On le sait, des pans entiers véritablement de notre modèle économique touristique ne sont pas soutenables. Malgré cela, c'est vrai que dans cette feuille de route, je le regrette, on nous parle de compétitivité, d'échanges internationaux, donc de concurrence entre les territoires et nous savons que nous devons passer vers les complémentarités, des coopérations et diminuer certains aspects délétères, comme les transports par exemple. Pour autant, c'est vrai et cela a été rappelé tout à l'heure, il y a une ambition de décarbonation qui est réelle et que nous notons dans cette feuille de route. Cela est incontestable. Mais, pour nous, il nous semble important d'aller peut-être vers une ambition beaucoup plus, disons, adossée à un calendrier. C'est pour ça que nous soutenons cet amendement. Nous soutiendrions cette délibération, c'est vrai, si notre amendement était retenu et voté, parce que pour nous, il est important de fixer un horizon et l'horizon en 2040 pour un tourisme zéro carbone nous semble extrêmement essentiel et important et doit être mentionné, il nous semble, dans cette feuille de route. Bien évidemment, nous proposons que l'on puisse réfléchir sur une réorientation vers un tourisme dans les campagnes vivantes aussi, pour éviter les zones très souvent délaissées.

Et puis, pour finir, Monsieur le Président, chers collègues, la définition des seuils de fréquentation est importante. Nous voyons bien que certains territoires sont surfréquentés. Cela pose des problèmes réels. Enfin, Monsieur le Président, pour nous, tout ceci doit être très clairement marqué dans la feuille de route : la nécessaire diminution de l'empreinte écologique de notre tourisme en Nouvelle-Aquitaine. Et c'est le sens de l'amendement que nous portons, même si nous sommes très très très sensibles à tout ce que votre majorité a développé. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Karfa. Yves FOULON.

**M. FOULON.** - Oui Monsieur le Président. Simplement pour alimenter ce que nous a dit Maïder AROSTEGUY à l'instant : évidemment que l'on soutiendra cette délibération, on la votera avec plaisir. Elle va dans le bon sens. Le tourisme en Nouvelle-Aquitaine est

essentiel. Il est créateur de richesses, d'emplois, d'activités - tout le monde le sait - et on fait partie des cinq premières destinations de France, donc il faut faire perdurer cette situation. Le tourisme, c'est aussi, il faut le rappeler, en termes de points de PIB en France, plus fort que l'industrie automobile. Donc il faut vraiment être conscient que l'on traite d'un sujet qui est majeur pour l'emploi et on a trois sujets à évoquer ensemble sur le sujet tourisme en Nouvelle-Aquitaine, trois problèmes que la Région peut tenter de régler ou alimenter.

Le premier, ça a été dit souvent, mais ce n'est toujours pas fait, c'est le logement des saisonniers. Au moment où on se parle, on est encore plus dans une difficulté liée à l'emploi en général en France et donc les saisonniers, en particulier. Et on n'a toujours pas traité - nulle part d'ailleurs, nulle part en France - le problème des logements de nos saisonniers qui sont de plus en plus nombreux et qui veulent travailler en Région Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs. Donc ça, ce n'est pas véritablement géré : chacun en parle, chacun essaie, chacun propose des solutions. Mais, au moment où on se parle, il n'y a rien de concret qui apparaît pour loger les saisonniers qui pourraient travailler dans nos régions. Le deuxième sujet, c'est aujourd'hui d'éviter le surtourisme qui ne plait pas. On est sur des notions de tourisme durable : tant mieux et je l'entends ; ça va dans le bon sens. Il faut mettre en place la notion de tourisme partagé avec les populations locales et éviter le surtourisme. Donc, il faut étaler l'accueil, l'arrivée des touristes sur une année complète et pas nécessairement sur les week-ends, les vacances scolaires et les mois d'été. Toutes les régions le font : nous devons essayer d'accompagner les endroits pour trouver des solutions sur un tourisme à l'année. Et enfin, le dernier point, c'est ce savant point d'équilibre à trouver entre loger les personnes à l'année et loger les touristes. Là aussi, la Région pourrait s'emparer de ce problème, ça existe ailleurs et il faut que l'on trouve des solutions permettant que le tourisme ne soit pas un point noir pour les populations locales qui ont besoin, elles aussi, de se loger à l'année, dans nos territoires. Voilà trois pistes, qui peuvent être importantes pour notre Région Nouvelle-Aquitaine qui doit rester une des régions les plus accueillantes en matière d'offres touristiques sur notre territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Yves. Juste un point de compétence, la compétence, dans ce domaine-là, c'est la commune ou les intercommunalités. La Région n'a pas la signature des permis de construire ni d'impulser tel ou tel opérateur, notamment les logements sociaux dans ce cadre-là. Je trouve que le bon exemple, c'est celui du Teich que nous avons accompagné. Nous sommes, nous, en attente des projets des différentes communes pour les accompagner sur le logement des saisonniers ou ce que vous dites sur le fait qu'il n'y ait pas une opposition entre le logement des habitants et les touristes. Méfions-nous d'Airbnb aussi. Méfions-nous d'Airbnb. Au départ, c'est une bonne idée et puis, à la fin, c'est une gangrène. Fabien.

**M. ROBERT.** - Oui Monsieur le Président. Je serai bref : nous partagerons tout ce qui a été dit de positif sur cette feuille de route Tourisme - le Tourisme qui est une filière en souffrance pour ne pas dire en danger après la crise sanitaire notamment, qui est un atout de la France, excédentaire notamment à la balance commerciale et un atout de notre Région comme cela a été rappelé. Nous voulons évidemment saluer le volontarisme dans le respect des compétences de chacun. Nous avons de notre point de vue quatre sujets importants que nous retrouvons pour l'essentiel dans cette feuille de route.

D'abord, l'accessibilité vers tous les lieux de tourisme et ne pas simplement concentrer les flux touristiques vers certains grands pôles et ça permettra de faire le lien avec le quatrième point que j'évoquerai évidemment qui est la compatibilité entre les populations locales et les flux de touristes. Donc l'accessibilité grâce aux infrastructures de transports et, là, nous sommes pleinement dans notre compétence. Deuxième sujet pour nous extrêmement important : le tourisme dans tous les villages de Nouvelle-Aquitaine, toutes les villes et tous les villages. Nous avons un patrimoine extraordinaire, fabuleux, on le verra tout à l'heure, notamment sur le plan thermal mais pas seulement. Soigner aussi - troisième élément - les atouts de notre Région. Ils sont repris dans ce document. Nous avons un sujet toujours auquel nous sommes très attachés, ce n'est pas simplement la plage et le trait de côte, mais c'est l'océan dans toutes ses composantes, dans tout ce qu'il génère de magie et de rêve et d'attrait touristique. Ce trait de côté magnifique où nous aimerions qu'il soit plus présent. Et puis enfin, comment faire cohabiter les populations locales, les touristes ? Ce sont souvent les compétences des collectivités, mais peut-être que nous aurions à aller un cran plus loin pour innover et considérer que le touriste est un habitant temporaire qui a des droits et des devoirs auxquels il doit s'astreindre. Néanmoins, compte tenu des impératifs économiques de cette filière, compte tenu de ce que nous vivons, il nous apparaît important de voter également cette feuille de route et d'espérer un soutien intense à la filière. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le soutien est d'autant plus intense que l'on a voté ce matin - je parle sous le contrôle de Philippe NAUCHE et d'Andréa BROUILLE - la possibilité d'un accompagnement renforcé pour la rénovation de l'hôtellerie et restauration. Je me suis interrogé là-dessus, mais voilà. Sur l'accessibilité, nous, c'est le TER. Pistes cyclables sur les sites structurants. Sur l'aménagement du territoire, je veux dire le vrai constat que nous faisons, c'est que : il y a l'océan, il y a la côte, mais que nous avons besoin aussi d'avoir un tourisme intelligent, rabattant aussi un certain nombre de touristes vers l'intérieur, vers Aubusson et ses tapisseries, vers Collonges-la-Rouge, vers Montignac, vers l'ensemble des richesses patrimoniales de notre Région, vers la montagne. Par contre, le problème population locale-tourisme... J'entends Yves FOULON et vous Fabien, mais je veux dire, là, on est vraiment dans quelque chose qui dépend des communes ou des intercommunalités.

Moi, je veux bien aller mettre mon corps entre un touriste et un habitant... (*Réactions dans la salle*) ou une habitante (*Réactions dans la salle*). Mais je ne sais pas trop comment faire.

**M. NAUCHE.** - Je vais t'expliquer.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et par contre... Mais on est après déjeuner, Philippe, on peut... Par contre, il faut que nous regardions cette histoire partout d'Airbnb qui est une façon de fuiter les responsabilités des uns et des autres. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il y a l'amendement du groupe EELV. Qui le présente ?

**M. LAUSSU.** - Il y a une prise de parole.

**Mme CHEMINADE.** - Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Comment ? Je n'ai pas compris.

**Mme CHEMINADE.** - Madame CHEMINADE.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Allez-y, Madame.

**Mme CHEMINADE.** - Monsieur le Président, chers collègues. Nous saluons la réalisation de cette feuille de route claire, précise, complète, qui nous ferait presque oublier l'absence d'un montant financier et d'un calendrier. Cette feuille de route fait mention d'un plan d'action parfaitement détaillé et c'est rare pour le souligner. Peut-être pourrait-elle servir d'exemple pour les prochaines. Nous regrettons toutefois l'absence de deux points que nous jugeons essentiels et qui auraient mérité d'être évoqués : l'hébergement entre particuliers et le tourisme de masse dans certains lieux protégés. L'hôtellerie s'est emparée de la transformation durable depuis plusieurs années maintenant. La multiplication des labels écologiques a renforcé le souhait des professionnels d'adopter une gestion environnementale et sociale de leur établissement. Ils sont donc, pour la plupart, particulièrement au fait et sensibilisés par la question. Même si les accompagner demeure essentiel, ils ne devraient pas être l'unique cible. Aujourd'hui, une large partie des réservations pour les courts séjours se fait en ligne *via* des sites entre particuliers. Ces propriétaires doivent être eux aussi sensibilisés afin qu'ils puissent proposer un logement respectant les règles de durabilité concernant par exemple la gestion de l'eau, l'isolation des bâtiments. Certaines plateformes comme Airbnb se sont engagées à échanger avec les villes sur le sujet. Peut-être est-ce là une ouverture pour un dialogue plus large où la Région prendrait pleinement sa part et serait un soutien aux petites collectivités. Pour rappel, ces dernières doivent veiller à ce que l'ensemble des annonces de logements entiers loués en courte durée sur certaines plateformes soit enregistré auprès des localités, des autorités locales. Un travail dense donc qui ne peut toujours être réalisé, faute de moyens et de temps. À noter que de nouvelles plateformes françaises et durables émergent sur le marché



de la location. Elles prennent notamment en compte les efforts de l'hôte pour réduire les émissions et consommations de ressources naturelles ou s'engagent à respecter une charte d'adhésion aux valeurs de développement durable. Il est alors possible pour les collectivités telles que la Région d'en faire la promotion auprès des touristes. Plusieurs sondages révèlent d'ailleurs que les voyageurs sont de plus en plus nombreux à chercher à respecter l'environnement et les populations locales durant leur séjour. Le manque d'information sur le sujet complique leur choix.

Nous sommes par ailleurs persuadés que tourisme durable et tourisme de masse ne sont pas antinomiques et que ce dernier peut, au contraire, permettre une sensibilisation à grande échelle. L'action 2.8 « rendre acteur, résident, visiteur et touriste » est intéressante et mériterait d'être développée dans le sens d'une réelle sensibilisation aux enjeux des territoires pour les voyageurs.

Vous faites aussi peu mention des parcs naturels régionaux qui font face à une hausse des incivilités. La Région doit pouvoir les aider à diffuser les bonnes pratiques *via* les canaux les plus utilisés pour les touristes. Nous devons aller plus loin dans la sensibilisation. N'oublions pas que dans certains départements, ce sont les mauvais réflexes d'êtres humains qui furent la principale source de départs de feux. Nous pensons donc que l'accent doit être mis tout particulièrement sur la communication. Il ne s'agit pas d'infantiliser, mais, avant tout, d'informer sur la vulnérabilité de certains lieux que le tourisme de masse n'a pas épargné. Le réseau des Grands Sites de France développe de nombreuses initiatives intéressantes en ce sens, telles que des carnets de route sans véhicule à disposition des visiteurs, notamment à la Dune du Pyla. Ici, les solutions écoresponsables dans l'accueil des visiteurs ne manquent pas et devraient peut-être servir d'exemples pour les sites naturels et touristiques de la Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Madame CHEMINADE. On est en train de discuter par rapport aux plateformes Airbnb, à tout ça. Il faut regarder comment nous, on peut intervenir. Je veux dire : on ne peut pas se substituer à une commune, à un droit d'urbanisme, etc. Par contre, l'idée, c'est de travailler avec le CRT - je regarde Christelle CHASSAGNE - sur une information d'accompagnement auprès de l'ensemble des communes sur ce... Enfin, on a un travail à faire pour éviter les excès. Et puis, ce que je veux dire, c'est que je suis très heureux, après les premiers débats de ce matin sur les éco-socio-conditionnalités : tout le monde devient Néo Terra. *(Quelques réactions dans la salle)*

Je repasse la parole à... *(Quelques réactions dans la salle)*

Oui... Et je le dis avec une certaine gourmandise. Et tout le monde, même, en rajoute, comme si Néo Terra avait à bas bruit fait son chemin. On a un amendement et puis Philippe répondra aux questions. Qui présente cet amendement ?

**M. DIALLO.** - Président, je pense l'avoir déjà présenté, mais je peux...

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord, pardon.

**M. DIALLO.** - Mais je peux le représenter de nouveau si vous insistez.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, Karfa.

**M. DIALLO.** - Je peux tout à fait le reprendre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je suis d'une extrême sensibilité, parce que, comme ce matin votre groupe...

**Mme FORGENEUF.** - C'était pour apporter une précision.

**M. LE PRÉSIDENT.** - ... À dit : « mais, même si on l'a présenté, on veut le représenter ». Donc, OK. Mais on a bien compris, Karfa, ce que vous avez dit.

**M. DIALLO.** - Tant mieux alors. Parce que je peux le répéter.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, impeccable. Philippe.

**Mme FORGENEUF.** - Excusez-moi, juste : est-ce que je peux faire une intervention d'une minute ? C'est juste pour apporter une précision par rapport à ce que vous venez de dire sur Airbnb. C'était pour donner l'exemple de la Dordogne, du CTD en fait, qui a créé une plateforme qui s'appelle Eloa et qui est une plateforme gratuite pour les hébergeurs et qui est une super plateforme. Donc je pense que certains départements se sont emparés de ça et donc on pourrait suivre cet exemple pour les autres départements. C'était juste une info.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Et la Région a accompagné la plateforme ?

**Mme FORGENEUF.** - Non, mais c'est pour vous dire...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si.

**Mme FORGENEUF.** - ... Qu'au niveau départemental Dordogne, ça existe. Alors peut-être que la Région l'a accompagnée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si.

**Mme FORGENEUF.** - Alors, c'est parfait.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si.

**Mme FORGENEUF.** - Parce que je... Voilà. Dans une seconde vie, je suis hébergeur, c'est pour ça que je me permets de dire ça.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Écoutez, voilà.

**Mme FORGENEUF.** - OK.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Moi, je ne suis pas hébergeur, donc je ne voudrais pas me permettre de rentrer dans ces techniques.

Quoique, d'ailleurs ! Quoique. Philippe.

**M. NAUCHE.** - Oui, juste quelques éléments par rapport à ce qui a été dit, qui globalement allait dans le sens de ce qui est proposé pour cette feuille de route. Simplement, concernant les logements saisonniers. Je rappelle simplement : tout à l'heure, nous allons être appelés à voter une délibération sur une opération conjointe entre agriculture, logement et tourisme sur un appel à projets concernant le logement des saisonniers, donc cette délibération sera présentée tout à l'heure dans cet hémicycle.

Ensuite, concernant la concurrence entre hébergements touristiques et habitants locaux, ce qu'il y a dans le règlement d'intervention, mais il est touffu, c'est un peu compliqué d'aller voir, mais nous avons imaginé que pour les logements touristiques de petite taille, la Région d'interviendrait pas. Elle n'a pas la possibilité d'intervenir réglementairement. Tout ça est dans les compétences des Mairies. Mais nous n'interviendrons pas dans les zones A, B1, B2, c'est-à-dire les zones où il y a une tension sur le logement, c'est-à-dire que la Région n'accompagnera pas ces projets-là de logements touristiques de petite capacité, parce que nous considérons que c'est contre-productif par rapport à la tension en logement que l'on peut rencontrer localement.

Concernant l'amendement qui a été proposé par nos collègues d'Europe Écologie Les Verts, ils proposent de dire : « voilà, le tourisme sera décarboné en 2040 ». Alors, moi je pense qu'on peut se faire plaisir en écrivant des mots, des choses comme ça, simplement, quand on considère que 80 ou 90 % de l'impact carbone du tourisme a trait aux déplacements, je pense que ça me paraît un peu hors sol que de proposer une décarbonation qui ne voudrait pas dire grand-chose par rapport au contexte général. Et moi je préfère que l'on fasse des progrès au fur et à mesure sur les transports. Bien sûr, sur le tourisme, parce qu'aujourd'hui, contrairement... Enfin, ça a été dit par certains intervenants, mais aujourd'hui, les entreprises de tourisme sont en demande d'évoluer vers une stratégie bas carbone, d'évoluer vers un meilleur respect de l'écologie et, avec la pénurie de main-d'œuvre, certains très volontairement, d'autres, parce qu'ils n'ont pas d'autres choix, je pense que l'amélioration des conditions de travail des salariés est en train de progresser. Donc pour ces raisons, je souhaite que nous n'adoptions pas cet amendement d'Europe Écologie Les Verts et voilà ce que je voulais dire pour l'instant, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Philippe. Je mets aux voix l'amendement EELV. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté. Je mets aux voix la délibération qu'a présentée Philippe NAUCHE. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cette délibération est donc adoptée.

Vote sur l'amendement « Pour un tourisme soutenable » porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**N° 04**

Vote sur «Feuille de route pour un Tourisme durable »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
  
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant à un rapport sur le plan thermal. Et je crois qu'on a un petit diaporama. Julien BAZUS.

**M. BAZUS.** - Merci Président. Au milieu de cette session énergie, je vous propose quelques minutes de bien-être et de santé bien évidemment avec ce plan thermal 2023-2028. Un plan qui a largement été discuté dans les différentes commissions, GIA, CESER, etc. Donc je vous propose de faire synthétique aujourd'hui et d'aller à l'essentiel. Juste pour rappeler quelques éléments clés, puisque la Région Nouvelle-Aquitaine est la deuxième Région thermale de France avec 15 stations thermales, 28 établissements thermaux qui vont de la chaîne des Pyrénées jusqu'au nord de la Région, comme vous le voyez sur la carte avec Évaux-les-Bains, La Roche-Posay, en passant par l'arc atlantique de la Charente-Maritime, Casteljaloux à l'intérieur des terres et puis bien évidemment, le Département des Landes, premier département thermal de France.

**M. DEVEZE.** - Cambo, Cambo !

**M. BAZUS.** - J'ai parlé des Pyrénées, mais j'y reviendrai sur Cambo juste après. Je vois qu'il y a des supporters, c'est bien. 11 pathologies adressées, dont la dernière en date qui est les traitements post-cancer du sein. Pour vous rappeler également que ce sont 15 000 emplois, directs, indirects et induits, qui vont jusqu'à 25 000 lorsque l'on considère l'ensemble de l'écosystème. Des emplois, bien évidemment, non délocalisables et qui sont plutôt positionnés sur nos territoires ruraux. Ce sont également 750 millions d'euros de chiffre d'affaires pour nos établissements thermaux et bien plus qui irriguent nos territoires.

Pourquoi un nouveau plan thermal ? D'une part, pour assurer une continuité des actions qui fonctionnent bien issues du précédent plan et puis d'autre part pour répondre aux problématiques d'un monde en transition, en mutation, dans un contexte post-Covid. La Covid qui a durement frappé le monde thermal. Le thermalisme néo-aquitain est au carrefour de nombreux défis, tout d'abord, celui de la santé. C'est pourquoi il est partie prenante, intégrante de la feuille de route santé. Mais également les défis de l'aménagement du territoire, du tourisme, de la formation, de l'emploi, du développement économique, de la recherche et puis, bien évidemment, de la transition écologique et énergétique. C'est pourquoi on a souhaité se donner cette profondeur jusqu'à l'horizon 2028. Un plan thermal qui a été coconstruit, co-écrit. Nous avons organisé un grand « Thermal Tour » - on l'a appelé comme ceci - pour aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs de l'écosystème thermal que ce soient les stations, les professionnels du thermalisme, du tourisme, les élus, les élus locaux, les instances nationales, les chercheurs, les universités... Bref, tout ce petit

monde qui a participé à la construction de ce plan-là qui a été ponctué par des Assises du Thermalisme à Jonzac au mois de mai dernier.

Ce plan est structuré en cinq volets. Le tout premier consiste à conforter le maillage territorial et la complémentarité de nos stations ici en Nouvelle-Aquitaine pour tendre vers une excellence thermale, répondre également à des problématiques locales d'aménagement du territoire, de logements et bien d'autres, de communiquer de manière efficace et moderne sur nos stations, dynamiser le tourisme thermal et les offres de bien-être, car vous le savez, un thermalisme qui se porte bien avance sur ses deux jambes : la santé et le tourisme. Et puis enfin, avoir un focus particulier sur trois stations que sont : Évaux-les-Bains qui est dans une véritable entreprise de retournement de la station, de Cambo-les-Bains et la protection de sa digue.

**M. BAZUS.** - Et puis la station d'Eaux-Bonnes qui malheureusement aujourd'hui est à l'arrêt et qu'il convient d'aider.

Le volet numéro 2, c'est accompagner l'évolution vers un nouveau modèle thermal : passer d'un standard de cure qui vous le savez aujourd'hui dure trois semaines à une diversification, une diversification également de la patientèle et de la clientèle adressée. En faire aussi un outil puissant en termes de prévention de la santé ; accélérer le développement de la filière cosmétique thermale et puis tisser davantage de liens avec la *Silver Economy* ou encore le monde sportif.

Le volet numéro 3, on a eu largement l'occasion d'en parler, puisque c'est la connexion à Néo Terra pour accélérer la transition énergétique et écologique vers un thermalisme durable autour de trois points clés que sont : la ressource, les établissements et la RSE. La protection de la ressource en amont et s'assurer de son retour correct et durable à la nature en aval, mieux utiliser l'eau, mieux utiliser également les calories dans l'eau chaude. On s'est également lancé un grand défi de faire disparaître le plastique de nos traitements à l'horizon 2028. Continuer à accélérer la transformation de nos établissements et puis conforter l'effort de responsabilité sociétale de nos entreprises thermales.

Ce qui nous amène au volet 4, pour parler emploi et formation : attirer et développer les compétences. Vous le savez - on en a parlé là aussi dans le cadre de la feuille de route santé -, le thermalisme est frappé par la pénurie, que ce soit les médecins, les kinés, des infirmières, des agents thermaux qui est un métier relativement pénible je le rappelle. Il convient de travailler à la pénibilité de ces métiers, de continuer à faire évoluer les statuts là aussi, à l'échelle nationale en connexion avec nos instances, et puis de former en proximité ; c'est un véritable enjeu. Nos voisins de l'Occitanie le font ; ça semble porter ses fruits. Il faut vraiment que l'on s'engage dans cette voie-là.

Puis enfin le dernier volet : l'innovation. L'innovation, sous toutes ses formes pour un thermalisme de demain, soutenir la recherche, l'accélérer que ce soit sur les pathologies, la technologie et puis bien évidemment prendre le virage de la transition numérique.

Pour mettre en œuvre ce plan, nous souhaitons nous appuyer sur nos pépites locales, que sont le cluster AQUI O Thermes (cluster néo-aquitain dédié au thermalisme) et puis l'Institut du Thermalisme qui lui est plus orienté vers la recherche et la formation.

Et je ne pourrais pas terminer cette présentation bien évidemment sans remercier l'ensemble des acteurs de l'écosystème thermal qui ont contribué, coécrit en fait, ce plan thermal, ainsi que nos services régionaux qui ont abattu un travail considérable pour ce que je qualifierais d'une œuvre chorale qui va permettre à notre thermalisme néo-aquitain d'être au rendez-vous des transitions et des défis de demain. Merci à tous.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci de vos applaudissements, parce que je crois que Julien a fait un travail remarquable. Madame REQUENNA pour faire une deuxième salve d'applaudissements à l'égard de son collègue des Landes.

**Mme REQUENNA.** - Merci Monsieur le Président, merci cher Julien pour cette présentation fort dynamique, merci de l'avoir faite en amont à vos collègues élus ; c'était le même ton et le même enthousiasme. Ce second plan thermal qui est le fruit d'une large concertation : merci Julien, mais merci à tous ceux qui y ont contribué, puisque nous avons vu que c'est tout l'écosystème qui a été mobilisé. Je ne ferai pas de mystère : nous voterons cette feuille de route. Néanmoins quelques remarques et quelques suggestions.

D'abord - et nous avons à plusieurs reprises ce matin parlé de la commission d'évaluation des politiques publiques - un regret, celui qu'il n'y ait qu'une page dans le rapport pour rendre compte des résultats de la feuille de route initiée en 2018 pour quatre ans, jusqu'en 2022. Les diagnostics sont posés, les objectifs également et ensuite quid de la mise en œuvre ? Nous aurions aimé avoir plus de retours sur ce sujet.

Je reviendrai en disant que la pédagogie est l'affaire de répétitions ou répétition fait œuvre de pédagogie. Un écueil majeur dans cette feuille de route : l'absence de références budgétaires. Ça devient une mauvaise habitude, parce qu'il faut quand même se dire, Président, que la réalité de l'ambition viendra des moyens que vous y mettrez et je dois dire que le budget n'est pas plus éclairant en la matière, puisque tourisme et thermalisme sont sur une même ligne. Dans le bilan qui est fait, il y a quand même quelques éléments chiffrés : 7,5 millions d'investis de 2018 à 2022. Et pour contredire ce que vous avez dit ce matin à mon collègue Fabien ROBERT, la feuille de route, la dernière feuille de route

Auvergne-Rhône-Alpes prévoyait 20 millions d'euros, comme quoi on peut faire des prévisions budgétaires dans les feuilles de route.

En matière de prévention santé qui est le cœur du métier du thermalisme, la seule référence médicale qui est faite dans cette feuille de route est la référence à la feuille de route santé de Nouvelle-Aquitaine. Je crois qu'il est indispensable de travailler en lien étroit avec l'ARS mais également avec les médecins généralistes qui sont les prescripteurs en la matière. Une communication à l'égard des étudiants en médecine nous paraît également importante, cela pour à la fois favoriser leur implication, à la fois permettre et faciliter les recrutements. De la même manière, je pense que nous devons travailler à ce que les kinés puissent faire des stages au sein des stations thermales, là aussi, pour qu'ils puissent se familiariser et favoriser les recrutements, parce que, vous l'avez bien analysé, la formation en proximité est nécessaire, les recrutements, là, comme ailleurs sont extrêmement compliqués, donc il va falloir muscler les dispositifs pour accompagner les filières - la filière en la matière.

Des liens étroits permettront également d'évoquer les soins de suite avec une médecine de réhabilitation et de rééducation qui permettraient une meilleure prise en charge en intégrant le thermalisme et en facilitant un parcours de soin plus global. Voilà un axe de réflexion que nous proposons également.

Enfin, un mot sur la volonté de faire venir des touristes-curistes étrangers en lien d'ailleurs direct avec la feuille de route que nous venons de voter et ce qui pourrait aussi faire venir des touristes-curistes au-delà de notre trait de côte qui est extrêmement attractif. En la matière, nous trouvons que nous pourrions être, nous avons les atouts pour être un peu plus force de proposition et nous pourrions nous inspirer de Baden-Baden en Allemagne.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je voulais dire. Mon collègue Christian DEVEZE terminera. En conclusion, Monsieur le Président, ce qui sous-tend cette feuille de route, ce qui est votre volonté première, c'est de faire de la Région Nouvelle-Aquitaine, la première région en matière de thermalisme et c'était aussi l'objectif de la précédente feuille de route. Nous n'avons pas besoin de la CEPP pour constater que nous sommes toujours deuxièmes sur le podium. Nous partageons l'objectif, mais attention, Carole DELGA est à la fois coureuse de fond et sprinteuse, donc la marche ne va pas être facile. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Chère Pascale, je ne savais pas que le Général De GAULLE était allé faire une cure thermique avec le Général MASSU à Baden-Baden en 68.

**Mme REQUENNA.** - Le Général De GAULLE est venu à Hagetmau, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, mais je parle de Baden-Baden.



**Mme REQUENNA.** - À plusieurs reprises. Ça, je peux vous le certifier.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, je vais demander sur ce...

**Mme REQUENNA.** - Maintenant, je vous attends à vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais demander sur ce point par rapport à... Non, pas sur Baden-Baden. Mais il serait bien que Françoise JEANSON, qui a évoqué ces problèmes de formation, nous dise un mot par rapport à ce que vous avez évoqué.

**Mme JEANSON.** - Oui, sur la question des médecins thermaux, on se retrouve dans la même situation que le sujet dont on a parlé lors de la dernière plénière, c'est-à-dire que l'on manque de médecins. Donc qu'il y a un travail à faire sur la réorganisation du travail entre les médecins thermaux et les infirmières thermales et ça, c'est un sujet qui est pour l'instant compliqué à aborder, mais qu'on a abordé à plusieurs reprises. Quant aux kinés, on a une vraie difficulté, parce que c'est vrai qu'il faudrait que les kinés fassent des stages dans les stations thermales, mais ils ne peuvent faire des stages que dans des institutions médicales ou sanitaires. Or les établissements thermaux ne sont pas sanitaires. Donc on travaille effectivement à voir comment c'est possible alors soit qu'ils fassent des stages chez les libéraux, soit qu'effectivement, il y ait quelque chose qui soit transformé dans la loi, mais ça me paraît compliqué.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Guillaume LAUSSU aussi qui souhaite intervenir.

**M. DEVEZE.** - Moi aussi, Monsieur le Président. Président ?

**M. LAUSSU.** – Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Guillaume LAUSSU.

**M. LAUSSU.** - Oui, je suis là. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Voilà.

**M. LAUSSU.** - Merci Monsieur le Président. J'y vais. Merci, cher Julien BAZUS, pour cette présentation et ce moment de bien-être, comme tu as pu le dire. J'ai passé un bon moment pour une fois avec toi, donc je tiens à te le dire devant tout le monde. Notez-le.

Tout d'abord, permettez-moi donc de souligner, comme je le disais, le travail de qualité de ce plan thermal qui répond à bon nombre d'inquiétudes des professionnels du secteur. La Région Nouvelle-Aquitaine fait figure d'exemple en France avec une stratégie prenant en compte les particularités de chaque station et permettant d'assurer la complémentarité entre elles et d'éviter la concurrence. Nous le voyons aujourd'hui par rapport à d'autres régions, la gouvernance du cluster AQUI O Thermes contribue à asseoir la légitimité de la médecine thermale et la capacité d'innovation du secteur. Il nous semblait important de le souligner. En

tant qu'élu de la ville de Dax, j'apprécie l'accent mis sur l'Institut du Thermalisme situé dans notre belle ville qui accueille près de 200 élèves chaque année. Sa présence donc au « Thermal Tour » était donc indispensable. Nous remercions tous les acteurs ayant contribué à son élaboration.

Il est intéressant également de retrouver dans ce document un bilan du premier plan thermal. Néanmoins, nous regrettons qu'il soit un peu moins fourni. Le cluster a accompagné une douzaine d'entreprises. Quelles sont-elles ? Quelles collectivités ont pu travailler le modèle thermal, pour quel résultat ? Les données ne sont, pour la plupart, pas chiffrées. Or, nous avons besoin de savoir concrètement et de façon détaillée ce qui a fonctionné ces cinq dernières années. Un bilan de la sorte permettrait par ailleurs d'indiquer le budget envisagé pour certaines actions de ce nouveau plan. L'avis du CESER indique que le Conseil régional doit veiller à l'implication de l'ensemble des collectivités concernées par ce plan, car toutes ne sont pas partie prenante du cluster AQUI O Thermes ; cela me paraît aussi important à souligner.

Il y a un dernier point sur lequel j'aimerais revenir qui est à mon sens, important : la communication. Cette partie-là manque à mon sens d'ambition. Vous parlez de moderniser l'image du thermalisme sans donner plus d'indication. Tout cela reste un peu flou, pourtant, c'est une réelle stratégie de communication dont le secteur a besoin. Il faut des notions d'offensivité et de mutualisation qui n'apparaissent pas dans ce plan ni aucune perspective d'engagement pluriannuel. Le niveau d'ambition affiché, me semble-t-il, et tout le monde est d'accord avec moi, est d'être visible au national. Les destinations thermales de Nouvelle-Aquitaine méritent en effet d'être mises en lumière, et ce, au-delà de notre frontière. La construction du plan de communication offensive est donc indispensable et les contours devront être précis. Pour cela, je pense que la Région pourra aisément compter sur les collectivités et les diverses structures qui sauront faire la promotion de ces lieux. Cela s'accorde également avec la partie sur la transition numérique qui, aussi bienvenue soit-elle, n'est là pas encore assez développée. Les ambitions nationales semblaient voir le jour en 2021, mais en consultant certains sites Internet des principaux exploitants thermaux, on ne ressent pas une véritable identité de se démarquer. En janvier dernier, au Salon des Thermalies, une nouvelle opération de communication semblait apparaître avec une nouvelle image, mais cela -celui-ci pardon - n'est pas relayé par les principaux intéressés. Les relations de presse nécessitent un travail de fond, notamment pour faire valoir la dimension innovante des pratiques. Depuis 2021, seuls deux projets (THERMASSIST et BLISS) sont présentés et, pour l'heure, ni l'un ni l'autre ne semble aboutir. Donc deux questions se posent à nous : quelles sont les ambitions du plan thermal en matière de visibilité régionale de la filière ? Et quel est le niveau de réalisation du cluster thermal en charge de cette

animation ? L'agence de développement touristique de la France a contribué à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 500 000 euros sur la période 2022-2023 au financement d'actions ciblées de communication (presse, réseaux sociaux) visant à développer la clientèle loisir du thermalisme. Ceci dans le cadre du plan de soutien de développement du Gouvernement en faveur du thermalisme. Vous n'en faites pas mention dans ce plan, or nous aurions aimé avoir un point de vue sur ce sujet qui n'est pas des moindres et qui s'avère complémentaire avec les actions régionales. La perspective d'un co-financement n'est visiblement pas envisagée, mais elle aurait pu, peut-être, s'avérer utile.

Enfin, comment imaginez-vous le thermalisme en Nouvelle-Aquitaine à l'issue de ces cinq prochaines années ? Vous souhaitez faire évoluer le secteur, innover, mais quelle est votre vision de la filière en 2028 ?

Nous voterons donc favorablement ce plan et je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

**M. PALUTEAU.** - Oui Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je suppose que... Oui, je vous donne la parole, Monsieur PALUTEAU. Je suppose que vous mesurez ce que 500 K euros ou 500 000 euros en plan de communication à l'échelle nationale, c'est dérisoire à un point ! Enfin, je ne sais pas ce qu'en pense Christelle CHASSAGNE, mais c'est... Voilà. Épargnons-nous ce genre de... Monsieur PALUTEAU.

**M. PALUTEAU.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Au Rassemblement National, nous sommes très favorables à ce nouveau plan thermal pour trois raisons synthétiques : d'abord la création d'emplois liés à la santé dans ce domaine thermal. Le développement, pour le second point, de ressources économiques, d'enrichissement lié à la *Silver Economy*. Enfin, de nombreuses stations thermales se trouvent dans des zones rurales périphériques quelque peu oubliées. Cela permettra donc une revitalisation de ces zones rurales, de ces centres-bourgs, de ces territoires périphériques oubliés dans lesquels de nombreuses stations thermales, justement, vont naître ou vont se développer. Cela permettra à ce que nous défendons depuis de nombreuses années, c'est-à-dire la dé-métropolisation. Le groupe Rassemblement National votera donc favorablement à cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Monsieur PALUTEAU, vous avez failli me faire peur à un moment donné, parce que quand vous parlez de « dé-métropolisation », je me suis dit : « bon sang ! J'ai oublié une station thermale dans Bordeaux. » Mais il n'y en a pas. Merci en tout cas de votre appréciation.

**M. TAUZIN.** - Oui Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

**M. TAUZIN.** - Oui, Arnaud TAUZIN.

**Mme LARROUY.** - S'il vous plait ?

**M. TAUZIN.** - Arnaud TAUZIN.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Arnaud TAUZIN.

**M. TAUZIN.** - Oui, Monsieur...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pourquoi vous prenez la parole à plusieurs dans votre groupe quand il y a un rapport ?

**M. TAUZIN.** - Mon groupe n'a pas encore pris la parole.

**Mme LARROUY.** - Monsieur ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ah bon ?

**M. TAUZIN.** - Je vais m'exprimer au nom des LR, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord.

**M. TAUZIN.** - Monsieur le Président...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pardonnez-moi.

**M. TAUZIN.** - Chers collègues. Le thermalisme, même si cette activité fait rarement la Une des débats entre nous au sein de cet hémicycle, est un enjeu économique capital pour notre Région. Cela a déjà été dit : près de 15 000 emplois directs, indirects et induits sont générés par les 150 000 curistes que nous accueillons dans les 15 stations thermales de notre Région, soit plus de 2 200 emplois directs dont près de la moitié dans le Département des Landes. Or, cette activité est à la fois touchée lourdement par le Covid, dont elle se relève à peine. Elle est aussi confrontée à des mutations sociétales, des problèmes d'images, un impératif de renouvellement des clients. C'est enfin une activité très concurrentielle où les destinations sont concurrentes les unes avec les autres. Pour toutes ces raisons, le thermalisme a besoin d'un effort constant de modernisation et a donc besoin d'investissements soutenus pour rester compétitif et attractif. Or, si ce plan thermal n'appelle pas de notre part de commentaires sur ces orientations, Monsieur le Président, les moyens que vous allouez au thermalisme et nous le regrettons profondément sont largement insuffisants à nos yeux. Sur le plan précédent, notre Région allouait 7,5 millions d'euros, soit à peine 2,5 millions d'euros par an, moins de 0,1 % de son budget. Si on déduit les aides à l'animation, à la formation, les actions collectives, les aides à l'investissement sont de moins de 1 million d'euros par an seulement. Or, pendant le même temps, Laurent WAUQUIEZ

soutenait ses stations thermales à hauteur de 23 millions d'euros, dont 20 millions d'aides à l'investissement. Il a fait cinq fois plus que vous, Monsieur ROUSSET, dans sa propre région.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est dans le cadre des repas de notre ami WAUQUIEZ ?

**M. TAUZIN.** - Souffrez, Monsieur ROUSSET, d'entendre que vous ne faites pas, dans tous les domaines, aussi bien que vos concurrents. Fort de ses résultats, il a décidé en 2020 de rajouter 20 millions d'euros supplémentaires pour faire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes des régions où les stations thermales deviennent des stations de pleine santé. Alors, vous allez me dire, je suis là pour faire l'apologie de Laurent WAUQUIEZ. Si je prends...

*(Réactions dans la salle)*

Je pourrais. Mais malheureusement, la comparaison n'est pas flatteuse non plus pour vous, lorsque l'on se compare aussi à l'Occitanie. En Occitanie, le budget qui est consacré au soutien au thermalisme est trois fois supérieur à notre Région. La station de Balaruc qui lutte avec Dax, pour le titre de première station thermale de France, a eu 10 millions d'euros de subventions de la Région, lorsqu'il a fallu qu'elle renouvelle complètement ses installations, voilà neuf ans. Actuellement, la station Bagnères-de-Luchon met en œuvre un plan sur deux ans (2022-2023) de 36 millions d'euros, grâce à la Région Occitanie. Avec un budget de 6 millions de subventions, mais aussi un bras armé, l'ARAC (l'Agence Régionale d'Aménagement et de Construction). Cette foncière régionale est montée au capital de la société immobilière de Luchon permettant de lever 9 millions d'euros de fonds propres avec la Banque des Territoires. Que ce soit tant au niveau des subventions que sur les financements innovants, malheureusement notre Région Nouvelle-Aquitaine n'est pas au rendez-vous et ne pas soutenir la comparaison avec ses concurrents en matière de soutien au thermalisme. Pire : ce nouveau plan 2023-2028 prévoit même une légère baisse des moyens alloués par rapport au plan précédent.

Ce plan thermal manque donc d'ambition. Notre Région Nouvelle-Aquitaine ne consacre pas les moyens nécessaires à la modernisation de nos stations thermales. Nous nous contentons d'un accompagnement et non pas d'une impulsion. Nous nous contentons de coordonner au lieu de transformer. Le rapport Gouttebel remis au printemps 2021 au Premier Ministre met en avant la nécessité de transformer les villes d'eau en villes de bien-être. Dans ce repositionnement, nos stations thermales d'Aquitaine luttent à armes inégales avec leurs concurrentes d'Occitanie et encore plus d'Auvergne-Rhône-Alpes. Je vous invite, Monsieur le Président, chers collègues, à prendre conscience de ce déséquilibre, à faire enfin du thermalisme aquitain, une vraie priorité et donc à y consacrer non plus 4 millions et demi d'euros sur cinq ans de soutien à l'investissement mais autant que sait le faire Carole DELGA en Occitanie ou encore mieux Laurent WAUQUIEZ en Rhône-Alpes, car, en Rhône-

Alpes, les 40 millions d'euros d'investissement de la Région aux côtés des 20 stations thermales, a permis de mettre en œuvre 144 millions d'euros d'investissement dans ces cités pour la modernisation des équipements de soin, mais aussi la montée en gamme, la transformation des Spas, le thermoludisme et plus largement, le développement d'activités de loisirs. C'est ainsi qu'on pourra mettre en place un thermalisme de demain. C'est ce dont ont besoin Dax, Saint-Paul, Cambo, Rochefort et toutes nos belles cités thermales ; elles ont besoin de la région à leurs côtés. C'est cette ambition-là que nous appelons de nos vœux.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, il y a deux choses : est-ce que vous avez demandé à ce cher Laurent WAUQUIEZ s'il ajoutait, dans les crédits qu'il affiche, les crédits européens ? D'une part. Deuxièmement, est-ce que vous avez regardé dans les comptes administratifs des régions que vous avez citées, si ces crédits ont été dépensés ? Troisièmement, est-ce que vous avez réfléchi que le plan thermal, nous (même avant que vous soyez là), a été développé et accompli. Je viens de vérifier, parce que ce que vous avez dit suppose une vérification. Est-ce qu'on n'a jamais, jamais, refusé un seul dossier des opérateurs ? Jamais ! On a tenu à bout de bras et on va continuer à tenir à bout de bras, un dossier incroyable caché dans les Pyrénées qui est en difficulté à cause de malfaçons. Et si la Région Nouvelle-Aquitaine (et à l'époque Aquitaine) n'avait pas été là, ce dossier n'aurait pu avancer. Qui est-ce qui souhaite prendre la parole ?

**M. TAUZIN.** - Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non. Je vous ai bien entendu.

**M. TAUZIN.** - Non, mais attendez : vous mettez en cause... Vous mettez en cause mes chiffres, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non. Je ne mets en cause personne.

**Mme LARROUY.** - Merci.

**M. TAUZIN.** - Les 10 millions d'euros à Balaruc.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous réponds. Regardez le compte administratif.

**M. TAUZIN.** - Je vous réponds que c'est la Chambre régionale des comptes qui met en avant les 10 millions d'euros à Balaruc.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Regardez.

**M. TAUZIN.** - Et je vous confirme que...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Peut-être faut-il que nous, on ait un dossier à 20 ou 30 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine. Premièrement. Voilà.

**M. TAUZIN.** - Il faudrait au moins que vous ayez l'ambition de mettre ces budgets à disposition.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais l'ambition, on l'a. Et Julien BAZUS vous répondra tout à l'heure. On peut faire de la surenchère. Je n'en ai jamais fait, mais en tout cas, on a réalisé les opérations.

**Mme LARROUY.** - Merci Monsieur le Président. Chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Isabelle.

**Mme LARROUY.** - L'activité thermale en Nouvelle-Aquitaine occupe une place importante pour nos territoires en montagne ou en bord de mer, mais encore dans les zones moins touristiques, comme le Lot-et-Garonne ou la Creuse. Quelle que soit la localisation de nos 28 établissements thermaux, leur existence et leur fonctionnement ont un impact sur l'attractivité locale, l'usage de nos ressources et la santé humaine. Nous tenons à saluer, car c'est un engagement fort, le positionnement de ce plan en déclinaison directe de notre feuille de route santé. Riche de ces 28 établissements couvrant 11 orientations thérapeutiques, si le thermalisme est une activité économique et touristique, sa participation à la prévention en santé et au bien-être est à souligner, alors qu'il n'y a pas si longtemps encore, il était question de retirer ces soins des prises en charge par la Sécurité Sociale et qu'il est parfois compliqué d'en obtenir la prescription.

Nous l'avons dit lors de l'adoption de la feuille de route de santé, les enjeux de santé mentale sont prégnants dans notre société. Si la Région n'a pas la compétence dans ce domaine, elle peut intervenir par d'autres biais, notamment en contribuant à prévenir la survenance des troubles : le thermalisme en fait pleinement partie. Pour assurer cette mission, encore faut-il avoir des professionnels et ce sera notre premier point de vigilance. Le thermalisme est frappé de plein fouet par la pénurie de personnel du soin à tous les niveaux de qualification. L'élaboration du futur schéma des formations sanitaires et sociales devrait être ambitieuse tant au niveau des formations initiales que des reconversions professionnelles. Nous tenons compte bien sûr de l'implication du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine dans l'Institut de formation en masso-kinésithérapie au CHU de Bordeaux.

Deuxième point de vigilance : les conditions de travail, la pénibilité, sujet ô combien d'actualité, à laquelle s'ajoutent la saisonnalité et la précarité ou la difficulté à se loger, sont autant de facteurs pénalisant l'emploi thermal. C'est en mobilisant toutes les forces vives de nos territoires que nous assurerons la pérennité et le développement de notre thermalisme. Le plan qui nous est soumis couvre l'ensemble de ces enjeux. L'incitation et l'accompagnement d'une mobilisation collective des acteurs, la nécessaire et bénéfique

adaptation aux considérations environnementales, aux nouvelles pratiques et aux nouveaux besoins sociétaux, le déploiement d'un programme ambitieux en matière de recherche et d'innovation, mais aussi un suivi indispensable de sites en souffrance, comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, Eaux-Bonnes et Eaux-Chaudes, Cambo-Les-Bains ou Évaux-les-Bains.

Pour toutes ces raisons, nous saluons le travail de concertation et d'élaboration réalisé et voterons favorablement cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Isabelle. Monsieur DEVEZE.

**M. DEVEZE.** – Enfin ! Monsieur le Président, mes chers collègues. Bien évidemment, mon propos va s'inscrire dans le droit fil de celui de Pascale REQUENNA et je ne peux que saluer le travail qu'a réalisé effectivement Julien BAZUS. Je pense que ça lui vaudra (et je l'espère) autant de succès que le vote qui est intervenu dans cette même assemblée concernant donc le plan de santé, c'est-à-dire l'unanimité. Pour ce qui est du reste, Julien a fait le « Tour Thermal », donc il a sillonné la Nouvelle-Aquitaine. Pour ce qui me concerne, je ne suis pas allé bien loin, je ne suis pas allé en Occitanie, je suis resté dans le Département des Pyrénées. J'ai parcouru... Donc, j'ai fait cette étape des Pyrénées. Chacun sait qu'elle est souvent de qualité. Et, j'allais dire, au cas d'espèce, elle l'est davantage, puisqu'on ne compte pas moins de quatre établissements thermaux et donc, j'ai pris bon soin de joindre donc l'ensemble des Maires de ces villes ou les directeurs de ces établissements. Et effectivement, vous avez fait référence, Monsieur le Président, à un centre qui se trouve non pas très loin dans les Pyrénées, mais pas bien loin ; ça fait partie des quatre villes que j'ai visitées, puisqu'il s'agissait bien évidemment des Eaux-Bonnes, il s'agissait des Eaux-Chaudes, de Laruns et de son Maire et puis les centres de Salies et, avec beaucoup moins de mérite, celui de Cambo. Donc j'ai interviewé ces personnes et je me suis rendu compte que certes, le plan qui était proposé, qui est proposé par Julien est de qualité, mais il y a quand même effectivement, quelques observations à faire, même si elles sont relativement à la marge.

Les principales observations : la première donc sur la formation. L'ensemble de mes interlocuteurs ont souligné régulièrement qu'il était important que la formation aille en direction, certes, des professions médicales et paramédicales, mais bien au-delà, qu'elles visent l'ensemble de services support. On peut parler des jardiniers, on peut parler des hommes d'entretien, on peut parler des gens qui interviennent dans les services administratifs.

Ensuite, le deuxième point, et là, c'était davantage sur effectivement le centre de Cambo que je l'ai trouvé, on a parlé ou vous avez parlé dans votre rapport d'une incidence de



3 400 euros par curiste sans compter les accompagnants. Je vous donne une information, c'est une étude qui a été réalisée en 2015, donc qui date déjà, elle doit être, devrait être reprise et peut-être bonifiée. La Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne a procédé à une étude, une évaluation des retombées économiques dans le bassin précisément de Cambo et le bassin de Cambo, il allait jusqu'à la frontière et bien au-delà, si vous voyez ce que je veux dire. Quand on a subi les intempéries de 2014 et les inondations de 2014, on a mesuré que l'impact était de 35 millions. 35 millions d'euros, c'est dire ce qu'a souligné Julien tout à l'heure, l'impact très fort dans l'économie locale et en particulier de Cambo pour ce qui me concerne. Donc je veux dire que cet élément est à prendre en considération au-delà peut-être de tout ce qui a été si bien décliné jusqu'à présent.

Ensuite, on a parlé des formats de cure. On est effectivement sur un format régulièrement arrêté : ce sont les fameux 18 jours ou 21 jours. Bon, les professionnels semblent viser d'autres déclinaisons à savoir peut-être deux fois neuf jours, voire 12 jours au lieu des 18 actuels. Ensuite, on a un petit peu évoqué le sujet, les établissements thermaux voudraient s'inscrire dans une démarche de santé publique et là, effectivement, Madame la Vice-présidente qui a décliné le plan de santé appréciera, effectivement, ces gens-là souhaitent aller davantage pour une prise en charge donc de maladies chroniques, mais également de repérage au niveau des séniors pré-fragiles ou de la prévention également des maladies professionnelles.

Ce sont les quelques éléments. D'autres ont été repris. Je ne m'inscris pas forcément dans la dernière déclinaison. Je resterai sur mon territoire et je pense qu'effectivement, ce qu'a observé Julien dans son périple coïncide très exactement à ce que je trouve sur le territoire.

Au-delà du fonctionnement, désormais peut-être que le paradigme n'est peut-être pas tant d'aider donc le soutien au fonctionnement de ces centres, encore que : l'évaluation du coût des fluides notamment nous rappelle à un peu de raison. Mais, pour autant, je pense que dans les sollicitations que j'ai pu avoir, c'est davantage des interventions qui devront porter sur des investissements et je rejoins votre propos Monsieur le Président, puisqu'effectivement, quand on parle, quand on parle des Eaux-Bonnes et quand on parle des Eaux-Chaudes, quand on parle de Laruns, c'est vrai qu'il y a un plan de territoire pour la vallée d'Ossau que vous connaissez très bien et qui consistera à tout regrouper donc sur les Eaux-Bonnes quand effectivement, on sortira du problème, j'allais dire, du problème de sinistre qu'a connu cette ville et notamment du problème avec les constructeurs. On est sur une sortie qui devrait se faire dans les deux-trois ans. On aurait un regroupement des cures thermales de ces deux stations sur les Eaux-Bonnes et un gros projet sur Laruns, sur le site actuel de la piscine qui est fermée mais qui est désuète et qui effectivement, accueillerait des projets de « re-vie aidant-aidé » et j'allais dire, sur une installation aqualudique.

Ensuite, sur Salies, on reste sur de l'investissement. On a une reprise qui s'est faite en 2021 et là aussi, on est sûr de... J'allais dire sur un immobilier qui est soumis à des réglementations importantes, puisque donc relevant des bâtiments de France notamment. Donc on a des investissements très importants, de l'ordre de 25 millions d'euros à l'intérieur desquels, j'allais dire, le thermal pourrait peser à hauteur de 7,5 millions. Si je reste sur les chiffres, je devrais rappeler qu'effectivement Robert CASADEBAIG le Maire, pardon, de Laruns, prévoyait ou prévoit, lui aussi, un investissement de l'ordre de 10 millions d'euros sur sa piscine, j'allais dire, aqualudique. J'ai cherché quelques chiffres pour sortir de...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cher collègue...

**M. DEVEZE.** - ... de l'observation qui a été faite. C'est vrai, l'observation qui a été faite...

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'intervention, c'est quatre minutes.

**M. DEVEZE.** - Je finis avec Cambo. C'est le plus simple et le plus facile. Cambo, il s'agit de... Je l'ai dit tout à l'heure : on a eu des inondations très importantes en 2014. On a une digue à conforter. Le budget est bien faible ; il est de 2 millions, 2,2 millions. L'opérateur est susceptible de mettre 1,2 million, donc entre les Régions et la Communauté d'agglomération, Mesdames, Messieurs, les Conseillers communautaires qui siégez régulièrement donc dans cet EPCI, j'espère que vous suivrez l'exemple du Président ROUSSET, qui n'a pas hésité à solliciter les services et la gouvernance de la Communauté d'agglomération du Pays basque et son Président en particulier pour lui demander de regarder avec un petit peu, avec quelques égards, ce petit dossier de Cambo-les-Bains. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Monsieur DEVEZE. Est-ce que Julien, vous avez une...

**M. BAZUS.** - Oui Président, de manière de manière synthétique, puisque vous avez apporté pas mal de réponses. Juste quelques précisions : un, concernant le bilan, parce qu'on n'a pas parlé dans toutes les commissions. Le cluster AQUI O Thermes va présenter à son Conseil d'administration le bilan du précédent plan qu'il a mis en œuvre. C'est 75 % des actions qui ont été réalisées avec des établissements qui ont été fermés pendant plusieurs mois en fait, en raison de la crise Covid. C'est pour ça que nous allons avoir des actions qui vont continuer, là aussi, parce qu'elles sont plus en profondeur.

Le deuxième point : ça a été dit sur le budget, mais je le dis, quand on se compare aux autres régions, on mélange les choux et les carottes, puisque même Laurent WAUQUIEZ avait évoqué 75 millions d'euros à Vichy concernant le thermalisme. Alors, quand on décortique ça avec les élus d'Auvergne-Rhône-Alpes, y compris les acteurs du thermalisme, c'est bien moins que ça, puisqu'on met des fonds effectivement de subventions, on met de l'aménagement du territoire, on met des routes, etc., ce qui n'est pas le cas dans notre plan.

J'ajoute que l'Auvergne-Rhône-Alpes ne finance plus son cluster. Nous, nous le faisons. C'est un regret pour les acteurs thermaux d'Auvergne-Rhône-Alpes. Occitanie n'est pas structurée pareil, n'a pas d'Institut du Thermalisme, n'a pas de cluster non plus. C'est difficile de se comparer, et malgré ça, en 2022, nous avons gagné des parts de marché sur Occitanie et sur Auvergne-Rhône-Alpes. Alors, devenir la première région thermale, oui, mais pas à n'importe quel prix. C'est un point de saillance. Nous mettons l'accent bien évidemment sur le tourisme, mais aussi sur la santé en Nouvelle-Aquitaine et sur la transition énergétique et écologique, ce qui n'est pas forcément le cas non plus des autres stations.

Un mot, cher Arnaud TAUZIN, concernant le thermalisme, thermoludisme, nous sommes très en avance, en Nouvelle-Aquitaine. Moi, je vous invite à aller à La Roche-Posay, à Évaux, à Saint-Paul-lès-Dax, Dax, pourquoi pas à Salies, demain à Salies ou à Évaux et vous allez voir que nous sommes très en pointe en fait en matière de thermoludisme, même si on doit y travailler, on doit accentuer l'effort sur le tourisme, comme on l'a dit tout à l'heure. Nous regardons aussi ce qu'il se passe à l'étranger dans le cadre des rencontres européennes également de l'EHTTA avec Baden-Baden, avec Spa, avec d'autres villes européennes, parce qu'il faut prendre les bonnes pratiques ailleurs.

Et puis, par rapport aux sujets qui ont été évoqués : les kinés, les infirmières, etc., tout ceci, c'est le cœur du dispositif de ce plan thermal. Voilà. Il ne reste plus qu'à s'y coller. Merci à tous.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bravo et merci, Julien. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Bravo.

**N° 05**

Vote sur «Plan thermal 2023-2028 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**06 – GRAND PROJET DU SUD-OUEST (GPSO) : APPROBATION DE L'AVENANT N°1  
PLAN DE FINANCEMENT**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je donne la parole à Renaud LAGRAVE sur GPSO.

*(Applaudissements dans l'hémicycle)*

Ne croyez pas que je me dérobe, mais j'ai une discussion avec le Gouvernement sur les problèmes de l'eau, donc je vais m'absenter d'une manière peut-être un peu courte, mais je fais confiance à Renaud et à tous mes collègues pour défendre cette deuxième voie ferroviaire.

*Sous la présidence de Madame BROUILLE, Vice-président,*

*en l'absence momentanée du Président.*

**M. LAGRAVE.** - Du moment Président, que vous ne me demandez pas de faire l'unanimité, ça ira bien.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Cette délibération numéro 6 concerne l'approbation d'un premier avenant au plan de financement de GPSO. Vous l'avez certainement vu, nous avons donc dû délibérer, enfin, nous devons délibérer, comme d'ailleurs l'ensemble des collectivités territoriales qui font partie de la société en vue de réajuster le plan de financement, et ce pour deux raisons. La première raison est la question qui a été évoquée dans les discours introductifs, qui est que vous vous rappelez certainement que le 13 décembre 2021, on avait délibéré sur un engagement de la Région à hauteur de 710,3 millions d'euros. Nous avons constaté qu'un certain nombre de collectivités soit ne souhaitaient pas participer, soit revoyaient leur participation à la baisse et parfois, pas qu'un peu. Et à l'arrivée, l'État nous a indiqués à nous, comme à Occitanie, que la part des collectivités territoriales à l'intérieur du financement de GPSO devait être finalement couverte par les deux régions sauf à ce que le plan de financement ne puisse pas être voté, d'où notre engagement du 7 février 2022 pour augmenter la participation de la Région, intégrant en cela le défaut d'un certain nombre de collectivités, comme je le disais il y a un instant, et la question qui fera l'objet d'une délibération juste après à savoir l'intégration et le choix du Département de la Gironde, de financer le RER métropolitain permettant ainsi à la Région de pouvoir s'engager à ce moment-là à hauteur d'un peu plus de 1,105 milliard d'euros.

Le 18 février 2022, à Toulouse, 24 collectivités se sont donc engagées sur le projet de financement du GPSO et également avec la création de la société Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest le 2 mars 2022. Il s'avère que depuis, et c'était un sujet qui était bien entendu

attendu, les Parlementaires à la demande du Gouvernement ont donc mis en place dans la loi de finances 2023, un certain nombre de ce qu'il faut bien qualifier d'augmentation, d'un certain nombre de taxes, pour financer la part de l'État à GPSO. Je vous rappelle, pour celles et ceux qui éventuellement n'auraient pas suivi le débat ou les débats, enfin *a priori*, ils sont plutôt rares, mais je le rappelle quand même que dans les autres LGV de France et de Navarre, l'État était à hauteur de 60 %. Vous avez bien entendu. Ici, ce sera uniquement 40 %. Vous voyez un petit peu ce que ça peut donner. Tout le monde aura compris quelle était la différence. La différence, elle est donc portée sur la fiscalité, débat que nous avons déjà eu ici, que je ne relance pas, c'est inutile, puisque, pour le coup, il est derrière nous. Mais il s'avère que la fiscalité telle qu'elle a été votée nous permet aujourd'hui et à ce jour, de penser qu'elle pourrait être supérieure en termes de retour pour SGPSO (la société), par rapport à ce qui avait été imaginé à l'époque aux vues des bases et aux vues de taux qui ont été votés, je le rappelle, par les Parlementaires. À partir de là, il était évident que dans le cadre de ce financement et de ce plan de financement, il convenait - et c'est la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine - que les collectivités qui en l'état actuel des choses ont fait une avance, je le précise pour notre collègue DIONIS DU SÉJOUR...

**M. LAGRAVE.** - Voilà. Comme il m'a déjà interpellé en commission, qu'il va me faire la même réponse. Enfin, la même question dans une minute, autant que je fasse la réponse tout de suite : oui, il s'agissait donc d'une avance de la part de la Région, ce qui veut dire que dans le cadre de ce retour à bonne fortune comme on pourrait l'estimer par rapport à ces financements sur les différentes ressources fiscales, et bien nous avons estimé qu'il était de notre devoir pour préserver évidemment les intérêts de la Région que le surplus vienne rembourser cette part avancée par la Région, ce qui veut dire que - et vous l'avez vu dans l'avenant - grâce à cet avenant, la Région pourrait revenir à la participation qu'elle avait prévue initialement, non pas en une fois mais dans le temps puisque je vous rappelle que ce financement a une durée de 40 ans. C'est le premier sujet qui évidemment est constitutif de la mise à jour de ce plan de financement.

Le deuxième, c'est que, postérieurement à la création de la société et aux délibérations est arrivée sur la table du Préfet GUYOT à l'époque et du nouveau Préfet de région maintenant, la délibération de l'Agglomération du Grand Dax qui a décidé d'intervenir dans le cadre de ce financement à hauteur de 12,8 millions d'euros dans le cadre du financement de GPSO. Il n'était pas au tour de table initial : il convenait donc dans cet avenant financier d'intégrer les deux sujets que je viens d'évoquer, à la fois le retour à bonne fortune de la Région en cas de retour sur la fiscalité et l'intégration au plan de financement de l'Agglomération du Grand Dax. Voilà Madame la Présidente pour cette délibération.

**Mme BROUILLE.** - Merci Monsieur LAGRAVE. Alors, les prises de parole : allez-y, commencez Monsieur DUPRAT.

**M. DUPRAT.** - Oui, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, quelques mots sur ce dossier, d'abord pour remercier l'Agglomération du Grand Dax. Il vaut mieux avoir un avis tardif que pas d'avis du tout. Et donc ces 12,8 millions sont les bienvenus et d'ailleurs, moi je vous invite, Monsieur le Vice-président, à ne pas vous avouer vaincu pour les autres et ne surtout pas annuler la dette. Il faut absolument conserver jusqu'à la fin de ce projet la dette qu'auraient certaines collectivités, parce que vous le verrez, j'ai fait quelques calculs, ça peut être valorisant pour eux.

La deuxième chose, ce retour à meilleure fortune, il faut quand même rappeler, comme vous l'avez fait, que l'État fait les poches des contribuables une fois supplémentaire. Certes, on a voté la taxe assise sur la taxe foncière, mais reconnaissez avec moi que c'est le contribuable propriétaire - pas locataire, propriétaire - qui, une nouvelle fois va devoir participer. Visiblement, ça va rapporter plus que prévu, peut-être que l'Europe le fera aussi. Nous, on a une proposition à vous faire, pour mettre de l'huile dans les rouages, ou je ne sais pas, peut-être de la graisse dans les aiguillages : il faut certainement constituer un fonds d'aménagement du territoire. On voit bien qu'il y a quelques oppositions à certains endroits pour que cette ligne puisse passer. Utilisons une partie de cette somme pour justement avoir un fonds d'aménagement du territoire pour accompagner pour les collectivités qui n'y verraient pas beaucoup d'intérêt et vous verrez que pour certaines c'est le cas, mais pas pour d'autres. Un fonds qui permettrait de mieux faire passer peut-être cette ligne à grande vitesse. Parce que quand on regarde cette ligne, il y a quatre volets.

Premier volet, c'est bien sûr la grande vitesse. Relier deux capitales régionales, Bordeaux et Toulouse, ou relier deux pays plus vite, la France et l'Espagne. Mais, mais c'est aussi des liaisons de proximité. Parce que quand vous regardez les temps de trajet, Bordeaux-Agen, 37 minutes, Bordeaux-Bayonne, 1 h 05, Bordeaux-Mont-de-Marsan, 34 minutes, Bordeaux-Marseille, une heure de moins. Pour celui qui a déjà pris le train entre Bordeaux et Marseille, une heure de moins, je peux vous dire, c'est un véritable avantage. Mont-de-Marsan-Dax (je rappelle que Mont-de-Marsan-Dax, c'est quand même une liaison importante entre les deux grandes villes), 19 minutes. Dax-Bayonne, 24 minutes. Si ça, ce n'est pas du transport de proximité, qu'est-ce que c'est ? Voilà une occasion, un peu comme on le fait aujourd'hui entre Bordeaux et Angoulême... Il y a une liaison entre Bordeaux et Angoulême qui se fait grâce à la ligne à grande vitesse qui est absolument importante. Voilà un argument qui est de la proximité du quotidien. Je pense aux gens qui font Dax-Mont-de-Marsan en utilisant l'ex-route nationale 124, même si elle a été mise à deux fois deux voies, ce n'est pas tous les jours très facile.

**M. DUPRAT.** - Oui, enfin, quand tout va bien. Voilà. Ensuite, on peut également se dire que les sillons qui vont être libérés, ça va servir à autre chose. Aux TER, mais aussi au transport de Fret. Et puis, pour ceux qui ne comprennent pas encore, mais je comprends, la politique, c'est de la pédagogie. C'est de la pédagogie : il faut répéter. Pour ceux qui ne croiraient pas encore dans la nécessité de refaire cette ligne, quelques chiffres ; je le rappelle, on l'a déjà dit ici : 130 passages à niveau. Ça veut dire qu'à 130 endroits, on va défigurer le paysage en passant soit dessous, soit dessus. Et certains, puisque c'est une ligne ancienne qui a plus de 100 ans, passent au milieu des villages. Pour ceux qui ont déjà vu des paysages inférieurs ou des passages supérieurs à l'intérieur des villages, ça vous coupe un village en deux et ça met encore plus de différences entre deux quartiers. 170 courbes ! 170 courbes conçues il y a 100 ans. C'est-à-dire à un moment où on roulait à, si tout allait bien, 60 km/h. Je souhaite que le Président revienne, parce que j'aurais un peu plus du temps, comme mon collègue de Cambo qui a eu 7 minutes 60 tout à l'heure, presque 8.

**Mme BROUILLE.** - Désolée, c'est Présidente Andréa BROUILLE qui est revenue, donc...

**M. DUPRAT.** - Et enfin, quand même : si on veut qu'on gagne du temps pour avoir le temps que je vous ai mis tout à l'heure, il faut que ce soit la grande vitesse qui soit exploitée. Alors, on peut être pour, on peut être contre, ça s'appelle la démocratie. Mais quand on est un élu, on ne doit pas penser à ce qui va se passer dans un an. On doit penser à ce qui va se passer dans 10 ans ou dans 20 ans, parce que c'est là qu'on sera comptable dans ces années. Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce dossier de GPSO et je vous invite aussi, Madame la Présidente, à regarder ce fonds d'aménagement du territoire qui pourrait mettre de l'huile dans les rouages, notamment sur le sud-Gironde ou dans d'autres endroits qui refusent cette ligne.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Jean DIONIS.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Merci Madame la Présidente. Chers collègues, j'interviens sur cette délibération numéro 6 pour notre groupe et vous le savez, notre groupe soutient ce projet. Donc, nous sommes pour GPSO d'abord pour des raisons écologiques. La délibération le dit bien, c'est un projet qui économise 340 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an et ce n'est pas rien, qui ensuite économise 4,3 millions de voyages en voiture, 1 million de voyages en avion grâce à une capacité ferroviaire doublée. Donc, nous sommes pour aussi pour des raisons économiques, parce que la plupart des LGV ont eu un effet d'entraînement économique incontestable. Nous soutenons aussi la ligne du Président ROUSSET de concomitance entre Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et ce n'est pas forcément facile pour un Agenais, mais nous le faisons, parce qu'elle est solide. Enfin, nous avons salué votre initiative de faire l'avance nécessaire le 7 février 2022, à hauteur des financements des

collectivités locales qui ont refusé de payer afin de boucler le plan de financement proposé par Jean CASTEX. Donc, voilà, on en est là.

Après, comme l'a fait notre collègue DUPRAT, nous tenons d'abord à saluer la Communauté d'agglomération de Dax et son Président, Julien DUBOIS. Dax nous rejoint et bravo. Et l'engagement de l'Agglomération dacquoise est courageux et conforte le financement pour le projet. Mais, comme Christophe DUPRAT, je fais le vœu que ce ne soit pas la dernière collectivité à rejoindre le financement de GPSO. Monsieur le Président, ce plan est appelé à bouger. Je vous l'ai annoncé : il y aura un avenant numéro 10 dans ce dossier et donc vous devez continuer votre travail de conviction. N'abandonnez pas votre bâton de pèlerin ni auprès de vos amis politiques, les Socialistes de mon Département par exemple, ni auprès des nôtres. Chacun les siens, je pense à Jean-René ETCHEGARAY et le Président de l'Agglomération du Pays basque. Il n'y a aucune fatalité à ce que toutes les collectivités concernées ne nous rejoignant pas. La Région Occitanie et votre collègue, Carole DELGA, l'a fait. Pourquoi la Région Nouvelle-Aquitaine, vous-même, je parle au Président ROUSSET, n'y arriverait-il pas ? Haut les cœurs, Monsieur le Président ! Donc, *so far, so good*.

Mais ça se gâte vraiment avec votre délibération. Elle nous propose de financer les 212 millions d'euros manquants des collectivités refusant de payer par les recettes fiscales supplémentaires levées par le Gouvernement sur ce projet. Monsieur le Président, si vous deviez persévérer dans cette voie dangereuse, vous devrez faire face à un risque non négligeable. Ce risque, c'est celui du désengagement de certaines collectivités aujourd'hui financeurs et déjà, et déjà, et vous le savez, certaines collectivités ont conditionné leur financement à ce que tout le monde paie. Et là, il y a une ligne rouge à ne pas franchir. Attention au côté « bombe à fragmentation » de votre délibération. Nous avons déjà eu ce débat lors des séances plénières. Je vous ai déjà pointé du doigt ce problème. Quid des collectivités qui ne paient pas ? Et les précédents sur Tours-Bordeaux, vous y étiez et j'y étais moi aussi, ils ont marqué un peu « au fer rouge » cette collectivité. Oui, les défaillances de la Région Poitou-Charentes, celles du Conseil Départemental des Landes n'ont pas été oubliées. Et donc, c'est bien sur ce dernier point que je m'interroge quant à l'introduction de votre article 9 dans le statut du plan de financement. La rédaction de votre article 9... Il a une très forte portée symbolique. Il laisse supposer que la Région - oui, j'ai employé cette expression dans la commission, parce qu'elle est imagée, parce qu'elle est juste - va passer la grande serpillière régionale sur les non-participations de ceux qui ne financent pas. Alors, je vous avais à ce moment-là - et je parle au Président ROUSSET : « dette ou pas dette ? Telle est la question, Monsieur le Président ». Vous m'aviez répondu « dette, dette ». Notre Vice-président, vous-même cher Renaud, m'avez certifié en commission, qu'il y avait dette. Fort bien. Mais, Monsieur le Président cette réponse ne me rassure pas, car votre



délibération dit l'inverse. Monsieur le Président, allez-vous solder ces ardoises ? Allez-vous effacer 212 millions d'euros de dettes vis-à-vis de la Région ?

**Mme BROUILLE.** - Merci de conclure, Monsieur Jean DIONIS.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je conclus, mais c'est un sujet important, quand même. On peut en parler. 212 millions d'euros.

**Mme BROUILLE.** - Oui, mais ça peut être important, efficace et rapide.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - J'en ai pour une minute : il y en a qui ont été beaucoup plus longs. Merci Madame la Présidente.

**Mme BROUILLE.** - Mais peu importe.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Pas plus que nous ne souhaitons que certaines des collectivités deviennent des passagers clandestins, aujourd'hui, nous, en élus Lot-et-Garonne et élus du Pays basque, nous voudrions savoir ce qu'il y a dans la dette entre le CD47 par exemple et la Communauté d'agglomération du Pays basque ? Est-ce qu'il y a dette ? C'est ça le sens de l'amendement que nous allons vous présenter.

**Mme BROUILLE.** - Merci Monsieur Jean DIONIS ; vous avez déjà longuement fait votre...

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Donc je conclus, si vous voulez bien.

**Mme BROUILLE.** - Non, ça fait la troisième fois.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je conclus.

**Mme BROUILLE.** - Monsieur Jacques COLOMBIER.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je conclus !

**Mme BROUILLE.** - Monsieur Jacques...

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Si, par malheur...

**Mme BROUILLE.** - Alors en deux mots.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je termine. Si, par malheur, notre amendement n'était pas adopté, notre groupe, malgré son soutien à GPSO, ne participera pas au vote. Voilà.

**Mme BROUILLE.** - Ah !

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je n'ai pas pu dire tout ce que je voulais, ça a été très rapide.

**Mme BROUILLE.** - Oh...

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Et c'est dommage que vous n'ouvriez pas le débat sur ce point qui est très sensible.

**Mme BROUILLE.** - Je pense qu'il a été largement ouvert.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Encore une fois, on en reparlera, Madame la Présidente. Je prends date, j'ai déjà pris date.

**Mme BROUILLE.** - Non, mais on peut faire...

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - On en reparlera, de ce vote.

**Mme BROUILLE.** - On peut faire des interventions pertinentes en 4 minutes, je vous rassure, Monsieur Jean DIONIS. Jacques COLOMBIER.

**M. COLOMBIER.** - Madame la Présidente, j'espère, comme à chaque fois, que nous allons tenir le temps. Lors des dernières plénières qui ont acté le principe du GPSO puis de son plan de financement, nous vous avons confirmé deux choses : notre avis favorable sur la création de cette LGV et notre avis défavorable sur son plan de financement. Notre opposition se base sur deux points principaux, je le rappelle : tout d'abord, l'ubuesque répartition financière des différents partenaires, où l'Europe nous fait l'aumône avec 20 % de participation alors que le GPSO fait partie de son chemin européen des lignes transnationales. L'État, lui, à 40 %, disons-le, se désengage, ou s'engage très peu et beaucoup plus - et se désengage beaucoup plus, le Vice-président le disait, que pour les LGV Bretagne et Est-européennes. Bien sûr, la Région doit assumer comme d'habitude le reste à payer, c'est-à-dire le non-paiement d'un certain nombre de collectivités. Enfin, sur les moyens, ensuite, sur les moyens financiers que vous avez trouvés, il réside bien sûr dans des taxes nouvelles, non seulement pour nombre d'entreprises de la Région, mais de plus pour tous les propriétaires privés résidants eux aussi à moins de 60 minutes des gares desservant nos territoires.

Notre revue de ces financements se renforce donc aujourd'hui quand on découvre que vous avez trouvé face à cette mauvaise approche une martingale : c'est celle des bonnes fortunes. Que voilà un bon terme ! Au nombre de trois, à vous lire, elles résoudraient en grande partie ce que nous dénonçons du reste, depuis le départ, à savoir un, la part scandaleuse et minime de l'État, celle de l'État lui-même et la fiscalité supplémentaire à un grand nombre de contribuables de notre Région. Comme quoi, nous n'avons pas tort dans la dénonciation de ces erreurs de fond et notre analyse était donc la bonne. Ces bonnes fortunes seraient donc le remède ? Non, car le problème de ces si belles solutions est qu'elles sont, je le rappelle quand même, et personne ne l'a dit, totalement incertaines et à mettre au conditionnel. Du reste, en lisant le dossier, dans l'article 9 de cet amendement, de cet avenant, vous précisez que la participation de l'Europe pourrait - pourrait, je le répète - être plus importante. Quant à SNCF Réseau, sa participation éventuelle - éventuelle, je le précise - pourrait se faire jour. En ce qui concerne les recettes fiscales, elles pourraient,

selon de savantes projections, être beaucoup plus lourdes, en effet, pour les contribuables et les entreprises à hauteur de 8,8 millions d'euros supplémentaires par an pendant 40 ans. Ceci ne constitue pas une augmentation de la part de l'État, en dehors de cette compensation, je le précise. On fait ainsi les poches de nombre de Néo-Aquitains dans une période si difficile pour leur pouvoir d'achat et on s'en réjouit, même, dans le dossier, puisque ce serait une bonne fortune. Tout ceci pour alléger la part régionale et compenser le refus de participation de certains. C'est vrai, la question, ça été posé : qu'en sera-t-il à la fin du dossier ?

Convenez quand même que tout ceci n'est pas très sérieux et ne tient pas la route dans un dossier, je le rappelle, au coût global de 40 milliards : 14 milliards, pardon ! 14 milliards. Pour résumer : deux partenaires sur trois sont libres, tout au plus de dire oui ou non, sans aucune assurance, pour l'instant, de leur part. Quand on sait que l'Europe ne paierait que 40 % sur le tronçon le plus court, celui de Bordeaux-Dax et que le COI (c'est-à-dire le Comité d'Orientation des Infrastructures) préconise même un report des travaux de deux ans, on mesure alors la fragilité, pour ne pas dire la légèreté de ce plan de financement. Tout ceci n'est pas très crédible et pose une nouvelle fois la question de la précipitation avec laquelle ce plan a été construit. Nous ne pouvons donc pas approuver bien évidemment cet avenant bancal, un avenant qui tire des plans sur la comète, un avenant, en fin de compte, de vœux pieux. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Frédéric MELLIER.

**M. MELLIER.** - Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues. Sur ce dossier, en cohérence avec notre soutien à GPSO, nous ne pouvons que nous féliciter du bon déroulé du projet et de l'inclusion de l'Agglomération de Dax, dont la participation est bienvenue. Mais, ne manquons pas de rappeler les conditions qui nous ont amenées à voter aujourd'hui cet avenant. En effet, et nous l'avons déjà évoqué dans cette assemblée, la forte contribution de la Région dans GPSO résulte d'un désengagement de l'État, comme l'a évoqué le Vice-président, qui avait pourtant financé intégralement les projets de LGV tels que Paris-Lyon, Paris-Marseille ou Paris-Lille. S'ajoute à cela, la pression d'un calendrier pour le moins restreint du plan de financement limitant la mise en place de débats démocratiques, sereins et exhaustifs. Dans ce contexte, la Région n'a pas eu d'autres choix que de combler le manquement face au renoncement de certaines collectivités et EPCI. Or, si l'État avait consenti, si ce n'est à un apport financier plus important, à un calendrier plus flexible, la question de cette dette qui est posée aujourd'hui par certains de mes collègues, des collectivités envers la Région, ne se poserait pas. Et, je m'étonne que plutôt que poser la dette des collectivités, pourquoi ne posons-nous pas la question de la dette de l'État sur la question de cette ligne ?

Cela étant, malgré les difficultés rencontrées dans la concrétisation de ce plan, nous pouvons nous féliciter d'en être arrivés là où nous en sommes avec les moyens qui nous ont été donnés et nous devons rester positifs quant à l'avenir du projet. Le 24 février dernier, comme vous le savez, la Première Ministre, Elisabeth BORNE, a annoncé un plan d'investissement ferroviaire de 100 milliards sur 20 ans. En vous épargnant la redite des calculs dont je vous ai fait part à la dernière séance plénière, je tiens à souligner une nouvelle fois que la version la plus optimiste de ce plan placerait la France encore bien en dessous de l'Allemagne, de l'Italie et de la Grande-Bretagne. Malgré les limites et les incertitudes, cette annonce aura *a minima* le mérite d'exister et pourra - espérons-le - être complétée par d'autres engagements. Au risque de me répéter, je voudrais rappeler les propositions faites au nom de mon groupe qui seraient à même de nous offrir cette capacité contributive : la taxe bureau par exemple, la taxe poids lourds mise en place en Alsace et d'autres éléments que l'on pourrait discuter.

La concrétisation de GPSO révèle... Relève, excusez-moi, avant tout de choix politiques. Ces mêmes choix qui nous ont poussés dans une logique de réponse au réchauffement climatique à soutenir résolument ce projet. La LGV au même titre que les TER, le fret, est un outil au service de la décarbonation de nos déplacements et s'envisage dans une approche globale de nos modes de transports. Le dernier rapport du GIEC publié la semaine dernière confirme l'urgence dans laquelle nous devons agir. À ce titre, évitons d'attiser les débats que nous ne connaissons que trop bien qui consisteraient à opposer les trains du quotidien et la ligne à grande vitesse. Je le dis à nouveau dans cette assemblée : TER, fret, RER et LGV doivent être pensés en symbiose et dans un objectif de report modal. Les défis climatiques auxquels nous faisons face ne nous permettent plus d'accepter le nombre incalculable de marchandises dont l'empreinte carbone pourrait être amoindrie, qui transitent encore sur nos routes. Prenons pour exemple la fermeture de l'imprimerie de Pau, Pyrénées Presse, dont l'une des conséquences est d'obliger le transit de journaux jusqu'à Bordeaux par la route. Il n'est pas non plus envisageable de consentir à ce que l'offre de transports en commun dont les trains font largement partie ne soit pas assez perfectionnée et étendue pour pousser les Néo-Aquitains à privilégier, par rapport à la voiture.

Au vu du climat social insupportable que nous traversons et de l'inflation qui rend de plus en plus difficile le quotidien de millions de concitoyens, nous ne pouvons omettre la question des modes de transports que nous prenons et c'est l'occasion pour nous de rappeler l'importance de ne pas laisser nos TER aux investisseurs privés. Nous devons aujourd'hui être à la hauteur de ces enjeux et construire avec les moyens qui sont les nôtres et une volonté politique assumée. Nous voterons donc favorablement cette délibération.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Christine SEGUINAU.

**Mme SEGUINAU.** - Merci. Madame la Présidente, mes chers collègues. Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver un avenant numéro 1 du plan de financement pour la GPSO. Depuis février 2022, rien de neuf dans cet avenant. Les mêmes critiques que nous avons pu formulées précédemment sont toujours d'actualité, voire sont renforcées, notamment celles de la garantie des bonnes fortunes permettant d'engager la Région avec une avance temporaire de 225,6 millions d'euros que nous avons dénoncée à l'époque. Vous avez donc tenté, coûte que coûte, de trouver un tour de passe-passe avec le Gouvernement MACRON dont les montants seraient supérieurs à ceux du plan de financement voté à la plénière de décembre 2022. Ce tour d'illusionniste a permis de boucler artificiellement le plan de financement, afin que le Conseil d'État puisse émettre un avis sur celui-ci. Certes, cet avis n'était que consultatif, mais obligatoire pour pouvoir procéder à la création de la société du financement du GPSO par décret. Aux demandes répétées du Sénateur girondin Hervé GILLE, le Gouvernement s'est engagé plusieurs fois à communiquer cet avis, mais force est de constater que ce n'est toujours pas le cas, que ça n'a toujours pas été fait. Est-ce la preuve que l'avis du Conseil d'État est gênant et qu'il met en lumière que ce plan de financement est insincère et bancal ?

Nous avons déposé également avec 80 élus directement concernés de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie un recours de pleine juridiction auprès du tribunal administratif de Toulouse pour demander l'annulation de ce plan de financement. Aujourd'hui, Madame la Présidente craignez-vous que le plan de financement soit annulé ? Essayez-vous *via* cet avenant de le sécuriser encore davantage au niveau juridique en demandant à l'Assemblée Régionale de confirmer son approbation du plan de financement GPSO du 7 février 2022 ? Savez-vous que de nombreuses collectivités, entreprises, citoyens, sont vent debout contre ces nouvelles bonnes fortunes qui vont les mettre à contribution ? Donc : la nouvelle taxe additionnelle sur la taxe foncière pour les habitants à une heure de route d'une gare, la taxe supplémentaire sur les bureaux et, cerise sur le gâteau, la nouvelle surtaxe sur la taxe de séjour, alors que seront fiscalisées en grande majorité des personnes qui n'ont ni besoin et ni n'auront le bénéfice de ces nouvelles lignes. Le Conseil d'orientation des infrastructures a pointé qu'il fallait désormais privilégier les trains du quotidien pour aller travailler, étudier et de ne plus prioriser les LGV. Il préconise également donc de reporter dans le temps ces deux branches du GPSO. Le financement de l'Europe n'est toujours pas acté et dans cette délibération, vous affirmez que ça sera encore plus alors que nous n'avons ni courrier, ni montant, rien dans la délibération.

Ensuite, vous précisez que cette délibération est là pour corriger des erreurs matérielles mineures. Ces corrections sont en réalité une fois de plus une série de tours d'illusionnistes que nous allons décrire, notamment la suppression relative à la participation croisée du

Département de la Gironde, où la ligne en bas du tableau est certes supprimée, mais il reste la notion de portage du Département de la Gironde. Bordeaux Métropole également s'était engagée sur le projet GPSO avec un vote qu'ils avaient fait en novembre 2021 me semble-t-il, où ils ne s'engageaient que sur la partie AFSB et là, dans les tableaux, on a absolument plus la notion de ses AFSB. Ensuite, si on regarde les tableaux qui nous sont fournis dans cette délibération, les tableaux de décembre 2022 mis à jour aujourd'hui, de quoi on s'aperçoit ? Que le financement de Bordeaux Métropole, il passe de 865,2 millions d'euros à 505,7 millions d'euros, que la participation du Conseil Départemental 64...

**Mme BROUILLE.** - Votre conclusion s'il vous plait.

**Mme SEGUINAU.** - ... Passe de 147 à 100 millions, que 74 millions pour le CD47 et les 55 de la Communauté du Pays basque disparaissent. Donc, ce manque cumulé, grosso modo, c'est l'équivalent de la participation du « portage » entre guillemets, du Département de la Gironde et du manquement de la Métropole...

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Elle est chouchou, elle !

**Mme SEGUINAU.** - Et de suite... Je n'ai pas entendu, mais ça ne doit pas être super.

**Mme BOURDIN.** - Sexisme !

**Mme SEGUINAU.** - Pour finir, puisque...

**Mme SEGUINAU.** - Pour finir, il reste dans cette délibération encore beaucoup de *fake news*, puisque je ne redirai pas les longues phrases...

**Mme BROUILLE.** - S'il vous plait, laissez finir Christine SEGUINAU.

**Mme SEGUINAU.** - Merci Présidente. J'attends le silence, parce qu'ils sont mal élevés.

**Mme BROUILLE.** - Non, par contre, vite. Sinon je vais être obligée de passer la parole. Voilà : vous concluez rapidement, merci.

**Mme SEGUINAU.** - Donc il reste encore des mensonges et des *fake news* par rapport aux effets miraculeux de cette LGV, parce que non, ce n'est pas écologique, ça va détruire des milliers d'hectares, non, la DUP Hendaye-Dax n'est pas signée et nous persistons à vous affirmer que ce projet doit être abandonné car il est ruineux et destructeur...

Et que nous n'avons toujours, toujours pas eu accès aux documents...

**Mme BROUILLE.** - Merci Madame SEGUINAU.

**Mme SEGUINAU.** - ... Issus des études...

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup.

**Mme SEGUINAU.** - ... D'ingénierie...

**Mme BROUILLE.** - Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

**Mme SEGUINAU.** - ... Et juridique.

**Mme BROUILLE.** - S'il vous plait ? Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole avant que Renaud LAGRAVE vous apporte certaines réponses ?

**M. CHAGNIAT.** - Un micro, ça se coupe.

**M. LAGRAVE.** - Bien.

**Mme BROUILLE.** - Ça, ce n'est pas sexiste ?

**M. LAGRAVE.** - Tu as encore les dossiers, donc, Madame la Présidente. Merci de me donner la parole pour répondre - et non pas pour répondre, parce qu'on ne va pas refaire le débat. Je vais commencer par un point qui visiblement ne fait pas consensus, mais en tout cas fait consensus dans une partie de l'hémicycle qui est qu'aujourd'hui, si la Région ne s'était pas engagée à la hauteur que j'évoquais tout à l'heure dans la présentation, à l'heure où nous parlons le dossier GPSO n'existerait pas.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** – *(intervention hors micro inaudible)*

**M. LAGRAVE.** - Si tu l'as dit, tu ne l'as pas dit fort.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - On l'a dit. Et on l'a dit fort.

**M. LAGRAVE.** - Oui, pas très fort. Pas si fort que ça. Un peu agité là, cet après-midi. Une fois qu'on s'est dit ça, on a pris effectivement nos responsabilités par rapport à un certain nombre de choix qui sont d'ailleurs plébiscités par beaucoup de gens, puisqu'on entend parler - ça a été évoqué tout à l'heure lorsqu'on a examiné la feuille de route sur le tourisme, qu'il y allait avoir Francfort-Bordeaux qui allait être ouvert, Londres-Bordeaux qui allait être ouvert, peut-être Baden-Baden effectivement, comme tu dis Christophe... Mais la vérité m'oblige à le dire : aujourd'hui, ce dont on est en train de se parler, c'est véritablement l'ouverture vers le sud et donc Bordeaux-Madrid, Bordeaux-Barcelone. Tout le monde a l'air de dire que c'est formidable qu'on ait toutes les lignes qui arrivent à Bordeaux : là, enfin, on va aller au sud. Que chacun ait bien ça en tête quand on évoque les sujets.

Le manquement des collectivités, puisque ça a été abordé par plusieurs d'entre vous. Je précise, puisque je crois que je n'ai pas été assez clair, qu'il s'agit effectivement d'une dette au dossier GPSO. C'est le choix des collectivités de ne pas avoir délibéré. Et on nous dit : « continuez à essayer de convaincre ». Je pense, enfin en tout cas, avec le Président, on n'est pas fainéants. Et on continue. Et on continuera tant qu'on sera là, puisque ça dure 40 ans, enfin, en tout pour ce qui me concerne, moi je ne vais pas... Voilà. Et donc jusqu'à la

fin, je pense que ceux qui seront ici après nous continueront à essayer d'aller convaincre les uns et les autres du bien-fondé de leur participation au tour de table initial.

Et quand j'entends que dans le débat public - et je confirme ce qu'a dit Christophe DUPRAT il y a un instant que c'est même plus, je crois de mémoire 153 PN (passages à niveau, pardon) dont on se parle. Je crois que vous avez cité 120 de mémoire. Je crois que c'est 153, si on parle de tout ce qui serait nécessaire. Passages à niveau à refaire, mais au-delà de ça... Et aujourd'hui je pense que c'est un sujet qui va mériter quand même qu'on s'y arrête cinq minutes : c'est que, celles et ceux qui sont pour la régénération des voies actuelles, comme par hasard, ne parlent plus d'aucun montant, y compris quand on fait des appels avec des Maires de différentes communes, au moment même où - et vous l'avez certainement vu - les Présidents des régions atlantiques (pas uniquement la Nouvelle-Aquitaine, mais espagnoles) demandent instamment, comme d'ailleurs la Commission européenne, à ce qu'enfin l'Atlantique soit servi et que donc, quand on nous évoque le sujet de : « il faut absolument régénérer la voie actuelle », comme par hasard, il n'y a plus un seul montant sur la table. Et le montant, on l'aura un jour. Je vous le confirme. Et on pourra en rediscuter, projet contre projet, montant contre montant, y compris avec ce que disait Christophe, par rapport au sujet des passages à niveau, des courbes et de tout ce qu'il y aura à faire en matière - qui coûte un bras - de signalisation pour pouvoir faire rouler plusieurs trains, ce qui obligera tout le travail que nous sommes en train de faire, qu'on a déjà commencé, de rajouter des TER sur ces lignes, parce qu'on a la demande de l'Agglomération du Pays basque, parce qu'on a la demande de l'Agglomération Paloise, parce qu'on a la demande de l'Agglomération Dacquoise et de tous ces territoires qui aujourd'hui ont besoin de plus de TER, parce qu'on a aussi le RER métropolitain. Et qu'en considérant cela, sans nouvelle loi, personne (moi comme d'autres), personne ne pourra faire sauf évidemment à inventer d'autres procédés, qui, en tout cas, en l'état actuel des choses, n'existent pas.

Ensuite, vous avez évoqué, les uns et les autres, les nécessaires rencontres avec les territoires. Figurez-vous qu'on le fait très régulièrement. Le Président en premier qui a rencontré, il n'y a pas très longtemps, plusieurs élus. Vous avez cité le sud-Gironde : c'est le cas. Et d'autres territoires que nous rencontrons très régulièrement pour sans cesse, sans cesse, expliquer et travailler avec ces territoires pour faire connaître ce qui aujourd'hui - en tout cas j'en suis intimement persuadé et vous avez cité des temps de parcours tout à l'heure - est une vraie chance pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ensuite a été évoquée évidemment la question du financement et des différentes taxes. Écoutez, moi, en tout cas pour ce qui me concerne, je ne suis pas Parlementaire, mais il y en a dans cette salle qui pourraient largement mieux expliquer que moi quelle a été la nature



du débat à l'Assemblée nationale et au Sénat. J'ai entendu des noms de Sénateurs, des noms de députés : j'imagine qu'ils sont beaucoup mieux placés que moi pour dire pourquoi ils ont choisi ces taxes dans le cadre du budget de la Nation. Autour de la table de l'Exécutif, sauf si je commets une bêtise, mais il n'y a pas de députés ni de sénateurs. À partir de là, la Région Nouvelle-Aquitaine avec la Région Occitanie, avec Bordeaux Métropole et Toulouse Métropole, avait proposé il y a, de mémoire, au moins cinq ou six ans, une taxe qui n'aura pas lieu, parce que j'ai entendu « taxe bureau » : où « taxe bureau » ? Quelle « taxe bureau » ? Elle n'existe pas, la « taxe bureau ». C'est celle que nous avons demandée dans une étude portée par les quatre collectivités que je viens de citer. Et malheureusement, elle n'existe pas. Il suffit juste pour celles et ceux que ça intéresse de se promener à proximité de la gare de Bordeaux pour voir. Pratiquement chaque semaine, il y a un nouvel immeuble et, comme par hasard, c'est quand même beaucoup de sièges sociaux. Croyez-vous qu'ils aient payé un euro pour la LGV Tours-Bordeaux ? La vérité, c'est qu'ils en ont payé zéro. Et on est parti de ce raisonnement, peut-être inique, mais qui n'a visiblement pas été retenu par les Parlementaires, qu'il fallait qu'il y ait une « taxe bureau » pour financer le sud de Bordeaux et continuer, bien évidemment, vers l'Espagne. À partir de là, moi j'invite tous celles et ceux qui s'interrogent sur ces questions à interroger qui de droit et celles et ceux qui, bien entendu, ont voté ces différentes taxes - qui viennent et ça, tout le monde l'a dit à cette tribune comme partout - financer le désengagement de l'État. Ça a été dit. Je n'y reviens pas.

Ensuite a été évoqué le rapport du COI. Rapport passionnant. Qui peut, éventuellement à voir, si éventuellement on se dit que c'est évidemment la Bible du ferroviaire pour les 40 prochaines années. La vérité, c'est que moi je me rappelle du rapport du COI de 2018. Il doit être en train de caler une armoire et je pense que le rapport de 2022 va caler l'armoire définitivement. Pourquoi ? Parce que le lendemain où le COI rend son rapport, la Première Ministre annonce 100 milliards, ce qui n'est nulle part dans le rapport du COI. Dans aucun scénario ! Vous ne l'avez pas lu, Monsieur ROBERT : n'en parlez pas. Donc, une fois qu'on s'est dit ça...

**M. ROBERT.** - C'est l'hypothèse 2.

**M. LAGRAVE.** - ... Quand vous voyez... Mais non, ce n'est pas l'hypothèse 2. Décidément. Écoutez, je ne vous ai pas interrompu, vous n'avez pas... Ce rapport du COI, il est nul et non avénu et ce d'autant plus que par rapport au sujet qui nous préoccupe, c'est-à-dire GPSO, l'État a signé la création de cette société avec la mise en place des différentes taxes et des différentes ressources qui fait que dans l'avenant que vous connaissez et le document initial, les collectivités locales, comme l'État, comme tous celles et ceux qui ont signé, ont signé un document dans lequel il y a bien marqué, noir sur blanc, que la branche vers Dax est concomitante. Au pire, on ne pose pas la truelle, comme avait dit le Président. Donc le

rapport du COI dit complètement l'inverse ou dit « on reverra ça plus tard ». Et puis, chose très simple et tout le monde en est d'accord, c'est que, sans la branche de Dax, je ne vois pas comment quelqu'un peut obtenir un euro de l'Europe. Et je peux vous dire que tout le monde l'a regardée attentivement. Donc, encore une fois, je pense que ce rapport en tout cas, sur cette partie-là, finira de caler une... J'espère qu'elle sera belle l'armoire, parce qu'avec deux rapports, c'est le moins que l'on puisse dire, ça peut être très joli.

Ensuite, tout à l'heure a été évoqué le fait qu'il y aurait des tableaux qui auraient changé : non, il n'y a pas de tableau qui a changé, il faut juste aller regarder la page 10 dans laquelle il y a les montants qui sont ceux qui ont été votés initialement. Les changements, ils ont été évoqués tout à l'heure, pas plus, ni moins. Les montants qu'ont été évoqués pour Bordeaux Métropole comme toutes les autres collectivités. Et vous nous dites : « vous devez avoir peur et vous remettez une délibération tellement vous avez peur ». Non, on n'a pas peur. On fait juste notre boulot qui consiste à dire : aujourd'hui en termes d'exécutif de la Région de Nouvelle-Aquitaine, si on devait avoir des bonnes fortunes... Certains ont des doutes, mais tout le monde peut en avoir. Mais s'il devait y avoir des bonnes fortunes, on les fait effectivement retomber pour la Région Nouvelle-Aquitaine et on essaie de faire en sorte justement qu'on soit les premiers à en disposer. Et la deuxième, c'est qu'on intègre et de manière totalement positive une collectivité de plus et j'espère que dans le prochain avenant, dans le suivant, il y aura d'autres collectivités qui permettront de faire bouger également le plan de financement.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Renaud. Fabien ROBERT.

**M. ROBERT.** - Oui, très brièvement, je ne vais pas répondre à la partie la plus polémique à Renaud LAGRAVE, ça ne m'intéresse pas, mais simplement, le rapport était connu bien avant les annonces de la Première Ministre et il était dans la presse. Les principales orientations étaient connues. Il y a trois hypothèses : l'hypothèse intermédiaire s'appelle la planification écologique. C'est celle que la Première Ministre mot à mot a dit qu'elle retenait augmentée de 20 millions. Donc ne dites pas qu'il n'y a pas de lien entre...

**M. LE PRÉSIDENT.** - 20 millions ?

**M. ROBERT.** - 20 milliards, pardon.

**M. LE PRÉSIDENT.** - 20 millions ?

**M. ROBERT.** - Excusez-moi de me tromper millions/milliards, pardon. J'ai bien compris, professeur, qu'on ne pouvait pas faire d'erreur, mais quand même. En l'occurrence, il y a un lien évident et contrairement à ce que vous avez dit qui est faux. Nous avons, Président, un amendement, sur cette délibération, que nous espérons faire adopter, merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce que je veux préciser après Renaud LAGRAVE, c'est que ce qu'on vous fait passer là, c'est à la demande du Préfet coordonnateur DURAND tout simplement. Donc c'est à la demande de l'État.

**M. FLORIAN.** - Monsieur le Président, juste en...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui ?

**M. FLORIAN.** - Oui, en complément d'intervention de Christophe et je n'ai pas entendu si Monsieur LAGRAVE apportait une proposition, une réponse. On a fait une proposition très concrète de dire que dans le cas d'un retour à bonne fortune, une partie sinon la totalité de la somme qui viendrait, ne viendrait pas en déduction de l'apport de la Région, mais pourrait être fléchée sur un fonds de soutien à un certain nombre de communes qui, de près ou de loin, peuvent considérer qu'elles souffrent ou de la taxe locale ou d'un certain éloignement, et d'avoir un fonds levier souverain de la Région qui viendrait appuyer un certain nombre de projets issus de ces territoires. Donc là, on n'a pas eu de réponse. Peut-être qu'il y a une petite réflexion là-dessus.

Second point et c'est peut-être plus facile pour moi de le dire de là où je suis, mais, quand on regrette, séance après séance, et sur le fond vous avez raison les uns et les autres et notamment Jean DIONIS, qu'un certain nombre de collectivités ne jouent pas le jeu, il y a peut-être d'autres moyens que de simples attentes. Il y a d'autres moyens peut-être plus fermes de votre part, de mettre dans la balance des projets qu'on vient vous proposer de ces territoires concernés avec leur participation à ce grand projet du Sud-Ouest tout simplement. Il ne s'agit pas de faire une clause de réciprocité ou de la menace, mais enfin quand même.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

**M. FLORIAN.** - Ce n'est pas toujours le même guichet.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Jean DIONIS.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Merci Monsieur le Président. Je voudrais, si c'est le moment, présenter notre amendement. Nous avons un amendement sur ce rapport. Monsieur le Président, chers collègues, les 8,8 millions d'euros par an de recettes fiscales supplémentaires, ça fait quand même sur 40 ans 353 millions d'euros en valeur ajoutée, sécurisés par le Parlement, cela a été dit. Elles n'ont pas été votées pour effacer les dettes des non-payeurs. C'est cette conviction que je voudrais faire partager aux collègues. Elles

ont été faites pour le projet et je vous l'ai dit, ce projet, on verra l'amendement, l'avenant numéro 10, numéro 11 numéro 12, sur un projet comme ça.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Donc, notre proposition, c'est effectivement de les placer, les affecter en provisions pour aléas et surcoûts, comme ça se fait dans tous les grands projets, parce que, ce grand projet, il connaîtra des événements et des coups durs. Et, en même temps, et ça vient d'être dit par Nicolas FLORIAN, continuez à essayer de faire payer vos débiteurs. Et il ne faut pas - je me tourne vers le Président -, il ne faut pas me dire que l'État et la Région qui sont engagés là dans la même relation par rapport aux non-payeurs n'ont pas les moyens de se faire respecter là-dessus. Et donc le groupe Centre et Indépendants vous propose un amendement pour établir clairement des propositions de convention de dettes avec les collectivités concernées à ce jour, non-financeurs. Et je le dis, si cet amendement de bon sens n'était pas adopté, le surcoût... Encore une fois, les nouvelles recettes affectées en provisions pour aléas et surcoûts et deuxièmement, des conventions de dettes. Si cet amendement de bon sens n'était pas accepté - d'abord, nous prenons date ; on en reparlera, parce que, je vous l'ai dit, c'est un peu une bombe à fragmentation, cette affaire -, notre groupe ne participera pas au vote, alors que je vous ai dit très clairement que nous soutenons le projet et que nous avons salué un certain nombre de décisions courageuses de la Région.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix en me mettant en retrait. Je laisserai Jean-Louis NEMBRINI animer ce vote. Simplement, je voudrais dire deux choses. Un : il y a déjà un fonds de soutien qui est prévu dans le plan de financement, comme cela a été entre Tours et Bordeaux. Premièrement. Deuxièmement : je rencontre les Maires dont le projet traverse leur commune, justement comme le disait Renaud, pour essayer de voir avec SNCF Réseau comment on peut investir, les accompagner. On accompagnera aussi en création d'emplois, en protection phonique, en évolution, puisqu'il y a une, dans le sillon, il y a une marge de manœuvre.

Sur les dettes, je rappelle qu'il s'agit, sur le plan juridique, de contributions volontaires. Ces contributions volontaires, on l'a bien vu sur le nord de l'Aquitaine, de Bordeaux, cela a été pris en charge par l'État. Nous - et vous avez bien voulu à la majorité accepter cela -, nous avons fait l'avance : il est normal qu'à un moment donné, et ça, c'est ancré dans un bleu de Matignon, que nous soyons les premiers à être, pas remboursés, mais que cela nous permette de contribuer à faire d'autres travaux sur d'autres réseaux ferroviaires dans ce domaine-là.

Enfin, si nous voulions demander aux collectivités qui n'ont pas financé, je rappelle qu'il y a deux types de structures intercommunales qui n'ont pas financé : celles qui ont refusé. Je ne vais pas les citer, mais celles qui ont refusé. Et celles qui n'ont pas financé à hauteur du calcul que nous avons fait avec l'État. Donc ça signifie, mon cher Jean DIONIS, que vous seriez mis à contribution, comme d'autres collectivités, parce que, là aussi, ça n'a pas été jusqu'à la hauteur. Donc voilà. Quant aux aléas et surcoûts, tout ça est pris en compte dans ce domaine-là.

Mais la vraie revendication qu'il faut qu'on ait tous, Renaud LAGRAVE l'a exprimée tout à l'heure, c'est la notion de concomitance. Concomitance Dax. Et demain, l'Espagne. C'est un grand projet ferroviaire de l'Atlantique qui se construit. L'Europe a réussi à mettre d'accord l'Espagne et le Portugal. Ce n'est pas simplement une... Même si ça sera pour nous, de Nouvelle-Aquitaine, le transport du quotidien, de Bayonne à Poitiers, une heure et demie pour aller à Poitiers, moins d'une heure et demie pour aller à Poitiers de Bordeaux. Il faut deux heures et demie en voiture. Vous imaginez le potentiel de report modal que nous avons dans ce domaine-là ? Vous imaginez ce à quoi nous pouvons répondre face à la submersion des camions ? J'étais avec le lehendakari du Pays basque espagnol : c'est un projet qu'ils attendent avec l'interopérabilité et la mise en conformité de l'écartement des voies entre l'Espagne et la France. C'est quelque chose d'extraordinaire que nous faisons. Est-ce que Jean-Louis, pendant que je me retire, veut bien...

**M. LAGRAVE.** - Moi aussi avec toi.

*Monsieur le Président et Monsieur LAGRAVE se déportent.*

*Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, Vice-président,*

*en l'absence momentanée du Président.*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Voilà. Tu veux bien faire présenter aux voix ce projet ?

**M. NEMBRINI.** - Oui. Après les débats, je vais mettre aux voix l'amendement d'abord : qui se prononce contre ? Qui se prononce pour ? Qui s'abstient ? Personne. L'amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement porté par le Groupe Centre et Indépendants

- **POUR : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Renaissance ; Les Républicains**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**M. NEMBRINI.** - Maintenant, mettre aux voix cette délibération. Qui se prononce pour ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Et qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie chers collègues et je pense que j'ai terminé ma mission. Et la suite. Soit, on fait rentrer le président. C'est encore Renaud : on peut rappeler Renaud et mon cher Renaud, je te donne la parole pour la suite.

**N° 06**

Vote sur «Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) : Approbation de l'avenant n°1 plan de financement.

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

- **Non-participation : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**\*Non-participation :**

LAGRAVE Renaud concernant la Société du Grand Projet du Sud-Ouest - conseil de surveillance (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine), le Collège d'acteurs du Grand Projet du Sud-Ouest (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et l'Association de préfiguration de l'établissement public local du GPSO (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

ROUSSET Alain concernant la Société du Grand Projet du Sud-Ouest - conseil de surveillance (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et l'Association de préfiguration de l'établissement public local du GPSO (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**07 – REVISION DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN  
RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN - INTRODUCTION DU  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**M. LAGRAVE.** - Merci Monsieur le Président. La délibération suivante concerne également une révision de la feuille de route métropolitaine du réseau Express Régional sur le territoire du Département de la Gironde. En 2018, la Région avait donc voté une feuille de route métropolitaine conjointe avec le même plan d'action et la même délibération à Bordeaux Métropole et à la Région à quelques jours d'intervalle. Cette feuille de route, elle s'étale de 2018 jusqu'à 2028, c'est-à-dire 10 ans, pour avoir une ambition commune avec nos collègues de Bordeaux Métropole, à savoir effectuer le plus possible de report modal sur tous les moyens de transport de l'époque et jusqu'à 2028 puisque c'est la date à laquelle nous avons chacun souscrit pour avoir une étape. Aujourd'hui, finalement, à mi-chemin de cette feuille de route, nous sommes très heureux de pouvoir vous dire qu'on a avancé sur beaucoup de sujets.

D'abord, sur la mise en place de cars express. C'est le cas sur Créon-Bordeaux depuis maintenant plus de trois ans. Ce sera le cas dans très peu de temps, vraisemblablement en tout début d'année 2024, sur Blaye-Bordeaux et nous avons lancé quatre études supplémentaires sur des cars express, notamment du côté de la COBAN, du Val de l'Eyre et sur la ceinture sud de la métropole. C'est une partie extrêmement importante qui fonctionne et qui fonctionne plutôt bien en tout cas en l'état actuel des choses.

La deuxième chose, c'est vous dire qu'aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, enfin, à l'heure où nous parlons, dans un temps normal, la diamétralisation du RER métropolitain cette fois-ci en TER est une chose effective. La diamétralisation, pour celles et ceux qui n'étaient pas là au moment de la feuille de route, c'est en fait l'idée selon laquelle la gare de Bordeaux ne constitue plus qu'un arrêt et plus une destination, quelle que soit l'origine. Et, cette diamétralisation, c'est d'un côté Libourne vers Arcachon et de l'autre Saint-Mariens vers Langon. Aujourd'hui, il y a d'ores et déjà des trains qui font directement (en s'arrêtant dans les gares, évidemment, dont Bordeaux), Libourne, Arcachon. Pas tous, parce que je passe sur des problèmes techniques, on a quelques petits problèmes de quais après Bordeaux en allant vers Libourne, qui vont se solutionner.

Et puis, le troisième volet, c'était la réouverture de haltes ferroviaires sur le territoire de Bordeaux Métropole. Certaines sont en cours de réalisation, je pense au Bouscat ; d'autres sont en cours de travaux. Nous avons procédé à des allongements de quais pour pouvoir

recevoir deux rames, vu la fréquentation qui est actuellement en constante hausse depuis la signature de cette feuille de route en 2018.

Et le quatrième point, c'est bien évidemment de faire les travaux nécessaires, notamment sur le réseau ferroviaire, que ce soit sur l'électrification, que ce soit sur la signalisation, que ce soit sur la robustesse, que ce soit également sur l'acquisition de nouvelles rames, puisque, vous le savez, on a déjà voté ici l'acquisition de cinq nouvelles rames dans le cadre de ce dossier. Et vous avez finalement, à travers tout cela (et encore d'autres sujets sont à l'étude), ce projet dont nous avons délibéré conjointement avec Bordeaux Métropole en 2018.

Aujourd'hui, l'avenant qui vous est proposé, c'est tout simplement la bonne nouvelle que le Département de la Gironde a souhaité rejoindre cette feuille de route au moment où nous parlons et délibérera donc en cette fin de semaine... Ou je crois que c'est Bordeaux Métropole en cette fin de semaine et début de semaine prochaine, le Département de la Gironde en vue de créer, finalement avec cette nouvelle feuille de route, une feuille de route à trois qui permet d'aller au bout de ce que nous avons déjà écrit en 2018, d'accélérer un certain nombre de dossiers, d'intégrer notamment la ligne du Médoc, puisque c'était une demande du Département de la Gironde, à l'intérieur du périmètre de RER girondin et permettre ainsi finalement d'accélérer l'ambition qui est la nôtre, qui était au départ (et qui est celle que nous avons pour 2028) de dire : un train à la demi-heure sur cette diamétralisation et demain, celles et ceux qui réfléchiront (j'en ferai partie *a priori*) avec d'autres à une nouvelle feuille de route pour la suite, bien évidemment de se projeter au quart d'heure (comme je le dis souvent) : plus personne ne se pose la question de la voiture, on prend le train.

Ce qui passe évidemment par des étapes. La première que nous avons faite à l'automne dernier, ça a été évidemment de mettre en place et vous en avez certainement entendu parler, des réunions publiques de concertation autour de ce projet de RER. C'était utile, nécessaire et je crois que ça a donné des expressions de la part de nos concitoyens qui sont extrêmement intéressantes et qui, comme vous l'avez vu, ne sont pas incluses dans l'avenant à la feuille de route que je présente aujourd'hui, mais qui feront l'objet justement d'un travail dans les prochains mois avec Bordeaux Métropole et le Département, notamment sur des demandes de réouvertures de haltes sur le périmètre, sur tout un tas de sujets qui nécessitent un certain nombre d'études approfondies et qui mériteront certainement qu'on puisse s'y pencher dans les mois et les années qui viennent. Voilà Président, ce que je voulais indiquer pour ce projet de délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Christophe DUPRAT.



**M. DUPRAT.** - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je ne vais pas bouder mon plaisir, puisque ce dossier fait partie de ceux que j'ai eu le plaisir de pouvoir conduire à un certain moment et on arrive aujourd'hui dans la partie concrète, c'est-à-dire que, comme vous l'avez dit, les lignes diamétrales, c'est une réalité ; la fréquence à 30 minutes, c'est une réalité. Quand on lance un projet avec un délai un petit peu long, quand on voit, au bout de ce délai un petit peu long, les choses se réaliser, on en est heureux parce que c'est pour les usagers. Je tempèrerai un petit peu votre enthousiasme, Monsieur le Vice-président, sur les cars express, parce que nous avons lancé la première ligne en septembre 2019. Ce fut un succès au bout de six mois, mais il aura fallu attendre quatre ans et demi pour faire la deuxième ligne. Très franchement, tout le monde était convaincu au bout d'un an qu'il fallait faire la deuxième ligne. Mettre quatre ans et demi : je ne suis pas sûr qu'on a été très bon sur ce sujet-là, sachant qu'on pouvait la livrer, même si elle n'était pas parfaitement livrée.

Le Président de la République, un dimanche après-midi - je ne sais pas s'il était pluvieux ou pas - a envoyé un *tweet* en disant : « je vais trouver des milliards pour les RER métropolitains ». Bon. Avec *Tik Tok*, excusez-moi, voilà ; comme je n'utilise pas ce type de réseau social. C'est l'âge, sans doute, je ne sais pas. En tout cas, un dimanche après-midi, une alerte disant qu'on va donc trouver des milliards, ce que Madame BORNE a confirmé quelques longues semaines plus tard. J'ai interrogé à plusieurs reprises certains députés de la majorité qui n'en savaient pas plus. Donc ça a été assez compliqué d'avoir l'information. Pour l'instant, on n'a pas non plus une somme très précise pour le RER métropolitain, le nôtre, si je puis dire, puisqu'on n'est pas le seul en France. Moi je me dis qu'il va finir par y arriver quelques sommes. Je pense que comme vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, si on doit mettre l'argent quelque part, c'est dans deux directions : la première, c'est sur la fréquence. Il est évident qu'à 15 minutes, on sera beaucoup plus efficace qu'à 30 minutes. Tout le monde le dit. Quand vous loupez un train à 15 minutes, vous l'attendez. Quand vous loupez à 30, vous reprenez votre voiture à la gare sur le parking et vous continuez votre chemin. Donc ça, c'est sans doute la priorité qu'il faut mettre à l'heure de pointe ; bien évidemment, pas toute la journée. D'ailleurs, le succès du car express, c'est que c'est à 15 minutes.

La deuxième direction, c'est aussi peut-être faire des manques qu'on n'a pas forcément vus dès le départ. Notre Département de la Gironde avec ses cinq branches, il y a une des branches qui est un petit peu plus maltraitée que les autres, c'est vers Blaye. Les chefs-lieux d'arrondissement que sont Langon, que sont Lesparre, que sont Arcachon, que sont Libourne, sont desservis par le RER métropolitain, mais pas Blaye. On s'arrête à Saint-Mariens pour des questions d'exploitation. Alors qu'il suffit d'aller un petit peu plus loin vers Blaye et je pense que ça peut avoir un véritable intérêt. Un véritable intérêt, parce que la

technologie de nos matériels fait que l'on ne sera peut-être pas obligé d'électrifier la ligne. On verra. Je pense qu'il y a des trains à hydrogène ou il y a des trains sur batterie qui pourraient peut-être nous faire régénérer la voie, ça c'est indispensable dans l'état où elle est aujourd'hui. Mais peut-être que dans un premier temps on pourrait s'exonérer de l'électrification, ce qui coûterait moins cher, mais surtout cet arrondissement du Blayais serait mieux desservi et serait traité comme les autres. Et puis il faut aussi regarder quelques extensions : Marmande est à quelques encablures de Langon. Et on sait que les bassins de vie sont liés. Donc il faut aussi regarder ce secteur de la desserte de Marmande parce que c'est important. D'ailleurs, vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, la concertation qui a été faite a fait ressortir ces points-là. C'est une concertation où il y a eu du monde qui est venu. Les réunions publiques étaient nombreuses, qui se sont souvent passées dans une bonne ambiance et avec des propositions. Évidemment, ce sont des concertations. Mais, pour une fois qu'il y a des gens qui proposent des choses, c'est un peu dommage de ne pas forcément les écouter, parce que c'est indispensable.

Enfin, je voudrais vous dire aussi qu'il va falloir que l'on communique mieux, sur ce RER métropolitain et j'en viens à ce terme de « métropolitain ». Il ne peut pas conserver ce nom. Il ne peut pas conserver ce nom, parce qu'il ne dessert pas que la Métropole ; il dessert le Département de la Gironde et je trouve qu'on est très exemplaire en termes de financement. Le Conseil départemental nous a rejoint, mais je voudrais quand même mes chers collègues vous faire remarquer que la Métropole de Bordeaux, si elle a bien joué son rôle d'aménageur du territoire, c'est qu'elle a financé des travaux qui, pour certains, étaient à Saint-Mariens, à Arcachon ou à Langon. Le territoire de la Métropole ne va pas si loin et je pense qu'il n'ira pas si loin. Mais, par intérêt général, par défense du territoire, nous avons financé ces travaux et je pense qu'il ne faut pas le regretter. Maintenant, on doit aussi sur les pôles multimodaux, faire un petit tour de table avec les communautés de communes, pour qu'elles puissent aussi le faire. 5 minutes 01.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Fabien ROBERT.

**M. ROBERT.** - Oui, brièvement, Monsieur le Président, pour ne pas redire ce qui a été dit. Projet très attendu par les populations locales et c'est vrai que les concertations avec 1 000 avis, dont seulement 10 % pourraient être qualifiés d'avis opposés, montrent que ce projet est très attendu. Alors, une fois de plus, je ne sais pas si tout le monde met derrière le terme de RER métropolitain exactement le projet. On a sans doute des représentations qui sont différentes les uns des autres, mais en tout cas, il y a une très forte attente et je crois que, dans les grands projets d'infrastructures que nous portons, c'est à souligner. Ça n'est jamais si simple. Il faut se féliciter, je crois, des annonces de l'État, en attendant évidemment de les voir se transformer en euros sonnants et trébuchants, mais ce document le dit. Il salue

l'engagement de l'État en espérant effectivement un engagement financier important. Saluer la participation du département.

Je voudrais tout de même souligner le paradoxe de ce document où le département, il est dit qu'il s'engage sur notamment le Médoc, parce que ce territoire est mal desservi par la route : oui. La faute à qui ? Le Département. Donc je pense que c'est une bonne chose qu'il s'engage pour combler aussi ses propres lacunes d'abandon de ce territoire pendant très longtemps et qui, effectivement, va pouvoir enfin profiter du train. Merci en tout cas pour votre engagement, Monsieur le Président, celui de la collectivité, pour la Métropole et la Gironde. C'est un projet essentiel.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Frédéric.

**M. MELLIER.** - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord, je vais d'abord me féliciter, comme d'autres collègues ici, de l'arrivée du Département sur cette nouvelle feuille de route. Je crois que c'est une bonne nouvelle et qui donne une autre dimension au RER, comme ça a pu être dit par certains intervenants. Je m'arrêterai 30 secondes sur la concertation, puisqu'elle a été évoquée ici. Je crois que lors de cette concertation, on a vu une véritable appétence, un intérêt fort de nos concitoyens pour le RER et je crois que c'est plutôt une bonne nouvelle et cette concertation a été une réussite. Je ne serai pas aussi optimiste que Monsieur DUPRAT. Ça n'a pas été qu'une balade aux quatre coins du Département. Il y a parfois eu des discussions un peu vives, mais ça fait partie, je suis d'accord avec vous de la concertation et du débat public.

En lien avec cette concertation, il faut voir que le phénomène de métropolisation, l'accumulation parfois de populations sur la Métropole bordelaise, des emplois, des richesses, crée un certain ressentiment sur notre département. Je pourrais même dire sur l'ensemble de notre territoire. Il incombe donc aux services publics et en l'espèce à notre collectivité, aux collectivités, de rectifier un peu le tir et je crois que le RER fait partie de cet aménagement équilibré du territoire dont il faut apprécier... J'ai entendu ce qu'a dit Renaud sur l'ensemble de la concertation ou ce que dit Monsieur DUPRAT sur les signes qu'on a besoin d'envoyer : je crois que - je le dis au vu de la concertation dans le Médoc -, je crois qu'une halte supplémentaire à Saint-Vivien par exemple serait la bienvenue, mais bien sûr, il faut étudier tout ça.

Ça a été dit : je crois que c'est un projet qui arrive à maturité, mais qui demande déjà en fait de passer, comme ça a été évoqué par le Vice-président, à une autre étape. Et je crois que je partage ce qui a été dit sur la question du prolongement que ce soit Marmande, Coutras ou à Blaye. Mais tout ça demande des moyens. Donc j'entends l'optimisme de Monsieur Fabien ROBERT : pour l'instant, je n'ai pas de nouvelles et peut-être que le Vice-président,

va nous annoncer de bonnes nouvelles aujourd'hui, mais je ne crois pas. Il y a des millions qui sont tombés ? Non. Pour l'instant, non. Donc, moi je partage : il faut augmenter la fréquence, aller plus loin. Je pense que c'est nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins, mais pour ça, il faut que le Gouvernement dépasse les paroles et mette de l'argent sur la table pour qu'on puisse aller au bout de ce projet-là et je crois qu'il faut dire en même temps, puisqu'il y a des annonces qui sont faites par le Gouvernement, qu'en faisant ce beau projet du RER métropolitain, girondin, on ne peut oublier les lignes qui sont en souffrance aujourd'hui sur notre territoire. Je pense à Limoges-Angoulême, Limoges-Brive ou le besoin de réouverture qui se fait entendre sur notre territoire, que ce soit Agen-Auch ou Morcenx-Bagnères-de-Bigorre. Je crois que c'est tout ça qui est devant nous dans les enjeux de déplacement sur notre Région, avec le défi climatique qui est devant nous, et je crois qu'il faut vite sortir des annonces telles qu'on a pu l'entendre pour que l'on ait vraiment de l'argent sur la table pour construire des projets pour répondre aux besoins de nos populations.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. S'il n'y a pas d'autres... Oui ? Jacky EMON.

**M. EMON.** – Oui. Le débat sur la pertinence du RER girondin ou métropolitain... Métropolitain au départ, devenu girondin, ne doit nullement occulter la question de l'évolution de notre desserte TER sur l'ensemble du territoire régional. Je le dis parce que nous sommes en train de finir la mise en œuvre de OPTER qui était une remise à plat par territoire, par lot, sur l'ensemble du territoire. On est en train de le finir par ce qui est le secteur de l'ex-Poitou-Charentes, après avoir passé le Limousin, l'étoile de Bordeaux, sud-aquitaine, etc., et où on a pu dégager une augmentation de l'ordre de 10 %, des fois un peu plus, à coût constant du nombre de TER en repositionnant les choses par rapport aux horaires, pour qu'ils soient le plus pertinent possible. Donc on vient de finaliser ça. On vient de finaliser ça et on attaque, à partir de la semaine prochaine. Je crois que c'est mardi prochain, le 1<sup>er</sup>.

J'invite d'ailleurs les élus régionaux à participer plus souvent que d'habitude d'ailleurs aux réunions de concertation qui sont les comités de ligne, là où on rencontre les usagers, les élus locaux et toutes sortes de personnes qui viennent voir comment le train régional, comment la desserte régionale va fonctionner, comment l'aménagement multimodal d'une gare X ou Y va pouvoir se réaliser et permettre l'accueil des usagers. Je le dis ; j'en profite pour le dire en même temps. Bien évidemment, à haute voix, j'ai déjà dit dans quelques endroits, mais je trouve qu'on n'est pas nombreux, je me dis : « si demain tu as un RER au quart d'heure entre Libourne et Arcachon, ça m'étonnerait qu'il y ait des trains supplémentaires - je le dis avec mes mots, hein - attendus depuis la Dordogne qui puissent trouver la voie, parce que nous utilisons les mêmes infrastructures ». Alors, il y a des endroits... J'ai dit la Dordogne parce que je ne veux pas dire la Charente-Maritime. Mais

c'est du même tonneau, bien évidemment, puisqu'à Saint-Mariens, nous nous trouverons dans une situation où, effectivement, les TER qui viennent de La Rochelle et de Saintes se trouveront confrontés aussi à la situation. Ça pose la question de la capacité de l'infrastructure. La question du sillon, c'est ça, c'est-à-dire : est-ce que la technologie en place, est-ce que l'infrastructure nous permet... Dans certains cas oui, d'ailleurs, on y travaille aujourd'hui, à ce qu'on fasse mieux sur le positionnement et la performance du TER. Mais il faut que nous partagions ensemble le sujet, voilà.

Je ne veux pas qu'il se lève un vent contraire dans les comités de ligne et je l'ai entendu un peu en zone rurale, en Limousine notamment où, effectivement, on dit : « mais on n'a pas de trains nous, pour aller à Tulle depuis Ussel le matin ! Après 7 h 00 du matin jusqu'à midi, on n'a pas de trains ! Qu'est-ce que le Conseil régional compte faire ? » Alors, c'est des questions qu'on a soulevées et sur lesquelles il faut bâtir des réponses et des solutions. Et eux, ils ne nous demandent pas un train à la demi-heure, hein, ni à l'heure d'ailleurs. Mais ils nous demandent des solutions, pour, par exemple là, se rendre à la Préfecture de Corrèze le matin. Avec humour, un collègue avait dit : « en arrivant à 7 h 20 le matin et l'autre train après à 14 h 00, ils seront les premiers à la Préfecture pour avoir un rendez-vous ». Bon c'était avec humour. Mais je veux dire, soyons capables de construire dans cette région qui a une dimension rurale quand même importante et où tout le monde n'est pas à égalité de traitement... La vie est comme ça, mais, je veux dire, à un moment donné, on essaie de trouver des solutions appropriées.

C'est pour ça que je ne suis pas celui qui veut casser l'ambiance sur la question du RER, parce que le niveau de voitures et de difficultés, on en est tous, ceux qui sont en dehors, les premiers témoins - comment faire pour arriver à Bordeaux ? Cela nécessite effectivement qu'il y ait cette construction et elle est pleine de sens. En même temps, elle l'est aussi pour tous ceux qui d'un peu plus loin, je veux dire, ont besoin tous les jours pour X raisons de venir se rendre à Bordeaux, puisque le sujet est celui de Bordeaux. On peut sans doute le retrouver de la même manière dans d'autres villes régionales que la nôtre. Voilà ce que je voulais dire pour un apport un peu plus territorial ou régional, je ne sais pas, du sujet important qui est celui du succès du RER girondin.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Jacky. Christine SEGUINAU.

**Mme SEGUINAU.** - Merci. Monsieur le Président, chers collègues. Donc, dire quelques mots sur cette délibération qui est beaucoup plus claire que celle qui avait été présentée l'année dernière à peu près à la même époque où la participation du Département de la Gironde sur la part des 170 millions d'euros était fortement associée à GPSO, notamment parce que dans la délibération, on avait une mention qui relativisait cette délibération GPSO. Dans

cette nouvelle délibération, on a une augmentation de la participation du Département de la Gironde pour la ligne au-dessus de Macau - Macau-Le-Verdon - et on a une somme qui est affectée sur l'ensemble des infrastructures. Il serait peut-être préférable d'avoir eu un peu plus de détails dans notre délibération et même dans la convention qui va être présentée, comme nous l'a dit le Vice-président, dans chacune des collectivités, pour s'assurer que le Département va vraiment financer que des projets girondins. Et ça a été souligné : non seulement le Médoc a besoin d'améliorer sa liaison ferroviaire, mais également Blaye, qui est aussi en attente d'un moyen de transport. Et après, si j'étends... Parce que la Gironde est un département quand même qui est très grand et il me semble qu'au niveau des départements, il y avait le sud-Gironde qui était aussi à prendre en compte.

Je voulais aussi revenir sur les concertations qui avaient été faites et on voit bien là que... Ce que je trouve intéressant dans ces concertations, c'est qu'on a pu élargir le débat et maintenant que le Département finance vraiment ce RER, est-ce qu'il ne serait pas temps de le changer de nom et de ne plus parler de RER métropolitain, mais de parler d'un RER girondin ? On a eu donc pas mal de propositions qui... Vice-président dit qu'on va pouvoir y travailler ; je souligne aussi les remarques de Jacky avec les comités de ligne qui sont des instances assez importantes, mais peut-être qu'il nous manque un endroit où on pourrait avoir une vision un petit peu globale sur si on met plus de trains dans un territoire, est-ce que ça n'impacte pas ceux qui sont au-dessus ou ceux qui n'ont rien. Et je pense notamment, moi aussi, à la ligne Angoulême-Limoges, où il ne se passe rien du tout, puisqu'on a, toujours en attente de ce CPER mobilité qui devrait arriver en juin... Mais, je ne sais pas si vous avez des informations à ce sujet, mais nous, de notre part, on n'en a aucune. Et je ne vous cache pas aussi que nous avons aussi le POLT, qui a été longuement aussi évoqué dans cette assemblée. Je n'y reviendrai pas. Mais voilà, on a quand même des territoires qui manquent de trains, qui manquent de dessertes et, vu l'urgence, il faut absolument qu'on y travaille.

Et la dernière chose que je voulais évoquer, c'est que nous avons également des interrogations. On se pose beaucoup de questions ; je ne sais pas si vous avez eu accès à cette proposition, plutôt que de faire une troisième voie pour améliorer le RER girondin au niveau de Saint-Médard-d'Eyrans, de travailler plutôt sur l'alternative de la gare de Beautiran en créant une troisième voie qui permettrait d'avoir un coût du projet qui serait beaucoup plus faible et qui, en fait, permettrait d'avoir plus de TER. Donc, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de pouvoir lancer une étude pour vérifier si cet objet est là ? Puisque les collectivités, on cherche quand même à faire des économies, donc si on peut avoir un projet qui nous permette d'assurer un bon cadencement sur nos TER du quotidien et qu'on y mette 10 % de ce qui est prévu, je pense que ce serait quand même intéressant à étudier.

Donc, malgré le... Parce qu'il reste encore un petit peu des AFSB dans la convention, nous voterons pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Renaud.

**M. LAGRAVE.** - Oui Président. Pour aller dans le sens de ce que disait Monsieur DUPRAT, il y a un instant, je ne suis pas non plus... Je suis comme vous : je ne suis pas sur *Tik Tok*, mais j'ai vu après les annonces. J'ai cru comprendre que c'était 12 milliards. Je me suis dit : « bon bah ça doit être un pour nous ». Spontanément. Trêve de plaisanteries. La vérité, c'est que si demain, on avait ce type d'investissement sur le RER, j'ose espérer en plus des coûts déjà partis. Parce que l'État et c'est tant mieux d'ailleurs, et c'est normal puisqu'il est dans ses compétences, vient cofinancer quand même un certain nombre d'études ou de travaux. Donc si on était sur un milliard supplémentaire, effectivement, je partage votre avis selon lequel il faut travailler sur de l'offre. C'est essentiel.

Ont été évoqués par les uns et par les autres les sujets par rapport à la concertation. Je l'ai dit, mais je n'ai peut-être pas été assez clair : dans cette feuille de route, je le répète, nous n'avons pas encore tenu compte de toutes les réunions sur lesquelles tout le monde s'est félicité (et je vous en remercie et je remercie d'ailleurs toutes les équipes qui ont permis cette concertation). On n'a pas tenu compte des milliers et des milliers de personnes qui ont émis un avis sur le sujet, sont venues à des réunions - cela a été évoqué - et ont fait des propositions. J'ai entendu la gare de Saint-Vivien, mais il y avait aussi effectivement la réouverture de Blaye, Marmande, mais on a entendu plein d'autres choses. Y compris des nouvelles haltes. Et j'ai tendance à vous dire : tant mieux, parce que ça veut dire que le dossier vit. Il y a des fois, vous savez, vous avez des dossiers, ça vit, il n'y a plus personne qui veut en entendre parler. Très bien. Là, en l'occurrence, le dossier, il vit. Et c'est la raison pour laquelle, en l'état, je le reprecise pour qu'il n'y ait pas de malentendu, on n'a pas dit qu'on n'écouterait pas les gens. On les a écoutés. Je vous signale que la concertation qui a été menée conjointement entre Bordeaux Métropole et la Région n'avait aucun caractère obligatoire. Sauf qu'on l'a voulue, donc ce n'est pas pour dire aux gens : « bon bah écoutez, voilà, on vous a écoutés, mais on ne va pas tenir compte ». L'idée, si vous voulez, c'est quand même de prendre un petit peu de temps. Je vous rappelle qu'elle a fini en novembre. Et donc, en attendant de pouvoir y travailler sérieusement, parce que ça ne serait pas sérieux d'annoncer : « pas de problème, là on va faire, là on va faire, là on va faire » si on n'a pas fait d'études, comme ce que vient de dire... Moi, je suis incapable de dire Christine si là, Beautiran, ça va marcher comme ça du jour au lendemain. Non. On doit faire des études, parce que ce sont des propositions qui ont eu lieu dans la concertation.

Je le dis, je le répète : nous sommes en phase d'analyse de tout ce qui a été dit lors des concertations. Une fois qu'on s'est dit ça... Parce que j'ai entendu dans les propos liminaires : « ah, en fait, vous n'avez pas mis un euro sur les 910 millions du protocole LDFT ». Je n'ai pas relevé, parce que moi, je n'avais pas à répondre aux propos liminaires, mais j'en profite quand même pour vous dire que là, il faut arrêter. Vous allez regarder le compte administratif et vous allez voir ce qu'on a dépensé hors de nos compétences sur le protocole LDFT en l'occurrence, ce sont les lignes dites, vues de Paris, « petites », c'est-à-dire les lignes structurantes pour nous sur lesquelles on a investi je ne sais pas combien de dizaines de millions d'euros, encore l'an dernier. Et, puisqu'on m'interroge pour savoir « est-ce que vous avez des nouvelles ? », oui, on a des très bonnes nouvelles. On ne m'écoute plus, mais ce n'est pas grave. En fait, vendredi matin, nous avons donc eu le plaisir d'avoir en direct de la part de la Préfecture de région, que : ils avaient les autorisations d'engagement des crédits de l'État pour les crédits, figurez-vous, 2023. Ce qui va nous permettre, si tout se passe bien, de passer dans la prochaine Commission permanente, parce que les lignes ont été évoquées, Limoges-Angoulême, les études, qui étaient déjà dans le CPER, on n'invente rien ; c'est l'avenant 8. Poitiers-Limoges : encore que Poitiers-Limoges, non je dis une bêtise, parce qu'ils n'ont pas les autorisations d'engagement, mais ils les ont sur Niort-Saintes. Très bonne nouvelle, on va pouvoir commencer la phase travaux avant la fin de l'année. Rendez-vous compte : on a les autorisations de l'État - d'habitude, on les avait un petit peu plus tôt... Là, on les a fin mars, ce qui va nous permettre de délibérer en Commission permanente. Par contre, pas de nouvelles du volet CPER qui là, pour le coup, va être un vrai sujet, parce que, tout à l'heure, on a évoqué les 100 milliards. Le sujet des 100 milliards, il est extrêmement simple, c'est : est-ce que c'est tous les coûts partis additionnés, compilés ou est-ce que c'est de nouveaux moyens ? Nous verrons tout cela. En tout cas, moi, je suis très heureux que sur cette feuille de route on puisse véritablement avoir une étape avec l'intégration du Conseil départemental de Gironde que je veux vraiment remercier pour voir travailler avec nous sur le sujet, évidemment Bordeaux Métropole. Et qu'on a pu travailler sur cette feuille de route et je le redis encore : on ne s'arrêtera pas là.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Y a-t-il des oppositions à ce projet de RER métropolitain ou girondin ? Y a-t-il des abstentions ? Tu vois que tu fais passer à l'unanimité.



**N° 07**

Vote sur «Révision de la feuille de route pour le développement d'un Réseau Express Régional Métropolitain- Introduction du Département de la Gironde »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**08 – CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE POUR LA GESTION DES  
MATÉRIELS ROULANTS TER**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, si tu peux...

**M. LAGRAVE.** - Oui, j'ai compris Président. On va aller à l'essentiel. Comme vous vous rappelez, on avait donc décidé il y a maintenant quelques mois de reprendre la propriété du matériel ferroviaire, en l'occurrence les rames TER. Une fois qu'on s'est dit ça, comme dirait quelqu'un dans cette grande maison, il faut savoir gérer en « bon père de famille ». Gérer en « bon père de famille », c'est-à-dire il faut gérer un patrimoine. Gérer le patrimoine, ça implique d'avoir des connaissances, des gens qui sont un peu spécialisés et de pouvoir non seulement faire l'acquisition de nouvelles rames TER, les sortir du diesel et accessoirement, les réparer quand il y a des grosses opérations de maintenance. Pour ce faire, on avait 50 choix juridiques possibles en passant de la régie à truc, à machin, à bidule... Nous avons choisi en fait de créer une Société Publique Locale avec nos camarades et néanmoins amis d'Occitanie qui ont véritablement quasiment le même parc que nous. Ils en ont un petit peu moins ; on a un petit peu plus de rames qu'eux, mais les gammes sont à peu près similaires. Ils ont la volonté de sortir leurs rames du diesel ; ils ont la volonté d'en faire l'acquisition de nouvelles et de faire les opérations mi-vie également sur les mêmes rames que nous et, en plus, ils seraient d'accord, si nos rames BioGNV qui seraient faites à Saintes fonctionnent, de migrer aussi leur parc en BioGNV.

Donc tout ça nous amène à vous proposer aujourd'hui la création d'une Société Publique Locale de gestion du matériel roulant de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie. Cette délibération a été présentée par mon camarade et toujours ami d'ailleurs Jean-Luc GIBELIN, Vice-président de l'Occitanie que je salue s'il nous regarde, pas plus tard que le 23 mars et a été adoptée, je crois ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui.

**M. LAGRAVE.** - A été adoptée, c'est sûr. Merci Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des observations ? Oui.

**M. DUPRAT.** - Oui Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Christophe.

**M. DUPRAT.** - Oui rapidement pour vous dire Monsieur le Président qu'on votera bien sûr cette délibération. Comme ça vient d'être dit, les parcs de rames sont quasiment les mêmes, les lignes de TER aussi. Qu'est-ce qu'il ressemble le plus à Bordeaux - Mont-de-Marsan

qu'Auch - L'Isle – Jourdain - Toulouse ? C'est quand même des lignes qui sont tout à fait semblables et des conditions qui sont les mêmes. Je pense que le dispositif est intéressant. Surtout, quand on ira voir les rames de Toulouse, j'espère qu'il y aura la LGV : on ira plus vite.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jean DIONIS.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Oui Monsieur le Président, nous voterons aussi cette délibération. On n'a pas envie de faire de procès *a priori*, mais une SPL patrimoniale avec la Région Occitanie, pourquoi pas ? Par contre, on a des questions.

La SPL, on a lu les statuts : dans son objet social, elle fait à peu près tout. Elle achète des locomotives, les rames ; elle les maintient ; elle les transforme ; elle démantèle... Bref, on s'engage dans une politique patrimoniale complète. Il y a deux questions qui émergent : premièrement, alors qu'on s'engage à fond quand même dans cette stratégie patrimoniale où on est propriétaire, il va falloir financer tout ? Avons-nous financièrement les moyens de ça et y a-t-il des alternatives ? Quelles études prospectives ont été faites sur les coûts engagés à long terme là-dessus ? Et deuxièmement, quelle vision avons-nous d'éventuels partenariats ferroviaires, délégataires de services, opérateurs, de nos futurs, encore une fois, délégataires de service public, futur opérateur ? Si la SPL fait tout - acheter, maintenir, transformer, démanteler, former -, alors que deviennent les opérateurs ? Que deviennent les délégataires ? De simples entreprises d'intérim au niveau du personnel ?

Et entendons-nous bien : on peut comprendre que la Région a eu intérêt de récupérer la pleine propriété sur du matériel qu'elle a financé et ça, c'est de la bonne gestion en « bon père de famille », ça a été dit. Mais est-ce qu'on n'a pas intérêt aussi, un peu stratégiquement, à ouvrir toutes les possibilités ? Nous, dans le groupe, on a regardé de près ce qu'a fait la Région Sud, la Région ex-PACA, sur la ligne Marseille-Toulon-Nice et la manière dont elle l'a confiée à Transdev. Et c'est quand même intéressant, puisqu'elle y est partie avec deux partenaires : un partenaire qui est NGE pour la construction du site de maintenance et un partenaire ALSTOM pour la construction de 16 rames. Et tout ça pour 250 millions partagés entre Région Sud et Transdev. Est-ce que vraiment on a bien évalué cette stratégie, qui est une stratégie, encore une fois, de régie quasiment complète par rapport à tout ce qu'elle implique ? Question, Monsieur le Vice-président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Oui.

**M. DAMESTOY.** - Oui Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Allez-y.

**M. DAMESTOY.** - Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération s'inscrit dans le cadre du processus de privatisation du service TER auquel, vous le savez, nous sommes opposés.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous trouvez que la Région est un organe privé ?

**M. DAMESTOY.** - Non, pas du tout.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors ?

**M. DAMESTOY.** - Elle s'inscrit...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, mais attendez.

**M. DAMESTOY.** - La délibération s'inscrit...

**M. LE PRÉSIDENT.** - On reprend la propriété de ce qu'on a payé.

**M. DAMESTOY.** - Non, attendez : j'ai bien dit que cette délibération s'inscrivait dans le cadre d'un processus.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais quel processus ? Le service public reste, enfin ! Je veux dire : c'est une *fake news* totale.

**M. DAMESTOY.** - Du processus de privatisation du service TER.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est une *fake news* totale ! Non.

**M. DAMESTOY.** - Privatisation...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne peux pas vous laisser dire ça, c'est faux.

**M. DAMESTOY.** - Je vais m'en expliquer.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est faux.

**M. DAMESTOY.** - Je vais m'en expliquer.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, mais je sais vos arguments : ils sont faux.

**M. DAMESTOY.** - Il y a quelques mois, ici même, vous avez fait le choix de voter le transfert de propriété du matériel roulant TER vers la Région, première étape préalable à cette privatisation donc, du service TER.

Et aujourd'hui, en toute logique, vous nous demandez de voter pour la création d'une société dédiée à la gestion de ce matériel roulant. Votre choix s'est porté sur une SPL, ce qui nous semble pertinent. Toutefois, cette structure sera génératrice d'un coût en capital immédiat de 226 000 € dont 113 000 assurés par la Nouvelle-Aquitaine - coût qui n'existait pas jusque-là et pour cause. Nous vous rappelons, Monsieur le Président, chers collègues, que le marché du secteur ferroviaire est un marché monopolistique et non pas concurrentiel et que de ce

fait, tout éclatement du monopole existant ne peut être optimal sur le plan économique, car il générera inévitablement des pertes importantes de synergie et d'économie d'échelle. Il y a d'ailleurs bien longtemps que la science économique s'est prononcée sur ces principes. Le plus étonnant, Monsieur le Président, c'est que vous semblez ne pas les ignorer et c'est tout le paradoxe, car, au-delà du coût de la création de la SPL, vous anticipez une hausse des coûts d'acquisition des futurs matériels roulants. Pour preuve, afin de limiter cette hausse, vous envisagez de grouper vos futures commandes avec la Région Occitanie, voire d'autres collectivités, *via* cette SPL.

Mais d'autres coûts encore plus importants sont à craindre dans le cadre de cette privatisation. Je pense notamment à la construction d'un nouveau centre technique près de Bayonne, à l'agrandissement de celui de Limoges et à l'aménagement de quelques autres. Et à quel prix ? Plusieurs de dizaines de millions d'euros, selon ce qui nous a été rapporté en réunion transpartisane, 70 à 90 millions d'euros, selon notre source, aux frais du contribuable, ça, c'est sûr.

Bref, dans un tel contexte, notre groupe décide de s'abstenir sur cette proposition bien que le choix de la création d'une SPL soit pertinent. Voilà. Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues, pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Renaud...

**Mme COUSIN.** - Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - ... Le redira, apportera... Un : je ne veux pas qu'on parle de privatisation, parce que c'est faux. S'il y a un monopole aujourd'hui, le monopole est industriel autour d'ALSTOM. Que je sache, c'est une entreprise privée. Deux : quand on achète des rames, on paie des frais de siège à la SNCF. Aux alentours de 20 %. Donc ce vers quoi on s'engage, c'est des économies. Publiques. Et de l'efficacité. Trois : le centre technique de Bordeaux, on l'a payé en totalité. Je crois que c'était 25 ou 30 millions d'euros.

**M. LAGRAVE.** - 35 millions d'euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** - 35 millions d'euros. Il ne nous appartient pas. Donc ce que vous dites n'a pas de sens. Maintenant, dites-moi si la Communauté urbaine de Bordeaux ou plutôt la Métropole ne gère pas comme elle le souhaite un service public des tramways ? Dites-moi. Simplement. Donc arrêtons ! Arrêtons ce genre de propos qui n'ont rien à voir. Maintenant, sachez que nous sommes en discussion, je parle du dossier précédent. Je viens de signer une lettre avec Alain ANZIANI qui n'est pas, comme moi-même, un affreux privatiseur, parce que, sur la desserte sud de Bordeaux, pour nos RER, la SNCF nous demande de prendre le risque en totalité du calcul des investissements ferroviaires et nous dit : « si ces investissements sont moins chers que prévus, je garde le bénéfice », alors qu'ils ne paient

pas un centime. Donc oui, il y en a marre. Oui, nous voulons une SNCF avec laquelle on travaille, mais oui, il y a des comportements monopolistiques insupportables.

Alain BACHÉ.

**M. BACHÉ.** - Oui, très brièvement Monsieur le Président. Merci d'avoir précisé, cher Renaud qu'effectivement cette délibération avait été votée en Occitanie par la même majorité qu'ici. Merci également d'avoir précisé que cette SPL aurait vocation à s'élargir. En même temps, il faut avoir le constat et l'honnêteté de dire qu'on le fait parce qu'il y a effectivement des problèmes avec l'entreprise publique SNCF et moi, ce que j'espère, c'est qu'il y aurait d'autres collectivités qui nous rejoindront dans cette démarche, parce qu'effectivement, c'est une urgence et c'est une nécessité, si on veut faire fonctionner le train du transport au quotidien. Merci.

**Mme COUSIN.** - Monsieur le Président, s'il vous plait ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui ?

**Mme COUSIN.** - Là !

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pardon. Allez-y, Madame.

**Mme COUSIN.** - Monsieur le Président, chers collègues, lors de la séance plénière du 17 octobre dernier, notre groupe s'est opposé à ce que la Région reprenne la propriété des matériels roulants. Nous considérons que cette reprise de propriété constituait une première étape dans le processus d'ouverture prochaine à la concurrence du réseau TER à laquelle nous sommes tout à fait opposés. En effet, étant fortement attachés au maintien du service public ferroviaire, nous considérons que celle-ci risque de le voir se dégrader encore plus et nous ne pouvons pas l'accepter. En conséquence, avec cette position, nous nous opposerons donc à la création de cette SPL qui s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - *No comment.* Y a-t-il d'autres interventions ? Renaud.

**M. LAGRAVE.** - Oui Président, juste pour répondre à quelques questions. Quand Jean DIONIS dit : qui, qui... Est-ce que vous avez examiné ? Est-ce que vous avez regardé ? La réponse est de savoir qui doit le faire. Nous et tu peux... Enfin, vous pouvez, pardon, ne pas partager ce choix, on peut l'entendre. Nous, on a choisi que ça reste public. D'autres, vous en avez cité, on choisit de finalement donner des trains financés sur deniers publics à des entreprises privées. Et finalement votre solution, Monsieur DIONIS, rejoint celle de Monsieur DAMESTOY, parce que Monsieur DAMESTOY, il dit : « les trains, on avait qu'à les laisser comme ça ». Oui, à la fin, on les donnait à tous les opérateurs privés qui vont répondre aux

appels d'offres. On les donnait, gratos, comme ça, alors qu'on les a payés. Et c'est exactement la même approche que propose Monsieur DIONIS.

*(Intervention hors micro inaudible)*

**M. LAGRAVE.** - Si, c'est gratuit, parce que c'est dans un périmètre...

**M. DAMESTOY.** - Non, ce n'est pas ce que je propose. Mais on pourra en discuter tranquillement...

**M. LAGRAVE.** - Non, mais attendez, je ne vous ai pas interrompu, Monsieur DAMESTOY.

**M. DAMESTOY.** - On pourra en discuter tranquillement.

**M. LAGRAVE.** - Permettez-moi de vous répondre. La vérité m'oblige à vous dire qu'aujourd'hui, par rapport à ces transferts de propriété, nous, on est allé regarder ce qui se passait en Allemagne, ce qui se passait dans d'autres pays. Comme par hasard, c'est bizarre, ils font comme nous. Comme quoi on n'est pas totalement en dehors du temps et de l'espace et ils l'ont fait y a bien longtemps, indépendamment de l'ouverture à la concurrence, parce qu'ils estimaient qu'à un moment donné sur les niveaux de maintenance - et c'est là où je vous réponds Monsieur DIONIS -, il y a de la maintenance qui sera dans l'opérationnel, c'est évident. On ne va pas couper l'opérationnel avec la maintenance de premier niveau. Mais il y a de la maintenance très importante, notamment les opérations mi-vie qui peuvent être faites par la SPL et qui seront faites par la SPL. À la fin, finalement, c'est : qui paie les rames ? C'est nous. Vous dites : « il y a un exemple où ils vont payer finalement la voie, les rames, tout ça, ils vont tout payer ». Regardez bien dans le détail qui va payer le centre de maintenance dans la région à laquelle vous avez fait allusion ; ce n'est pas tout à fait clair. Et j'en reviens puisque, visiblement, je ne sais pas si vous vous êtes parlé tous les deux, mais sur le centre de maintenance, le Président l'a dit : le centre de maintenance de Bordeaux, c'est nous qui l'avons financé. Et je vous confirme, Monsieur DAMESTOY, qu'on financera la rénovation de celui de Limoges. Et heureusement d'ailleurs. Parce que si la Région ne le finance pas, qui paie ? Vous avez quelqu'un qui est d'accord pour payer la rénovation du centre de maintenance de Limoges ? Si vous avez quelqu'un, vous nous le dites. Ça nous évitera de dépenser de l'argent, mais on va le faire. On va le faire de la même manière au sud et on le fera s'il y a des besoins sur tel et tel centre de maintenance, on fera les travaux nécessaires, sur fonds régionaux. Si vous avez un autre financeur, encore une fois, on est complètement preneur.

Après, vous évoquez le monopole de la SNCF. Je vais revenir finalement un peu aux fondamentaux, mais, de grâce, on va arrêter un petit peu les débats qui ne servent à rien du tout. Je vous répète encore une fois qu'ici, là, il n'y a pas de Parlementaires et qu'il y a des gens qui ont voté des lois il y a maintenant plus de 10 ans, donc qu'ils prennent leurs

responsabilités. Et qu'ils disent pourquoi ils ont saucissonné. Ils ont fait tout ça à la découpe. Qui nous oblige aujourd'hui effectivement à reprendre la main sur des décisions. Et, le Président a eu raison de le dire : une SPL c'est à contrôle public. Il n'y a personne... Oui, mais enfin, attendez : c'est quand même un choix ! D'autres ont fait d'autres choix. Nous, on fait ce choix-là. Le service de distribution des billets : on a fait un choix public. Avec les autres autorités organisatrices de transports dans la Région. Nous, on fait des choix là où on nous demande de les faire, mais de grâce, on arrête les faux débats sur lesquels nous, on ne dépend strictement de rien.

Ensuite, pour terminer, bien évidemment que la porte de cette SPL est complètement ouverte. Pourquoi ? Parce qu'on commence à deux : il faut bien amorcer la pompe. Mais je ne vous cache pas qu'on a des contacts avec d'autres. Ne vous inquiétez pas, on travaille aussi. Et donc on va essayer d'ouvrir la porte à d'autres régions si jamais elles veulent venir dans les prochaines années.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, je confirme, par rapport à la réflexion d'Alain BACHÉ. Je confirme que j'ai contacté le Président de Centre-Val-de-Loire, la Présidente de Pays de Loire et la Bretagne. Et la Bretagne, puisque nous avons eu récemment.

**M. DAMESTOY.** - Je peux avoir un mot, Monsieur le Président, s'il vous plaît ? Un mot, pas plus.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui.

**M. DAMESTOY.** - Soit je m'exprime mal, soit j'ai été mal compris. Moi je veux bien qu'on en discute en tête-à-tête paisiblement, pour vous exprimer plus clairement ma pensée, et simplement que l'on dépasse les débats et ces pertes de temps inutiles...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je viens de passer...

**M. DAMESTOY.** - ... Devant tout le monde. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je viens de passer commande sur tout cela.

**M. DAMESTOY.** - OK. Ça marche.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ajoute une chose sur lequel je voudrais que vous soyez attentifs, à ce que fait la Région Nouvelle-Aquitaine, votre Région, ce que font d'ailleurs la plupart des autres régions, même si nous, nous avons un état du réseau qui est vraisemblablement le plus dégradé de France : nous y mettons énormément de moyens, notamment sur ce que l'on appelle les lignes de desserte fine du territoire. Nous n'avons aucun contrôle et aucun moyen sauf des discussions. J'étais encore - Renaud y participait et les services aussi - en visio avec Clément BEAUNE, le ministre des Transports, il y a quelques jours de ça, je ne sais plus... Une semaine ? Non, vendredi dernier. Pour avoir des éclaircissements sur les



fameux 100 milliards, parce que c'est quand même important. Mais je rappelle que les milliards que nous mettons sur les infrastructures, depuis quelques années ou depuis que j'ai pris la présidence de cette Région, n'ont aucune compensation en termes de ressources. Ni de droits. Je ne sais pas quel est le pouvoir public qui accepte ou qui accepterait de payer, commune, intercommunalité, département, alors que nous dépendons pieds et poings liés pour les travaux de SNCF Réseau et de savoir si l'État tiendra bien sa parole. Donc moi, je suis très heureux que la Première Ministre ait annoncé 100 milliards. Très heureux. Mais je suis Saint-Thomas. Voilà.

Sur les acquisitions de rames, je crois que la rame à un étage, c'est autour de 15 millions d'euros. Nous avons engagé la rénovation à mi-vie de 62 rames à Périgueux dans les ateliers de la SNCF : 3 millions d'euros la rénovation à mi-vie de la rame. Nous allons devoir encore acquérir des rames et nous finançons les infrastructures. Et si nous n'avions pas été là, la ligne Limoges-Angoulême ne serait pas en étude ou ne va pas être en étude. Tout ça serait transformé en piste cyclable, comme l'a été d'ailleurs, par rapport à ce qu'a dit Christophe DUPRAT tout à l'heure, une partie de la ligne entre Blaye et Saint-Mariens, parce qu'elle a été recouverte dans ce domaine-là. Et alors, Limoges-Brive, je ne vous raconte pas... Ce que disait Jacky EMON sur Niort-Saintes, sur, plus généralement entre Nantes et Bordeaux, tout cela : voilà. On s'était mis d'accord pour qu'il y ait de côté les lignes nationales compétences État ; on vient nous chercher maintenant et on ne se trouve pas, avec la part de l'État, disponibles, même si je fais confiance au nouveau Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine pour nous aider dans ce domaine-là. Et derrière, il n'y a aucune ressource. Donc, comment peut-on, dans des discussions difficiles, où il y a toujours, vous le savez, le coût des frais de sièges qui sont calculés on ne sait pas comment et on ne sait pas pourquoi, où... ? Qui accepterait de payer 100 % d'un train sans en être propriétaire, sauf en bien de retour ? Enfin, tout ça ne tient pas et tout ça reste à 100 % dans le secteur public. Alors, c'est le secteur public d'une région : oui. Mais est-ce qu'aujourd'hui, les services publics ne sont pas mieux défendus par les régions ?

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Pardon. Je vous remercie.

**N° 08**

Vote sur «Création d'une Société Publique Locale pour la gestion des matériels  
roulants TER »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

- **Non-participation : Communiste, Ecologique, Citoyen (4)**

Pour information : Vote « Non-Participation » de Fanny CASTAGNEDE, Isabelle LARROUY, Frédéric MELLIER et Béatrice TARIOL - Communiste, Ecologique, Citoyen (4)

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, nous passons maintenant aux premiers contrats de mobilité. Renaud.

**M. LAGRAVE.** - Oui Président. Très heureux de pouvoir vous présenter les quatre premiers contrats opérationnels de mobilité et je vais commencer par remercier toutes les équipes du pôle mobilité transports, TIMCV comme on dit dans le langage maison, et les élus qui ont bien voulu travailler depuis maintenant plusieurs mois à la possibilité qui était finalement incluse dans la loi sur les mobilités qui date de 2019. On en avait parlé à de nombreuses reprises. Était prévue donc la création de ces COM (contrats opérationnels de mobilité). Le choix que nous avons fait dans le cadre de ces contrats opérationnels, c'est non seulement de respecter la loi, vous l'avez bien compris, mais d'aller même au-delà en associant d'autres partenaires dans les contrats opérationnels que sont notamment, par exemple, les Conseils départementaux, Nouvelle-Aquitaine Mobilité, des gestionnaires de gares. Toutes celles et ceux qui, finalement de près ou de loin sur ces territoires, s'intéressaient aux questions des mobilités au sens large du terme.

Le choix fait par la Région également, c'était de constituer des contrats de mobilité à l'échelle des contrats de territoire (c'est-à-dire, on ne refait pas le match du découpage, parce que c'était déjà suffisamment compliqué à l'époque), pour mettre en place des contrats opérationnels sur l'ensemble des contrats de territoire. Avec d'abord un temps de présentation de ces contrats opérationnels qui a mis un petit peu de temps, je reconnais, mais il a fallu expliquer aux territoires de quoi on se parlait. Ensuite, des comités de pilotage qui étaient présidés par les élus référents sur chaque territoire pour travailler sur les contrats opérationnels, beaucoup de comités techniques, avant quand même un sujet qui était un peu compliqué, c'est que les territoires ruraux... Je rappelle, des intercommunalités qui, qu'elles aient pris ou pas la compétence, n'avaient pas forcément de personnes dédiées aux questions de mobilité, donc il a fallu passer aussi beaucoup de temps avec toutes les équipes administratives de ces collectivités. Et je voudrais en profiter vraiment pour remercier leur mobilisation sur tous ces territoires. Et puis, un dernier copil de validation de l'ensemble, finalement, d'une feuille de route qui a été travaillée avec l'ensemble des territoires. Quelques exemples qui ont pu émerger déjà des quatre premiers, surtout en partie de la mobilité locale. Alors, que ce soit, par exemple, du transport à la demande, qu'il existe sur le territoire ou parfois qu'il n'existe pas. C'était quand même souvent le cas d'ailleurs. Des études pour planifier justement à la fois des investissements et du fonctionnement sur les mobilités. Je rappelle encore une fois que c'est un des sujets qui

n'était pas forcément à l'ordre du jour depuis de nombreuses années et qui, à l'occasion de la LOM, est venu en délibération dans chaque intercommunalité. Des projets d'intermodalités, parce que sur beaucoup de territoires, vous allez trouver des pôles d'échanges, vous allez trouver déjà des choses existantes. Et, finalement, ces territoires-là se disent : « profitons de ce qu'on a déjà pour essayer de rabattre pour que nos concitoyens puissent profiter déjà des dispositifs ». Et puis des projets qui sont multi-partenariaux et ça, c'est quelque chose qui est très important, parce que le souhait que nous avons eu, c'est de mettre toutes les collectivités, tous les échelons autour de la table sur ces contrats opérationnels.

Donc les quatre premiers vous sont proposés au vote aujourd'hui. Nous en avons six qui sont en cours d'élaboration, donc à la fois les copils deancements, les copils comités techniques. Et j'espère qu'on arrivera dans les prochaines plénières à vous en présenter et à vous en soumettre au vote. Vous voyez la cartographie qui est devant vous et je crois de mémoire qu'on en a une grosse dizaine (même un petit peu plus) en attente qui sont en demande de la part des territoires. On fait au rythme où on peut. Ça prend un petit peu de temps, plus qu'on l'aurait imaginé, mais le but est évidemment à la fin de pouvoir couvrir, vous l'avez compris, l'ensemble de la Région.

En quelques minutes par élu référent : Frédéric pour le contrat opérationnel de Haute-Gironde.

**M. MELLIER.** - Comme il est marqué à l'écran, on était sur quatre EPCI. Il y a eu de nombreux comités de pilotage et en même temps, mine de rien, on est allé assez vite aussi quand même sur l'élaboration. Je pense que ça été 10 mois, mais il faut prendre le temps de l'écoute, du dialogue et donc on a pris ce temps-là en Haute-Gironde, avec un gros travail, je le dis, de Sandrine HERNANDEZ, qui est élue sur le territoire de la Haute-Gironde qui a pris le temps du dialogue. Et il faut réussir aussi à mettre les 4 EPCI autour de la même table, les aider à dialoguer. On est sur un budget de 373 000 euros annuels pour la mobilité locale. On a réussi la mutualisation. Il y avait quatre transports à la demande existants que nous avons mutualisés, une expérimentation d'autopartage, la création de six pôles multimodaux ainsi que 10 pôles routiers. Il est à préciser quand même que sur ce territoire-là, et c'est un élément, ça a été évoqué déjà dans le débat, un élément central, moteur qui est celui du car express qui va permettre de développer les transports. Et enfin, une demande forte du territoire : la possibilité d'avoir une étude autour de Blaye-Saint-Mariens, avec la possibilité offerte par la démarche train léger, en auditionnant des porteurs de projets, en lien avec le Ferrocampus et je confirme que ces COM permettent vraiment une élaboration territoriale, un dialogue territorial et une dynamique territoriale. Et comme ça a été dit par le Vice-

président, je remercie le travail des services, leur écoute et le temps qu'ils ont pu prendre aussi avec les territoires.

**M. LAGRAVE.** - Merci Fred. Pascal, en deux minutes, le contrat opérationnel Vézère-Auvézère.

**M. CAVITTE.** - Deux minutes sur Vézère-Auvézère. Donc Vézère-Auvézère : un territoire au nord de Brive et de Tulle autour de Pompadour, d'Uzerche et de Treignac. Trois territoires qui n'étaient pas OM. Un contrat de 94 500 euros. Sur un territoire, a été privilégiée par les acteurs du territoire une étude de mobilité ; sur l'autre, l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal et du transport à la demande ainsi que du covoiturage autour d'Uzerche ; et sur la troisième, Vézère-Monédières-Millesources, restructurer un service de transports à la demande. Voilà, Monsieur le Vice-président.

**M. LAGRAVE.** - Merci beaucoup Pascal. Je crois qu'Anne-Marie a dû partir, donc vous dire que le contrat opérationnel sur le Sud Vienne... Pardon, je croyais que... Le Sud Vienne comprend un certain nombre d'actions également, notamment par rapport à la restructuration du transport à la demande qui est existant, mais il y a une volonté de pouvoir l'étendre sur le territoire et un certain nombre d'études également qui seront cofinancées par la Région, notamment par rapport à une stratégie qui est souhaitée par le territoire.

Et puis, on termine avec le Vals de Saintonge, donc, que mon ami Jacky m'a demandé de présenter également, pour terminer avec les contrats qui intégreront des actions de mobilité locale et une étude qui sera cofinancée également par la Région, pour pouvoir, je dirais, avoir des actions de mobilité qui soient partagées par l'ensemble des territoires.

Je termine juste d'un mot en vous disant que sur ces territoires, je crois que - et là, en cela, il y a des fois où il faut dire quand ça va bien - l'idée d'avoir ces contrats opérationnels de mobilité permet un vrai dialogue entre l'ensemble des acteurs de la mobilité sur des territoires ruraux, ce qui, il faut le dire, n'était pas forcément le cas auparavant partout et ça permet quand même de faire éclore un certain nombre de dossiers. Voilà Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Oui Madame.

**Mme JOINT.** - Oui, merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Pas de mystère : nous voterons ces contrats opérationnels de mobilité, puisqu'ils vont dans le bon sens, mais étant élue de la communauté de communes Latitude-nord-Gironde, je me permettrai un certain nombre de remarques sur celui relatif à la Haute Gironde. Vous nous annoncez un financement régional à hauteur de 50 % du coût des projets dans la limite de 4 euros par habitant. Pour ma communauté de communes d'un peu plus de 20 000 habitants, cela représente 82 000 euros environ par an, autant dire une misère face à l'ampleur du travail à réaliser. Certes, vous allez me dire qu'il faut raisonner à l'échelle des quatre communautés

de communes concernées par le contrat et tenir compte des budgets que chacune d'entre elles peut y allouer. Et effectivement, au cumul, nous atteignons la barre des 700 000 euros pour l'ensemble de la Haute Gironde, dont 173 000 euros par an, comme l'a indiqué Monsieur MELLIER.

Mais qu'est-ce que 700 000 euros quand tout ou presque reste à faire, pour désenclaver un territoire pour lequel la mobilité est un enjeu qui vire souvent au calvaire pour tous ceux qui doivent se rendre quotidiennement vers la Métropole ? Certes, les fiches actions que vous nous avancez sont riches de propositions intéressantes et seront les bienvenues. Pour exemple, l'autopartage qui mettra en location une voiture électrique et une voiture sans permis dans chaque communauté de communes. Très bien, mais au regard du caractère indispensable de la voiture sur notre territoire pour des milliers d'habitants, cela sera insuffisant. Sans compter que le reste à charge par communauté est de l'ordre de plus de 6 000 euros. Le covoiturage incitatif ensuite, grâce à un système d'indemnisation des conducteurs que leur véhicule soit plein ou vide et une garantie d'attente de moins de 10 minutes pour les passagers. Là aussi, c'est une idée intéressante, mais dont le coût sera important. En effet, l'investissement est déjà estimé entre 60 et 70 000 euros pour six à huit arrêts en Haute Gironde et ce, hors le coût d'indemnisation des conducteurs inévitable pour qu'ils acceptent de jouer le jeu. L'intermodalité enfin, en prévoyant des aménagements autour des gares pour anticiper la mise en place du RER métropolitain. Il s'agit là de structurer l'offre de stationnement. Pour exemple, les projections prévoient un besoin de 136 places supplémentaires sur le parking de la gare de Saint-Yzan, Saint-Mariens. Qui connaît les alentours de cette gare sait pertinemment qu'une telle entreprise foncière n'existe pas. Des solutions de rabattement par lignes de car ou par des aménagements pour les mobilités douces devront donc impérativement être instaurées en parallèle pour encourager les usagers à utiliser ce mode de déplacement plutôt que la voiture individuelle. Toutes ces actions sont bonnes et vont dans le bon sens. Mais si elles ne sont pas menées de front et si elles ne sont pas complétées par des investissements structurants, comme ont pu le dire mes collègues précédemment, Monsieur DUPRAT par exemple, on ne réussira jamais ce désenclavement.

On sait déjà que la mise en place effective de ces projets prendra du temps. Mais du temps, la Haute Gironde n'en a pas. Ce que je dis là, en plus, doit être valable dans un certain nombre de territoires touchés par ces contrats de mobilité. C'est vous qui avez fait le choix d'intégrer les communautés de communes non-organisatrices des mobilités dans ce plan d'action ambitieux : à vous donc de frapper fort, d'y mettre les moyens de suite. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je... Oui ?

**M. MELLIER.** - Juste une remarque. J'entends ce qui est dit, mais enfin, on ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas un car express qui va ouvrir en janvier 2024 sur ce territoire et, je le dis quand même, le développement du RER métropolitain sur Latitude-nord-Gironde, donc les COM viennent en complément de tout ça. Comme j'ai la parole, je vais compléter, parce qu'à la dernière séance plénière, on avait été interpellé sur la situation de Cabanac-et-Villagrains, où on avait déjà pris le rendez-vous. Nous y sommes allés et nous avons résolu le problème avec l'équipe municipale de Cabanac-et-Villagrains. Donc, nous travaillons.

**Mme JOINT.** - Je peux me permettre un commentaire, Monsieur le Président, s'il vous plaît ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, mais très rapide.

**Mme JOINT.** - Oui, ce sera rapide. Quand on parle du train entre Blaye et Saint-André, c'est très bien, il n'y a aucun souci. Moi, je ne vous dis pas qu'il ne faut pas le faire : je vous dis juste que, pour désenclaver le territoire, c'est quasiment un « tout ou rien ». Il ne faut pas se contenter de faire du Blaye-Saint-André, même si c'est nécessaire, ça, il n'y a aucun souci là-dessus. Il faut aussi permettre aux gens de se rabattre sur la gare de Saint-Mariens sans avoir besoin de prendre leur voiture et il faut aussi prévoir le plan vélo, comme on l'a installé sur notre communauté de communes, et autre, comme ça doit se faire ailleurs. C'est ça que je vous dis et c'est ailleurs pour ça qu'on va voter, sans aucune ambiguïté, ces contrats opérationnels de mobilité.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Faites confiance aux élus locaux, Madame.

**Mme JOINT.** - Mais j'en suis, donc, forcément, je leur fais confiance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Renaud.

**M. LAGRAVE.** - Oui, Président. Vous soulignez Madame qu'il n'y a pas de financement. On peut être d'accord avec vous ; la loi sur la mobilité, elle a oublié un tout petit détail technique, c'est : « vous mettez en place des contrats opérationnels avec les intercommunalités rurales qui n'ont pas de versement mobilité, qui n'ont rien, qui n'ont aucun financement. Et débrouillez-vous avec ça ». Je vous signale qu'à ma connaissance, on est à peu près, je crois, la seule région à avoir démarré ces contrats opérationnels et à mettre quatre euros par habitant systématiquement pour les intercommunalités qui n'ont pas pris la compétence. Donc, oui, il faudrait plus de financement. Si, encore une fois, il y en avait plus, on les mettrait dessus.

Je ne reviens pas sur ce que vient de dire Frédéric, parce qu'on ne peut pas attendre : « vous n'avez rien fait, quoi ». Surtout que tout le travail qui a été fait sur le BHNS qui démarrera au 1<sup>er</sup> janvier, on l'a fait avec le territoire. Et, je veux juste y insister, parce qu'il faut bien que l'on se comprenne : c'est les quatre premiers que vous voyez ; il en reste

encore 49 à faire. Donc qu'on se comprenne dès le début. Les choix qui sont faits sur ces contrats opérationnels sont faits avec les territoires. Ce ne sont pas des choix de la Région qu'on pose là à une intercommunalité en disant : « c'est comme ça et pas autrement ». Ce sont les territoires qui ont décidé de nous proposer - et sur lequel nous, on a validé - effectivement, les études par rapport au covoiturage, par rapport aux renforts d'offres, par rapport au TAD, par rapport à tout ce qui a été indiqué dans les quatre premiers. Après, qu'il faille des investissements structurants, ça ne nous a absolument pas échappé. C'est la raison pour laquelle on travaille déjà depuis un certain temps, notamment par exemple sur l'aménagement de l'autoroute pour permettre au Car Express de pouvoir être en direct Blaye-Bordeaux sans tomber dans les embouteillages sur l'autoroute. Et puis, l'aménagement des PEM qui a été effectivement une question qui a été abordée dans beaucoup de contrats opérationnels, nous paraît, nous, le sens de l'histoire. Après vous me dites : « il n'y a pas de foncier ». On verra bien. On va laisser quand même un petit peu travailler. On vote aujourd'hui, on est tous d'accord pour se dire qu'il va falloir quelque temps pour pouvoir rendre tout ça opérationnel. OK. Vous dites : « on n'a pas de temps ». On va en prendre un peu, parce qu'on a un seul souci : c'est que ces contrats opérationnels soient bien co-portés et co-organisés avec les territoires ruraux, qu'ils aient pris ou qu'ils n'aient pas pris la compétence mobilité.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Très bizarre, un certain nombre de critiques : « vous ne concertez pas assez avec les territoires ». Et quand on concerte, ça ne va pas encore ! Bon. Ce n'est pas un peu trop Néo Terra, non, ça ?

Allez, je mets aux voix. Qui est d'avis de les adopter ? Unanimité. Ça fait deux fois.

*(Applaudissements)*

Ça alors ! À mon avis, le champagne va couler à flots Renaud, tu as intérêt à aller faire tes courses.

**N° 09**

Vote sur «Adoption des 4 premiers Contrats Opérationnels de Mobilité »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**10 – SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION : MODIFICATION DU CADRE  
D'INTERVENTION DES AIDES INDIVIDUELLES À LA FORMATION ET DES PRIMES  
D'ENTRÉE EN FORMATION**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons à la sécurisation des parcours de formation. Je passe la présidence à Andréa, parce que j'ai un rendez-vous industriel urgent paraît-il.

**Mme DESROSES.** - Merci Président.

*Sous la présidence de Madame BROUILLE, Vice-président,*

*en l'absence momentanée du Président.*

**Mme DESROSES.** - Juste un petit rappel : vous savez que le 7 février 2022, nous avons voté le plan de réduction des tensions de recrutement qui avait comme intérêt de replacer la sécurisation des parcours de formation comme condition de réussite de l'insertion et de l'emploi et qui avait comme objectif, je vous le rappelle, de remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi en réduisant les tensions de recrutement grâce à deux objectifs : une revalorisation des aides régionales à la formation et aussi une mise en place d'une prime exceptionnelle. Après quelques mois de mise en œuvre, nous avons considéré qu'il y avait besoin de quelques ajustements, de précisions afin d'améliorer et faciliter la mise en œuvre. Ces adaptations sont attendues par les acteurs, notamment les missions locales et Pôle Emploi, qui mobilisent au quotidien ces aides. Juste un petit rappel : les aides individuelles à la formation sont accessibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 en ligne, ont été relevées à 5 000 euros par année de formation et sont, pour des formations qualifiantes, d'une durée maximale de deux ans.

Ces ajustements, ces petites précisions portent premièrement sur la liste des publics éligibles. Cela a été une demande des missions locales, l'ouverture de la prime d'entrée en formation aux chercheurs d'emploi non inscrits à Pôle Emploi. Deuxième petit ajustement sur la localisation des formations concernées. En effet nous ouvrons aux formations situées en périphérie de la Nouvelle-Aquitaine si la formation est plus accessible pour le demandeur qui réside en Nouvelle-Aquitaine mais en proximité des frontières de la Région. Et enfin, sur une amélioration de l'articulation avec l'offre collective de formation programmée par la Région. Concernant les primes d'entrée, juste un petit rappel : c'est une aide de 1 000 euros, qui est accordée aussi aux demandeurs d'emploi de longue durée dont le but est de suivre une formation qualifiante d'une durée minimale de trois mois et le dispositif est mis en ligne depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023. Voilà, Madame la Présidente.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, Monsieur DARTIGOLLES.

**M. DARTIGOLLES.** - J'allais dire « Monsieur le Président », mais chaque fois que je prends la parole, le Président n'est pas là. J'aurais pu lui donner, comme ça, des nouvelles de la famille.

Madame la Présidente, chers collègues. Cette délibération qui assouplit les règlements d'intervention des aides régionales concernant la formation des Néo-Aquitains, va dans la bonne direction et notre groupe Centre et indépendants souhaite le saluer, le souligner.

**Mme BROUILLE.** - Mais ?

**M. DARTIGOLLES.** - Dans un contexte inflationniste fragilisant les demandeurs d'emploi de longue durée, les invisibles, les concitoyens qui ne poussent plus les portes de nos services publics, des ajustements devaient être apportés à l'accès aux aides individuelles et aux primes d'entrée en formation afin de sécuriser des parcours sans couture ni rupture. C'est l'objet même de cette délibération qui innove dans un contexte de tension de recrutement et d'inflation, fluidifie et renforce de manière pragmatique et pertinente l'accès aux droits à la formation avec l'élargissement des aides individuelles aux demandeurs d'emploi en catégorie B, aux autoentrepreneurs, aux personnes dont la formation collective n'est pas disponible dans un délai de trois mois ou situées à plus de 30 km ou bien aux formations dispensées dans un département limitrophe à la Région Nouvelle-Aquitaine avec un accord de réciprocité à la clé. Vous le disiez, Karine, et c'était quelque chose qui était très attendu de la part des prescripteurs et des demandeurs d'emploi.

Également à noter, la salubre simplification concernant le versement des primes à la formation avec l'allègement des pièces à produire pour le paiement de la prime exceptionnelle d'entrée en formation de 1 000 euros pour les demandeurs d'emploi de longue durée ou bien la revalorisation du montant de l'aide accordée par année de formation de 3 000 à 5 000 euros. Autant de mesures d'assouplissement et de simplification, qui vont simplifier concrètement la vie des stagiaires de la formation professionnelle. Des mesures au demeurant un peu austères et techniques, mais qui n'en constituent pas moins de véritables leviers d'action renforçant la lisibilité, la complémentarité des dispositifs et l'accès aux droits, comme le promet la loi du 5 septembre 2018 portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette loi majeure qui a réformé en profondeur la formation professionnelle et l'alternance, avec un nouveau record national de 837 000 contrats d'apprentissage signés en 2022, 70 000 pour la Nouvelle-Aquitaine contre 295 000 en 2017, et donc la philosophie, Madame la Présidente, semble avoir avantageusement inspiré cette délibération empreinte de simplification et de liberté.

**Mme BROUILLE.** - D'autres demandes de prises de parole ? Je vais passer au vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Une adoption à l'unanimité. Madame DESROSES. C'est festival de l'unanimité aujourd'hui, bravo.

**Mme DESROSES.** - Champagne !

**N° 10**

Vote sur «Sécurisation des parcours de formation : modification du cadre d'intervention des aides individuelles à la formation et des primes d'entrée en formation »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Écologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 11 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN ENTREPRISES

**Mme BROUILLE.** - Nous passons sur le règlement d'intervention des aides régionales pour le développement des compétences en entreprises. Madame DESROSES.

**Mme DESROSES.** - Merci Présidente. Je vais être aussi rapide que pour ma première délibération. Vous le savez, la Région porte une politique volontariste sur le domaine de la formation des salariés en relation avec ses compétences, bien sûr dans le domaine économique, dans la formation professionnelle et dans l'aménagement et le développement des territoires et tout l'intérêt, vraiment, est de remettre l'humain au centre des stratégies de développement. Petit rappel donc : entre 2020 et 2022, près de 10 000 entreprises ont pu bénéficier de la politique de développement des compétences. Près de 41 000 salariés en ont bénéficié et en 2020, un fonds de rebond a pu permettre de soutenir les actions des filières et des entreprises, afin de former plutôt que de licencier.

Donc, quatre objectifs ressortent de ce nouveau règlement que je ne vais pas lire, parce que je suis certaine que vous l'avez tous lu. Le but de ce règlement est de mettre l'accent sur les conditions qui vont permettre d'accompagner les salariés les moins qualifiés vers la qualification et la sécurisation de leur évolution professionnelle et du côté des entreprises, il portera principalement son attention sur les efforts de formation soutenant les mutations de l'appareil de production qui permettent de réduire la consommation énergétique et l'empreinte écologique. J'insiste vraiment sur le but de placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur des priorités stratégiques. Voilà, Madame la Présidente.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, allez-y, Madame.

**Mme JOINT.** - Oui, merci Madame la Présidente. Chère Karine. Une courte explication de vote sur cette délibération. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans la plupart des secteurs et de nombreuses transformations du marché de l'emploi, d'une concurrence toujours plus importante et d'une profonde évolution de l'organisation du travail. Le besoin de toujours plus investir dans les compétences est un enjeu majeur pour la compétitivité de nos entreprises. À ce titre, la délibération que vous proposez est importante et emporte toute notre adhésion.

Cependant, nous ne vous cachons pas avoir une petite réserve, comme je l'ai déjà fait savoir en réunion de commission, nous nous interrogeons sur la pertinence de permettre à des grandes entreprises de pouvoir toucher ces aides alors que, quoi qu'il en soit au regard de leur solidité financière, elles formeraient leurs salariés avec ou sans aides régionales. Il

serait peut-être plus pertinent d'axer les aides sur les TPE et PME qui sont des entreprises pour lesquelles l'aide de la Région est bien plus déterminante dans leur choix de former ou non leurs salariés. En dépit de cette remarque, nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Merci Madame JOINT. Monsieur DARTIGOLLES.

**M. DARTIGOLLES.** - Madame la Présidente, chers collègues. Depuis la crise Covid, les relations entre employeurs et salariés connaissent de nombreux bouleversements. Depuis 2020, la politique volontariste de la Région a permis d'accompagner 10 000 entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés tout particulièrement dans la sécurisation de l'évolution professionnelle des salariés ayant un bas niveau de qualification. Soumis à la fois aux démissions, aux abandons de postes de plus en plus fréquents et à une pénurie de main-d'œuvre, les entreprises doivent s'adapter et prendre en compte de nouvelles aspirations de leurs salariés au risque de voir leur croissance freinée par un manque d'attractivité.

Dans ce contexte, la politique responsabilité sociétale des entreprises prend de plus en plus d'importance, avec en point d'orgue des salariés, non plus les seules et traditionnelles revendications salariales ou évolutions de carrière, mais désormais des aspirations au développement durable, à l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle, à l'égalité professionnelle ou bien à la qualité de vie au travail. Au regard des nouveaux enjeux sociétaux et suite aux recommandations de la commission d'évaluation des politiques publiques, la Région a la volonté de placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur de ses priorités stratégiques comme stipulées dans l'incontournable feuille de route Néo Terra.

Cette délibération portant sur un nouveau règlement d'intervention des aides régionales pour le développement des compétences en entreprises répond-elle à ces nouveaux enjeux sociétaux ? En partie, seulement, car si les intentions sont louables, les modalités opérationnelles de mise en œuvre laissent malheureusement à désirer et tout particulièrement celle relevant de l'acronyme AIEI. Lundi dernier, lors de la commission formation, je me suis étonné que les aides prévues dans l'axe 1, celles relatives à l'accompagnement individuel aux entreprises, ne soient réservées qu'aux seules entreprises industrielles. Comme relevé depuis par le CESER, on ne peut que regretter le choix du seul secteur industriel, choix cruellement sous-dimensionné par rapport aux besoins réels et qui, *de facto* exclut les entreprises, les TPE, les PME des autres filières. Si nous validons les objectifs du nouveau règlement avec la nécessaire structuration des fonctions RH, des TPE-PME sur les aspects développement durable, QVT ou de responsabilité sociale, nous suggérons en même temps une ouverture des aides de l'axe 1 à l'ensemble des secteurs

économiques soumis aux tensions de recrutement, comme le BTP, la filière café-hôtel-restaurant ou le service à la personne. Sans cet élargissement, nous ne pouvons que nous abstenir sur cette délibération, car il y a trop loin de la coupe aux lèvres. Merci.

**Mme BROUILLE.** - Madame DESROSES, complément de réponse ?

**Mme DESROSES.** - Oui, alors Daniel avait fait cette remarque lors de la commission. Nous lui avons déjà répondu, mais, effectivement, nous touchons tous les secteurs d'activités ou quasiment tous, avec nos aides collectives de filières et c'est par ce biais-là que nous touchons le plus d'entreprises et de salariés. 80 % de 12 000 salariés en moyenne chaque année. Nous avons fait le choix effectivement, il y a plusieurs années, de n'aider directement que des entreprises industrielles, 100 par an, en raison de notre objectif de réindustrialisation, d'ancrer pour cela des compétences dans les territoires par les formations de leurs salariés et de leur compléter sur le volet compétences de notre action économique en faveur de l'industrie. Et je rappellerai l'Usine du Futur. Normalement, les formations, c'est vraiment la priorité et ça appartient aux entreprises. Donc nous avons fait ce choix-là, il y a quelques années.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Cette feuille est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

**N° 11**

Vote sur «Règlement d'Intervention des aides régionales pour le développement des compétences en entreprises »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

## 12 – JEUN’ESS : TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE AUTREMENT POUR UNE SOCIÉTÉ DURABLE

**Mme BROUILLE.** - Nous passons à la délibération 12. JEUN’ESS : Travailler et entreprendre autrement pour une société durable. Maud CARHUEL.

**Mme CARHUEL.** - Merci madame la Présidente. Donc là, il s’agit de vous présenter ce soir une délibération concernant un accord de conventionnement avec les trois rectorats qui maillent notre Région Nouvelle-Aquitaine, un accord de partenariat pour cinq ans. Il y avait auparavant... Donc, pour développer, pardon, des projets économie sociale et solidaire au sein des établissements scolaires. Auparavant, sur la période 2017-2022, il y avait déjà des accords de partenariat avec les deux rectorats qui sont Poitiers et Limoges, des projets autour des mobilités douces, de l’économie circulaire. Une ressourcerie avait été créée. Et là, l’idée, c’est véritablement de donner la possibilité à l’ensemble des étudiants, des apprentis, des lycéens, de développer ces projets de l’économie sociale et solidaire à l’heure où chacun des jeunes recherche du sens dans leur avenir, entreprendre autrement. Cette porte d’entrée permet d’engager la réflexion, de les mobiliser, de développer leur capacité d’agir, donc, autour de projets collectifs. Ils s’inscrivent... Enfin, cette délibération s’inscrit véritablement dans les politiques jeunesse que nous portons et si vous avez lu la délibération, sur la dernière partie, nous faisons référence aussi au GSEF que nous portons en co-gouvernance. Le GSEF qui est le réseau international de l’économie sociale et solidaire qui est basé sur Bordeaux et qui a vocation à accueillir un forum international sur 2025. Nous sommes en train de candidater et l’idée de ce forum sur 2025, c’est justement de valoriser le travail qui aura été fait par ces jeunes dans ces établissements et vraiment mettre en avant ce que la jeunesse et les projets peuvent être portés par eux.

Par ailleurs, ces accords de partenariat devraient être signés cette semaine - semaine qui sera dédiée, le samedi, à l’ouverture et à la première séance du Conseil régional de la jeunesse. Il y avait du sens à présenter cette délibération cette semaine, de signer les accords dans ce travail, je suis sûre, avec ce Conseil futur régional des jeunes. Voilà. Merci Madame la Présidente.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Madame, allez-y.

**Mme LATUS.** - Madame la Présidente, mes chers collègues. Je tiens à exprimer ma préoccupation face à la délibération que nous sommes appelés à voter aujourd’hui. Alors que le ministère de l’Éducation nationale et les différents organismes d’études nous alertent sur la baisse constante du niveau scolaire de nos enfants, il est difficile de justifier une réduction supplémentaire du temps d’apprentissage des élèves. Je comprends l’importance

de l'économie sociale et solidaire, bien qu'à notre sens, il soit souvent nécessaire de trier dans les projets que vous nous présentez, qui sont malheureusement régulièrement, à l'image de cette délibération, dogmatiques. Vous semblez vouloir imposer à nos enfants une idéologie sectaire alors que nous devrions nous concentrer sur les bases du cursus général et présenter à nos élèves les différents métiers de l'artisanat et les différents cursus d'apprentissage qui permettront une meilleure insertion dans le monde du travail. Nous ne devons pas oublier que la France de demain sera construite par la génération des jeunes d'aujourd'hui. Nous avons le devoir de leur donner les outils et les compétences dont ils ont besoin pour réussir. En réduisant le temps d'apprentissage des élèves, nous faisons un pas en arrière et nous compromettons l'avenir de nos enfants.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération et nous vous demanderons de vous concentrer sur l'essentiel : donner à nos enfants les moyens de réussir et de s'insérer dans le monde professionnel. Nous ne devons pas sacrifier l'avenir de nos enfants sur l'autel des considérations idéologiques et politiques. Merci.

**Mme BROUILLE.** - Pas d'autres prises de parole ? Nous allons passer au vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous en remercie.

**N° 12**

Vote sur «JEUN'ESS: Travailler et entreprendre autrement pour une société durable »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**



### 13 – JEUNESSE - INITIATIVES ÉDUCATIVE : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION ACTIONS ÉDUCATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

**Mme BROUILLE.** - Alors, modification de règlement d'intervention sur les actions éducatives en Nouvelle-Aquitaine. Jean-Louis NEMBRINI.

**M. NEMBRINI.** - Oui Madame la Présidente, chers collègues. Il s'agit de la modification d'une délibération que vous connaissez, parce que c'est cette délibération qui permet aux professeurs dans nos lycées d'élaborer des projets qui permettent aux jeunes de réussir sur notre territoire. Il peut arriver que l'État ait des ambitions qu'il ne peut atteindre que lorsque les collectivités territoriales leur permettent d'avoir les moyens de les réaliser, par exemple des voyages éducatifs, par exemple des projets culturels, qui ne pourraient pas voir le jour s'il n'y avait pas précisément cette délibération. Le budget qui correspond à cette délibération a été voté. C'est 2,5 millions d'euros. Donc que vous avez voté, que nous avons voté lors de l'adoption du budget 2023. Je n'entrerai pas dans le détail de cette délibération : elle est très précise. Elle permet de construire l'égalité des chances et d'accéder à l'ascenseur social sur notre territoire. Et l'accès aux possibilités offertes par cette délibération est lié à la réalité sociale de l'établissement, du lycée, autrement dit : un lycée professionnel, un lycée rural, un lycée qui relève de la politique de la ville, un lycée dans l'IPS aujourd'hui (autrement dit, les conditions, la réalité sociale du lycée est différente), et bien peut accéder à davantage de projets qu'un autre dont la situation sociale ou la situation géographique sera plus favorisée.

Simplement, quatre directions. La première, ce sont les projets que je viens d'évoquer (les voyages éducatifs, l'action culturelle). Je vous rappelle que, par exemple, nous favorisons les sorties culturelles sur les grands lieux, ma chère Charline, les grands lieux de culture de la Région. Sachant par exemple que quand dans un lycée, il y a des élèves qui n'ont pas pu accéder au Louvre, voire au Musée d'Aquitaine, aux grands lieux culturels, il y a de l'inégalité sociale, vous le comprenez bien.

Le deuxième axe, ce sont des grands projets d'envergure que peuvent construire des lycées, un lycée ou un autre lycée et nous offrons la liberté aux équipes enseignantes de pouvoir les réaliser.

Le quatrième axe, ce sont des résidences d'artistes : la possibilité autour de la résidence d'un artiste dans un établissement d'organiser le contact avec les œuvres, la création artistique. Là aussi, vous comprenez bien que nous construisons de l'équité sociale et de l'ascenseur social.

Et puis enfin, c'est l'axe appelé « kiosque ». Savez-vous que dans notre Région, il y a une quarantaine de journaux écrits ? Journaux écrits derrière lesquels il y a des journalistes qui présentent la réalité de leurs territoires sur des bases professionnelles. Vous voyez, ce n'est pas les réseaux sociaux qui informent : ce sont des journaux qui parlent des territoires. Une quarantaine. Hé bien nous offrons la possibilité à chaque lycée d'émarger gratuitement à deux de ces quotidiens ou hebdomadaires et celui éduque aux valeurs de la République ; cela éduque aux valeurs de la démocratie et à la construction de l'information dans notre démocratie. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, allez-y, Monsieur.

**M. DIALLO.** - Merci Madame la Vice-présidente. Chers collègues. Je voudrais pour commencer saluer la réactivité du Vice-président NEMBRINI, puisqu'en commission, nous avons notamment évoqué l'absence de la formation aux premiers secours dans ce règlement d'intervention et je note qu'effectivement, dans ce qui nous est présenté aujourd'hui sur cette délibération, cela a été rajouté, parce que c'est essentiel et le Président NEMBRINI en avait attesté. Monsieur le Président... Madame la Présidente, et chers collègues, pour autant, j'aimerais attirer l'attention de notre assemblée sur une première question peut-être sur l'urgence de proposer au Conseil régional cette modification. On sait que - je crois que c'est le 1<sup>er</sup> avril - sera installée l'assemblée régionale des jeunes et peut-être aurait-il été plus judicieux de recueillir aussi l'avis de cette jeunesse que nous voulons consulter. Mais, globalement, on se réjouit tous ensemble je crois du budget conséquent alloué à ces actions éducatives, d'autant qu'il faut le rappeler, elles sont, le plus souvent, des mises en application opérationnelle de programmes scolaires.

Je continue juste pour évoquer une autre interrogation sur le volet 1, notamment sur les critères à respecter pour l'éligibilité des projets. On note que le périmètre est vraiment... Il nous semble assez insuffisant sur l'engagement citoyen et l'esprit d'entreprendre. On aurait aimé des développements plus conséquents.

Il y a également, Monsieur le Vice-président, chers collègues, l'importance des séances de prévention qui sont pour nous essentielles, notamment pour protéger les enfants contre la pornographie. Il nous semble que ça ne ressort pas assez de ce règlement.

Ce qui apparaît également de véritablement surprenant dans ce nouveau RI, c'est la limitation imposée aux établissements de ce ne pas solliciter auprès de la Région plus de 6 000 euros annuels, donc ce qui est nouveau, pour financer tous ces projets d'actions éducatives et ceci que ce soit pour le lycée de 1 800 élèves ou une MFR de 30 jeunes. Donc, au niveau financier, il nous semble quelques reculs à noter, mais, globalement, nous

sommes assez favorables à ce nouveau règlement intérieur d'intervention, que nous voterons, bien sûr. Merci beaucoup.

**Mme BROUILLE.** - Merci Monsieur DIALLO. Madame FRANCESCHINI.

**Mme FRANCESCHINI.** - Merci Madame la Présidente. Que ce soit le fait de financer des sorties pédagogiques, des voyages scolaires ou de faciliter l'accès à la presse locale des plus jeunes, nous soutenons bien évidemment, une large part des actions pédagogiques menées dans le cadre de cette délibération.

Cependant, à côté de ça, il y a un certain nombre d'actions sur lesquelles nous sommes beaucoup plus réservés. Sur les fameuses résidences d'artistes par exemple, nous n'y sommes pas foncièrement opposés, sur le principe, mais quand nous regardons les modalités de ce que vous proposez, il y a de quoi s'insurger. Déjà, je ne vous cache pas que, pour certains, on se demande où est l'art. Mais surtout quand on voit que ces artistes sont rémunérés 60 euros brut par heure - je répète : par heure - on se dit qu'il y a une forme d'indécence dans cette rémunération et qu'il faudrait sérieusement serrer la vis.

Sur les actions éducatives maintenant, vous le savez, le groupe Rassemblement national est particulièrement vigilant sur la question de la neutralité de nos lycées. Malheureusement, comme on l'a déjà vu, ce critère n'est pas toujours respecté quand vous faites intervenir des associations dans nos lycées, ce qui interroge sur les méthodes de sélection de ces intervenants politisés et militants. Et quand vous indiquez vouloir recentrer les projets, financer autour de Néo Terra de l'écologie, des enjeux d'égalité et connaissant votre conception de ces notions, on s'inquiète sur la présence, par exemple, d'extrémistes verts, d'associations *wokistes* ou encore immigrationnistes pour répandre leur propagande dans nos classes. C'est pourquoi nous nous abstiendrons dans cette délibération et serons particulièrement vigilants sur le respect de la neutralité de nos établissements d'enseignement. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Madame LARROUY.

**Mme LARROUY.** - Merci. Monsieur... Madame la Vice-présidente, chers collègues. Nous avons bien entendu le rappel du manque de financement d'Éducation nationale par l'État et nous sommes d'accord avec vous. Les collectivités territoriales ont à assumer les investissements de fonctionnement et de bâti des établissements publics (les EPLE), les frais de fonctionnement par le forfait d'externat, pour les établissements privés sous contrat. En dehors de ces obligations légales, les collectivités locales peuvent financer la politique des projets éducatifs, artistiques, culturels, d'orientation, ainsi que les voyages scolaires. Sur ce point, la politique du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine est volontariste. Nous tenons à la saluer.

Ce nouveau règlement d'intervention prend en considération la nécessité de moduler les aides apportées aux établissements selon trois critères auxquels nous adhérons. Nous souhaitons bien sûr socialement et territorialement. Il existe pour cela un nouvel outil de calcul, très utile, celui de l'indice de position sociale, l'IPS, dont les résultats ne sont rendus publics que depuis cette année. Il dit qui va où à l'école. En effet, si on prend l'exemple des Pyrénées-Atlantiques, loin d'être le département le plus défavorisé, nous voyons que les établissements privés sous contrat tiennent le haut de la liste. Sur les 28 LPO et lycées professionnels, pour les 10 premiers de la liste, les deux premiers sont des lycées privés ; en tout, sept sont privés et trois seulement sont des établissements publics. L'ensemble des neuf établissements privés sont dans les 16 premiers. Sur les 30 lycées généraux et technologiques, 14 sont des établissements privés. Sur les 10 premiers, quatre seulement sont publics. Le problème est de savoir ce qu'ont fait de l'argent public, d'abord, de façon générale, selon le principe que l'argent public va au service public, ensuite, dans le cadre exclusif de la loi qui impose de donner de l'argent public au privé.

Nous savons dans quelles difficultés se trouvent les EPLE (établissements publics locaux d'éducation) en particulier suite à l'augmentation inédite du coût de l'énergie depuis son ouverture à la concurrence. C'est une question sur laquelle nous devons encore nous pencher. La marge de manœuvre des EPLE est de plus en plus réduite et ils n'ont pas d'entrée de frais d'inscription, pas de recours à des fondations privées confessionnelles, de moins en moins de ressources liées à la taxe d'apprentissage pour les LPO et les LP. La concurrence public/privée est, de plus, en leur défaveur. On voit se dessiner une éducation à deux vitesses. Plusieurs analyses de cette situation ont été publiées ces jours-ci dans la presse. La proposition faite par le Ministre Pap NDIAYE d'obliger les établissements privés à scolariser les élèves boursiers n'est pas vraiment pour rassurer. Nous savons tous que les établissements privés choisissent les élèves et ils inscriront les meilleurs élèves boursiers, laissant dans le public les élèves cumulant les difficultés. Les lycées publics, les lycées généraux, professionnels et agricoles doivent être particulièrement aidés et soutenus, c'est bien là notre responsabilité d'élus de collectivités territoriales. N'oublions pas que les électeurs nous font confiance pour garder la qualité et la capacité des services publics en général, seule richesse de celle et ceux qui n'ont rien. La situation est grave et les attaques constantes.

Nous entendons l'argument qu'il arrive que des familles... Que des enfants de familles pauvres soient enseignés dans certains établissements privés sous contrat. Cela est loin d'être la majorité des cas, mais c'est pourquoi nous demandons que les établissements privés sous contrat soient subventionnés selon leur indice de position sociale, jusqu'à 100 par exemple, un peu en dessous de la moyenne nationale. Les autres ne reçoivent que la

subvention au niveau qu'indique la loi, ce qui est déjà trop. Nous ne voulons pas de concurrence organisée avec les établissements du secteur public. Nous serons vigilants lors des GIA lorsqu'il s'agira de voter les subventions extra-légales aux établissements privés et nous écouterons avec intérêt quels pourraient être les arguments avancés. Malgré la non-prise en compte de notre demande, nous considérons que les propositions de la délibération représentent une petite avancée dans notre sens. Nous voterons cette délibération.

**Mme BROUILLE.** - Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, Jean-Louis. Oui, merci Madame...

**M. NEMBRINI.** - Merci Madame la Présidente. Isabelle, au prochain GIA, nous reviendrons sur la manière dont nous discriminons les établissements. Lors de la commission, nous avons déjà abordé cette question, y compris dans le détail, mais je n'avais pas en tête tous les arguments. J'ai fait faire une analyse : la manière dont nous discriminons les établissements en fonction de leur situation, ce que j'ai dit en quelques mots tout à l'heure, recoupe déjà très largement ce qu'apporterait l'IPS, la prise en compte de l'IPS. Mais nous y reviendrons dans le détail. Et pour la précision, on me dit : à 82 %, on recoupe la possibilité supplémentaire qu'offrirait l'IPS si on la prenait en compte pour discriminer les établissements. Nous y reviendrons, je m'y engage. Pour le moment, un jeune est un jeune, le Président l'a exprimé lors d'une réponse je crois à Karfa DIALLO, il y a déjà deux ou trois plénières et donc, nous en restons là.

Cher Karfa DIALLO, le calendrier. J'ai pris la précaution tout de même d'interroger les chefs d'établissement qui ont explicitement demandé à ce qu'on ne retarde surtout pas le vote de cette délibération, parce que sinon les projets du deuxième et troisième trimestre ne pourraient pas être pris en compte par les Conseils d'administration, si on avait attendu la prochaine plénière. Voilà la réponse. Parce qu'effectivement, la concomitance entre ces deux grands événements (le vote de cette délibération et puis le très grand événement qu'est l'Assemblée régionale des jeunes) ne nous avait pas échappé. Ça, c'est une première réponse.

Ensuite, nous avons effectivement inclus dans cette délibération une somme. 6 000 euros pour le volet un. 6 000 euros pour le volet deux. Ça peut être plus ; ça peut être deux fois 6 000 d'ailleurs. Ça peut être moins en fonction de la situation ; c'est une moyenne, ceci. En fonction de la situation. Je vous précise qu'il y a un comité de suivi de cette délibération, qu'avec les collègues, Yasmina notamment, Yasmina BOULTAM, nous suivons très précisément. Je regarde (et Yasmina également) la liste des établissements qui sont concernés par cette délibération et nous veillons à ce que les éléments sociaux, géographiques que j'ai évoqués tout à l'heure soient vraiment pris en compte. On essaie

vraiment de ramener à chaque fois à nos valeurs fondamentales, les valeurs de la République. Je vous rassure, chers collègues à ma droite, mais également les questions de l'ascenseur social. Nous y revenons sans cesse. Est-ce que nos décisions reviennent toujours à ces valeurs fondamentales ? Voilà. Je voulais vous rassurer là-dessus.

Ensuite, les contenus, cher Karfa DIALLO. Mais bon Dieu ! Derrière cette délibération, il y a des équipes de professeurs. Il y a le choix des équipes de professeurs. Et nous ne sommes pas sectaires, si je puis dire. Évidemment, nous veillons à ce que cette délibération et les choix faits par les équipes servent les grands objectifs politiques de la Région. Je n'ai pas moi-même cité la feuille de route santé, mais il fallait bien la prendre en compte. Et c'est au nom d'ailleurs de cette feuille de route santé que nous avons pris en compte votre proposition, cher Karfa DIALLO, concernant les premiers secours. Bien sûr, la feuille de route Néo Terra, dont les jeunes eux-mêmes nous demandent à ce qu'elle soit prise en compte plus explicitement. Ils le demandent aux professeurs sur le plan scientifique ; ils le demandent sur le plan des actions qu'ils veulent conduire ; ça recoupe d'ailleurs la délibération précédente qui a été votée également. Et donc, évidemment, cette liberté des équipes pédagogiques doit être l'apanage des professeurs de l'école publique, comme de l'école privée sous contrat qui sont soumis aux mêmes valeurs. Ça doit être évidemment pris en compte et la délibération doit laisser cette liberté et du coup, elle ne peut pas aller dans tous les secteurs de précision que vous pourriez souhaiter. Ça serait s'approprier la liberté de l'enseignement qui est au cœur du code de l'éducation.

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup. Nous allons passer au vote : y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

**N° 13**

Vote sur «Jeunesse - Initiatives Éducatives : Modifications du Règlement d'Intervention Actions Éducatives en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Écologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

## 14 – PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Mme BROUILLE.** - Nous passons sur les prescriptions de la révision de la charte du PNR Périgord-Limousin, ses modalités, sa mise en œuvre, avec Andde SAINTE-MARIE.

**M. SAINTE-MARIE.** - Chère Présidente Andréa BROUILLE et chers collègues, le PNR Périgord-Limousin a été créé en 1998 par décret du Premier Ministre. Son classement a été renouvelé en 2011 et arrive donc à échéance le 26 août 2026. Aussi, afin d'obtenir le renouvellement de son classement avant cette échéance, le comité syndical du Parc Naturel régional Périgord-Limousin, lors de sa séance du 25 octobre 2022, a approuvé le nouveau périmètre d'étude et a sollicité donc le Conseil régional pour engager officiellement la prescription de la révision de sa charte.

Cette délibération et son contenu s'inscrivent dans une étape réglementaire prévue par le code de l'environnement. En effet, la procédure de renouvellement de classement est engagée par une délibération motivée du Conseil régional qui, d'une part, prescrit la révision de la charte, détermine ensuite un périmètre d'étude et enfin définit les modalités de l'association des collectivités territoriales concernées et de leur groupement ainsi que celle de la concertation avec les partenaires intéressés. C'est donc cette délibération que je vous propose aujourd'hui d'approuver. Si la nature de la délibération proposée est réglementaire, elle constitue néanmoins une opportunité d'affirmer certaines positions régionales.

D'une part, le périmètre d'étude est étendu par rapport au périmètre actuel, signe de l'intérêt témoigné par les communes voisines du PNR pour la démarche. Un parc qui s'engage de s'étendre est un bon signe quant aux services qu'il délivre localement. La Région soutient cette démarche et approuve ainsi le périmètre d'étude, fruit d'un compromis entre cohérence territoriale d'une part et volonté politique locale. Un parc légèrement étendu peut, potentiellement, être un parc renforcé par sa base aux bénéficiaires de la richesse de la gouvernance, de la visibilité, de la crédibilité et de l'efficacité de ses actions. Les trois années à venir et le processus de rédaction de la charte permettront je crois de confirmer ou infirmer ce périmètre avant d'adopter un nouveau périmètre définitif pour la nouvelle charte pour la période 2026-2041. L'animation aussi de la démarche est confiée donc au Syndicat mixte d'animation du PNR. C'est une opportunité de rendre de nouveau visibles ces travaux auprès de tous les acteurs du territoire à commencer par les communes. La délibération et la convention associée visent donc à mettre le Syndicat mixte en situation de responsabilité. Le Syndicat anime la rédaction d'une nouvelle charte qu'il sera par la suite chargé de mettre en œuvre avec tous ses signataires lorsqu'elle sera bien sûr approuvée. Le pari de la Région

dans cette délibération, c'est la responsabilisation du territoire. Les moyens d'accompagner, encadrer, voire réorienter les travaux notamment pour renforcer la place des milieux naturels et donc du fameux « N » de « PNR », dans la charte, sont néanmoins préservés. La Région, en tant que membre du Syndicat mixte, influe au sein de sa gouvernance. La Région également en tant que financeur du processus de révision de la charte, peut, le cas échéant, orienter ces travaux. Et enfin, la Région, par la compétence qui lui est confiée par le code de l'environnement, devra, au bout du bout, délibérer sur la charte à la fin du processus et sera donc *de facto* associée étroitement aux travaux tout au long des années à venir.

Je vous propose donc de soutenir cette délibération comme signe d'un juste équilibre partenarial entre des attentes et des responsabilités situées au niveau d'un territoire rural et des compétences et enjeux portés par la Région Nouvelle-Aquitaine, notamment au niveau de la transition écologique. Voilà chère Présidente et chers collègues. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Avant votre soutien à cette délibération, y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, allez-y, Madame.

**Mme WERBROUCK.** - Madame la Présidente, chers collègues, une seule intervention pour les deux délibérations, 14 et 15. En décembre dernier, nous nous étions abstenus sur la stratégie régionale en faveur des PNR car nous restons assez critiques sur la manière dont ils sont gérés, notamment sur le poids des dépenses de fonctionnement. Sur le principe, nous sommes pleinement favorables à l'existence des PNR, à partir du moment où ils servent principalement à protéger un patrimoine naturel remarquable de notre Région. Nous reconnaissons sans mal certains de leurs apports indéniables que ce soit sur la préservation de la biodiversité ou le développement du tourisme local. Cependant, leur gestion est loin d'être optimale et c'est sur ce point que nous souhaitons, une fois encore, vous alerter.

En ce qui concerne le PNR Périgord-Limousin, au-delà de nos critiques sur sa gestion, il apparaît que le coût global de la révision de sa charte paraît quelque peu prohibitif. En effet, les dépenses prévisionnelles sur la période 2022-2026 sont estimées à 528 000 euros et sont à hauteur de 100 000 euros pour la seule année 2023. Toutes ces dépenses pour une simple révision de la charte sont-elles vraiment justifiées ? Quand on sait que la Nouvelle-Aquitaine contribue déjà très largement à son fonctionnement à travers sa contribution statutaire et ses subventions aux différents programmes d'action. Rappelons que ce parc a vu sa seule contribution statutaire 2022 augmenter d'environ 7 % pour dépasser la somme de 600 000 euros.

En outre, nous n'étions pas favorables à la création des PNR du Médoc et de Gâtine-Poitevine qui ne paraissent pas répondre à une priorité sur les territoires concernés. Dans le Médoc, le risque est d'en faire une sorte de réserve naturelle alors que l'enjeu prioritaire est



d'en faire un territoire dynamique économiquement. En ce qui concerne celui de Gâtine, ce territoire a aussi grand besoin de développement économique notamment au niveau industriel et ce nouveau parc ne permet pas de répondre à cet enjeu. Alors que la situation financière de certains parcs est particulièrement tendue, créant une tendance générale à la hausse des contributions financières des différentes collectivités, ces nouveaux parcs ne font qu'alourdir la facture du contribuable. En décembre, vous évoquiez la somme d'environ 6 millions d'euros par an pour soutenir les PNR. À combien finira-t-elle par monter et ce coût sera-t-il supportable par notre collectivité, qui doit maintenant gérer la compétence NATURA 2000 transférée par l'État ? Nous en restons très dubitatifs. C'est pourquoi, sans remettre en cause le principe des PNR, nous nous abstenons sur ces deux délibérations. Merci.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à la majorité. Je vous remercie.

**N° 14**

Vote sur «Prescription de la révision de la charte du parc naturel régional Périgord-Limousin et modalités de mise en œuvre »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Mme BROUILLE.** - Nous restons avec Andde SAINTE-MARIE pour l'approbation des contrats du parc, délibération numéro 15.

**M. SAINTE-MARIE.** - Oui, donc, vous l'aurez compris, la Région soutient financièrement les parcs naturels régionaux par deux voies principales : d'une part, la Région en tant qu'adhérent des Syndicats mixtes de gestion des PNR verse à chacun d'entre eux une cotisation statutaire annuelle ; d'autre part, la stratégie régionale en faveur des PNR approuvée le 15 décembre dernier prévoit une forme de contractualisation dite « contrats de parcs ». Ces contrats permettent d'établir une stratégie pluriannuelle mise en œuvre localement par le PNR pour porter des sujets à la convergence entre les enjeux locaux et les enjeux régionaux, notamment la mise en œuvre de Néo Terra. Ils donnent le cadre permettant de financer annuellement des programmes d'action conduits par les PNR et d'insister, comme je l'ai dit déjà, sur le « N » de « PNR ».

Je vous propose aujourd'hui donc de délibérer sur le projet de contrats de parcs sur la période 2023 à 2026 avec le PNR Marais-Poitevin. Le Marais-Poitevin est la première zone humide française de la façade atlantique. Elle offre des richesses écologiques, biologiques, socioculturelles et paysagères uniques qui justifient son classement en PNR. Les services environnementaux de cette vaste zone humide (régulation et assainissement de l'eau, production primaire et captation du carbone), accueil d'une biodiversité remarquable, sont essentiels et doivent faire l'objet d'actions fortes et immédiates.

Ainsi donc, le contrat de parcs du Marais-Poitevin est structuré autour de quatre objectifs prioritaires assortis d'indicateurs chiffrés et majoritairement tournés vers les milieux naturels. Premièrement : préserver et reconquérir les prairies humides du Marais-Poitevin. La surface en prairie dans les communes classées du Marais-Poitevin est actuellement de 32 373 hectares. L'objectif, pour nous, étant de maintenir cette surface en prairie à l'horizon 2029. Deuxièmement : renouveler la trame arborée dans le Marais en replantant 5 000 arbres par an, soit 20 000 arbres d'ici 2026, pour faire face à l'épidémie de la chalarose du frêne qui modifie le paysage en profondeur. Troisième point : atténuer et adapter au changement climatique, doubler la production d'énergie renouvelable sur le territoire en 2030, par rapport à 2015. 1 247 kilowattheures en 2030 contre 636 kilowattheures en 2015. Cette production s'appuiera sur un mixte énergétique. Quatrième et dernier point : accompagner les acteurs locaux dans la transition écologique. L'objectif est d'accompagner 40 exploitations agricoles d'ici fin 2026, au travers de plan carbone. Les actions opérationnelles inscrites dans le programme d'action annexé aux contrats de parcs doivent permettre d'atteindre ces objectifs

à l'horizon 2030. Le contrat de parc du Marais-Poitevin intègre aussi 14 actions pour un coût total prévisionnel de projets de près de 3 380 000 euros. La Région indique dans ce contrat qui vous est proposé aujourd'hui qu'elle pourra apporter un financement maximal de 1 million sur la période 2023-2026.

Outre ce contrat avec le PNR Marais-Poitevin, la délibération également proposée permet de renouveler le conventionnement avec le pôle d'équilibre territorial et rural de la Gâtine-Poitevine, le PETR. Celui-ci est en effet missionné par la Région depuis 2018 pour porter l'élaboration de la charte du projet de parc naturel régional de Gâtine-Poitevine. Après une phase de diagnostic, puis de concertation, le PETR propose cette année à ces différents partenaires, dont la Région, une première version de la charte. La qualité de la conduite du projet et des discussions, la légitimité non remise en cause du PETR pour conduire l'exercice permettent je crois de proposer une nouvelle convention pour la période 2023-2026. Elle fixe également un maximum de soutien régional pour l'élaboration de la carte de 100 000 euros annuels et de financement d'action dite de préfiguration pour un montant maximal de 60 000 euros.

**Mme BROUILLE.** - S'il vous plait. Merci.

**M. SAINTE-MARIE.** - Ces montants ne sont pas mobilisés intégralement chaque année, je tiens à le préciser. La charte pourrait, selon le calendrier actuel, être approuvée dans le courant de l'année 2026. J'en ai terminé. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Nous allons procéder au vote de la délibération, approbation des... Intervention, pardon. Allez-y.

**Mme CASSIN.** - Madame la Présidente. Ce matin, je n'ai pas pu parler lors des propos liminaires, alors que Nicolas FLORIAN, le Président de notre groupe, n'avait parlé que six minutes. Je voudrais calmement, mais non moins sereinement, dire combien je suis choquée, mais pas uniquement en tant que Deux-Sévrienne, par les évènements de ce week-end à Sainte-Soline. (*Réactions dans la salle*) Excusez-moi, mais je pense que j'ai le droit de m'exprimer, comme chacun d'entre vous dans cet hémicycle.

**M. SAINTE-MARIE.** - Quel rapport ?

**Mme CASSIN.** - Je rappelle qu'il y a eu enquête publique et que ces constructions ont été autorisées. Doit-on, Madame la Présidente, ne plus respecter les enquêtes publiques ? Je rappelle également que la Préfète avait interdit cette manifestation. Doit-on, Madame la Présidente, ne plus suivre les consignes de l'État ? Madame la Présidente, après ces évènements, comment expliquer aux Néo-Aquitains qu'ils doivent respecter les décisions prises dans cet hémicycle ?

J'aimerais apporter le point de vue résumé de l'Agence de l'eau qui se base sur des études faites à leur demande de 2007 à 2019 au sujet des bassines de Vendée. Au regard des relevés, l'étude conclut à une remontée de la nappe et à une augmentation des niveaux d'eau également sur le niveau du marais. C'est un bureau d'études neutre associé à une consultante indépendante en politique environnementale que tout le monde peut consulter. Nous parlons ici du Marais-Poitevin, de la deuxième zone humide de France. C'est une part de l'histoire du sud des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime et de la Vendée. Il est important de soutenir cette zone humide et nous en sommes tout à fait convaincus. Depuis l'an 1850, les habitants ont commencé à travailler ensemble à l'aménagement de ces marais. Aliénor d'Aquitaine s'est penchée sur le sujet (le marais séché et le marais mouillé). Ce sujet fut suivi en 1586 par Henri de Navarre, futur Henri IV. Un petit peu d'histoire ne fait jamais de mal. Notre groupe...

**Mme BROUILLE.** - S'il vous plait !

**Mme CASSIN.** - ... Votera pour cette délibération et nous pourrons ainsi ajouter à l'histoire des marais le nom de la Nouvelle-Aquitaine par le biais de ce contrat territorial du Marais-Poitevin, mais nous apporterons, vu les événements de Sainte-Soline, tout notre soutien aux agriculteurs et aux forces de l'ordre.

**Mme BROUILLE.** - Monsieur GAMACHE. Non, c'est bien celui-là.

**M. GAMACHE.** - Merci Madame la Présidente. Chers collègues. Je vais être très bref et revenir sur les rails du sujet concernant cette délibération d'approbation des contrats de parcs qui est importante, autant que le sont les PNR dans leur rôle d'expérimentation, d'innovation sur des territoires qui le méritent, des territoires qui le portent avec enthousiasme et j'inclus dedans le Médoc - je pense qu'Henri ne me contredira pas - et la Gâtine-Poitevine, contrairement à ce que j'ai pu entendre. Nicolas THIERRY lors de la première séance de ce mandat vous disait que nous serions une opposition constructive. Aussi nous savons saluer ce qui va dans le bon sens et pour cette délibération, nous nous félicitons qu'elle s'inscrive dans la continuité du mandat précédent et nous voterons donc favorablement. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Nous allons donc procéder au vote de l'approbation des contrats de parcs dont celui du Marais-Poitevin. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Ces deux délibérations donc sont adoptées à la majorité. Je vous remercie.

**N° 15**

Vote sur «Parcs naturels régionaux : approbation des contrats de parcs »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Mme BROUILLE.** - Nous passons sur la convention-cadre Re-Sources par Guillaume RIOU.

**M. RIOU.** - Merci Madame la Présidente. Mesdames, messieurs, chers collègues.

**M. RIOU.** - S'il vous plaît. Je vais vous parler de ce qu'il se passe concernant les milieux aquatiques sur cette fameuse deuxième zone humide de France, le Marais-Poitevin, 78 000 hectares de Niort à son exutoire la Baie de l'Aiguillon, non loin de La Rochelle, de l'île de Ré, dans ce secteur, irrigué par un fleuve côtier, la Sèvre niortaise et des affluents, au nord, la Vendée, plus au nord-ouest le Lay et au sud, le Curé.

Il s'agit donc d'une convention-cadre qui nous amène sur plusieurs années, de 2023 à 2025, pour faire de l'évaluation permanente entre les différents acteurs sur l'évaluation, le fonctionnement de cette zone humide. Là, il n'est nullement question ni de gestion quantitative de l'eau ni de gestion d'eau potable, mais bien de milieux aquatiques : l'amélioration de la connaissance, l'intervention foncière, la planification, les plans d'action, le portage de la communication, la mise en place d'outils communs. Il s'agit bien de mettre un certain nombre d'outils communs en place et de mettre notamment ce qu'on appelle les CTMA (les contrats territoriaux de milieux aquatiques) des rivières, des affluents de la Sèvre niortaise. Un certain nombre de partenaires sont embarqués dans l'histoire : le PNR du Marais-Poitevin, le Conservatoire des espaces naturels. Vous avez tout ça dans la présentation. Le Conservatoire naturel des Pays de Loire, la Ligue de protection des oiseaux, etc.

**M. RIOU.** - Voilà. Non mais comme je vois que le sujet n'intéresse pas forcément grand monde, on va peut-être assez rapidement mettre au vote. Je vous préviens, ça va être un peu long parce que j'ai cinq délibérations qui vont suivre, donc j'espère que je ne vais pas trop vous lasser.

**Mme BROUILLE.** - OK.

**M. RIOU.** - Donc on peut peut-être mettre au vote, Madame la Présidente, cette première délibération...

**Mme BROUILLE.** - Oui, puisque...

**M. RIOU.** - ... Concernant ce contrat territorial du Marais-Poitevin. Merci.

**Mme BOURDIN.** - On peut intervenir ou on n'a pas le droit ?

**Mme BROUILLE.** - Je ne sais pas, parce que, vu l'écoute effectivement de l'assemblée pendant que mon collègue Guillaume RIOU faisait la présentation de cette délibération, je

trouve assez malvenu de demander des prises de parole sur cette délibération, donc je vais... Soit, effectivement l'assemblée... Je sais qu'il est tard, je sais que tout le monde est fatigué, mais je demande juste...

**M. TRIFILETTI.** - Madame la Présidente ?

**Mme BROUILLE.** - Je peux finir, Monsieur TRIFILETTI ?

**M. TRIFILETTI.** - Je vous en prie, mais quand même.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Juste un peu de respect pour le travail qui est présenté par le Vice-président sur une délibération me paraît juste naturel. Donc, si vous voulez que ça se passe bien jusqu'à la fin, je vous demanderai simplement d'écouter chaque intervention, que ce soit de la prise de parole sur les délibérations, que celles de mes collègues qui ont travaillé le sujet.

Allez-y.

**M. RIOU.** - Merci Madame la Vice-présidente.

**Mme LAPRÉE.** - Merci Madame la Présidente. Ce renouvellement de la convention-cadre Re-Sources amène quelques réflexions. L'enjeu de la préservation de la ressource en eau potable est évidemment...

**M. RIOU.** - Alors, ce n'est pas cette délibération-là. Ça, c'est celle qui va suivre, chère Madame. Mais je répondrai volontiers à vos questions le coup d'après.

**Mme LAPRÉE.** - Je suis désolée, c'est parce qu'il y avait trop de bruits, j'ai cru que c'était celle-ci.

**M. RIOU.** - Voilà, merci.

**Mme BROUILLE.** - Madame BOURDIN.

**Mme BOURDIN.** - Oui, Madame la Présidente, je vous remercie. Chers collègues. Le PNR du Marais-Poitevin, ça a été rappelé, qui est également classé Zone Natura 2000 compte parmi les bijoux les plus emblématiques, mais également les plus vulnérables de notre Région. Cette vaste zone humide compte aussi parmi les espaces les plus sensibles et précieux pour ses aménités environnementales essentielles au premier rang desquelles la régulation de l'eau, la captation du carbone, ça a été rappelé tout à l'heure, et l'accueil et la protection de nombreuses espèces, comme les migrations avifaunes et plusieurs espèces endémiques relevant de statuts de protection. Les enjeux écologiques sont majeurs ici, d'autant que les nombreux cours d'eau qui constituent ces marais sont destinés à venir alimenter en micro-organisme la faune océanique au bout de la chaîne et la filière conchylicole installée en aval et dépendante des apports nutritifs issus des bassins versants

terrestres. C'est ce qu'on appelle la « solidarité terre-mer ». Heureusement, un observatoire mesure régulièrement avec l'aide de nombreuses associations sur les trois départements la bonne santé écologique du site avec des inventaires de la biodiversité. Et là, les signaux sont inquiétants, voire alarmants, pour certaines espèces. Un déclin à l'échelle du marais qui touche particulièrement les milieux aquatiques avec la raréfaction des amphibiens, des poissons et des libellules. Par exemple, la disparition de la tanche dans les espèces indigènes, ou l'alose et l'anguille, et la civelle dans les migrateurs. Disparition de plusieurs mollusques endémiques, comme les naïades ou le vertigo du moulin. Entre 2010 et 2018, sur neuf taxons d'amphibiens observés, seules la rainette méridionale et la grenouille verte ne sont pas en situation de déclin. Un déclin qui touche également certains oiseaux patrimoniaux nicheurs et plus particulièrement les limicoles (migrateurs) en déclin de 34 % entre 2016 et 2022. C'est moins 50 % pour la barge à queue noire et une disparition totale pour le râle du marais. Mais encore une situation alarmante pour les espèces associées aux prairies comme l'outarde canepetière, la prairie rouge, le busard Saint-Martin ou le bruant jaune. En tout, ce sont 13 espèces, habituées des marais, qui n'ont pas été revues en 2021. Ces résultats sont à mettre en corrélation avec la détérioration des habitats. En dépit des modes de gestion très professionnels que l'on peut observer sur le site, notamment par les agents du parc. À mettre en corrélation aussi avec l'assèchement des canaux, particulièrement impactant sur la continuité piscicole et la vie aquatique dans son ensemble. À noter le rôle majeur de la végétation aquatique sur le maintien de la biodiversité du marais, lieu de ponte, lieu de vie, lieu de dissimulation, de nourriture pour de nombreuses espèces, comme les loutres et les nombreuses espèces d'odonates. Il y a en effet un chantier monumental pour comprendre pourquoi la végétation aquatique est de plus en plus éparse, voire en voie de disparition : augmentation de la température de l'eau, battement rapide des niveaux d'eau, biocide... Ces interdépendances entre habitat et milieu, entre biodiversité et niveau d'eau, doivent aussi nous interroger sur l'influence des activités anthropiques sur la biodiversité, *a fortiori*, certaines pratiques agricoles, des pompages et le niveau d'intrants dans les milieux (en plus des effets du changement climatique). Ces graves perturbations du cycle de l'eau fragilisent les écosystèmes, le pâturage et la filière conchylicole, hyperdépendante de la production du phytoplancton.

Le programme européen Nature et biodiversité, le programme Life, aurait été un outil formidable pour s'engager dans cette voie, puisqu'il est consacré à aider les bénéficiaires à ralentir et inverser la perte de la biodiversité. L'appel à projets Atténuation du changement climatique et adaptation qui a été finalement choisi...

**Mme BROUILLE.** - Merci de conclure, Madame BOURDIN.



**Mme BOURDIN.** - ... Ne nous permettra pas d'engager notre parc dans cette voie, mais nous confirmera très probablement que le parc se trouve sous le niveau des océans. Il est le résultat d'un assèchement du golfe des Pictons et il a vocation à le redevenir très rapidement si nous n'agissons pas drastiquement sur l'émission de nos gaz à effet de serre.

**Mme BROUILLE.** - Merci.

**Mme BOURDIN.** - Vous nous disiez dans la délibération précédente que le PNR du marais...

**Mme BROUILLE.** - Merci de conclure, Madame BOURDIN.

**Mme BOURDIN.** - Je peux finir ma phrase peut-être ?

**Mme BROUILLE.** - Peut-être. Allez-y.

**Mme BOURDIN.** - Alors, vous nous disiez dans la délibération précédente...

**Mme BROUILLE.** - Petite phrase.

**Mme BOURDIN.** - ... Que le PNR du marais poursuivra la mise en œuvre de l'observatoire du patrimoine naturel permettant d'établir un baromètre de la nature dans le marais et de guider les politiques publiques de la préservation de l'environnement.

**Mme BROUILLE.** - Là, ce n'est plus une phrase, Madame BOURDIN.

**Mme BOURDIN.** - Nous gardons foi que ce sera le cas...

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup. D'autres demandes d'intervention, s'il vous plaît ?

**Mme BOURDIN.** - ... À défaut de saisir l'opportunité d'un programme européen.

**Mme BROUILLE.** - Non, Madame BOURDIN...

**Mme BOURDIN.** - Merci.

**Mme BROUILLE.** - Non, j'avertis... Merci.

**Mme BOURDIN.** - Je vous remercie de m'avoir laissée terminer.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non. Monsieur RIOU, des compléments avant de passer à l'autre délibération ?

**M. RIOU.** - Non, mais Madame BOURDIN, on peut vous rejoindre tout à fait sur le diagnostic biodiversité que vous venez de faire. Vous avez tout à fait raison. Mais là, ça dépasse la question de la biodiversité : on est ici sur la régulation des milieux aquatiques, de l'eau, des niveaux d'eau. Sont engagés de nombreux syndicats de propriétaires d'ailleurs sous une vieille ordonnance de 1833 qui gère encore pour partie, une bonne partie de ces réseaux hydrauliques. Il y a par ailleurs la particularité de ce marais poitevin qui est à cheval sur deux

régions, sur trois départements, qui multiplient les partenariats, mais c'est comme ça que fonctionne cette zone depuis de nombreux siècles. Mais on peut tout à fait vous rejoindre sur vos alarmes concernant la biodiversité effectivement. Les choses sont inquiétantes, mais c'est pour cela qu'on essaie à nouveau de mettre en action des interconnexions entre les différents agents des différentes origines départementales et toutes les bonnes volontés sur ces territoires qui méritent d'être sauvegardés, je vous le concède.

**Mme BROUILLE.** - Nous avons un amendement porté par le groupe Écologistes Solidaires et Citoyens. Qui...

**M. TRIFILETTI.** - Oui Madame la Présidente. On précise qu'il faut qu'on vote, peut-être d'abord pour la 16 et puis ensuite, il faudra qu'on parle de la 17 et enfin qu'on passe à l'amendement.

**Mme BROUILLE.** - Mais la 16, on l'a déjà... Non mais c'est un truc de fou. La délibération 16, on l'a votée, elle parlait du Marais-Poitevin. Là, on est bien à la délibération...

**Mme BROUILLE.** - Si, il faut m'écouter. Il y a un moment, quand on n'écoute pas, forcément, on ne sait pas voter.

**M. RIOU.** - Non. Andréa, on est sur la 16.

**Mme CASSIN.** - Non, mais moi, c'est ce que j'ai compris également.

**Mme BROUILLE.** - Mais on est sur la 17.

**M. RIOU.** - Non, on ira sur la 17 après. C'est compliqué, c'est l'eau.

**Mme LAPRÉE.** - C'est pour ça que je souhaitais intervenir, mais sur la 17, excusez-moi Madame la Vice-présidente.

**Mme CASSIN.** - Oui, c'est pour ça que moi j'ai voté... Enfin, j'ai parlé pour la 16.

**Mme BROUILLE.** - D'accord ! Et alors, c'est...

**M. RIOU.** - Non, mais excusez-moi, Mesdames, messieurs, s'il vous plait.

**Mme BROUILLE.** - Je suis désolée, mais...

**M. RIOU.** - Il y a trois séquences. Il y a une séquence PNR Marais-Poitevin qui a été menée par Andde SAINTE-MARIE. Il y a dans un deuxième temps une séquence que je viens de vous présenter sur le contrat territorial de l'EPMP (l'établissement public du Marais-Poitevin) qui emporte, je vous l'expliquais, d'autres configurations que celles, *stricto sensu* de celle du Marais-Poitevin. Sur celle qu'on va voter.

**Mme CASSIN.** - Ne vous fâchez pas, on s'explique cordialement !

**M. RIOU.** - Et après, et j'y viens, il y a celle du programme Re-Resources sur l'eau potable.

**Mme CASSIN.** - Non, mais il n'y a pas de quoi s'énerver, Madame la... (*intervention hors micro inaudible*)

**Mme BROUILLE.** - Du coup, nous sommes bien sur la 16. Donc nous allons passer au vote : y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**N° 16**

Vote sur «Contrat Territorial cadre Marais Poitevin »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BROUILLE.** - Nous passons donc à la délibération numéro 17 sur la convention-cadre Re-Sources.

**M. RIOU.** - Du programme Re-Sources. Merci Madame la Présidente. Mesdames, messieurs, s'il vous plaît.

Il va s'agir d'eau potable, si ça vous intéresse toutefois. Merci. Oui, on y va. Donc, il s'agit d'une convention-cadre concernant l'eau potable, qui là aussi, embarque dans sa décision un certain nombre d'acteurs et qui met notamment en exergue la question des pollutions diffuses agricoles tant sur la question des pesticides que sur la question des nitrates. C'est une convention-cadre qui va sur cinq années, de 2023 à 2028. Elle fait l'objet d'une suite depuis bien des années maintenant puisqu'il faut remonter à la fin des années 2000 pour observer le début de ces contrats Re-Sources. Il a pour objet essentiellement de générer de l'animation agricole, auprès des agriculteurs sur les fermes par les techniciens agricoles des collectivités locales, des syndicats d'eau, de l'intercommunalité, qui proposent des contrats d'animation à travers différentes modalités techniques pour diminuer la pression des agents de pollutions diffuses que sont les nitrates et les pesticides.

Donc nous vous proposons de poursuivre notre intervention, notre coordination avec les deux agences de l'eau, l'État, les collectivités locales, que sont les départements et les intercommunalités qui s'engagent. Et puis on engage également dans cette aventure de reconquête de l'eau potable, toutes les organisations agricoles que sont les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles, le négoce agricole et toutes les bonnes volontés associatives qui permettent de sortir des difficultés dans lesquelles nous sommes toutes et tous. Merci.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Le Président est ressorti, pour des raisons de déport sur cette délibération. Madame LAPRÉE, je vous laisse la parole.

**Mme LAPRÉE.** - Merci Madame la Vice-présidente. Ce renouvellement de la convention-cadre Re-Sources amène quelques réflexions. L'enjeu de préservation de la ressource en eau potable est évidemment primordial, mais tous les acteurs concernés doivent être associés dès le départ des échanges, ce qui n'a pas été le cas de la profession agricole. Le comité de pilotage ne comporte pas de membres agricoles, donc pas d'acteurs locaux. Cette convention devrait avoir pour objectif de contribuer à une agriculture productive qui assure notre souveraineté alimentaire alliant préservation de l'environnement et rentabilité pour tous les acteurs de la filière. Mais une fois de plus, le sacro-saint Néo Terra est invoqué et devrait

une fois de plus amener des contraintes supplémentaires pour les entreprises et les agriculteurs. Dans l'article 6, le paragraphe qui dit : « sans méconnaître les impacts des agglomérations et des particuliers », c'est quand même un peu léger d'aborder ce sujet comme ça quand on connaît la pollution liée aux médicaments et aux autres substances dangereuses qu'il y a dans les eaux usées des stations d'épuration et qui sont déversées dans les fleuves et les rivières. Mais il est plus facile de taper sur les agriculteurs.

Autre paragraphe : « le renouvellement de cette convention-cadre Re-Sources, plus ambitieuse que la précédente, permettrait de consolider des filières favorables à la qualité de l'eau, par exemple la filière bio ». Alors, là aussi, il va falloir démystifier et mettre fin aux mensonges : la filière bio utilise aussi des produits phytosanitaires qui peuvent s'avérer dangereux pour l'eau. Continuer à encourager cette filière dans le contexte actuel de baisse de la consommation donc de problèmes financiers pour les agriculteurs bios qui se déconvertissent et font faillite, est totalement irresponsable.

Dans l'article 5, entre autres choses complètement déconnectées, il y a l'interdiction de pesticides. Ce n'est pas le but d'une convention-cadre, d'interdire. Il y a toujours plus d'interdictions. Sans solution de remplacement pour les agriculteurs, les entraves à la liberté d'entreprendre, de travailler, d'envisager l'avenir du métier et donc en ricochet, la perte de notre autonomie alimentaire. Nous actons donc ici que nous allons importer ce que l'on ne pourra plus produire sans tenir compte des conditions de production de ces produits importés. Ce qui se passe ici pour notre agriculture la plus vertueuse du monde, je le rappelle, c'est ce qui s'est passé pour notre industrie, puis pour notre production d'énergie, et tout cela pour des petits arrangements dogmatiques. La destruction, la régression, la décroissance sont des idéologies de certains individus au ventre plein alors qu'une personne sur huit ne mange déjà pas à sa faim.

Sur le sujet des moyens financiers alloués, notamment ceux qui accompagnent les agriculteurs en direct, rien n'est précisé. C'est un peu fâcheux. Comment afficher des ambitions sans préciser les moyens ?

J'ai encore une question pour conclure : quid des conditions de sortie des périmètres quand la qualité de l'eau est améliorée et le permet ? Tout ceci ne fait pas envie, ni rêver. C'est pour ça que mon groupe Les Républicains, nous voterons contre. Merci.

**Mme BROUILLE.** - Monsieur ELOPHE.

**M. ELOPHE.** - Oui, merci Madame la Vice-présidente. Le sujet de l'eau est très important car il conditionne la vie et constitue aujourd'hui un enjeu de dépendance et de lutte. Notre collectivité intervient dans le programme Re-Sources, pour améliorer la qualité de l'eau potable et nous vous accompagnons pleinement dans cette démarche qui va dans le bon

sens. Cependant, nous souhaitons améliorer son contenu. Tous les ans, nous perdons un milliard de mètres cubes d'eau sur la consommation annuelle de 14 millions d'habitants dans des canalisations défectueuses et c'est de l'eau qui a été traitée pour rien avec de l'énergie consommée pour rien également. Pourtant, des solutions existent, avec notamment des compteurs intelligents, comme des compteurs électriques Linky qui pourraient permettre de déceler des fuites et des mauvaises pratiques d'utilisation de l'eau ou bien des capteurs pour les canalisations permettant aussi d'intervenir rapidement en cas de besoin. De manière générale, il faut accompagner les collectivités compétentes pour la rénovation des réseaux de distribution en très mauvais état avec un plan régional ambitieux qui aurait tout son sens dans la lutte contre le gaspillage de l'eau potable.

Autre sujet très important : les eaux usées. En France, seulement 1 % des eaux usées sont recyclées et utilisées quand, dans d'autres pays comme l'Espagne et l'Italie, cela représente 20 %. Ces eaux usées pourraient nous être très utiles, par exemple à nettoyer la voirie, à arroser les espaces publics, à être utilisées par les entreprises du BTP, au lieu d'utiliser de l'eau potable. Pour pouvoir les utiliser, certaines solutions existent, comme celles d'utiliser une partie de l'eau des stations d'épuration avec un système de traitement aux UV qui permet de supprimer les micro-organismes présents. Concernant l'agriculture, ayons un peu de bon sens. Sans eau, pas d'élevage et pas de culture et nos agriculteurs savent mieux que quiconque s'adapter pour être responsables et vertueux au niveau de l'environnement. Le bon sens paysan face à l'obscurantisme des écolos urbains nous oblige. La captation de l'eau en période pluvieuse est évidemment souhaitable et même indispensable en mettant de l'eau en réserve. En outre, pourquoi se priver des retenues collinaires ? Pourquoi se priver de récupérer de l'eau de pluie qui tombe en excès en hiver ? Autre exemple : l'arrosage goutte à goutte doit se généraliser et nous devons l'accompagner.

Enfin, nos voisins espagnols parviennent à rendre l'eau de mer, douce. Si c'est possible en Espagne, pourquoi ça ne le serait pas chez nous ? Si l'urgence climatique est telle que vous le dites, alors il faut mettre en place toutes les mesures de bon sens. Soyons ambitieux, courageux et surtout lucides. L'eau a toujours été considérée comme quelque chose d'acquis et toujours en abondance, mais en fait il est indispensable de bien l'utiliser, la gérer, la recycler, la réutiliser. Et c'est dans ce sens que notre Région, notre collectivité doit s'inscrire. Ainsi, nous voterons évidemment pour cette convention Re-Sources, mais nous espérons que vous prendrez en compte toutes ces propositions. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Monsieur TRIFILETTI.

**M. TRIFILETTI.** - Oui, merci Madame la Vice-présidente. Sur ce dossier Re-Sources, sur cette convention-cadre, vous imaginez bien que nous sommes favorables à la mise en

œuvre de tels dispositifs. Et effectivement, on sait qu'il y a encore toute une série de progrès à effectuer puisqu'on sait qu'on n'est pas allé assez loin sur ces premiers programmes Re-Sources. Il s'agit bel et bien de préserver et de restaurer la ressource qui est essentielle et je me permets de le dire d'autant plus qu'il y a un élément de contexte que l'on oublie. Ce matin, on parlait d'éco-socio-conditionnalité : n'oublions pas la sixième limite planétaire dépassée, c'est celle du cycle de l'eau. Et donc, nous sommes rentrés avec cette difficulté que l'on connaît, par rapport à la qualité de l'eau, notamment sur tous les périmètres de captage. Aussi un chiffre : sur les 32 captages dégradés, 26 le sont dans les départements 17, 79 et 86. Donc, on a une véritable difficulté concernant l'eau potable et ne l'oublions pas, la directive cadre européenne de l'an 2000 priorise bel et bien les usages. Le premier usage : l'eau potable. Le deuxième : les milieux. Et enfin, les usages économiques dont l'usage agricole. Donc, pourquoi vous dire ça en préalable ? Parce qu'effectivement, on a des pollutions diffuses qui sont très importantes.

Et j'avais une question à vous poser, Monsieur le Vice-président. C'était la question qui est sous-jacente et qui n'était pas résolue depuis la dernière fois où j'ai lu cette délibération. Est-ce que la Chambre d'agriculture a signé le document ou est en phase de la signer, puisqu'il y avait un point d'interrogation par rapport à cela ?

Et puis, je me permets pour faire plus court peut-être d'intégrer en même temps l'amendement. C'est de se dire qu'effectivement, il faut que l'on retrouve une qualité des eaux et on sait que ces programmes Re-Sources vont nous permettre de les atteindre même si le bilan, je le répète, de l'ancien dispositif est loin d'être satisfaisant et qu'il faut que l'ensemble des collectivités et l'ensemble des partenaires, les 13 dont on parle ici, les 13 acteurs fondamentaux, puissent effectivement aller tous dans le même sens pour arriver et bien, à regagner cette qualité.

Alors, on se permet effectivement, outre - et je rebondis un petit peu sur les propos de Madame LAPRÉE -, il ne s'agit pas de cibler seulement les agriculteurs. Et c'est notamment un document qui est sorti auprès du journal *Le Monde* fin février qui a listé d'autres polluants et notamment les fameux PFAS (qu'on appelle aussi les « polluants éternels ») qui sont en train sur certains secteurs d'être particulièrement prégnants. Je pense à trois secteurs en Nouvelle-Aquitaine : autour de lacs où on a des PFAS qui ont été relevés à des niveaux extrêmement importants, je pense également aux Deux-Sèvres et puis je pense également à La Tremblade où on a relevé, je crois, le record en nanogrammes par rapport au PFAS, donc ces polluants éternels. Et effectivement, peut-être pour améliorer - et j'en profite pour présenter l'amendement - pour améliorer cette feuille de route... Enfin, pardon, ce n'est pas une feuille de route. Ce programme Re-Sources : essayer d'intégrer effectivement le futur de la législation, puisque vous savez qu'il y a une directive cadre européenne qui est en train de

sortir sur les PFAS qui nous demande finalement à partir de 2026 d'être en phase par rapport à la législation. Et comme le pas de temps du programme Re-Sources est calibré sur 2023-2028, nous pensons effectivement qu'il serait cohérent de travailler bien en amont sur ces thématiques, d'où effectivement notre proposition d'amendements. Et compte tenu de la durée de la convention courant 2023-2028, il nous semble pertinent d'introduire notamment à la page 4, une quatrième évolution qui anticipe la directive de la qualité des eaux potables en 2026 et qui porterait... Donc je ne vais pas le relire, mais au moins vous dire : qui porterait sur la surveillance de 20 substances chimiques PFAS, donc ces fameux polluants éternels, nous permettant d'être en amont, hé bien en phase avec la future législation. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Monsieur DIONIS.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Oui Madame la Présidente. Sur cette délibération, nous voudrions souligner d'abord qu'il faut partir du climat. Et il faut partir de la diversité des climats de notre grande Région. Encore une fois, la pluviométrie au Pays basque, ce n'est pas celle qu'il peut y avoir dans l'Aquitaine de l'intérieur. C'est même radicalement différent. Pour parler d'un territoire que je connais bien, à savoir l'Agenais, la pluviométrie, elle est de 700 millimètres par an et elle est constante. Par contre, ce qui a disparu, ce sont les pluies estivales. Et donc effectivement, les questions qui ont été évoquées par certains de nos collègues, la question du stockage hivernal de l'eau est centrale dans notre débat. Et on rejoint des débats qu'on a eus en début de séance. Et, en ce qui concerne la qualité, il est vain de séparer le débat sur l'eau potable et la ressource en eau globale. C'est bien évidemment au niveau de l'eau global qu'il faut réfléchir et il faut réfléchir au niveau de schémas directeurs territoriaux. Encore une fois, la Région est très diverse au point de vue de sa ressource en eau et il nous semble que cette territoriale a manqué.

Ensuite, dire effectivement sur l'eau potable, il y a un enjeu. Et encore une fois, je retrouve l'intervention de notre collègue. Il y a un enjeu majeur qui est celui des réseaux, de l'âge des réseaux et on peut considérer que le taux moyen de pertes entre les usines d'eau potable et les compteurs individuels est de 30 %, ce qui est absolument considérable, mais qui renvoie à des plans d'investissement qui sont très élevés. Et moi, je vis cette délibération avec intérêt parce que la Région, à mon avis, a un rôle à jouer dans ses mobilisations globales. Après, on pourra parler du problème de la qualité des eaux, mais ce n'est pas un problème majeur. Le problème majeur, c'est la quantité, c'est ce qui arrive sur les étés. Les clignotants, on l'a dit, sont à l'orange ou au rouge pour l'été 2023. Et c'est la manière dont on va construire un logiciel commun de partage de l'eau en été qui est à mon avis au cœur du débat politique. Sur la qualité, on a un secteur qui est de très haut niveau au niveau du traitement des eaux et oui, il y a des problèmes avec les canalisations PVC, tout ça, mais



c'est second par rapport à ce qui arrive en matière de partage de la ressource en eau qui là, par contre, est tout à fait grave et où il faut qu'on anticipe. Voilà ce qu'on pouvait faire comme commentaire.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Guillaume...

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Mais on salue la démarche ; elle est très intéressante et on s'y associera.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Guillaume RIOU pour apporter des réponses ?

**M. RIOU.** - Merci. Oui, il y a beaucoup de réponses à apporter à beaucoup de questions très différentes. D'abord, Madame LAPRÉE, je voudrais vous signifier, je n'ai pas été sans doute suffisamment explicite sur cette question-là : ce programme est un programme volontaire qui a pour but d'éviter que nous tombions dans cette phase réglementaire qui est peut-être à venir, et même sûrement à venir si les choses n'avancent pas plus vite. Je vous disais tout à l'heure que ce programme date déjà de la fin des années 2000. Nous en sommes au numéro 4 ou 5. Les financeurs, les institutions, se sont posés dans le cadre du comité de pilotage, de savoir qu'est-ce qu'on devait faire. Nous étions sur certains secteurs à deux doigts de passer en ZSCE (en zone soumise aux contraintes environnementales) qui interdisent purement et simplement un certain nombre de molécules à certains endroits. Donc, le jeu, là, c'est de poursuivre ce programme d'animation, d'inviter nos agriculteurs (parce qu'il peut y avoir accidentellement, ponctuellement des pollutions de nappes liées à l'industrie, mais c'est tout à fait accidentel et ça n'arrive même pratiquement plus). La réalité, c'est bien un problème de pollution diffuse agricole liée aux pesticides et aux nitrates.

Et, Monsieur DIONIS DU SÉJOUR, ça me permettra de répondre en même temps à la question ou à l'évaluation que vous en faites : oui, il y a un problème majeur de gestion quantitative de l'eau, nous le savons toutes et tous, mais ce programme Re-Sources s'attache à éviter, donc par la voie préventive, à éviter la curatation de l'eau. Un rapport de 2011 du CGDD nous disait... Je ne sais pas si les chiffres ont été réévalués ; il faudra qu'on y regarde de près, mais je crains malheureusement que la situation ne se soit pas améliorée ; d'ailleurs ce n'est pas une crainte, c'est une réalité. Nous étions sur un coût d'épuration par kilo de nitrates de 80 euros ; nous étions sur un coût moyen de molécules pesticides de 60 000 euros par kilo de matières actives, de principes actifs. Donc, il y a ce problème de gestion quantitative, il y a ces problèmes de gestion de milieux aquatiques, mais il y a bien un coût affecté qui a été calculé, tenez-vous bien, à 52 milliards par an par le CGDD en 2011 pour l'épuration de l'eau. On a sur des zones... On est à plus de 200 euros par foyer. Donc, il y a une dimension sociale aussi qui est tout à fait réelle, de coût induit à la

collectivité et par ce programme Re-Resources, c'est ce que nous essayons de dispenser, d'éviter et ça ne va pas suffisamment vite.

Concernant les Chambres d'agriculture, évidemment qu'elles sont signataires, qu'elles le resteront. Ça répond à la question de Madame LAPRÉE et à l'interpellation ou à la question de Stéphane TRIFILETTI. Bien sûr, elles resteront dans le giron de l'animation et nous n'attendons pas mieux qu'elles soient tout à fait proactives sur ce sujet et elles le sont et elles le seront davantage encore demain, j'en suis absolument convaincu.

Quant à la question des pesticides dans l'eau, malheureusement, je pense que vous n'allez pas pouvoir faire cette démonstration. Je peux vous citer les quatre premières molécules qui ne sont pas des origines biologiques. On ne va pas rentrer dans ce détail, on en parlera, si vous voulez, et je pourrai vous donner une information précise si vous ne l'avez pas. Mais si vous faites écho au problème du cuivre, nous ne retrouvons pas le cuivre dans l'eau ; c'est une contre-vérité. Il est présent dans le sol, en excès, ça c'est acquis, y compris pour l'Agriculture biologique, je vous le concède, mais les problèmes de diffusion de l'eau dans le cuivre ne sont pas. Voilà. Donc je pense qu'il y a des moments, il faut redire les choses telles qu'elles sont et je vous redirai exactement ce qu'il en est concernant les pesticides que l'on peut retrouver.

Monsieur ELOPHE, on en a déjà parlé pourtant en GIA. Et je le dis comme je l'ai redit déjà : il s'agit d'un problème de prévention sur la qualité de l'eau potable liée à certains polluants. Il ne s'agit pas du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention des agences de l'eau qui ont pour but de rénover la canalisation et c'est vrai, je vous l'accorde là aussi, 25 % (c'est en tout cas ce que nous dit Eau de France), 1 litre sur 5 est perdu. Effectivement, c'est une réalité, mais ce n'est pas le sujet qui nous occupe aujourd'hui. C'est un autre sujet en parallèle qu'il est évidemment bon de traiter.

Je ne reviens pas sur le débat quantitatif des réserves. C'est là non plus pas le sujet qui nous occupe. Et il doit être traité par ailleurs.

Monsieur TRIFILETTI, concernant les questions du nombre de sites qui sont pollués, vous le savez, vous avez cité les départements concernés. Effectivement, c'est surtout sur la partie septentrionale nord de la Région, mais vous le savez, c'est lié au phénomène du Karst, au phénomène de ce dépôt calcaire qui fait qu'il y a une lixiviation des éléments azote, une perfusion, une connexion directe entre la surface et la nappe phréatique, qui fait qu'effectivement, ces zones-là, ces zones géologiques calcaires sont plus sensibles que ce que l'on peut avoir dans la zone sud de la Région.

Concernant les PFAS, on peut en parler, mais vous savez que c'est le problème des composés liés au fluor, des alkyles fluor, et qui ne sont pas essentiellement d'origine

agricole. Et là, nous traitons beaucoup ces sujets-là, hein. C'est la question du téflon que l'on retrouve dans les poêles, que l'on retrouve dans les textiles, que l'on retrouve dans le téflon, que l'on peut retrouver dans les réseaux. Il convient sans doute de traiter tout ça, mais malheureusement, et le Président insiste souvent là-dessus, la Région n'a pas de vocation réglementaire ; c'est à l'État, sous-directive cadre européenne, de prendre ces décisions-là, de réglementer et d'interdire. Nous n'avons pas, nous, à la Région, la capacité, le droit, d'interdire telle ou telle molécule. En revanche, je le redis : nous pouvons être dans un cadre préventif d'animation avec les territoires, avec les agences de l'eau, pour que les agriculteurs, puisque c'est là le point essentiel, puissent demain travailler dans de meilleures conditions. Voilà, je pense que j'ai globalement fait le tour de vos questions.

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup. Alors nous avons un amendement qui a été donc...

**M. TRIFILETTI.** - Oui, j'ai présenté l'amendement, on ne va pas revenir dessus.

**Mme BROUILLE.** - Oui, c'est ça : présenté.

**M. TRIFILETTI.** - Simplement, je me permets d'avoir, peut-être avec Monsieur le Vice-président... Simplement vous dire qu'effectivement, il ne s'agit pas de légiférer, loin de là, il s'agit d'être dans l'accompagnement des collectivités. Il s'agit par exemple aussi de publications de rapports d'information. Nous n'avons pas la vocation et je le partage tout à fait. Nous n'avons pas la vocation à légiférer, loin de là, mais il n'empêche que nous sommes et me semble-t-il dans la notion d'accompagnement qui pourrait être importante par rapport à cette problématique, cette thématique des PFAS donc polluants éternels et que ce serait dommage de passer à côté au moment où on signe à nouveau un programme ressources d'où l'intérêt de l'amendement. D'où l'intérêt de l'amendement qui nous permet effectivement de mieux accompagner, d'être plutôt dans de l'accompagnement par rapport à ça, plutôt qu'ensuite dans du curatif par rapport à toutes les thématiques que vous avez citées, notamment autour du téflon, autour du gore-tex, etc.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Au niveau de l'amendement, la position de l'exécutif.

**M. RIOU.** - La position est de voter contre, nous reverrons ça peut-être dans d'autres perspectives. Là, je vous assure qu'il y a un tel sujet sur cette question de lutte contre les polluants précités, que... Je ne dis pas que c'est annexe, mais, on ne peut pas tout faire. On ne peut pas tout faire, il faut prioriser.

**M. TRIFILETTI.** - C'est dommage.

**M. RIOU.** - Il faut choisir.

**M. TRIFILETTI.** - Je vais vous dire pourquoi, Monsieur le Président.

**M. RIOU.** - Il faut choisir ses combats.

**M. TRIFILETTI.** - Parce qu'on a voté une feuille de route santé la dernière plénière et c'est dommage parce que ça nous aurait permis, y compris peut-être avec Néo Terra la prochaine fois, d'intégrer ces enjeux-là qui sont vraiment importants.

**M. RIOU.** - Très bien. On va retravailler le sujet. Il mérite d'être travaillé, je vous le concède, mais peut-être pas dans le cadre de ce programme.

**M. COLOMBIER.** - Madame la Présidente ?

**Mme BROUILLE.** - Oui ?

**M. COLOMBIER.** - Nous ne participerons pas au vote pour l'amendement.

**Mme BROUILLE.** - Très bien. Donc concernant l'amendement y a-t-il des contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement « L'accompagnement et la surveillance des PFAS » porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains**
  
- **ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**AMENDEMENT REJETÉ**

- **Non-Participation : Rassemblement National et Apparentés**

Concernant la délibération, nous allons passer au vote. Une délibération non amendée : y a-t-il des contre ? Sur cette délibération. Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie et je redonne la Présidence au Président.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.*

**N° 17**

**Vote sur «Convention cadre Re-Sources 2023-2028 »**

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Les Républicains**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**\*Non-participation:**

AROSTEGUY Maïder concernant l'Agence de l'eau Adour-Garonne - conseil d'administration (Membre) COSTE Pascal concernant l'Agence de l'eau Adour-Garonne - conseil d'administration (Vice-Président) FREYCHET Albin concernant la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) LEBRAUD Virginie concernant la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) ROUSSET Alain concernant l'Agence de l'eau Adour-Garonne - conseil d'administration (Membre) SABAROT Henri concernant l'Agence de l'eau Adour-Garonne - conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**18 – ADOPTION DES STATUTS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE  
NOUVELLE-AQUITAINE SOUS FORME D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE  
COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Madame la Première Vice-présidente. J'étais déporté tout à l'heure. Je n'aime pas ce mot, mais bon... Sur les statuts de l'agence régionale de la biodiversité, Guillaume.

**M. RIOU.** - Merci Monsieur le Président. Je vais poursuivre sur l'évolution, vous le savez. Nous avons déjà parlé dans cette enceinte de l'intérêt et peut-être de la force de frappe. Vous connaissez le sujet de la biodiversité et vous connaissez le bilan qui a été fait par les scientifiques autour d'Écobiose. Souvenez-vous, 45 % des richesses produites en Nouvelle-Aquitaine ne le sont qu'à condition que les écosystèmes dont la biodiversité soit en équilibre. D'où l'intérêt pour des raisons économiques aussi, la nature pour elle-même bien sûr, les écosystèmes pour eux-mêmes, la biodiversité pour elle-même, mais aussi parce qu'il y a des considérations et des conséquences sur nos vies au quotidien. Il est nécessaire de la protéger et dans ce cadre, nous avons besoin d'avoir une agence régionale de la biodiversité qui soit forte, qui soit puissante. Et nous avons envisagé main dans la main dans un programme État-Région d'institutionnaliser, un peu plus encore, un peu plus avant, cet outil régional issu de la loi biodiversité de 2016 qui prévoyait partout dans chaque région des agences régionales. Beaucoup se sont mises en marge autour des EPCE (des établissements publics de coopération environnementale). Il n'en reste plus qu'une ou deux qui sont sous forme associative, dont la nôtre. Et nous avons donc fait ce choix de vous proposer aujourd'hui de passer sous forme EPCE afin de garantir du point de vue financier, du point de vue institutionnel, avec évidemment la présence forte en son sein des scientifiques, des techniciens, mais de toutes les parties prenantes, notamment de tous les sociaux-professionnels.

La Région Nouvelle-Aquitaine, c'est 8,4 millions d'hectares, c'est 3,9 millions d'hectares de surface agricole, c'est pratiquement autant de forêts. Il serait hors de propos d'imaginer que les agriculteurs, leurs représentants, que les forestiers, les sylviculteurs, leurs représentants, ne soient pas autour de la table avec les scientifiques, avec les représentants évidemment également du monde associatif, des chasseurs, des pêcheurs. Tout le monde est le bienvenu pour penser collectivement, avec les pouvoirs publics, avec les départements, avec là encore, un peu comme le programme Re-Sources, les collectivités locales dans leur ensemble, les départements par leur ENS, l'intercommunalité par sa compétence GEMAPI

qui peut intervenir sur les milieux aquatiques et qui intervient également d'ailleurs bien souvent sur le champ terrestre. Il faut que nous arrivions là encore une fois de plus, une fois encore à embarquer tous nos concitoyens, nos 6 millions d'habitants sur cette grande question de la biodiversité, de sa protection et il nous semble tout à fait intéressant qu'un EPCE qui trouvera son atterrissage durant l'année 2023 et nous sommes en préparation pour le faire atterrir plutôt vers le mois de juillet. Mais vous savez, il y a toujours un temps de préparation des équipes. 30 personnes, 40 personnes sont concernées et nous continuerons à investir pour que cette ARB puisse aussi délivrer du conseil, soit également observatoire, nous aide à édifier nos politiques publiques de protection en la matière. Voilà ce qui vous est proposé, Monsieur le Président, mesdames, messieurs.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des remarques ? Oui. Enfin, c'est une transformation souhaitée aussi par l'État. Enfin, il n'y a pas... Allez-y.

**M. GAMACHE.** - Oui Président, je ne vois pas si c'est moi que vous regardez.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je te regarde, oui.

**M. GAMACHE.** - Président, chers collègues. Cette délibération propose donc de changer les statuts, comme ça a été évoqué par Guillaume, d'un statut associatif à celui d'un établissement public de coopération environnementale et ce changement n'est pas anodin, surtout quand on connaît l'histoire de cette structure née d'une fusion en 2018 entre l'Agence régionale de la biodiversité aquitaine et l'observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes. Cette fusion réalisée après deux ans de travail était une nécessité pour coller à la fusion des trois ex-régions et le choix avait été fait de laisser une large place à tous les acteurs et de doter la nouvelle structure d'une gouvernance ouverte, comme ça a été dit par Guillaume.

Je le dis sans détour, pour avoir été délégué en charge du patrimoine naturel durant cette période : l'Agence régionale de la biodiversité n'a malgré tout jamais trouvé sa place et ceci pour de multiples raisons, hein : d'une part, un problème de positionnement et d'autre part, une réelle difficulté à exister dans le paysage régional et ceci probablement en raison d'une frilosité de la structure à se saisir des sujets difficiles, pouvant être clivants, mais qui méritaient pourtant du dialogue. Je pense à la question de l'échouage des dauphins, au retour du loup, aux pesticides, etc., Ce ne sont que quelques exemples, mais à force d'éviter les sujets qui préoccupent le territoire, l'Agence régionale s'est repliée sur un fonctionnement trop technocratique. Quoi qu'il en soit, la conséquence est connue : la structure s'est repliée sur elle-même et les acteurs (collectivités en premier lieu) ont eu le plus grand mal à saisir concrètement son rôle et sa plus-value pour les territoires. À titre d'illustration, cela s'est notamment traduit par une immense difficulté à intégrer et à impliquer les départements à la

gouvernance de la structure. Outre cette difficulté, l'État via l'OFB, et contrairement aux autres régions françaises, n'était pas présent dans la gouvernance en raison du statut associatif justement de la structure.

J'ai toujours pensé que l'évolution vers un EPCE était souhaitable afin de tenter de rendre incontournable l'Agence dans le paysage institutionnel néo-aquitain. C'est d'ailleurs pour cette raison et je le précise d'ores et déjà, que nous soutiendrons et voterons en faveur de cette délibération. C'est un peu la dernière chance, ceci étant pour cette structure, à la fois parce que les acteurs publics comme privés attendent depuis longtemps beaucoup plus en termes d'accompagnement et elle ne peut décevoir une nouvelle fois. La dernière chance également, car la situation que nous vivons est critique. L'effondrement du vivant, de la biodiversité s'accélère de manière dramatique et le temps pour agir réellement est maintenant compté. Rappelons que 80 % des insectes volants ont disparu en 30 ans. Un tiers des oiseaux ont été anéantis en seulement 15 ans. Ces deux chiffres, loin d'être exhaustifs, concernent pleinement notre Région, nos départements, nos territoires. L'effondrement des espèces est tel qu'un nombre croissant de scientifiques affirme que nous vivons la sixième extinction de masse des espèces et face à un tel constat, l'Agence régionale de la biodiversité doit être au rendez-vous et participer à sa mesure à dévier le cours des choses. Elle doit être à la hauteur, vous l'aurez compris.

Je terminerai en soulignant que l'Agence régionale de la biodiversité, quel que soit son statut, même en EPCE ne sera à la hauteur des enjeux qu'à la condition que la Région et l'État soient eux-mêmes cohérents dans leur politique publique et placent la protection du vivant au cœur des priorités et non pas comme trop souvent, comme une variable d'ajustement. C'est bel et bien la Région et l'État qui créeront les conditions de réussite de ce nouvel EPCE. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le débat est purement institutionnel. Je veux bien que chacun refasse un discours qu'on peut partager, mais le débat est institutionnel : on passe d'un statut associatif qui n'a pas marché à un statut d'établissement public.

**M. GAMACHE.** - Je voulais souligner l'histoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Monsieur NÉDÉLEC.

**M. NÉDÉLEC.** - Oui, merci Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je rappelle qu'il est 9 h 00.

**M. NÉDÉLEC.** - Je vais faire vite. C'est parce qu'il y a le match qui a commencé, c'est ça, depuis un quart d'heure, non ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non pas du tout. Je ne voudrais pas ne plus avoir de quorum après.



**M. NÉDÉLEC.** - Non, je vais faire très vite. Effectivement, pas de souci particulier sur cette délibération avec, comme l'a dit le Vice-président Guillaume RIOU, de nombreux avantages : une augmentation du budget non négligeable, une gouvernance ouverte aux départements, une réintégration des acteurs agricoles. Donc c'est sans hésitation que le groupe Les Républicains votera pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup.

**M. NÉDÉLEC.** - Je vous en prie. Toutefois...

**M. NÉDÉLEC.** - Oui, quand même ! Il fallait bien une petite...

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est trop drôle.

**M. NÉDÉLEC.** - On a si bien commencé ce matin, qu'il faut continuer. Toutefois, ce passage du statut d'association à une EPCE interroge chez certains salariés et lors du Conseil d'administration du 7 mars dernier auquel d'ailleurs plusieurs élus ici présents participaient, des remarques ont été faites et des questions posées par ces 10 salariés. Il semblerait (et j'utilise le conditionnel), il semblerait que l'ARB et ses salariés ne se sentent pas accompagnés dans le changement de statut. Il semblerait également que le copil s'attacherait plus à la mise en place de l'EPCE que de l'association en elle-même et de sa dissolution. La Région Nouvelle-Aquitaine aurait pris à juste titre et il le fallait, un avocat pour accompagner et faire la transition. La direction de l'ARB ne l'aurait rencontré qu'une seule fois le 13 février. Lors de ce même Conseil d'administration, une salariée regrettait à tort ou à raison une absence de co-construction et un manque de dialogue. Côté emploi, des propositions de postes ont été faites à tous les salariés, mais là aussi, les fiches de postes ne seraient pas forcément en adéquation avec les compétences de chacun. On aurait même, par exemple, demandé à un responsable de l'eau de candidater à un poste de responsable de communication.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne suis pas sûr... Vous êtes nouveau dans cet hémicycle. Je ne suis pas sûr que des débats de management interne doivent être présentés ici dans une assemblée politique. Pardonnez-moi de vous rappeler à cette règle.

**M. NÉDÉLEC.** - On va quand même, au niveau de la collectivité, avoir de nouveaux agents, puisqu'ils vont être conservés. Ils étaient dans l'ancienne structure ; ils vont arriver au niveau de la nouvelle.

**M. LE PRÉSIDENT.** - De même au niveau de l'État.

**M. NÉDÉLEC.** - Dans un organisme financé quand même à une très forte proportion par la Région Nouvelle-Aquitaine. Et je vous rappelle que ce sont uniquement des interrogations. Il y aurait donc peut-être - c'est ce qui en a découlé et je pense qu'Andde SAINTE-MARIE qui

assistait à ce Conseil d'administration - une sorte de mal-être chez les salariés car beaucoup se seraient...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Écoutez, je vous propose de... Excusez-moi, c'est totalement insupportable...

**M. NÉDÉLEC.** - Bon.

**M. LE PRÉSIDENT.** - ... Ici. D'abord, vous parlez au conditionnel. Deuxièmement, on ne fait pas...

**M. NÉDÉLEC.** - Je pense que si j'avais été...

**M. LE PRÉSIDENT.** - On ne fait pas... Non, mais attendez : si vous avez besoin, vous avez plusieurs élus ici qui peuvent, dans une discussion, vous renseigner. Mais imaginez demain que, je ne sais dans quelle commune parce qu'elle serait concernée par un contrat, on dise : « mais il y a une ambiance entre le personnel qui ne va pas... » Enfin ! Mais ça ne s'est jamais passé. Cette assemblée est politique. D'accord.

**M. NÉDÉLEC.** - Restons-en au politique.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui.

**M. NÉDÉLEC.** - Effectivement, écoutez : donc je répète ce que je vous ai dit, Monsieur le Président, au début de mon propos.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous êtes d'accord avec ce changement de statut.

**M. NÉDÉLEC.** - Nous sommes d'accord avec ce changement de statut.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

**M. NÉDÉLEC.** - Et il serait agréable de répondre et de rassurer les salariés. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Madame JOUBERT.

**Mme JOUBERT.** - Monsieur le Président, chers collègues. Alors, une courte explication de vote sur cette délibération. En décembre 2021, nous nous étions abstenus sur la convention actant la transformation de l'Agence régionale de la biodiversité en EPCE, car il nous paraissait que ce changement de statut ne suffirait pas à résoudre sur le fond les difficultés de fonctionnement auxquelles elle doit faire face. Ici encore, les nouveaux statuts proposés n'apportent pas réellement... De réels changements, y compris en matière de gouvernance. Ainsi, les problèmes inhérents à cette Agence ne sont pas abordés, notamment le poids trop considérable des dépenses de fonctionnement financées à 90 % par la Région.

En outre, cette délibération prévoit une large augmentation de la contribution statutaire de notre Région qui passe de 335 000 euros à 700 000 euros afin d'augmenter le budget global

de l'ARB. Une aberration en période de crise d'autant plus que rien ne prouve que cette hausse de notre contribution améliorerait réellement la qualité du travail produit. C'est la raison pour laquelle en cohérence avec nos votes précédents sur l'ARB, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Guillaume RIOU pour...

**M. RIOU.** - Non, je crois qu'il n'y a pas grand-chose à répondre, Président. Vous avez répondu. Il y a les appréciations de chaque groupe fausses et erronées. Je n'ai pas grand-chose à répondre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté.

### N° 18

#### Vote sur «Adoption des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle Aquitaine sous forme d'Etablissement Public de Coopération Environnementale »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**\*Non-participation :**

LABROUSSE Mathieu concernant l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Représentant du Président Région Nouvelle-Aquitaine)  
LAURENT-GUEGAN Elise concernant l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)  
NEDELEC Ronan concernant l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)  
RIOU Guillaume concernant l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)  
SOULAT Éric concernant l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)  
TRIFILETTI Stéphane concernant l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

## 19 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ENEDIS ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite, nous avons une convention de partenariat avec ENEDIS.

**M. RIOU.** - Oui, vous allez voir Monsieur le Président, ça va être extrêmement rapide. Nous savons que nous devons passer à 50 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2023, que nous allons passer de 25 % à probablement 55 % (en tout cas, c'est le scénario RTE), à 55 % d'électricité dans notre mix énergétique global à l'horizon 20230-2040. Comment faire ? Comment faire sans le premier distributeur de basse et de moyenne tension, jusqu'à 220 000 volts, qui fournit l'électricité à 3,7 millions d'habitants, à plus de la moitié des habitants de cette Région Nouvelle-Aquitaine ? Il paraît opportun effectivement d'imaginer à travers cinq axes différents mais que je n'aurais pas le temps de détailler ici - vous les avez dans les délibérations qui vous sont proposées - d'avoir un partenariat fort entre la Région Nouvelle-Aquitaine et ENEDIS.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Guillaume. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Pas de... Il en est ainsi décidé.

**Mme JOUBERT.** - Attendez ! Oui. Il y a une intervention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il faut vous manifester.

**Mme JOUBERT.** - J'ai essayé de...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Allez-y, Madame.

**Mme JOUBERT.** - J'ai essayé de pianoter sur le micro, mais... Voilà.

**M. COLOMBIER.** - On est ton premier groupe d'opposition quand même, je te le rappelle.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ça, ce n'est pas sûr ! Non, mais c'est une boutade.

**Mme JOUBERT.** - Alors. Monsieur le Président, chers collègues. Il y a quelques mois, nous avons voté contre la convention de partenariat avec EDF, car elle contenait tout un chapitre sur le développement des énergies renouvelables que nous combattons avec détermination. Ici encore, même si nous pourrions croire qu'ENEDIS ne fait que gérer le réseau électrique, nous remarquons que toute une thématique de la convention est consacrée à la transition énergétique, notamment, je vous cite : « à l'identification de zones de production d'énergie renouvelable faciles à mettre en œuvre ». En effet, depuis l'adoption de cette funeste loi sur l'accélération des énergies renouvelables, il est question de chercher des territoires soi-disant propices pour leur imposer l'implantation de parcs éoliens ou de centrales photovoltaïques. Entre l'objectif régional affiché de parvenir à 45 % de la consommation

finale d'énergie couverte par la production d'énergie renouvelable en 2030 et l'ambition d'ENEDIS, illusoire d'ailleurs, d'atteindre la neutralité carbone en 2050, on sent bien que le terrain est soigneusement préparé pour ce coup de force.

Rappelons à toutes fins utiles qu'avec la Suède et la Norvège, la France est la championne d'Europe pour sa décarbonation électrique, alors que l'Allemagne est la dernière de la classe avec son vilain charbon pollueur couplé à l'éolien. Heureusement que votre ami socialiste François HOLLANDE, le Président qui se voulait être le fossoyeur du nucléaire français, n'est pas totalement parvenu à ses fins. Les éoliennes et les centrales photovoltaïques non seulement ne servent à rien de bon, mais sont à bannir de notre politique énergétique. Une fois encore, tout cela va nous coûter une fortune, puisqu'ENEDIS prévoit d'investir au moins 50 milliards d'euros dans la transition énergétique pour les 10 ans à venir. Une somme largement consacrée à accompagner le déploiement d'énergies dites renouvelables dont le raccordement au réseau de 12 gigawatts venant de l'éolien. Un coût supplémentaire considérable pour la gestion du réseau électrique qui se répercutera très bientôt sur la facture des consommateurs, n'en doutons pas ! Ainsi, les Français qui ont déjà vu leur facture d'électricité exploser durant l'hiver, seront ravis d'apprendre que des milliards d'euros seront dépensés pour déployer des parcs éoliens industriels qui rejettent massivement et qu'ils... Qu'ils rejettent massivement et qu'ils devront payer toujours plus cher leur électricité pour subventionner l'installation d'énergies intermittentes non pilotables, non rentables et polluantes. Quelle aberration !

Nous ne nous attarderons pas sur vos habituelles opérations de propagande visant à tromper pour faire accepter l'inacceptable à savoir l'installation massive d'éoliennes sur nos territoires. En vous lisant, on croirait entendre le Gouvernement MACRON tentant de justifier son injuste réforme des retraites comme étant simplement mal comprise. Alors, si vous cherchez vraiment à décarboner notre consommation d'énergie, nul besoin d'inventer je ne sais quelle solution fumeuse, notre filière nucléaire à la fois propre, décarbonée, pilotable et performante est plus que jamais la solution à nos problèmes. C'est grâce à elle que nous avons finalement évité les coupures d'électricité cet hiver en dépit d'un manque flagrant d'investissement pour assurer sa bonne maintenance, car rappelons-le, avec les éoliennes, les bas de production électrique ont lieu justement lors des pics de consommation, c'est-à-dire au moment où précisément, il fait froid et qu'il n'y a pas de vent. Tout ça pour ça.

Ainsi, vous l'aurez compris, nous voterons contre cette convention qui ne défend absolument pas les intérêts néo-aquitains en matière de gestion du réseau électrique. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Quand je dis à mes amis que j'ai un groupe politique qui est climatosceptique, ils ne veulent pas me croire !

**Mme JOUBERT.** - Ce ne sont pas les bonnes solutions.

**M. DUFAY.** - Changez d'amis.

**M. COLOMBIER.** - Tu n'es pas très convaincant alors, vraiment ! Car nous, nous assumons. Tu prends ça... Tu te fais applaudir...

**M. LE PRÉSIDENT.** - .... climatosceptique

**M. COLOMBIER.** - On connaît ta tactique.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, je...

**M. COLOMBIER.** - Tu te fais applaudir par tes amis, mais nous sommes climatosceptiques sur les causes.

Oui, sur les causes !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Juste un mot : l'énergie éolienne a fourni au Gouvernement, combien, Guillaume ? 35 milliards ?

**M. RIOU.** - 21 milliards d'euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** - 21 milliards d'euros pour aider à la baisse de la facture énergétique pendant le pic le plus important. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui est pour ? Adopté.

**N° 19**

Vote sur «Convention de partenariat entre ENEDIS et la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Écologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**20 – CONTRATS DE PARTENARIAT ÉNERGÉTIQUE AVEC LES ENTREPRISES  
RAYONNIER AM - BOUYER LEROUX**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Guillaume, sur l'entreprise Rayonnier.

**M. RIOU.** - Oui Président, mesdames, messieurs. Encore deux petites minutes, je vais faire très court. Nous avons des belles, des grandes entreprises sur ce territoire néo-aquitain qui travaillent le papier, qui travaillent la brique, qui travaillent les tuiles et qui consomment beaucoup d'énergie et nous les accompagnons au long cours. Cette délibération aurait pu faire l'objet plutôt d'un travail de CP, cependant, nous sommes sur des conventions pluriannuelles, ce qui nous amène à devoir en délibérer en plénière. Donc, nous les accompagnons, vous le savez, dans leur conversion dans le cadre de leur efficacité énergétique et également à travers la production et l'imagination, l'intelligence des contrats de gré à gré. Voilà. Donc un certain nombre d'outils sont à notre disposition pour accompagner ces entreprises et nous vous proposons donc de les accompagner sur le moyen terme. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

**N° 20**

Vote sur « Contrats de partenariat énergétique avec les entreprises Rayonier AM -  
Bouyer Leroux »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20b – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL  
RÉGIONAL A SA COMMISSION PERMANENTE - MODIFICATIONS**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite ? Sandrine.

**Mme DERVILLE.** – Oui, très rapidement, c'est une délégation à la Commission permanente. On vous propose de déléguer à la Commission permanente le pouvoir de pouvoir lancer la procédure d'habilitation de service public et d'attribuer les habilitations correspondantes. C'est une délibération très technique mais pour un sujet au demeurant très important pour notre collectivité que celui des habilitations de service public.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Habilitations qui avaient déjà été données je crois en 2018 ou 19, Sandrine, mais que nos services, pour des raisons de sécurité juridique, nous ont demandé en urgence de passer. Voilà. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

**N° 20b**

Vote sur «Fonctionnement du Conseil régional : délégations du Conseil régional à sa  
commission permanente – modifications »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## 21 – TABLEAU DES EMPLOIS

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le tableau des emplois, Pierre CHERET.

**M. CHERET.** - La délibération que tout le monde attendait, en particulier Jean DIONIS DU SÉJOUR. Petit tableau des emplois pour cette plénière avec la création de 10 emplois permanents, essentiellement des titulaires remplaçants dans les lycées. En deux mots, ces éléments ont été extrêmement bien développés lors de la commission. Il n'y a pas eu beaucoup de questions. Mais les titulaires remplaçants ont pour intérêt d'assurer des remplacements plus rapides que lorsqu'on embauche des contractuels et donc c'est pour être plus réactif face à la problématique du remplacement dans les lycées. Et puis ensuite vous avez un autre emploi permanent dans le cadre du FEADER. C'est le développement de ce projet dans le cadre du transfert que vous connaissez tous. Et puis quelques créations d'emplois non permanents et notamment, quand même, je tiens à signaler : deux conventions CIFR (Convention industrielle de formation par la recherche) avec donc deux thèses de doctorat qui seront financées sous la forme d'emploi non permanent par la collectivité et quelques accroissements temporaires d'activités. Voilà, Monsieur le Président ce que je pouvais préciser rapidement sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pas d'opposition ? Oui ?

**M. DUFAY.** - Une intervention. Monsieur le Président et chers collègues. Nous vous demandons lors de chaque budget de réduire les frais de fonctionnement pour rétablir la dérive dangereuse de vos comptes. Mais nous voyons séance après séance qu'il n'y a aucune proposition de votre part. Nous constatons que vous êtes incapables de remettre en cause vos idéologies dispendieuses comme Néo Terra. Nous constatons que la charge de votre dette progresse et continuera de progresser vu le contexte économique français et international. Comme vous le savez, le système bancaire est en crise et la BCE ne fait plus de prévisions. Nous constatons que le Gouvernement ne veut pas sortir du marché européen de l'électricité et que les tensions sur le gaz s'aggravent. Notre facture énergétique va continuer à exploser. Nous constatons que l'inflation n'est pas maîtrisée et il est évident que les salaires vont continuer à progresser. Nous constatons aussi régulièrement en CAO que les dépenses des travaux sont en dépassement régulier compte tenu de la non-maîtrise de nos matières premières. Tous les compteurs sont au rouge.

En conséquence, il ne vous reste plus comme levier pour réduire les frais de fonctionnement, que les frais de personnel, mais là encore, plénière après plénière, vous nous proposez la création de nombreux postes. Nous ne contestons pas le fait que les nouveaux postes créés soient indispensables car nous ne disposons pas des informations

nécessaires pour le juger. Par contre, vous devriez nous proposer un minimum des économies de postes équivalents dans d'autres secteurs. Nous vous proposerons lors du prochain budget la mise en œuvre de la RRPP, la révision régionale des politiques publiques sur le principe de la MAP, modernisation des actions publiques. Nous sommes prêts à y participer. Nous voterons contre, non pas contre ces postes, mais contre votre politique de non-maîtrise des frais de fonctionnement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Il me semble que quelqu'un de votre groupe proposait une augmentation de 10 % pour je ne sais plus quelle filière, de salaire. Je ne sais plus. Bon. Je vais mettre aux voix de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté.

**N° 21**

Vote sur «Tableau des emplois

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Les Républicains**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

## 22 – COMMUNICATION SUR LA 1<sup>re</sup> MODIFICATION DU SRADDET, PORTANT SUR LES VOLETS FONCIER, LOGISTIQUE ET DÉCHETS

**M. LE PRÉSIDENT.** - Communication, ma chère Laurence, sur le SRADDET. Je voudrais, parce que ce débat a démarré ce matin, mélangeant SRADDET, foncier. Et, je veux dire, il s'agit là, chers collègues, et on aura à chaque fois le temps d'avoir auprès de Laurence ROUÈDE ces interrogations, ces difficultés, pour élaborer ce schéma. Je ne vous propose pas de nous engager dans un grand débat dont nous sommes nombreux ici ou nombreuses à partager le sens.

**Mme ROUÈDE.** - Oui. Président, chers collègues. Effectivement, c'est une simple communication sur le SRADDET juste pour vous rappeler : notre SRADDET est en vigueur depuis mars 2020 et nous sommes entrés en procédure de modification en décembre 2021 suite à deux lois : la loi climat et résilience qui nous a demandé de le modifier sur le volet foncier et Sandrine HERNANDEZ en dira l'état d'avancement très rapidement et sur le volet logistique et Renaud vous le présentera aussi, mais c'est évidemment détaillé dans la communication. Et puis la loi AGEF qui est de février 2020 et qui est venue nous demander aussi de le modifier à la marge sur le volet déchets et Maud CARUHEL et Jérôme GUILLEM sont à la manœuvre sur ce sujet-là.

Donc, simplement pour vous dire : on vous avait présenté lors de cette modification et lors des différentes discussions que l'on a pu avoir le détail du calendrier dans lequel la loi climat et résilience nous a mis, à savoir d'avoir des SRADDET modifiés et approuvés par le Préfet avant février 2024, avec, en cascade et en responsabilité des conséquences pour les documents de planification infrarégionaux, les SCoT qui devront tenir compte de ces modifications avant l'été 2026, les PLUi, les PLU et les cartes communales qui devront en tenir compte avant l'été 2027. Donc, conformément à notre méthode et à ce que l'on avait déjà produit dans l'élaboration du SRADDET, on a engagé beaucoup de concertation. Sandrine en dira un mot. Et on a engagé la même méthode de travail qui vise à un rééquilibrage territorial, à s'appuyer sur la dynamisation des centres-bourgs, des centres-villes et tous les sujets qui sont ceux qui sont inscrits à ce jour dans le SRADDET.

Sur le volet foncier, nous avons inscrit les 50 % à l'horizon 2030 à l'échelle régionale et nous avons inscrit un certain nombre de règles générales qui venaient s'appuyer sur ce projet de rééquilibrage territorial et de travail sur les enveloppes urbaines existantes, le réinvestissement des friches. Autant de sujets qui faisaient de notre SRADDET à la fois un schéma d'aménagement ambitieux et en même temps pragmatique, c'est-à-dire qui commençait à porter ses effets après un an et demi, qui commençait à porter ses effets dans

les documents de planification infrarégionaux. Nous sommes dans une situation où je vous avais présenté un calendrier, où nous aurions dû normalement voter le projet de modification du SRADDET à cette plénière de sorte d'engager ensuite les divers avis (personnes publiques associées, services de l'État, autorités environnementales) pour en voter le projet définitif, la modification, en décembre de l'année, pour permettre ensuite au Préfet de Région dans les deux mois qui suivaient de pouvoir l'adopter d'ici février 2024, pour répondre aux conditions de la loi. Mais nous vous proposons aujourd'hui une simple communication pour vous dire : nous ne sommes pas en capacité et nous ne sommes pas en mesure, malgré tout le travail qui va vous être résumé, qui a été produit, parce que nous sommes dans une instabilité réglementaire, une instabilité législative sur ce sujet pourtant extrêmement important et très attendu par les territoires, de la territorialisation des 50 % et du passage vers la zéro artificialisation nette en 2050.

Cela demande beaucoup de pédagogie, beaucoup de travail ; on s'y est employé. Mais, à ce jour, force est de constater que : les décrets d'application de la loi doivent être réécrits, c'est un engagement du Gouvernement qui date maintenant depuis le mois de septembre, le mois d'octobre de l'année dernière. Ils ne sont toujours pas réécrits ; certains décrets manquent. C'est le cas d'un décret extrêmement important, celui du décompte du photovoltaïque au sol. Et puis, seule la loi au bout d'un moment, quand on avance et que les règles de jeu vont changer et qu'il est difficile de travailler dans ces conditions, seule la loi devrait changer le délai de février 2024. Le Ministre Christophe BÉCHU avait dit qu'il ne ferait pas lui, de projet de loi, mais deux propositions de loi ont été déposées - une au Sénat qui a été votée en première lecture et une à l'Assemblée nationale qui est assez différente. Donc, là aussi, on se retrouve dans un processus et dans un contexte et un environnement compliqués. Des décrets qui doivent être réécrits, on ne sait pas encore et on ne sait pas dans quel sens. Deux propositions de loi, une au Sénat, une à l'assemblée, qui sont différentes et en plus un recours qui est important aussi de l'Association des Maires de France devant les décrets d'application de la loi climat et résilience qui devrait également aboutir avec le Conseil d'État au printemps nous dit-on. Donc voilà, les incertitudes sont telles que l'on est aujourd'hui dans l'incapacité de vous proposer cette modification, malgré tout le travail que l'on a mené quand même et je vais céder la parole très rapidement à Sandrine HERNANDEZ, à Maud et à Renaud pour qu'ils vous disent juste très vite où on en est.

**Mme HERNANDEZ.** - Merci Madame la Vice-présidente, chers collègues. Avec pour fil conducteur la stratégie d'aménagement du territoire, on s'est engagé, comme ça vous a été présenté dans une large concertation pendant cette année et demie avec les représentants des SCoT, des EPCI, des départements, des Parcs naturels régionaux, des associations, des Maires, des établissements publics fonciers, des CAUE, des Agences d'urbanisme. À

peu près 800 acteurs rencontrés sur toute la Région. On a eu un travail aussi rapproché avec la conférence régionale des SCoT et leurs représentants et ils nous ont remis leur contribution de façon réglementaire en octobre 2022. On a fait des points réguliers en CTAP et on a créé un groupe de travail dédié à la territorialisation avec des représentants de la CTAP mais aussi des associations des Maires de France et des associations des Maires ruraux de France et on a fait également des points réguliers avec le CESER.

Ces nombreux débats ont fait apparaître un décalage entre une large adhésion à l'objectif de sobriété foncière et une réalité opérationnelle de mise en œuvre des territoires dans des dispositions législatives et réglementaires floues, assez compliquées. Ça a fait apparaître également des injonctions contradictoires, à la fois pour les territoires ruraux qui sentent la double peine à la fois parce qu'ils ont peu consommé du foncier sur les 10 dernières années et leur potentiel de renaturation est faible, alors qu'ils craignent également de ne pouvoir assurer leur développement, leur revitalisation et le déploiement d'équipements publics essentiels pour leur population. Une autre injonction contradictoire sur la production de logements et de logements sociaux notamment pour les territoires de l'aire métropolitaine bordelaise et les territoires littoraux et les agglomérations qui sont déjà engagés dans le renouvellement urbain, la réhabilitation des logements vacants et la reconversion des friches et qui ont par ailleurs d'importants besoins de logements permanents et qui ne seront pas satisfaits par ces seules démarches de réhabilitation. La question de la production des énergies renouvelables également qui a un impact sur la consommation foncière et qui aujourd'hui ne doit pas pouvoir pénaliser les collectivités qui accueilleraient ces installations. Autre injonction contradictoire : on en a parlé ce matin sur la question de la réindustrialisation et l'accueil d'activités industrielles et économiques sur les territoires. Comment construire de nouvelles capacités industrielles et économiques sur les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine ? Et en injonction contradictoire également sur les équipements publics structurants notamment pour les pôles urbains de la Région qui ont vocation à mettre à disposition de leurs habitants des équipements publics essentiels tels que les centres hospitaliers ou universitaires et les pôles d'échanges multimodaux.

En parallèle de ces injonctions contradictoires, des moyens à penser et des réformes à engager, notamment un besoin d'ingénierie complémentaire sur les territoires à la fois pour observer les potentiels en matière de réhabilitation, de reconversion de friches, mais aussi des géographes urbanistes à, sans doute, recruter, pour accompagner ces nouveaux modèles, aménager les villes et les villages.

Également des moyens financiers à renforcer pour le renouvellement urbain, pour la réhabilitation de logements vacants, la reconversion des friches, la renaturation. Et puis un chantier, sans doute à ouvrir sur la question de la fiscalité locale.

Et puis, Laurence en parlait : des besoins de clarification à la fois sur les décrets et sur la classification du photovoltaïque au sol et sur le décret nomenclature des sols et également la création de l'enveloppe nationale des grands projets qui devrait faire l'objet d'un « compté à part », mais dont on n'a pas encore aujourd'hui les règles réglementaires pour le faire.

Donc, à ce jour, le cadre réglementaire et législatif n'est pas stabilisé ce qui nuit à la finalisation des hypothèses de territorialisation et au calcul des objectifs par profils de territoire. Cela conduit nécessairement à l'opposition des territoires entre eux et empêche un consensus notamment dans le cadre de la conférence régionale des SCoT et donc on propose de poursuivre la concertation avec les territoires dans l'attente des précisions nationales.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Sandrine. Maud CARUHEL sur le plan déchets.

**Mme CARUHEL.** - Merci Président. Concernant le volet déchets, il s'agit de modifications réglementaires, comme l'a présenté en introduction Laurence ROUÈDE, par rapport à la loi AGECE (Anti-gaspillage Économie circulaire) de février 2020. Donc c'est mettre en cohérence avec cette loi votée en 2020. Également vérifier la compatibilité de notre volet déchets du SRADDET avec d'autres programmes comme le plan national de réduction des déchets qui vient d'être arrêté officiellement pour la période 2021-2027 au 2 mars de cette année 2023. La cohérence également avec les deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau que sont Adour-Garonne et Loire-Bretagne et la mise en cohérence avec le plan d'action en milieu marin. Donc de ces différentes lois et programmations, une mise en compatibilité avec nos différents objectifs de réduction dont on a eu l'occasion de vous parler en fin d'année dernière sur la présentation de la feuille de route déchets, réduction des déchets à hauteur de 15 % sur le déchet ménager et assimilé, réduction de 50 % des exutoires, valorisation de la matière à hauteur de 60 % et, pour les matières non valorisables, une valorisation énergétique à hauteur de 70 %. Sera présent également dans ce volet déchets tout ce qui concerne les actions mises en œuvre pour prévenir et réduire les dépôts sauvages. Sur l'année 2022, il y a eu des temps de travail collectifs avec les différents EPCI pour des échanges de pratiques et trouver des solutions sur les territoires pour réduire ces dépôts sauvages. Et dernier point par rapport à la modification apportée : les indicateurs de suivi qui seront aussi réajustés en fonction de ces différentes modifications. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Maud. Renaud sur la logistique.

**M. LAGRAVE.** - En deux minutes...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ah ! Le bonheur !

**M. LAGRAVE.** - Voilà, c'est passé ! Juste pour indiquer qu'on a rajouté dans cette partie logistique le travail qu'on a effectué donc depuis maintenant plusieurs mois avec les acteurs de la logistique et notamment de fret, quels qu'ils soient à l'échelle de la Région ; on a réuni une conférence régionale autour de la logistique ; on a rencontré pas mal d'acteurs dont l'ORT qui doit produire d'ailleurs dans les semaines qui viennent un diagnostic un petit peu plus détaillé des flux de logistique à l'intérieur de la Nouvelle-Aquitaine qui nous permettra d'appuyer ce qu'on a déjà inscrit dans le volet logistique. Sachant qu'aujourd'hui, l'idée y compris dans le cadre aussi de la partie foncière, c'est de repérer dans les friches foncières ce qui pourrait être déjà utilisé pour de la logistique, bien entendu faire appel à toutes les possibilités sur les ports de Nouvelle-Aquitaine ainsi que sur les délaissés de SNCF Réseau et de SNCF Fret et il y en a beaucoup qui sont tout à fait disponibles pour pouvoir installer des dépôts en favorisant évidemment le report modal, en n'oubliant pas qu'il faut, sur un certain nombre d'endroits, des plateformes de report modal. Il en existe trop peu en Nouvelle-Aquitaine, ce qui fait qu'on a des ruptures de charge qui sont assez compliquées sur le territoire. Voilà Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Renaud. Y a-t-il des remarques ? Oui, Laurence.

**Mme ROUÈDE.** - Oui, juste pour finir parce qu'on a dit que l'environnement allait changer et on souhaite le changement. On a beaucoup travaillé et notamment avec Régions de France pour insuffler ces changements, en particulier depuis le début, mais je m'en suis souvent expliquée, on bataille pour avoir un « compté à part » des grands projets d'infrastructures qui ne soient pas comptés à l'échelle régionale, mais qui soient comptés à l'échelle nationale. C'est une avancée de la proposition de loi des Sénateurs que l'on a soutenue depuis le début et que l'on appelait de nos vœux.

Le deuxième sujet, c'est, dans la situation dans laquelle on est, d'obtenir des délais supplémentaires, mais des délais pour tout le monde, c'est-à-dire pas que pour le SRADDET mais derrière, pour tous les autres territoires évidemment. Et puis, on a obtenu un amendement à la proposition de loi des Sénateurs, pour que les délais soient donnés pour tous les volets, parce que, vous l'avez compris, il y a beaucoup de travail qui est mené ; ça n'aurait pas de sens que ce schéma soit refait tous les ans, parce qu'il y a le foncier, parce qu'il y a l'énergie, parce qu'il y a les déchets, parce qu'il y a la logistique. Donc, l'idée, c'est de donner un décalage dans le temps et de permettre à tout le monde de travailler, tous volets confondus. Donc, il y a plein de bonnes avancées dans ces propositions de loi. On a besoin de clarification sur ce sujet des grands projets et des décomptes ; on a besoin de clarification sur les garanties rurales et surtout, on a besoin de continuer à travailler en concertation avec les territoires, parce que la sobriété foncière reste un objectif important, l'étalement urbain, il a un coût, mais il ne faut pas désespérer les territoires, il ne faut pas

opposer les territoires dans leurs différents besoins, dans leurs différentes trajectoires et en tenant compte des efforts qu'ils ont évidemment déjà passés. Et donc, ça veut dire qu'il faut que l'on travaille sur le qualitatif et finalement, le défaut de cette loi sur le ZAN c'est d'être beaucoup plus axée sur le quantitatif : les 50 % territorialisés et le 0 en 2050, alors que c'est bel et bien la séquence « éviter, réduire, compenser » qu'il faut qualitativement mettre en place, tous et tous territoires confondus. On a tous des efforts à faire, en particulier dans le domaine de l'habitat, beaucoup plus que sur les secteurs de l'industrie ou du développement économique où on sait qu'on a là, la capacité foncière à répondre. Donc, dans l'attente de ces évolutions aussi et on sera évidemment disponible pour travailler sous forme de commissions et continuer à organiser les groupes de travail tels qu'on les a menés aussi et notamment celui issu de la CTAP avec les assemblées des Maires ruraux.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Laurence. Je voudrais, devant vous, mais je crois que tout le monde partage cela, féliciter Laurence ROUÈDE et toutes celles et tous ceux qui ont travaillé, des élus, les équipes qui sont derrière, parce que c'est un travail monumental. Dans une incertitude réglementaire et législative qui est insupportable. Madame RECHAGNEUX.

**Mme RECHAGNEUX.** - Oui, merci Monsieur le Président, mes chers collègues. L'Association des Maires de France a dit son inquiétude. Les sénateurs ont alerté sur une politique trop restrictive. Mais comme pour la réforme des retraites, le Gouvernement fait la sourde oreille. L'objectif zéro artificialisation nette d'ici 2050 est une mesure idéologique qui aura un double effet : il amplifiera la fracture sociale et il amplifiera la fracture territoriale. La densification urbaine qui en résultera va entrer en contradiction avec le nécessaire désengorgement des métropoles et cela va également entrer en contradiction avec le nécessaire réindustrialisation de la France. C'est une mise à mort des territoires ruraux, à l'heure où beaucoup de Français expriment leur envie et leur souhait de sortir des grandes villes. C'est une mesure également qui s'inscrit en dehors des réalités, car depuis 10 ans déjà, les politiques publiques vont vers une réduction globale de consommation du foncier. Les élus locaux ne font pas n'importe quoi ; ils n'ont pas besoin de règles infantilisantes ; ils n'ont pas besoin de punition.

Le ZAN signe également la fin d'un modèle qui est un modèle européen, mais qui est aussi un modèle finalement très français, celui de la maison individuelle avec jardin. Mais ce n'est pas une surprise, puisqu'en octobre 2021 déjà, la ministre du Logement Emmanuelle WARGON déclarait que les maisons individuelles étaient un non-sens écologique, économique et social. C'était donc une Ministre bien éloignée des préoccupations des Français, puisque selon un sondage de l'IFOP, 80 % des Français préféreraient vivre dans des maisons individuelles plutôt que dans des appartements. Pourquoi ? Pour le plaisir



certainement de voir leurs enfants jouer dans un jardin, pour le plaisir d'être libre, de ne pas avoir de voisins en haut et en bas et également pour la tranquillité que cela amène.

Nous allons donc assister à un retour du dangereux « construire la ville sur la ville ». Or, nous avons désormais le recul nécessaire pour analyser les funestes conséquences sociales qu'a générées la construction verticale des années 60-70. Nous allons donc continuer d'entasser les Français dans des tours comme des lapins d'élevage dans des cages. La restriction des constructions aux zones déjà artificialisées aura également pour effet immédiat une hausse des prix du foncier, ce qui favorisera les classes aisées et pénalisera les classes les plus populaires et les classes moyennes. Parmi les politiques qui veulent imposer aux Français cette mesure inique, combien seront prêts à déménager de leur maison individuelle avec jardin pour vivre dans un immeuble collectif ? Aujourd'hui donc, à la lecture de cette communication, nous comprenons que vous vous inquiétez de l'application concrète de ce texte et de ces effets. Pourtant déjà en 2019, bien avant la loi climat et résilience, vous fixiez des objectifs similaires à cette loi dans votre SRADDET. Et déjà en 2019, ma collègue Edwige DIAZ alertait sur l'absence de cartographie et sur les effets potentiellement désastreux de cet objectif. Et déjà en 2019, vous naviguiez à vue.

Enfin, j'ai envie de poser une question : zéro artificialisation nette, mais pourquoi faire ? Pour quel objectif final ? Pour quel modèle de société ? Si demain, un opérateur a un projet de lotissements de 50, de 100, de 200 maisons entièrement passives, voire de maisons actives en énergie, est-ce intelligent de le refuser ? Vous savez très bien aujourd'hui que la rénovation thermique des logements construits dans les années 60 à 90 ne suffira pas. Cela ne suffira pas à les rendre climatiquement neutres, comme le demande l'Europe et comme la France le demande également. Vous savez aussi que la rénovation thermique des immeubles collectifs est un échec. Personne n'aura les moyens ni l'envie demain d'aller acheter une maison par exemple à Laréole à 200 000 euros, de la détruire, pour construire dessus une maison passive. Il faudra donc des terrains constructibles pour cela. Avec le ZAN, vous condamnez la révolution écologique que vous appelez de vos vœux et vous condamnez surtout l'avènement d'un nouveau modèle d'habitat neutre en énergie, voire producteur d'énergie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Nicolas FLORIAN.

**M. FLORIAN.** - Oui, Monsieur le Président. C'est un rapport d'étape et je m'associe d'ailleurs aux remerciements que vous avez adressés à Laurence ROUÈDE qui met en musique tout ce qui nous est exposé aujourd'hui et nous permet d'avoir une lecture, une photographie des travaux et comme vous l'avez vous-même dans la façon dont vous l'avez présenté, une véritable inquiétude sur ce qui pourrait se dérouler dans les mois qui viennent. Vous avez,

j'allais dire, cette convenance de bonne éducation de parler d'injonctions contradictoires. Moi, je dirais que c'est carrément kafkaïen et ubuesque, ce qui est en train de se passer. D'un côté, on insiste sur le pouvoir qui doit donner et doter auprès des collectivités, l'autonomie de la décision, la capacité à envisager un projet de territoire et, à côté de ça, on a un système réglementaire, législatif qui vient en supra-réglementation et encore, ça on l'a déjà connu par le passé, mais qui aujourd'hui trouble totalement le jeu et qui amène à une véritable schizophrénie face à ce qui pourrait nous tomber sur le coin de nez d'ici quelques années. Et je ne parle pas de paranoïa. Je parle bien de schizophrénie.

Là où on insiste depuis maintenant de nombreuses années et avec une actualité immédiate sur la nécessaire réduction de la fracture territoriale, sur le bien-vivre ensemble, sur l'abandon de toute concurrence entre les collectivités, sur la capacité à avoir un projet commun, on se retrouve aujourd'hui avec des orientations et qui portent un acronyme assez terrible d'ailleurs : ZAN, Zéro Artificialisation Nette. C'est quoi ? C'est le gel total de toute initiative de territoire, de toute prise de décision et c'est, quelque part, la mise en jachère totale et définitive d'un certain nombre de nos territoires qu'ils soient péri-urbains ou ruraux. Avec de telles décisions et si on devait aller vers ce modèle-là, on accentuera toutes les fractures que l'on connaît, mais on se retrouvera dans une zone qu'on ne connaît pas et qu'on n'identifie pas, parce que, comme vous le disiez vous-même, ou ça a été dit par un des intervenants : est-ce qu'on est sur une vision globale ? Est-ce qu'on est sûr de la dentelle très territoriale ? Quels seront les critères qui permettront aux uns et aux autres de privilégier quid du logement, ou quid de l'implantation d'activités ? Comment s'organiseront les compensations entre les territoires quand il s'agira d'un grand équipement public ? Ça va être une source d'inertie, une source de confrontation et derrière, comme je le disais, une accentuation et de la fracture territoriale et la fracture sociale. On pourra toujours spéculer dans les semaines et les mois qui viennent sur un nouveau modèle de densité urbaine, de villes verticales qui reviendraient prendre le pas sur des villes horizontales. Bref, c'est s'engager vers une lourdeur, une incapacité à faire.

Si certains se posent la question encore de savoir s'il y aura beaucoup de vocations dans les années qui viennent pour être acteur local, prendre des responsabilités dans des petites communes, des petites intercommunalités, on va leur apporter la réponse. Et il ne faudra pas croire que cela va susciter des vocations. Alors, bien évidemment que l'intention, l'orientation, et c'est ce qui avait été perçu dans le SRADDET initialement, d'aller vers plus de sobriété foncière, d'avoir un meilleur équilibre. Oui bien sûr, on y adhère, mais on doit vous annoncer qu'au moment où nous serons présentées ces orientations définitives... Et d'ailleurs, on souhaite au-delà des cénacles que vous organisez, très utiles, de concertation, pouvoir avoir aussi un reporting régulier politique auprès des différents groupes et qu'il y ait

au moins un représentant du groupe qui puisse être associé à l'avancée de ces échanges. Vous dire qu'après avoir donné acte, nous serons très vigilants sur l'impact de ce futur SRADDET quand bien même il vous serait imposé par une loi supra qui viendrait se mettre au-dessus de vos propres orientations. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Nicolas. Jean-Louis PAGÈS.

**M. PAGÈS.** - Oui Monsieur le Président. Chers collègues. Nous avons déjà beaucoup d'admiration pour le travail de Laurence ROUÈDE, mais on en aura de façon sans borne si elle arrive à le mener à bout. Parce qu'effectivement, la baisse de l'artificialisation, c'est un vrai rendez-vous écologique avec les limites de la planète, parce qu'évidemment, c'est là que c'est le plus visible, puisque ces limites concernent les espaces habités par le vivant. Mais c'est aussi un rendez-vous crucial sur la capacité des collectivités à dépasser leur égoïsme. Effectivement, on entend bien que les collectivités rurales qui sont peu artificialisées, réclament de le faire pour rattraper leur retard économique et puis celles qui le sont, les collectivités qui ont beaucoup artificialisé, elles réclament d'avoir plus d'infrastructures pour faire des constructions sociales. Donc, on semble coincé. Pourtant quand même, il y a une grosse urgence, parce que l'urgence en France, on artificialise à un taux de 1,2 % alors que la population elle-même augmente de 0,3 %. Donc, ça veut dire que chaque année, on artificialise quatre fois plus que la population n'augmente. Donc l'ENAF (l'espace naturel agricole et foncier et forestier) diminue quatre fois plus vite que n'augmente la population, c'est absolument intenable et il va devoir y avoir des arbitrages pour en arriver aux ZAN de 2050, sinon, ce sera un miracle.

Nous, nous réclamons que les politiques de développement économique jouent un rôle qui soit complètement moteur pour infléchir l'industrialisation des territoires et au profit des zones rurales. Et une remarque et une préoccupation pour nous, c'est que la voie qui est prise par la Région ne va pas forcément dans ce sens-là, puisque si on prend par exemple un grand projet d'infrastructure au hasard, la GPSO, elle ne va qu'amplifier en fait la métropolisation. Et on voit que les aides industrielles vont toujours vers les endroits où il y a le plus d'entreprises, le plus d'industries, donc toujours vers les métropoles.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Enfin, vous ne suivez pas trop la maison, mon cher.

**M. PAGÈS.** - Si, je suis un peu. On pourra regarder. On pourra regarder les volumes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Regardez... Je vais vous faire visiter la reconversion du site De Fursac à La Souterraine, 350 emplois. Ça vaut un sourire.

**M. PAGÈS.** - Mais Monsieur le Président, il y a toujours des contre-exemples.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ça vaut un sourire et une certaine honnêteté intellectuelle, mon cher.

**M. PAGÈS.** - Mais l'honnêteté c'est : regarder les volumes, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non.

**M. PAGÈS.** - Ce n'est pas donner des exemples précis.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ah bon ? Vous restez au-dessus de la planète ?

**M. PAGÈS.** - Non, vous mettez en exergue un exemple...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous restez au-dessus de la planète ?

**M. PAGÈS.** - Mais ce n'est pas ça, Monsieur le Président. Il faut regarder la masse des subventions qui sont accordées.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui.

**M. PAGÈS.** - On le regardera ensemble, si vous voulez. Mais même les mutualisations demandées au prétexte de projets dits d'intérêts régionaux vont encore plus se faire au détriment des zones rurales qui vont cotiser pour des infrastructures dont elles ne vont pas bénéficier. Si on prend l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine, selon les chiffres du Cerema, le centre d'études et d'expertise, la Nouvelle-Aquitaine artificialise 4 000 hectares par an. Donc si on va sur une trajectoire déjà de 50 %, ça va nous restreindre à 2 000 hectares par an. OK ? Bien. Le projet GPSO va artificialiser entre 6 et plutôt 8 000 hectares ; ça en fait d'un coup quatre années d'artificialisation de la Nouvelle-Aquitaine et qui devraient être mutualisées. Comment est-il possible de faire cela ? Et comment est-ce supportable ? Il n'y a aucune comparaison avec la centaine d'hectares nécessaire pour mettre à niveau la RN147 entre Limoges et Poitiers. Certains territoires vont être violemment perdants et le fait que la décision soit prise sûrement par la Région et donc soumise à la volonté de la majorité ne nous rassure pas beaucoup pour l'instant sur l'issue des arbitrages. Ça, c'est le volet nos préoccupations sur l'occupation, si j'ose dire, des sols.

Après, on a d'autres préoccupations sur un autre volet qui est le volet déchets. On est inquiet de certaines formulations dans ce texte qui semblent préparer un changement de stratégie de la Région sur ses objectifs de réduction des déchets. En effet, il y a une formule tout à fait inquiétante qui évoque, je cite : « d'aboutir à une proposition concertée et partagée par le plus grand nombre qui prenne en compte les contraintes territoriales repérées au cours des mois écoulés ». Alors, notre question : est-ce que cela signifie qu'on va revoir les ambitions à la baisse, compte tenu des contraintes territoriales ? En fait des récriminations et des demandes des communes qui veulent toujours plus incinérer alors qu'au contraire, il faudrait aller plus loin dans la prévention et la réduction des déchets. Nous disons simplement que les écologistes jugeraient inacceptable de revoir les ambitions du plan pour la satisfaction de

quelques collectivités qui pensent plutôt à incinérer, plutôt qu'à avoir des politiques volontaristes et courageuses pour diminuer les déchets.

La Région pourrait-elle nous confirmer ici sa volonté de ne pas céder à ces pressions pour suivre son plan de marche et ses précédents engagements ? Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci.

**M. PAGÈS.** - Et chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. S'il n'y a pas d'autres éléments, je vais donner la parole... Christophe.

**M. DUPRAT.** - Oui, rapidement Monsieur le Président. Moi, quand même, je voudrais vous faire part d'une immense inquiétude. Ce n'est pas le Maire que je suis qui est inquiet, ce sont de très nombreux élus. Cette loi va transformer notre paysage. Pourquoi pas ? Mais on entend les mêmes injonctions. Par exemple, on nous dit : « il faut réutiliser les friches pour le logement, il faut réutiliser les friches pour l'industrie, il faut réutiliser les friches pour les équipements publics ». Sauf que ce sont les mêmes friches et qu'elles vont être chères, ces friches, parce que tout le monde va y être dessus. Et que le but de tout ça va faire un renchérissement du foncier, parce que, qu'est-ce qui va se passer ? On va chercher à renforcer nos centralités secondaires, parce qu'on ne peut pas faire autrement. On ne va quand même pas mettre des milliards d'euros pour faire le RER métropolitain jusqu'à nos chefs-lieux d'arrondissement pour les empêcher de se développer et de construire. Sinon, il ne faut pas investir dans le RER métropolitain. Et il faut s'arrêter là de suite. Il faut également que l'on pense à la vie des gens.

On est un certain nombre ici d'être nés dans les années 60. Vous avez vu ce qui s'est fait dans les années 60 ? On appelait ça des ZUP. ZUP, ZAN, ça se ressemble beaucoup. Et on s'est dit tous, à la fin des années 80 : « jamais plus ! » Et on a d'ailleurs créé une société qui s'appelle l'ANRU et on a mis plusieurs milliards d'euros dans... La Cour des Comptes a dit que ça avait été mal dépensé, pour réhabiliter ces bâtiments. Et vous voulez qu'on fasse la même chose ? Qu'on entasse des gens les uns sur les autres ? Et qu'on puisse ne pas développer nos secteurs ? En Gironde, c'est 20 000 habitants par an qui viennent. Qui est un solde naturel. On les met où ? L'hiver, dans les campings. L'été, on les met où ? Il va bien falloir construire des logements pour ces gens. Que la surface utilisée soit moins importante, tout le monde en est d'accord. Mais il va falloir... Et c'est tout le but... D'ailleurs, j'en profite pour dire à Madame ROUËDE qui a dit tout à l'heure qu'elle allait travailler avec l'association des Maires ruraux : il y a aussi celle des associations départementales de Maires et une fédération régionale des Maires qui sont aussi à votre disposition pour travailler avec vous, parce qu'il va falloir... Je le dis à mes collègues élus : nous travaillons sur des cartes qui

sont de 2019, nous sommes en 2023. Il y a déjà une partie des 50 % qui est déjà consommée pour la mise à jour des cartes qui ont été prises avant. Et les équipements publics sont dedans. Donc je vous le dis, mes chers collègues, dans tous vos territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, on va changer la vie. On peut être d'accord de changer la vie, mais il faut au moins prendre l'avis des habitants.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Christophe. Je donne la parole à Laurence ROUÈDE pour conclure cette communication.

**Mme ROUÈDE.** - Quand on avait fait remonter un certain nombre de sujets au Cabinet ministériel à l'époque d'Emmanuelle WARGON qui allait écrire les décrets d'application, il nous avait dit : « il faudra que vous alliez concerter sur les territoires ». Je leur ai dit : « mais, c'est ce qu'on fait depuis trois ans et on va continuer » et vous voyez, on y est encore. On voit bien que le sujet est complexe. D'abord, l'étalement urbain, il faut le dire aussi, il a un coût. Voilà. Il a un coût : sociétal, il a un coût social ; il a un coût environnemental ; il a un coût pour les ménages ; il a un coût pour les collectivités territoriales. Il faut aussi savoir le dire. Ça, c'est évidemment important. Il y a au moins un sujet sur lequel on pourra rassurer les territoires, c'est que de travailler à une liste des grands projets, c'est important parce que ça permettra de faire en sorte que ces grands projets et la consommation foncière de ces grands projets ne soient pas décomptés des territoires qui la traversent, parce que ça serait quand même la plus grande iniquité. Donc, c'est au moins la moindre des choses de faire ça.

Ensuite, Jean-Louis, je suis déçue que tu cites, que vous citiez les données du Cerema, parce que la Région Nouvelle-Aquitaine est une des régions qui a investi dans une donnée d'occupation du sol extrêmement précise, c'est l'OCS de l'observatoire NAFU et on a voté tous ensemble ici des centaines de milliers d'euros pour que l'on puisse utiliser et mettre à disposition librement des collectivités territoriales en Nouvelle-Aquitaine les données de l'OSC et non celles du Cerema. C'est important de le dire et de le rappeler aussi et ça fait partie des choses que l'on a gagnées dans les discussions auprès des Sénateurs, c'est la possibilité vis-à-vis des services de l'État, la possibilité d'utiliser quand elles existent des données locales quand on a investi, quand les collectivités territoriales, comme la Région l'a fait, ont investi, surtout étant... Et Christophe DUPRAT a raison de le dire : attention, plus on prend de temps à se mettre d'accord vers une trajectoire de sobriété foncière raisonnée et plus... Alors que le décompte a déjà commencé depuis début 2021... Certaines pratiques et certains projets se font d'ores et déjà dans ce décompte et ce n'est pas dans le sens de la mutualisation de la réflexion collective et de la réflexion interterritoriale telle que nous on la porte en tout cas sur ces niveaux de discussion là, et c'est vrai que ça fait partie aussi des soucis. Il faut qu'on ait des données stabilisées pour pouvoir avancer ; il faut qu'on maintienne un dialogue constructif, mais à un moment, il faudra se mettre d'accord, parce

qu'en effet c'est la loi pour le moment et si - je le répète, et je ne suis pas sûre que ça arrange les territoires au final, et c'est prévu dans la loi - les SRADDET ne sont pas modifiés, si les régions ne font pas ce travail, les Préfets de départements auront la main avec leur DDT pour décider de la consommation et décider des objectifs par chaque territoire. Et ça nous empêchera d'avoir justement cette discussion et cette vision régionale, territoriale et où on essaie de ne pas opposer les territoires et au contraire de les faire raisonner ensemble avec leurs différentes interactions. Voilà Président.

Beaucoup de travail encore à suivre, et bien sûr on reviendra vers vous et on reviendra vers vous aussi en format (comme on l'avait fait précédemment) groupe politique, pour vous expliciter nos calculs et nos démarches. Mais c'est compliqué de vous donner les calculs quand on ne connaît pas les règles du jeu ou quand on sait par avance qu'elles vont changer.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Absolument. Moi, je voudrais encore une fois vous remercier, à toutes et à tous au niveau des services, parce que c'est un... Pour avoir assisté à des réunions à plusieurs reprises de la CTAP, on voit bien que les injonctions sont assez contradictoires. Christophe les a exprimées tout à l'heure. Simplement, on a cette responsabilité au niveau de la Région. Et il est important de montrer qu'on est capable d'assumer une responsabilité, parce que sinon, on a beau parler de décentralisation, on la fera jamais. Si on n'est pas capable d'assumer, on ne pourra jamais revendiquer un modèle européen de démocratie qui nous amène à avoir plus d'autorité, y compris un pouvoir réglementaire, ce qui redonnerait à la démocratie d'ailleurs... Parce que la vraie Sixième République, c'est la République décentralisée. Elle nous amènerait à avoir une assemblée qui devrait avoir un budget 10 fois supérieur avec beaucoup plus de compétences. Ça, c'est le premier point que je voulais évoquer.

Deuxièmement, je confirme ce qu'a dit Laurence ROUËDE à l'instant. J'ai un souvenir : quand je suis devenu Maire de Pessac et Christophe DUPRAT s'en souviendra, j'ai hérité, dans les bois entre Pessac et Mérignac, de projets immobiliers pharaoniques. Le coût pour la ville et dans la Métropole, parce qu'il fallait mettre les égouts, il fallait amener les bus, il fallait que les gens aient plusieurs voitures, il fallait développer les écoles. Quand on regarde d'une manière purement pragmatique, ces opérations d'étalement ont souvent des coûts que les équipes municipales n'envisagent pas. Il y avait ensuite 400 hectares de bois où il était prévu 400 pavillons. J'ai arrêté l'opération du jour au lendemain. C'est maintenant l'espace boisé le plus prisé de cette partie de l'agglomération. Donc il faut garder aussi cela.

Troisièmement, aujourd'hui, on construit autant de logements qu'il y a de logements vides. Sur le plan du bilan carbone, sur le plan des simples rationalités, il y a une interrogation que l'on doit avoir dans ce domaine-là.

Enfin, je le dis à Christophe DUPRAT et il le sait bien, cette stratégie de non-artificialisation qu'on pensait, cette stratégie de ZAN, jamais le législateur français et européen ne reviendra dessus. Donc, la question c'est : comment on fait à notre niveau ? Et en multipliant avec les SCoT, avec les communes, avec la CTAP, etc., comment on fait pour atterrir nous-mêmes avec nos responsabilités plutôt qu'on passe le bébé au Préfet qui obéira par nature, par des considérations qui seront uniquement parisiennes ? Je ne pense pas en plus, et Christophe DUPRAT a raison de le dire, je ne pense pas en plus que le phénomène d'aspiration des métropoles, en tout cas, ce n'est pas ce que nous disent nos études et nos observations, continue. Le phénomène Covid a entraîné un phénomène qui commence, de déplacement de certaines catégories de la population vers les villes moyennes. Et notre effort, effectivement, doit être de travailler territorialement, comme on l'a fait sur les contrats de mobilité, comme on le fait sur les contrats de développement et de territoire et j'étais à Bergerac et à Sarlat la semaine dernière. Et aux vues de ce qui m'est revenu la semaine avant, on était Laurence, dans L'Entre-Deux-Mers, je ne sais plus où, un des problèmes essentiels, c'est : comment je reconquiers mes centres-villes ? Le Maire de La Réole me disait : « j'ai recréé ou plutôt j'ai réoccupé 100 logements en changeant complètement mon centre-ville et les demandes que j'ai aujourd'hui, c'est pas simplement les demandes de la localité. Non ! Il y a des gens de Bordeaux qui ont envie de venir habiter à La Réole ». Donc il faut qu'on envisage le problème de la répartition et des entreprises et des habitants sur le territoire en le faisant de la manière j'allais dire la plus cool, la plus...

**Madame ROUÈDE.** – Et la fiche numéro 1 du DRADDET, c'est les usines à la campagne.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et la fiche numéro 1 du SRADDET, c'est les usines à la campagne. Voir ce qu'on a fait, mon cher Jean-Louis PAGÈS, à La Courtine. Je vous propose que nous levions la séance jusqu'à demain matin à 9 heures et demie.

## N° 22

« Communication sur la première modification du SRADDET, portant sur les volets foncier, logistique et déchets »

**L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE**



## REPRISE DE LA SÉANCE LE 28 MARS 2023

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Hier, je croyais qu'il n'y avait pas d'approbation à demander à l'assemblée sur le procès-verbal du 27 février. En fait, j'ai sauté la page. Je le présente donc à votre approbation et à vos commentaires. Y a-t-il des problèmes particuliers ? S'il n'y en a pas, le procès-verbal est adopté.

Nous pouvons poursuivre notre ordre du jour, qui appelle six contrats de développement et de transitions 2023-2025. Laurence ROUÈDE.

**23 – APPROBATION DE SIX CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS  
2023-2025 : SAINTONGE ROMANE (17), GRAVES ET LANDES DE CERNÈS (33),  
AGENAI (47), THOUARSAIS-LOUDUNAI (79-86), GRAND-CHÂTELLERAULT (86) ET  
LIMOGES MÉTROPOLE - ÉLAN LIMOUSIN AVENIR NATURE (87)**

**Mme ROUÈDE.** - Monsieur le Président, chers collègues, je laisserai la parole aux élus référents de territoire pour qu'ils vous présentent leurs six contrats.

*(Présentation du diaporama)*

Je souhaite simplement vous rappeler qu'il s'agit de la quatrième délibération de cet ordre et qu'elle nous permettra d'avoir 51 contrats votés à l'issue de la séance. Il reste 2 contrats qui sont en cours de finalisation et qui seront présentés à la plénière de juin (Grand Pau et Pays basque). Sur ces 51 contrats, on a identifié à ce jour 1 850 projets, soit en maturité (35 %) soit en amorçage (65 %), qui sont suivis par 46 élus référents au service des territoires - élus que je remercie ainsi que les chargés de mission territoriaux - et qui sont en relation avec les 7 territoires en mutation économique (CADET). Je souhaite également vous rappeler qu'à travers ces contrats, au-delà des chargés de mission territoriaux et de la mise à disposition de nos services pour faire avancer les projets, il y a 112 postes de développeurs territoriaux en ingénierie qui sont soutenus dans les territoires en vulnérabilité.

Nous avons déjà signé une dizaine de contrats, et le slide vous montre leur localisation. Les six qui sont marqués en orange sont ceux qui vont être présentés aujourd'hui. Nous aurons donc Saintonge Romane, Graves et Landes de Cernès, Agenais, Thouarsais-Loudunais, Grand-Châtellerault, Limoges-Élan. Je tiens encore à remercier tout le monde pour le travail accompli et à rappeler qu'une fois qu'on aura signé les contrats, ce ne sera qu'un début, car tout au long de 2023, 2024 et 2025 le travail continuera avec les élus référents de territoire et les chargés de mission pour faire avancer les projets et permettre à ceux qui sont en amorçage de devenir matures. Nous veillerons également à faire évoluer ces plans d'action et à travailler au long cours sur ces contrats de confiance avec les EPCI et les communes qui portent les projets.

Je vais maintenant céder la parole à mes collègues, et tout d'abord à Jacky EMON.

**M. EMON.** - Merci Laurence. Bonjour à toutes et à tous. Pour ce qui est de Saintonge Romane, je voudrais d'abord dire combien les services qui avaient en charge la DATAR de ce territoire sont méritants. Ce n'est pas si simple que ça, en effet, de travailler le devenir d'un territoire constitué de trois intercommunalités. Cela matérialise, d'une certaine manière, l'intérêt d'avoir la Région à ses côtés que d'essayer de coconstruire des projets qui touchent

à l'intérêt d'un bassin de vie fait de population rurale et urbaine. Je crois qu'il s'agit d'un exercice qui ne va pas tout seul, qui ne va pas de soi, même si on est pleins de bonnes intentions, l'essentiel étant de progresser et de pouvoir conclure un vrai projet de territoire, ce qui est le cas. Voilà.

Ce cadre a servi à faire émerger des projets complémentaires en veillant à ce que le développement du territoire se déroule de façon équitable dans l'accès des citoyens au service public et au développement économique et environnemental, et en se protégeant surtout des initiatives qui participeraient à l'assèchement des territoires ruraux. C'est toujours un exercice, même pour des agglomérations mi-urbaines mi-rurales, que de veiller à ce que l'ensemble du territoire soit associé à des projets.

La stratégie du contrat se décline en plusieurs projets qui concernent la communauté de l'agglomération de Saintes, avec la requalification du site de l'ex-centre hospitalier qui accueillera, entre autres, des logements destinés peut-être aux étudiants du FERROCAMPUS, l'aménagement du site naturel de La Palud en bord de la rivière Charente, un équipement sportif dans un quartier populaire prioritaire et trois autres projets sur les deux communautés de communes rurales. Pour étayer mon propos, j'ajouterai que sont prévus des investissements et des projets aussi bien sur la zone urbaine que sur la zone rurale. Il s'agit d'une salle de bloc d'escalade de niveau régional et national à Gémozac, de la restauration de la maison de santé Pierre Loti à Saint-Porchaire, ainsi que de la création et extension de deux maisons de santé pluriprofessionnelles sur le territoire de cette communauté de communes.

Enfin, il y a le projet régional et territorial FERROCAMPUS - qui est partie intégrante du contrat du territoire - dont le site sera acquis en mai prochain par la Région Nouvelle-Aquitaine et dont les premiers étudiants seront accueillis en septembre-octobre 2023. Ce projet appelle en effet un autre projet, celui d'avoir la capacité de loger ces étudiants. Nous avons des solutions pour les loger dans les deux années à venir. Au-delà, il nous faut mener à son terme une concertation avec les collectivités territoriales et, entre autres, l'agglomération et le Conseil régional, afin de dégager des moyens suffisamment à l'avance pour accueillir les étudiants et - j'allais dire - afin de changer le cours des choses du point de vue de la formation et du niveau de formation de type universitaire, et de solliciter les pistes industrielles sur les technologies ferroviaires. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. On passe ensuite à Graves et Landes de Cernès. La parole est à Patrick GUILLEMOTEAU.

**M. GUILLEMOTEAU.** - Merci. Monsieur le Président, chers amis. J'ai huit secondes pour vous présenter le territoire de Graves et Landes...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Huit minutes.

**M. GUILLEMOTEAU.** - Non, parce que Jacky EMON nous a mangé la moitié de la feuille...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pour un avocat, c'est drôle quand même !

**M. GUILLEMOTEAU.** - Je voudrais d'abord vous présenter ce territoire au nom étrange et barbare, le Graves et Landes de Cernès. Il regroupe 16 communes et 77 000 habitants - pas loin d'ailleurs d'une certaine commune qui s'appelle Pessac, chère à notre Président - dont celles de Léognan, de Cestas, de Martignas et de Canéjan. C'est un territoire assez singulier, situé entre la Garonne d'un côté, le bassin de l'autre et la forêt des Landes. Ses atouts sont démographiques et économiques, de sorte que vous devinez que les axes de développement tournent autour de la géographie singulière de cette communauté de communes qui sont classées en moindre vulnérabilité.

Des trois axes de stratégie du contrat, le premier porte sur la nécessité de protéger le cadre de vie en réduisant l'impact sur l'environnement des nouveaux projets. Il sera beaucoup question d'environnement dans le cadre de ce premier contrat de territoire, en insistant sur la prévention des risques accrus par le changement climatique. Je pense notamment à la gestion de l'eau et à la prévention des risques incendie auxquels les élus sur place sont très sensibles.

Le deuxième axe se propose de conforter la dynamique territoriale en respectant l'équilibre entre aménagement et préservation de l'environnement. Le troisième vise à accélérer l'adaptation de notre modèle de développement dans les domaines des mobilités, du logement/habitat, de la jeunesse et de la culture. Pour donner quelques exemples, tout en tenant la minute qui m'est impartie, sont prévues des mesures sur les connaissances des phénomènes climatiques pour prévenir les risques d'inondation, la renaturation des cours d'eau avec des projets dans ce domaine, la réhabilitation de la fonctionnalité hydraulique du bocage - oui, nous avons un bocage, en Gironde, il n'y a pas qu'à Niort, mon cher ami sur les bords de la Garonne - et puis la revitalisation du centre-bourg de Saint-Selve. J'en ai terminé.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Patrick. L'Agenais.

**Mme EYCHENNE.** - Merci Président. Le contrat de territoire de l'Agenais regroupe 44 communes, tournées vers la formation et l'innovation, la transition environnementale, la résorption des disparités territoriales et le tourisme. Concernant la formation et l'innovation, un soutien sera apporté à un incubateur pépinière d'entreprises et à un centre de formation dédié aux métiers de l'environnement. Le volet transition environnementale du contrat permettra de territorialiser les ambitions Néo Terra en termes de réponses aux risques naturels de réduction des déchets et de renforcement du réemploi.

Afin d'agir pour la résorption des disparités territoriales, il est prévu de soutenir les projets de la ruralité à travers le logement, les maisons de santé pluriprofessionnelles et les derniers commerces, mais aussi les projets des quartiers politique de la Ville pour l'accès aux services et à la culture. Le volet touristique mettra l'accent sur les itinérances cyclables, fluviales et culturelles avec la rénovation du musée des Beaux-Arts d'Agen. La mise en œuvre de cette stratégie permettra de conforter un pôle d'équilibre essentiel dans le territoire régional. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le Thouarsais Loudunais.

**M. CHARRÉ.** - Merci Monsieur le Président. Je vais vous présenter le territoire le plus au nord de la Nouvelle-Aquitaine, à cheval sur deux départements, la Vienne à l'est et les Deux-Sèvres à l'ouest. Il s'agit d'un territoire en même temps rural et très industriel. Rural avec une agriculture très diversifiée, car nous avons même de la vigne. Chers collègues néo-aquitains, bouchez-vous les oreilles, les appellations chez nous sont Anjou et Saumur. C'est un territoire où il y a des usines à la campagne, puisqu'à peu près 40 % de la population active travaille dans l'industrie agroalimentaire, ferroviaire, etc., avec un tissu de PME et d'ETI dynamiques et familiales.

Le contrat est constitué de trois axes. Le premier vise à développer l'attractivité du territoire de manière durable. Nous réhabilitons les friches et requalifions les centres-villes, en particulier à Loudun et à Thouars qui sont nos deux villes principales. Nous développons l'économie avec la création de pépinières d'entreprises à Thouars et bientôt à Loudun, et nous cherchons à exploiter le tourisme avec la Dive - que vous avez en photo - qui sépare les Deux-Sèvres et la Vienne. Nous avons lancé une étude pour développer une activité touristique autour de la Dive. Le deuxième axe se propose de valoriser le bien-vivre ensemble dans une ruralité dynamique. Nous sommes des territoires vulnérables, mais nous essayons d'attirer de nouvelles populations, tout particulièrement en soutenant la culture avec la construction de médiathèques.

Enfin, le troisième axe développe la transition écologique. Même nous, dans le Nord, respectons la feuille de route Néo Terra avec la mise en place de plateformes énergétiques, le soutien aux recycleries portées par Emmaüs et le passage en réserve naturelle régionale de la vallée du Pressoir, avec en plus ce territoire qui est périphérique et très en avance dans la démarche TEPOS. Notre territoire, en particulier le Thouarsais, s'est engagé dans la démarche TEPOS depuis très longtemps, et nous espérons attirer dans cette même démarche nos collègues du Loudunais - mon cher Thierry. Pour conclure, je vous dirai que le Loudunais se sent bien en Nouvelle-Aquitaine. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le Grand Châtelleraut.

**M. TROUSSELLE.** - Merci Président. Pour situer le Grand Châtelleraut, sachez qu'il se trouve juste à côté du Loudunais et du Thouarsais. Le Grand Châtelleraut est né en 2017 de l'intégration de quatre communautés de communes. Ce sont 85 000 habitants répartis sur 47 communes, dont 35 000 sur la ville centre Grand Châtelleraut. Il s'agit d'un territoire de culture et d'histoire industrielle forte, mais souffrant d'un manque de diversité. Aujourd'hui, nous sommes fortement dépendants de l'aéronautique et de l'automobile, d'où notre statut de CADET.

Préparer notre transition technologique, sociale et environnementale est l'axe stratégique prioritaire de ce contrat. Cela donnera lieu à des projets d'autonomie énergétique locaux comme la méthanisation mais aussi la réhabilitation des flux industriels. Cela est notre atout face à la désertification, sobriété foncière et industrialisation obligent. Grand Châtelleraut est aussi un territoire avec une activité agricole prégnante. Les enjeux de la revitalisation des centres-bourgs sont tout aussi importants qu'une meilleure utilisation des ressources naturelles en raréfaction. Dans ce contrat nous prendrons soin de l'eau alimentant notre réserve du Pinail. Nous installerons des récupérateurs d'eau couplés aux ombrières photovoltaïques.

En ce qui concerne la revitalisation, nous pouvons citer la réhabilitation du bar-restaurant à Antran, de la boulangerie à Availles en Châtelleraut et la création d'une légumerie à Thuré dans le cadre d'une EBE ou entreprise à but d'emploi. À noter, pour conclure, que l'ingénierie de la Région, mise à disposition du territoire pour accompagner ces contrats de transition, a prévu pour demain une capacité doublée en fonction des avancées réelles constatées. Merci aux services de la Région et de l'agglomération pour cette co-construction territoriale avec les élus, et merci à Laurence au nom des Grand Châtelleraudais pour cette minute de visibilité qui nous est offerte aujourd'hui dans la plénière.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup. Limoges Métropole-Élan. François.

**M. VINCENT.** - Merci Monsieur le Président. J'interviens du Conseil régional à Limoges. En propos liminaires, je voudrais remercier Laurence ROUÈDE et l'ensemble des services de la Région qui ont articulé les rencontres et permis la mise en relation et l'ingénierie des projets structurants de Limoges. Le territoire qu'on va prochainement contractualiser comprend une entité urbaine importante, Limoges, qui compte 20 communes et presque 212 000 habitants, et une autre entité, Élan Limousin Nature, qui compte 24 communes et 28 000 habitants et qui est située au nord-est de Limoges.

Trois grands axes, voire quatre, structurent notre contrat. Celui-ci est vraiment partagé, et j'insiste là-dessus parce que ce contrat a vraiment bénéficié de la confiance de l'ensemble des élus dont notre collègue Guillaume GUERIN qui est également président de Limoges

Métropole. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de ces services qui ont travaillé main dans la main avec la Région. Les enjeux étaient partagés, ainsi que la confiance et le dialogue - comme l'a rappelé Laurence. Dans la continuité des actions déjà existantes, qui ont été comprises et accompagnées sur la temporalité, trois axes me semblaient importants.

Nous avons une identité territoriale qui est très proche de la nature - comme vous le savez bien. Dans les politiques touristiques que nous menons dans la communauté urbaine de Limoges et dans Élan Limousin Nature, il y en a une qui est importante, à savoir la création d'une station de sport nature à Palais-sur-Vienne, qui est une commune de Limoges Métropole. C'est un outil de développement touristique qui peut également promouvoir un des atouts fondamentaux de la ceinture verte de cette communauté urbaine. Un deuxième axe porte sur le développement économique, notamment dans l'innovation à la recherche. Nous avons un pôle stratégique singulier et très important qui s'appelle ESTER Technopole. La Région a contractualisé avec la communauté urbaine pour une rénovation énergétique de l'ensemble de ce bâtiment. Il s'agit d'un projet important qui va permettre d'avoir un écosystème avec des infrastructures encore plus performantes et d'attirer ainsi les intelligences et l'innovation.

Le troisième axe qui me semblait important concerne la transition écologique, et tout particulièrement les ressources en eau. Nous avons prévu la création de fermes de quartier à Limoges, avec des projets singuliers et intéressants où nous menons à la fois une action sociale et des initiatives éco-responsables. La ceinture verte de Limoges Métropole sera également prise en compte. Pour finir, Monsieur le Président, je ne pouvais ne pas valoriser, relativement à la qualité de vie des habitants de ces deux communautés urbaines, l'accès aux soins. La Région intervient dans ce domaine avec l'agrandissement de maisons de santé pluridisciplinaires. Il y en a une en particulier à La Jonchère, au nord de Limoges, que nous accompagnons et que nous intégrons dans ce réseau de maisons de santé pluridisciplinaires. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci François. Après ces présentations, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Oui Madame.

**Mme COLLARD.** - Monsieur le Président, chers collègues. En dépit de votre logorrhée écologique autour de la transition écologique et du développement durable, cette délibération contient de très nombreuses mesures de soutien économique aux territoires ruraux auxquelles nous sommes particulièrement sensibles, tant la ruralité est aujourd'hui appauvrie. Il y a donc urgence à sauver nos territoires ruraux et pour cela - en dépit des critiques que nous venons d'évoquer - nous voterons en faveur de ces six contrats.

Pour autant, nous aimerions avoir un bilan des actions réalisées sur les contrats précédents, afin de disposer d'un retour chiffré sur les projets menés et sur le respect des objectifs fixés. En effet, s'il est souhaitable d'avoir des projets d'envergure, nous avons aussi besoin d'indicateurs de mesure qui nous permettent de savoir ce qui a été et ce qui sera concrètement réalisé. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. D'autres remarques ? S'il n'y en a pas je vais mettre aux voix ces contrats. Qui est d'avis de les adopter ? Unanimité. Merci beaucoup. Et merci aussi pour tout le travail accompli.

### N° 23

Vote sur «Approbation de six Contrats de développement et de transitions 2023-2025 : Saintonge Romane (17), Graves et Landes de Cernès (33), Agenais (47), Thouarsais-Loudunais (79-86), Grand-Châtelleraut (86) et Limoges Métropole - Elan Limousin Avenir Nature (87) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**\*Non-participation :**

**BROUILLE** Andréa concernant la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (Conseillère communautaire)

**CUVELIER** Marie-Laure concernant un tiers lieu (Membre)

**DIONIS DU SEJOUR** concernant la Communauté d'agglomération d'Agen (Président)

**GUERIN** Guillaume concernant Limoges Métropole (Président)



**24 – LOGEMENT PARC PRIVÉ - CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE  
CONCERNANT LE FINANCEMENT DES OPAH-RU DE BELLAC ET DU DORAT ET DE  
SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - OPH-RU de Bellac et du Durat et de Saint-Maixent-l'École. Florent LACARRERE.

**M. LACARRERE.** - Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter rapidement cette délibération pour garder du temps pour la suivante. Je vous rappelle que notre action sur les OPAH découle du règlement d'intervention actuel qui nous permet d'intervenir en ingénierie sur les opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain. C'est de l'ingénierie de 10 000 euros par an sur cinq ans. En l'occurrence, il s'agit d'une nouvelle opération qui permettra la création de 109 logements et qui se fixe comme objectifs - très classiquement dans le cadre des OPAH - la lutte contre la vacance et l'habitat indigne, contre la précarité énergétique et en faveur des travaux d'autonomie pour les personnes âgées.

En ce qui concerne Saint-Maixent-l'École, il s'agit d'un renouvellement exceptionnel, puisque l'opération a débuté en 2017 mais qu'il a fallu la poursuivre pour permettre de reconquérir certains logements vacants et terminer les opérations de l'OPAH. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Florent. Pas d'oppositions ? Oui. Muriel BOULMIER.

**Mme BOULMIER.** - Merci Monsieur le Président. Bien évidemment, pas d'opposition mais une observation sur ce sujet, c'est-à-dire l'ANAH, car l'ANAH a la fâcheuse habitude de ne pas donner d'explications sur ce qu'elle fait. Elle donne le retour, des chiffres d'intervention, etc., mais pas un détail qui puisse en mesurer l'efficacité. Je ne parle pas seulement de cette opération - on est bien d'accord -, le mien est un propos d'ordre général à destination de tous nos collègues qui sont des élus locaux et qui participent avec l'ANAH aux différents chantiers leur permettant d'aller plus loin dans les centres-villes et dans les centres-bourgs. Je pense qu'il serait intéressant, pour nous tous, de disposer du détail des réalisations faites avec ces fonds, car il s'agit d'une des agences d'État les mieux dotées et qu'on ne parle pas de 2 centimes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Muriel. Pas d'autres observations ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

**N° 24**

Vote sur «Logement Parc Privé - Convention cadre pluriannuelle concernant le financement des OPAH-RU de Bellac et du Dorat et de Saint-Maixent l'Ecole »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Florent va maintenant nous présenter le Règlement d'Intervention Habitat.

**M. LACARRERE.** - Merci Monsieur le Président. Il s'agit effectivement d'un nouveau Règlement d'Intervention Habitat, que je me permets de vous présenter à l'aide d'un diaporama.

*(Présentation du diaporama)*

Pour retracer le cadre de notre intervention habitat, je vous rappelle que nous n'avons pas de compétences particulières en matière de logement et que nous intervenons par le biais de nos compétences sectorielles et donc sur des secteurs particuliers de l'habitat tels que le logement des jeunes, ainsi que par le biais de notre compétence en matière d'aménagement du territoire en logements et de notre compétence en matière de transition écologique sur la rénovation énergétique de l'habitat.

Ce règlement d'intervention, en quelque sorte, prend la suite de cinq années de mise en œuvre d'un règlement d'intervention dont on doit dresser le bilan sur le logement des jeunes. La Région Nouvelle-Aquitaine a une intervention qui est reconnue depuis 2004. Elle est parmi les premières régions de France à avoir mis en place une politique sur l'habitat des jeunes, et notamment des étudiants. On intervenait également dans les territoires ruraux, mais cette intervention était plus limitée et fonctionnait moins bien, de sorte que nous avons recentré notre intervention en l'adaptant pour mieux répondre aux besoins des territoires ruraux. Et puis vous connaissez le fonctionnement de notre Région, souvent en silos, avec de nombreux règlements d'intervention et d'appel à projets ayant des critères trop restrictifs qui faisaient fuir les acteurs. Nous avons essayé d'apporter de la lisibilité et de la simplicité. En plus de ce bilan de notre propre intervention, nous avons des constats exogènes faisant état d'une politique nationale du logement qui concentre ses moyens sur les zones tendues au détriment de la ruralité et d'une difficulté à faire émerger des opérations dans les territoires ruraux avec un parc locatif qui est souvent soit très faible soit peu attractif.

En ce qui concerne le bilan de notre politique en matière de logement, vous pouvez remarquer sur la carte relative au logement étudiant qu'il y a une répartition assez homogène de nos interventions sur le pôle de formation dans à peu près toute la région. Sur la question de l'habitat dans les territoires - un ciblage qui fonctionne moins bien -, vous pouvez voir la trace de RENO ACT sur l'ancienne Aquitaine, mais moins d'interventions sur les territoires ruraux. Pour les collègues qui ont connu les politiques précédentes, je précise qu'il s'agit

d'un bilan de l'ADUL qui est purement quantitatif et pas qualitatif et complet. Je le précise notamment à l'intention de Françoise après les commissions.

L'un des enjeux de notre nouvelle intervention en matière d'habitat est de favoriser le rééquilibrage du territoire en prenant en compte les besoins des zones rurales et en les intégrant dans une stratégie d'aménagement du territoire, c'est-à-dire dans les contrats de territoire permettant de faire remonter les besoins et d'avoir de véritables stratégies sur l'habitat. Les autres enjeux sont de proposer des mesures d'accompagnement à la sobriété foncière en lien avec le SRADDET ; de simplifier l'appropriation des RI par les territoires et les porteurs de projets et d'articuler la question de l'habitat avec la rénovation énergétique dans une logique de croisement de nos politiques ; de donner à voir aux acteurs de l'habitat et du logement que nous ne faisons pas que financer mais que déployons un véritable panel d'interventions à l'échelle de la région.

Nous n'allons pas forcément très bien, mais la Région ne fait pas que financer. Elle agit, elle met à disposition son propre foncier, notamment sur les espaces délaissés de deux lycées en métropole de Bordeaux, elle propose des expérimentations réglementaires, elle finance - je vais vous en parler tout de suite car c'est l'objet de ce RI -, elle impulse aussi de nouveaux modes de vie en promouvant un habitat plus durable et plus collectif. Elle essaie de porter notre manière d'habiter et accompagne en s'inscrivant dans un écosystème partenarial avec l'Union régionale HLM, l'Union régionale Habitat Jeunes, de nombreux observatoires et un travail direct avec tous les acteurs et les têtes de réseau régional du logement et de l'habitat.

En ce qui concerne donc la question du financement, la Région a quatre priorités d'intervention financière qui sont quasiment inchangées dans leurs grandes lignes mais un peu plus précisées : le logement des jeunes, le logement des saisonniers sur lequel mon collègue Michel DURRIEU va présenter un appel à projets, le logement en ruralité qui est vraiment central dans notre politique et enfin la question de la sobriété foncière.

Pour ce qui est du logement des jeunes et des étudiants, il n'y a pas de modifications essentielles. Nous continuons de promouvoir notre politique Logement Jeunes et Étudiants aussi bien dans les métropoles et agglomérations qu'à la campagne, en nous fixant l'objectif d'accompagner entre 1 000 et 1 500 places par an. Je vous rappelle que nous nous sommes engagés à accompagner 600 places par an dans le respect de la COP avec Bordeaux Métropole. Sur ce règlement, la seule véritable modification concerne la territorialisation, puisque nous allons essayer d'accompagner des projets en milieu rural, car les jeunes ne font pas seulement des études dans les grands pôles de formations mais ils font aussi des stages, y compris en milieu rural, de l'apprentissage, etc. Il faut leur permettre d'accéder à un logement dans ces territoires. Plutôt que de créer un règlement trop compliqué, nous

préférons fonctionner par bonification que ce soit sur le plan social, environnemental ou foncier.

En ce qui concerne le logement des saisonniers, je ne serai pas long car cette question fera l'objet de l'appel à projets qui sera présenté par notre collègue. Je vais simplement expliquer pourquoi nous avons fait le choix d'un appel à projets à la place d'un règlement d'intervention. La raison est qu'il n'y a pas un seul type de saisonnier, qu'il n'y a pas un seul type de saisonnalité et qu'il n'y a donc pas un seul type de réponse aux besoins des saisonniers. Par conséquent, il faut véritablement favoriser l'innovation en lançant un appel à projets au fil de l'eau qui permettra d'accompagner 300 nouveaux logements en 2023, en coopération avec la DATAR, la Direction de l'Agriculture et la Direction du Tourisme.

Le logement en ruralité représente la véritable nouveauté de ce RI, puisqu'on recentre sur la ruralité suivant des critères INSEE par commune pour permettre d'accompagner largement les territoires ruraux. On veut soutenir le développement d'habitat social ou conventionné en milieu rural en l'inscrivant à la fois dans l'armature territoriale du SRADDET et dans une planification et une stratégie territoriale d'aménagement de l'habitat. À terme des contrats de territoire, il y aura une Commission Habitat qui fera sa propre stratégie de réponse aux besoins d'habitat en lien avec la Région et les élus du territoire. On a trois interventions sur la ruralité : la première est constituée par les OPAH qu'on « néo territorialise » en quelque sorte ; on a ensuite la production de logement social en milieu rural, social ou communal. L'objectif est de créer 450 logements en milieu rural dans les trois prochaines années, avec une subvention majorée en reconversion d'espace artificialisé ou de bâtiments existants. On a, en outre, une mise en cohérence avec les subventions à la rénovation énergétique qui a existé mais qui intègre maintenant ce règlement pour qu'on puisse déployer tout notre panel d'interventions auprès des acteurs.

Je termine avec quelques mots sur la sobriété foncière, qui fera l'objet d'un appel à projets qui sera présenté par ma collègue Sandrine HERNANDEZ au mois d'avril et qui traite cette année d'urbanisme transitoire et temporaire. Là aussi, le RI permettra de valoriser, chaque année, un mode particulier de réponse à la question de la sobriété foncière. Avant de terminer, je tiens à remercier les services qui ont effectué un énorme travail de grande qualité pour faire aboutir ce règlement. Je vous remercie pour votre attention et je suis à l'écoute de vos interventions.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Florent. Y a-t-il des remarques ? Oui, allez-y.

**M. ELOPHE.** - Monsieur le Président, chers collègues. Depuis toujours nous soutenons les politiques en matière d'habitat, notamment en ruralité, car nous sommes trop souvent les grands oubliés de la Région et de l'État. Manque de services publics, pas de transports,

faillite médicale, désindustrialisation, fermeture de classes et, bien entendu, manque de logements. En France, la politique d'aménagement du territoire a trop longtemps été délaissée par les pouvoirs publics. Plus que jamais notre pays a besoin d'un rééquilibrage territorial en faveur de la ruralité, car pour revitaliser nos territoires ruraux, il ne suffit pas d'y construire des logements. Encore faut-il qu'on puisse y travailler et bénéficier de services publics suffisants pour y vivre.

Alors, oui sur le principe à votre règlement d'intervention habitat, mais nous serons vigilants concernant plusieurs points : l'équité sur l'ensemble du territoire régional pour que chaque territoire qui en a besoin bénéficie d'une offre accrue en matière de logement ; la lourdeur bureaucratique pour constituer les dossiers qui reste un frein pénible ; le coût et l'accès à un habitat décent, car il s'agit aujourd'hui d'un frein pour de nombreux ménages surtout dans le contexte inflationniste actuel et ce règlement n'y apporte aucune solution ; le développement effectif de l'hébergement des saisonniers du tourisme et de l'agriculture qui est devenu urgent et indispensable dans certaines zones géographiques, notamment celles touristiques du littoral.

En outre, nous sommes particulièrement inquiets d'un possible désengagement de l'État sur cette question. Alors que la réponse à cette crise du logement imposerait une politique d'investissement beaucoup plus volontariste de sa part, notamment par le biais d'incitations fiscales, l'État envisage de décentraliser une partie de ses compétences en matière de logement. Or, il est dérisoire de penser que notre Région pourrait à elle seule avoir les moyens financiers de mener une politique suffisamment ambitieuse dans ce domaine. Rappelons aussi que votre volonté de développer l'habitat en Nouvelle-Aquitaine va être frappée de plein fouet par la mise en œuvre du ZAN qui empêche de nombreuses petites communes de construire de nouveaux logements pour faire face à une pénurie. Il vous faudra donc faire un choix entre vos lubies écologistes autour de la sobriété foncière et votre volonté de développer l'offre de logement en territoire rural.

Enfin, nous tenions à vous rappeler que nous défendons la priorité nationale en matière d'habitat, c'est-à-dire que les logements soient réservés en priorité aux personnes de nationalité française, car si l'offre actuellement ...

*(intervention hors micro inaudible)*

**M. ELOPHE.** - ... oui, oui, tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela n'étonne personne.

**M. ELOPHE.** - J'ai la suite : car si l'offre actuelle en matière de logement destiné aux ménages à revenu modeste est parfois trop limitée dans certains territoires, avec plus de 500 000 demandes non pourvues en Nouvelle-Aquitaine, ce problème a effectivement un

lien avec l'immigration massive subie par la France depuis quarante ans, ne vous en déplaie. Quand nous serons au pouvoir - et cela va arriver -, nous poserons la question aux Français par voie référendaire, car nous n'avons pas peur du peuple. Cette question portera sur l'immigration et le fait d'assurer la priorité nationale d'accès au logement y sera inscrit. En dépit de ces réserves, nous voterons en faveur de cette délibération. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'aurais mieux aimé que vous ne la votiez pas. Voyez-vous, je n'ai pas besoin de vos voix accompagnées de propos racistes.

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, il ne s'agit pas de propos racistes. On a le droit d'avoir nos idées...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui est d'avis...

**Mme DIAZ.** - On n'a pas besoin de votre accord pour voter une délibération, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Monsieur DARTIGOLLES vous avez la parole.

**M. COLOMBIER.** - Tu n'as pas le monopole de la morale, mon cher Alain.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Par rapport à vous, si.

**M. CHAGNIAT** - Les mots ont un sens, Monsieur le Président.

**M. COLOMBIER.** - Ni de celle du cœur.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Monsieur DARTIGOLLES.

**M. DARTIGOLLES.** - Monsieur le Président, chers collègues. Le Groupe Centre et Indépendants votera dès demain cette délibération et avec des propos républicains. Tout d'abord, ce RI Habitat représente l'occasion de parler du logement des saisonniers, comme nous avons pu le faire lundi dernier en Commission Formation avec Florent LACARRERE. Sans surprise, tout ce qui concerne la filière cafés, hôtels, restauration connaît des tensions de recrutement très importantes qui concernent non tant la pénurie des saisonniers mais le problème du logement. Se loger sur les Pays basques que ce soit au bassin d'Arcachon, à La Rochelle ou à l'île de Ré quand on est saisonniers, c'est simplement impossible. Régler cette problématique de logement des saisonniers, c'est une urgence absolue car cela freine la filière touristique. Je pense que la prochaine délibération abordera, entre autres, tout ce qui concerne les freins à l'utilisation des internats des lycées, qui peuvent constituer une solution tout à fait idoine pour résoudre très rapidement cette problématique de logement des saisonniers. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Muriel BOULMIER.

**Mme BOULMIER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Au nom de mon groupe, je voudrais tout d'abord réaffirmer l'intérêt que nous avons à faire en sorte que la Région Nouvelle-Aquitaine se saisisse du sujet du logement. Ce n'est pas nouveau, mais vous le réaffirmez dans ce nouveau règlement intérieur. Bien évidemment, c'est très difficile de dissocier ces propos du débat que nous avons eu hier soir sur le SRADDET et le ZAN. Je pense que nous devons quand même être vigilants - et notre groupe le sera - à ce qu'il n'y ait pas d'anticipation trop forte d'une application méthodique du ZAN. Nous sommes donc dans ce flou artistique pour que personne ne soit privé ou avantagé. Mais c'est juste une observation.

En revanche, je trouve intéressant que dans ce règlement vous donniez des objectifs et vous alliez vers les territoires ruraux. Car les territoires ruraux et les centres-bourgs représentent un enjeu d'autant plus fort qu'ils sont près des bassins d'emplois, puisque vous savez que le logement a ce triptyque important, emploi, habitat et mobilité, et que plus on rapproche le logement du lieu de travail, plus la mobilité est fluide et la dépense est contenue. Je crois aussi qu'il faut se méfier d'un tourbillon de pensées qui nous abreuvent. Je me réfère à tous les propos sur la ville stationnaire. La ville n'a jamais été stationnaire. La ville stationnaire signifie « le dernier ferme la porte », c'est-à-dire que tout le monde est bien installé et tant pis pour les autres, ils verront bien. Nous estimons que la ville vit, que les quartiers vivent et qu'il faut que nous les investissions en quelque sorte.

Quant au monde rural, il doit investir dans le confort et la désirabilité. En effet, la tendance à l'exode rural, qu'on nous annonçait au *20 heures* pendant le confinement, n'est qu'une tendance assez faible, somme toute, aussi parce que les bourgs et les petites centralités n'ont pas encore trouvé leur rythme d'attractivité. On doit savoir démolir, on doit savoir reconstruire, on doit savoir offrir des logements de tout statut, propriétaires et locataires, privés et publics, avec un intérêt commun, à savoir qu'ils deviennent désirables en termes d'espace et de lieu de vie.

Pour ce faire, Monsieur le Président, je ferai deux observations sur le règlement d'intervention. La première est qu'il recourt trop à l'appel à projets. Celui-ci constitue, à mon sens, un effet d'aubaine d'opérateurs qui sont prêts, quelle que soit leur nature, et cela n'est pas très important, parce que ce qui est intéressant au bout du compte c'est l'offre nouvelle de logement. C'est bien de cela dont on parle : une offre confortable et sécurisée de logement. L'appel à projets ne s'inscrit pas dans le temps long et je pense, par conséquent, qu'il serait possible de faire un appel à projets pour voir, par exemple la première année, et passer par une contractualisation les années suivantes - puisqu'on est sur une période quinquennale, si je ne me trompe pas.



Je ferai également une observation un peu plus malicieuse si vous me le permettez. Ce nouveau RI précise que ce sont 5 000 euros par logement avec une limitation à 10 % et un plafond à 500 000 euros, alors que le précédent règlement avait une limitation à 20 % et était sans plafond. Vous voyez bien où je veux en venir. Si nous voulons donner une densité à ces programmes thématiques, il faudra sans doute montrer une certaine souplesse vis-à-vis de ceux qui ont présenté des projets avant ce nouveau RI. Bien entendu, nous le voterons collectivement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci chère Muriel. Je ne suis pas loin de partager votre opinion sur cette mode des appels à projet... bon, c'est une façon aussi, dans le cadre d'un budget qui n'est pas forcément élastique à outrance, de pouvoir apporter des réponses. Florent a bien noté cela et le DATAR aussi. Je voudrais - parce que je sais que vous partagez mon analyse - parler d'un sujet qu'un de mes collègues a évoqué tout à l'heure, la défiscalisation. Une des plaies mortelles de la politique du logement est justement la défiscalisation. C'est vraiment une politique pour les riches et qui met en l'air toute stratégie foncière. Elle fait bondir le prix du foncier, et nos concitoyens les plus modestes sont obligés d'aller habiter de plus en plus loin des services publics, de plus en plus loin de la grande ville. Bien entendu, pour telle ou telle personne de Lille, Lyon, Marseille, le fait d'investir en Nouvelle-Aquitaine ou à Bordeaux procure des avantages fiscaux. C'est pervers à outrance. Je plaide avec vous d'ailleurs, depuis de longues années, pour supprimer toute défiscalisation. Mme TARIOL.

**Mme TARIOL.** - Merci. Monsieur le Président, chers collègues. Dans un souci louable de plus de lisibilité et de mise en cohérence des dispositifs, ce règlement d'intervention permet d'avoir une vision globale sur les engagements de la Région en matière d'habitat, et révèle par là même les insuffisances de l'État. Il faut souligner l'effort fait à destination des territoires ruraux et l'intervention en faveur de la rénovation énergétique dont on sait que les plus impactés par les passoires thermiques sont les plus démunis. En écho au plan thermal, le logement saisonnier doit être abordé du point de vue du tourisme et de l'agriculture - à l'instar de l'appel à projets qui suit -, mais aussi au regard de certaines typologies professionnelles. En tout état de cause, l'hébergement en internat des lycées reste complexe.

La question de l'hébergement des stagiaires en santé dans les métiers du soin et du social mérite également notre attention et certainement un approfondissement des dispositifs. Le logement est devenu un enjeu d'équité et de justice sociale qui doit mobiliser l'ensemble des parties prenantes - ce qui apparaît clairement dans ce nouveau règlement -, collectivités, employeurs, bailleurs sociaux et autres acteurs du logement. Mais, encore une fois, où est l'État ? Nous voterons favorablement cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. S'il n'y a pas d'autres intervenants, Florent peut peut-être...

**M. LACARRERE.** - Oui, pour répondre à Valéry ELOPHE sur la qualité de l'habitat, je précise qu'en ce qui concerne le logement des jeunes et des étudiants, nous faisons également la rénovation des résidences qui sont dégradées et, dans le cadre de ce RI, de la rénovation énergétique. Nous travaillons quand même sur la qualité de l'habitat.

Quant aux observations de Muriel BOULMIER sur les appels à projets, je précise que l'appel à projets saisonniers est un faux AP car il est au fil de l'eau. En revanche, il est effectivement difficile d'avoir un règlement d'intervention sur la sobriété foncière puisque nous essayons de travailler sur les thématiques mais l'essentiel de nos politiques sont cristallisées dans un règlement d'intervention. Sur les plafonds baissés, il s'agit d'un choix budgétaire : est-ce qu'on va soutenir deux opérations par an ou dix ? Là aussi, il y avait un effet d'aubaine de très grosses opérations, qui faisait qu'on soutenait très peu et qu'on écartait parfois les territoires ruraux de ces opérations. C'était une volonté d'essayer de soutenir plus d'opérations. Mais je comprends cette remarque, qui nous a également été adressée par d'autres bailleurs sociaux.

Pour répondre à Béatrice, sur la question des stagiaires en santé, on avait un appel à projets l'année dernière. En effet, on n'a pas ciblé spécifiquement sur les stagiaires en santé. Pour autant, ce type de projet peut être soutenu dans l'habitat inclusif - je crois que ce point a été évoqué en commission -, dans le cadre de l'appel à projets logement ruralité. En tout cas, on est restés très larges dans notre règlement pour pouvoir soutenir ce type de projet. Sur la question des internats, il s'agit d'un sujet compliqué sur lequel il n'existe pas encore de plan établi. Il faudra travailler avec la Direction de l'Éducation et le Vice-président NEMBRINI. Voilà. C'est une des pistes qui sont évoquées, mais on n'a pas avancé plus particulièrement sur ce sujet. Cela demande une construction sur le temps long et, comme je le disais, il n'y a pas une seule réponse aux besoins des saisonniers, il n'y a pas un seul type de saisonniers, etc. Quant à la critique : où est l'État ? Je la partage. Où il n'est pas, nous essayons d'y être pour faire effet levier. C'est l'objet de ce RI. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup Florent. On a déjà eu des expériences, et une ouverture d'internat n'est pas forcément facile. On en a fait une - je crois - à Le Teich...

**M. LACARRERE.** - À Parentis.

**M. LE PRÉSIDENT.** - À Parentis aussi. Il faut une présence, c'est assez complexe. Cela fait plus de dix ans qu'on a eu cette idée, mais c'est compliqué de la mettre en pratique et pas forcément concluant.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Unanimité. Je vous remercie.

**N° 25**

**Vote sur «Règlement d'Intervention Habitat »**

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 26 – APPEL À PROJET LOGEMENTS ET HÉBERGEMENTS DES SAISONNIERS DU TOURISME ET AGRICULTURE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons ensuite la délibération sur l'appel à projet pour le logement et l'hébergement des saisonniers du tourisme et de l'agriculture. Michel DURRIEU.

**M. DURRIEU.** - Merci Monsieur le Président. Comme vous pouvez le voir, je vais traiter d'un sujet qui a déjà été évoqué plusieurs fois depuis deux jours.

*(Présentation du diaporama)*

Il s'agit d'un vrai enjeu économique, social et d'aménagement du territoire, avec plus de 200 000 saisonniers en Nouvelle-Aquitaine. Même si les réalités sont différentes au niveau territorial, le logement des saisonniers, on le voit bien dans nos discussions, est insuffisant, trop cher, souvent non décent, non adapté et habituellement très éloigné du lieu de travail. Il faut clairement créer une dynamique qui permette de lever ces barrières pour les métiers du tourisme et de l'agriculture et de trouver rapidement des solutions. C'est un peu l'objectif de cet appel à projets. Cette délibération fait suite à des propositions formulées par un groupe de travail que je remercie, constitué par des membres du DATAR, de la Direction de l'Agriculture, de la Direction du Tourisme et de la Direction de l'Éducation, ainsi que par Jean-Louis NEMBRINI qui s'est beaucoup impliqué. Toujours l'Éducation, mais il faut le faire de façon importante sur ce sujet. On le traitera - comme l'a dit Florent - au fil de l'eau.

Les budgets sont fléchés : 1,5 million d'euros pour environ 300 logements. Nous visons l'accompagnement des projets existants pour renforcer leur modèle économique et accélérer les investissements. On a vraiment pour objectif de répondre aux besoins à la fois des acteurs et des destinations, avec toujours cette volonté d'améliorer les conditions de vie des saisonniers. J'en profite pour dire que l'accompagnement des saisonniers ne concerne pas seulement le logement, mais aussi une revalorisation salariale. Un accompagnement a également été pensé pour que les acteurs du territoire transforment les plannings des vacances et les horaires de travail des saisonniers. C'est donc une politique complète qui est en train de se mettre en place, avec des réflexions entre les différentes directions pour la faire avancer. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix...  
Oui ? Allez-y.

**Mme LAPOUGE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. J'étais intervenue à la séance du 7 février 2022 au sujet du logement des saisonniers, qui est devenu une vraie problématique - on en parle depuis deux jours dans cet hémicycle - que ce soit sur la façade

du littoral ou dans les zones agricoles où la demande de main-d'œuvre saisonnière est très prégnante. En février 2022, il s'agissait d'une convention entre la Région et l'URHAJ dans laquelle on ne percevait pas réellement la stratégie régionale.

Aujourd'hui, nous saluons cette délibération et le lancement de cet appel à projets pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour sa volonté de simplifier la lisibilité de l'action de la Région, qui était auparavant partagée entre plusieurs règlements d'intervention et politiques sectorielles. Cette simplification permettra aussi de faciliter le financement de projets à travers le territoire. Nous saluons aussi les expérimentations en matière d'utilisation estivale des internats des lycées. C'est un levier de la Région plus facile à réaliser, notamment à court terme en attendant que certains projets de résidence puissent se mettre en place. Sur ce point, veillons néanmoins à trouver des alternatives aux internats puisque tous les territoires demandeurs de main-d'œuvre saisonnière n'ont pas forcément des lycées à proximité. Vous citez les MFR : c'est une piste mais, là aussi, il faut veiller à ce qu'elle ne soit pas la seule.

La question du prix du loyer doit également faire l'objet d'une attention majeure. La Région doit s'y retrouver, mais il faut que ces tarifs restent attractifs. Je vous le dis parce que des initiatives qui ont été menées sur les territoires - des initiatives par ailleurs intéressantes - pratiquent encore des tarifs qui sont à la limite trop importants pour des jeunes saisonniers. Je pense notamment aux résidences hôtelières à vocation sociale à 18,50 euros la nuit. Nous arrivons rapidement à des loyers de 550 euros par mois. Je le sais bien car je suis, entre autres, cheffe d'entreprise sur la côte atlantique dans les Landes. Nous avons un gros problème parce que pour les saisonniers qui démarrent au SMIC, il n'est pas possible de dépenser 550 euros de logement. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons une grosse difficulté à recruter actuellement. Il y a donc là un point de veille. Pour autant, je pense que ces initiatives publiques viendront aussi freiner les problématiques Airbnb dont nous avons parlé hier.

Enfin, au-delà de la question du logement qui représente le premier frein, il faudra aussi une réflexion et peut-être un dispositif pour lever le second frein des saisonniers, à savoir le transport. Certaines régions ont mis en place des dispositifs en parallèle aux solutions du logement avec des prêts de véhicules permettant d'élargir les zones de résidence de cette main-d'œuvre. Une stratégie plus globale qui tienne en compte tous ces enjeux devrait être portée. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Mme LAPOUGE. Y a-t-il d'autres intervenants ? Vous pouvez éteindre votre micro, Monsieur, s'il vous plaît ? Attendez. Y a-t-il des soucis de lumière ? D'accord. Excusez-moi. Ça y est, c'est bon.

**M. DURRIEU.** - Je voudrais juste, Monsieur le Président...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, Michel.

**M. DURRIEU.** - ... répondre à la question sur le tarif des nuitées. Dans l'appel à projets, il y a un maximum de 12 euros par nuit, ce qui fait 340 euros sur le mois. On arrive donc à des tarifs qui sont abordables. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je reviens sur les remarques qui ont été faites sur la part de l'État. La France est un pays qui a investi, je crois, dans le budget logement plus de 40 milliards. Je ne sais pas si Florent dispose de ces chiffres. J'ai même 42. Cependant, on n'arrive pas à éviter la surchauffe foncière que l'on compense au niveau des collectivités locales. C'est donc plus de 42 milliards, si on y ajoute le budget des collectivités locales. Il existe une espèce de paradoxe qui ne porte pas sur le montant de l'aide publique, mais sur la façon où l'aide publique fonctionne. Ce n'est pas le montant, qui est gigantesque. L'Allemagne, par exemple, n'intervient pas à cette hauteur et elle a des niveaux de loyer qui ne sont pas aussi importants. Je pense qu'il faut mener une vraie réflexion autour de la politique nationale du logement. On ne pourra pas éviter un jour que cette compétence soit décentralisée. Il faudra réfléchir à quelles conditions, dans quel sens, etc. Ce n'est pas forcément la Région qui sera la plus à même de prendre cette responsabilité. Je ne sais pas si elle reviendra aux intercommunalités. On sera attentifs à ce qu'il y ait un équilibre urbain, rural et villes en situation difficile, mais il y a une vraie réflexion à mener dans ce domaine de façon extrêmement pratique. Voilà.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Ce rapport est donc adopté.

**N° 26**

Vote sur «Appel à projet logements et hébergements des saisonniers du tourisme et agriculture

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**27 – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE PYRÉNÉES  
(AUDAP) : CONVENTION TRIENNALE 2023-2025**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons ensuite Sandrine HERNANDEZ pour présenter le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées.

**Mme HERNANDEZ.** - Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Cette délibération a pour objet la signature d'une convention triennale entre la Région et l'AUDAP. Comme vous le savez sans doute, celle-ci a pour activité la prospective et l'observation territoriale, les planifications intercommunales et l'appui à ses membres. L'AUDAP s'est dotée en 2019 d'un projet d'agence, le contrat de projet 2020-2025 à horizon six ans, qui est un document prospectif de référence décrivant les grandes orientations du programme, ses objectifs et sa feuille de route. Une première convention triennale a été signée en septembre 2020. Il s'agit de s'engager dans une nouvelle convention triennale couvrant la période 2023-2025.

Cette année, l'agence travaillera avec nous sur la modification du SRADDET, et notamment de son volet foncier, sur une approche partagée du renouvellement du tissu pavillonnaire et des zones d'activités économiques, sur l'accompagnement du schéma d'aménagement du port de Bayonne, sur l'animation d'un espace de dialogue interterritorial sud-régional, sur l'analyse des potentiels des EnR et sur un *benchmark* sur les expériences d'adaptation au changement climatique en lien avec Néo Terra. Cette délibération n'a pas en preuve d'incidence financière, en revanche elle sera présentée en commission permanente avec une convention d'application annuelle actant le programme de travail de l'année et la contribution financière correspondante. Voilà, Monsieur le Président, pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Sandrine. Des observations ? Des abstentions ? Des oppositions ? Il en est ainsi décidé.

**N° 27**

Vote sur «Partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées (AUDAP) :  
convention triennale 2023-2025 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\* Non-participation :

DERVILLE Sandrine concernant l'Agence d'urbanisme d'Atlantique et Pyrénées (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

**28 – MOBILITÉ INTERNATIONALE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT  
D'INTERVENTION, PARTENARIATS ET RECOURS AUX FONDS ERASMUS+ POUR LES  
JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons maintenant une délibération sur la mobilité internationale. Nathalie LANZI, qui est - je crois - en visioconférence.

**Mme LANZI.** - Oui merci beaucoup. Chers collègues, nous savons combien les jeunes ont besoin de découvrir l'Europe et le monde. Cette feuille de route est recentrée sur nos priorités régionales, dont Néo Terra, avec plusieurs axes tels que la priorité aux aides des mobilités entrantes sur nos zones francophones, la coopération, le calcul des stages et des bourses de séjour à 26 semaines. Elle vise également à accompagner les demandeurs d'emploi grâce au financement d'Erasmus+. Je profite de l'occasion pour remercier les services d'avoir travaillé activement sur ce rapprochement et cette aide financière, ainsi que l'agence Erasmus+. Et enfin quelque chose qui vous tient à cœur, Président, une convention avec l'Office franco-québécois de la jeunesse. On sait combien nous sommes attachés dans cette région aux relations avec le Québec.

Pour terminer, une feuille de route sur le COREMOB, c'est-à-dire le comité régional de la mobilité, qui va piloter nos actions, les recentrer sur l'inclusion, le développement durable, la transition numérique, et qui va donner aux jeunes les plus éloignés la possibilité de profiter des mobilités et des aides. Ainsi, nous permettrons à notre jeunesse de se former, de découvrir la richesse des cultures et d'échanger. Il s'agit d'une opportunité incontestable pour lutter contre les préjugés, les stéréotypes et l'obscurantisme, dans le respect - et je conclurai là-dessus - de notre feuille de route Néo Terra. Avec le Président, le Vice-président et l'ensemble des élus, nous travaillons sur la mobilité de la jeunesse qui constitue vraiment un sujet essentiel. D'ailleurs, si je suis absente ce matin c'est parce que je participe à un échange de mobilités avec un collègue de Navarre et d'Aragon. Même en Deux-Sèvres, on travaille en Nouvelle-Aquitaine et on travaille sur l'Euro-région. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Nathalie. Y a-t-il des remarques ? Oui, Muriel.

**Mme BOULMIER.** - Monsieur le Président, notre groupe est favorable à cette proposition. Vous vous souvenez peut-être que nous avons proposé en son temps un Erasmus Apprentissage. Il existe, mais je trouve que cette proposition est singulière car elle va forcément passer par la culture. Or, malheureusement, nous voyons que les jeunes éloignés de l'emploi présentent parfois des carences culturelles. Se frotter à des cultures européennes différentes pourra façonner leur esprit et, peut-être, leur permettre



d'appréhender un univers plus vaste que celui qu'ils côtoient aujourd'hui. Personnellement, j'ai beaucoup d'espoir dans ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Il en est ainsi décidé.

**N°28**

Vote sur « Mobilité internationale - modification du règlement d'intervention, partenariats et recours aux fonds Erasmus+ pour les jeunes demandeurs d'emploi

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

## 29 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jean-Louis ARMAND va maintenant nous parler de conventions pluriannuelles dans le domaine de la culture et du patrimoine. Charline, un mot d'abord.

**Mme CLAVEAU.** - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, nous vous proposons d'adopter une série de conventions pluriannuelles d'objectifs dont deux concernant les langues et cultures régionales. Le temps que Jean-Luc rejoigne son siège, je vais vous présenter les autres conventions. La première d'entre elles porte sur le Centre d'Art de Meymac. Il s'agit d'un centre d'art contemporain qui a été l'un des premiers fondés en France. Il loge dans une ancienne abbaye, celle de Saint-André à Meymac, qui se trouve en Corrèze aux portes du Parc Naturel régional de Millevaches.

Nous avons ensuite une série de conventions pour des Scènes de musique actuelle. En ce moment, l'État est en train de renouveler le label qu'il donne à ces scènes et nous en profitons pour renouveler nos conventions. Il y en a aujourd'hui cinq, dont certaines que vous connaissez pour y avoir passé, je l'espère, quelques soirées. Nous avons donc La Rock School Barbey à Bordeaux, le Krakatoa à Mérignac, l'Atabal à Biarritz, le Florida à Agen qui, je le précise, est la première SMAC historiquement labellisée en France, ainsi que le Sans Réserve à Périgueux. Nous avons trois autres SMAC pour lesquelles il faut adopter des avenants. Il s'agit de Scènes de musique actuelle qui sont actuellement en restructuration ou en changement de direction. Nous proposons donc de reporter le renouvellement de la convention du Camji à Niort, de l'Ampli à Billère et des Lendemains qui Chantent à Tulle. J'en ai terminé et je vais passer la parole à Jean-Luc ARMAND pour les deux conventions concernant les langues et cultures régionales.

**M. ARMAND.** - Merci Madame la Vice-présidente. Cette délibération renouvelle le cadre conventionnel pluriannuel 2019-2022 entre les structures fédératrices qui œuvrent en faveur des langues et des cultures régionales, la Région Nouvelle-Aquitaine et les autres partenaires publics. Pour la Région et ses partenaires publics, l'objectif est de reconnaître et de missionner les opérateurs structurants du secteur sur des bases communes et au regard des compétences de chacune des institutions concernées sur un périmètre territorial clairement défini. Quant aux bénéficiaires, ce type de contractualisation contribue à les renforcer dans leur rôle de tête de réseau.

Les deux premières structures bénéficiaires de ce renouvellement sont l'IEO du Limousin et l'UPCP-Métive. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la feuille de route régionale Place à nos Langues, adoptée le 29 mars 2021, qui visait à réaffirmer les principes et les objectifs,

et donc la transmission, la socialisation, la structuration et les modalités, et à définir les chantiers prioritaires, dont la formation pour adultes, le tourisme, le patrimoine naturel et la jeunesse, sur lesquels il fallait travailler durant la période 2021-2024. Les montants des contributions à l'IEO du Limousin et à l'UPCP-Métive feront l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité. Des conventions financières annuelles définiront ces modalités de versement. Pour information, le soutien de la Région en 2022 était de 102 000 euros pour l'IEO du Limousin, qui se répartissaient en 92 000 euros pour le soutien au programme d'activités et 10 000 euros pour l'aide à l'emploi associatif, et de 186 000 euros pour l'UPCP-Métive. Voilà, Madame la Vice-présidente.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ai appelé Jean-Louis Jean-Luc ou l'inverse.

**M. ARMAND.** - Je vous pardonne.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

#### N° 29

#### Vote sur «Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**\* Non-participation :**

**CAVITTE Pascal** concernant l'Association des lendemains qui chantent (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**CLAVEAU Charline** concernant l'Association des lendemains qui chantent (Suppléante - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

## MOTIONS

**Motion présentée par le groupe Écologiste, Solidaire Et Citoyen :**

**« POUR LA GRATUITÉ DES PROTECTIONS PÉRIODIQUES DURABLES ET L'ÉDUCATION À LA SANTÉ MENSTRUELLE POUR LES JEUNES »**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons fini les délibérations et nous pouvons passer à la partie la plus valorisante pour nous de l'action publique sur les motions. J'ai une première motion du Groupe LV sur la gratuité des protections périodiques durables et l'éducation à la santé menstruelle pour les jeunes. Allez-y.

**Mme BOURDIN.** - Merci Monsieur le Président. Notre Région a régulièrement soutenu différentes démarches dans nos territoires pour lutter contre ce qu'on appelle « la précarité menstruelle ». Elle a apporté son soutien à des initiatives locales, que ce soit dans des plans d'action des Maisons MDL ou, plus largement, dans des programmes de prévention prévenante. La Région a même lancé en mars 2022 une grande enquête auprès des jeunes de la Nouvelle-Aquitaine sur la précarité menstruelle via une vaste campagne de communication sur les réseaux sociaux. Un an après, on observe que les établissements scolaires sont toujours le théâtre quotidien de ce fléau, qu'il n'y a toujours pas de mise à disposition de protections périodiques, même pas dans les nombreux établissements qui accueillent des internes.

En effet, la précarité menstruelle est bien une réalité qui toucherait près de 2 millions de femmes en France. Ces situations restent très prégnantes parmi les étudiantes et les jeunes lycéennes et apprenties. La précarité menstruelle impacte la vie sociale et peut encourager le décrochage scolaire et sportif, voire le renoncement au travail. Elle peut avoir de lourdes conséquences sanitaires, psychologiques, économiques et sociales. C'est un enjeu de santé publique, un enjeu de dignité et donc d'égalité. Les risques psychosociaux d'abord. Dans les lycées et les centres d'apprentissage - on les sait -, les règles peuvent avoir des conséquences sur le parcours scolaire, et cela pour différents motifs comme la douleur, l'absence aux cours ou une inquiétude permanente face au regard des autres. On sait également que les tabous y sont tenaces et participent à la banalisation du sexisme. Je vous encourage à ce sujet à relire le dernier rapport du HCE, qui date de fin janvier, sur l'état du sexisme en France et dans nos établissements scolaires.

Le risque sanitaire ensuite. Depuis 2020, des études ont mis en évidence ce qu'on appelle le « syndrome du choc toxique » lié à l'usage des protections périodiques, et des études de

toxicité menées notamment par l'ANSES confirment en partie ces corrélations. Les impacts sur la santé sont encore accentués en sachant que certaines personnes sont contraintes à fabriquer des protections de fortune de faible qualité en utilisant des matériaux pas ou peu hygiéniques. Parce qu'être bien dans son corps, c'est être bien dans sa vie, parce que l'inégal accès conduit aussi à l'inégalité des chances dans les parcours scolaires et professionnels, il est important de mettre en place la gratuité des protections périodiques dans nos établissements scolaires. De nombreux autres territoires ont déjà pris le pas, la Région Hauts-de-France et celle des Pays de la Loire ont installé des distributeurs et engagé des actions de sensibilisation. Les régions Bretagne et Provence-Côte d'Azur ont même équipé leurs lycées de distributeurs de protections gratuites en coton bio et biodégradable, fournies par des entreprises locales en circuit court.

Localement, le CCAS de Poitiers travaille avec l'entreprise Plim qui s'est engagée, depuis sa création en 2019 à Melle, à proposer aux femmes des protections périodiques fabriquées à base de textiles bios en chanvre respectueux du corps des femmes et de l'environnement. Pour en terminer, on voit à travers ces initiatives qu'au-delà des solutions sanitaires et sociales, la distribution permet de soutenir des initiatives économiques locales vertueuses qui s'engagent concrètement dans les éco-socio critères - dont nous avons largement parlé hier - pour la définition de leur projet de fabrication et de distribution dans une démarche durable et locale. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Catherine LA DUNE.

**Mme LA DUNE.** - Bonjour. Merci Président. Je vais donner la parole à Laurence VALLOIS-ROUET, mais je voulais juste préciser que nous travaillons déjà sur la précarité menstruelle. C'est un travail que nous menons avec Jean-Louis NEMBRINI et Françoise JEANSON. Je vais donc laisser la parole à Laurence VALLOIS-ROUET. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Laurence.

**Mme VALLOIS-ROUET.** - Merci Président. Si on commençait déjà par lever le tabou en se montrant exemplaires et en s'écoutant les uns les autres, ce serait bien, parce que dès qu'on soulève ce genre de problèmes un brouhaha s'installe. Merci Katia pour ton intervention. Le 28 mai sera la Journée internationale de la santé menstruelle. Élisabeth BORNE a annoncé en ce début de mois le remboursement des protections périodiques à partir de 2024, mais uniquement en pharmacie et uniquement réutilisables. La Région Nouvelle-Aquitaine, quant à elle, se penche depuis plusieurs mois déjà sur cette problématique des protections périodiques non seulement pour les jeunes mais également pour les publics les plus précaires.

Une femme sur cinq est touchée par la précarité menstruelle. Aujourd'hui, ce sont 4 millions de femmes, soit deux fois plus qu'en 2021, qui souffrent en France d'un manque de protection intime, essentiellement les plus jeunes et les mères célibataires. Cette problématique de la précarité menstruelle est envisagée dans le cadre de la lutte contre les discriminations, notamment au titre des inégalités liées aux genres, et s'inscrit pleinement dans la démarche One Health de la collectivité. Elle est par ailleurs dans le règlement d'intervention Lutte contre les Discriminations, Égalité et Solidarité que vous serez appelés à voter en juin. Pour reprendre les souhaits énoncés dans la motion et à titre d'exemple, la Région soutient financièrement des associations telles que Nouveaux Cycles, qui agissent en faveur des jeunes filles et jeunes femmes par des interventions pédagogiques pour lever le tabou des règles au sein des collèges et lycées, mais aussi en travaillant avec des entreprises qui s'engagent à fournir des protections de qualité à coûts moindres.

La promotion de la santé menstruelle peut et doit également s'envisager via les Conseils des délégués pour la vie lycéenne largement soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine, conseils qui nous ont à plusieurs reprises saisis en ce sens, et qui ont émis des propositions de projets. Concernant l'installation de distributeurs dans les lycées, la réflexion est en cours actuellement et Catherine vient d'en parler. Quoi qu'il en soit, il reste beaucoup à faire et sachez que nous nous inscrivons pleinement dans cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Je vais mettre aux voix cette motion. Qui...

**Mme RECHAGNEUX.** - Monsieur le Président. Je voudrais donner une explication de vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui.

**Mme RECHAGNEUX.** - Nous allons voter pour cette motion, puisque la précarité menstruelle est effectivement une réalité pour de trop nombreuses Françaises. Elle est aujourd'hui amplifiée par l'inflation sur les produits du quotidien. Nous pensons qu'il est urgent d'alerter les jeunes filles sur les perturbateurs endocriniens qui sont présents dans de nombreuses protections vendues en grande surface. C'est un véritable enjeu de santé publique. Nous pensons également - c'est peut-être un oubli de cette motion - que les infirmières scolaires pourraient constituer une première étape dans la lutte et la prévention contre l'endométriose, puisque nous savons aujourd'hui que le diagnostic a souvent sept à dix ans de retard. Peut-être que ces infirmières pourraient aider les jeunes filles à établir ce diagnostic, ou du moins à prendre en considération la possibilité d'être atteintes d'endométriose, et les rediriger ensuite vers des gynécologues compétents dans ce domaine. Enfin, j'aimerais rappeler la proposition de Marine LE PEN de supprimer la TVA sur des produits de première nécessité. Ces protections périodiques doivent être évidemment incluses parmi les produits de première nécessité. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Oui ?

**Mme BALLET-BLU.** - Merci Monsieur le Président. Je tiens seulement à vous dire que nous allons voter cette motion car elle porte sur un véritable progrès. Il y a déjà des lycées pilotes dans lesquels la distribution des protections périodiques est assurée. Il faut effectivement être vigilants sur la provenance de ce qui est distribué, sur le réutilisable. Je tiens également à rappeler que le Gouvernement a mis en place un plan sur le traitement de l'endométriose et une distribution de protections périodiques gratuites dans les universités. La motion vient la compléter, et pour nous, c'est parfait. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Françoise. Je mets donc aux voix cette...

**M. FLORIAN.** - Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui.

**M. FLORIAN.** - Je ne vais pas m'exprimer sur la motion. Je souhaite seulement vous signaler que, jusqu'à maintenant, notre groupe avait une doctrine à peu près établie de non-participation et de non-présentation de vœux et questions, dont maintenant nous voyons les limites. Il s'agit donc de la dernière séance où nous ne participons pas au vote des motions. Dans les prochaines séances, nous reviendrons dans le jeu des motions et des vœux et laisserons libre cours à une expression lyrique et romantique ou très sérieuse...

**Mme BOURDIN.** - Pour un moment, j'ai cru qu'un homme allait s'exprimer sur le sujet de la précarité menstruelle !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bien. Merci Monsieur FLORIAN. Je mets aux voix. Qui est d'avis d'adopter cette motion ? Le groupe LR ne prend donc pas part au vote. Cette motion est adoptée.

Vote sur la motion « POUR LA GRATUITÉ DES PROTECTIONS PÉRIODIQUES DURABLES ET L'ÉDUCATION À LA SANTÉ MENSTRUELLE POUR LES JEUNES »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

▪ **NON – PARTICIPATION : Les Républicains**

**Motion présentée par le groupe Écologiste, Solidaire Et Citoyen :**

**« CRISE VITICOLE DU BORDELAIS : UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL  
D'AMPLEUR ET DE SAUVEGARDE DES TERRES AGRICOLES »**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons une deuxième motion sur l'accompagnement social par rapport à la crise viticole. C'est un dossier que nous connaissons bien, je ne pense pas qu'il y ait besoin, Vital, d'en parler pendant quatre minutes.

**M. BAUDE.** - Je vais essayer de faire un peu plus court, mais tout de même...

**M. LE PRÉSIDENT.** - S'il te plaît.

**M. BAUDE.** - Notre groupe pense qu'il est nécessaire de présenter cette motion parce qu'un certain nombre de remontées portent à croire que le plan qui a été proposé par l'État et, dans une certaine mesure, celui qui a été proposé par la Région sous-estiment la crise et ses conséquences. La première inquiétude touche au sous-dimensionnement des aides de l'État, et notamment aux 9 500 hectares qui pourraient être concernés par les aides de l'État à l'arrachage des vignes. Ce chiffre est à comparer avec les 30 000 ou 40 000 hectares qui ont rapport à cette problématique de surproduction. Ce chiffre ne vient pas de chez nous mais du CIVB. Il est donc difficile de le remettre en cause, on peut même se demander s'il n'est pas sous-estimé.

Au-delà de cette problématique, de nombreux témoignages de viticulteurs font état de situations individuelles qui seraient socialement dramatiques, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour les territoires sur lesquels sont installés ces viticulteurs. Autant de situations individuelles qui ne pourront pas trouver de réponse en l'état actuel, notamment dans le plan régional de réorientation de la viticulture. C'est particulièrement vrai - et l'on sait que cette situation va se multiplier - pour un grand nombre de viticulteurs qui sont proches de la retraite. Certains d'entre eux, notamment avec les aides de la Région, ont amélioré au cours de ces dernières années leurs outils de production et leur compétitivité, mais ils se retrouvent malgré tout avec une production qu'ils n'arrivent pas à écouler. Ils vont être complètement impactés par la crise, d'autant qu'en plus des accompagnements de la Région ils ont contracté des dettes. Pour ces personnes, il est bien compliqué de partir à la retraite alors que leurs outils ne vont pas pouvoir être valorisés et qu'ils se sont endettés. Ils se retrouvent ainsi dans des situations extrêmement dramatiques.

Je conclus rapidement. La deuxième inquiétude que nous avons portée sur la sauvegarde du foncier. En s'agissant d'agriculteurs qui vont se retrouver dans des situations de fragilité, le risque est grand qu'ils soient tentés de vendre à n'importe qui avec des changements de



destination de leurs fonciers. Cette motion vous propose d'affiner le diagnostic pour qu'on se mette d'accord, de renforcer le plan régional de réorientation viticole, de mener une réflexion en matière de sauvegarde du foncier agricole menacé, car la SAFER ne pourra pas faire face...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Essayons d'avoir un temps relativement court. On a lu...

**M. BAUDE.** - J'ai fini, Président. La dernière chose, c'est que...

**M. LE PRÉSIDENT.** - On connaît !

**M. BAUDE.** - Je sais bien. Que ce soit l'occasion pour la Région et pour vous d'avoir cette nouvelle initiative et d'obtenir ainsi de la part de l'État un effort supplémentaire. Je vais terminer en vous proposant, puisque je sais que vous avez été sollicité, de rencontrer la Confédération paysanne girondine qui, depuis 2018, a été la première à alerter sur la dimension structurelle de cette crise, structurelle et non conjoncturelle comme un certain nombre d'acteurs l'ont cru pendant de nombreuses années. Les rencontrer serait peut-être...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

**M. BAUDE.** - ... un moyen d'avancer sur cette question.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Personne n'a dit que c'était une crise conjoncturelle.

**M. BAUDE.** - Le CIVB l'a dit assez longtemps.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le CIVB a toujours reconnu qu'il y avait un million d'hectolitres de production en trop. Je vais donner la parole à Lydia HERAUD qui suit plus particulièrement ce dossier. Lydia.

**Mme HÉRAUD.** - Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'apporter quelques éclairages et de rassurer par rapport à cette motion. Je précise qu'effectivement la crise actuelle est en partie structurelle, car elle est due à la baisse de la consommation en France, moins de 60 % en dix ans. Il s'agit d'une baisse tendancielle qui va se poursuivre. Il se trouve que les vins de Bordeaux commercialisent presque 60 % de leur production en France. Il y a donc un effort à faire vers l'export. L'Italie et l'Espagne, nos voisins producteurs, vivent exactement la même situation, avec une consommation qui se tourne de plus en plus vers le blanc et le rosé. Or, à Bordeaux, 60 % de la production est de vin rouge. Il y a donc un travail de réorientation à faire. Les Côtes du Rhône et le Languedoc rencontrent exactement la même difficulté, avec moins de 30 % de leurs ventes de vin rouge.

Même s'il ne s'agit pas de la cause première, cette crise a été accentuée de façon conjoncturelle au cours de ces trois dernières années par le Brexit, la taxe Trump, le Covid-

19, etc. Elle a également été accentuée par les accidents climatiques récurrents qui donnent une production irrégulière avec laquelle il est difficile de fidéliser les distributeurs. Les raisons sont multiples. Il y a une partie de la viticulture bordelaise qui va mal, voire très mal, mais il y a aussi une partie de la viticulture bordelaise qui va plutôt bien, qui sait produire les vins que les consommateurs attendent, notamment en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et les mesures environnementales, qui sait innover avec de nouvelles formes d'organisation, de commercialisation et de production. Il faut donc faire attention à ne pas donner de Bordeaux l'image d'un vignoble dépassé qui n'a ni le bon modèle ni les bons produits. Cette image ne peut que lui nuire.

Toutefois, on prend très au sérieux la partie de la viticulture bordelaise qui ne va pas bien. Vous l'avez rappelé, la Chambre de l'Agriculture a réalisé une étude pour connaître les viticulteurs qui souhaiteraient arracher partiellement leurs vignes. Un tiers des viticulteurs ont répondu et sur ces 1 372 réponses, il y a 10 % de viticulteurs qui sont très en difficulté et 300 qui veulent prendre une retraite et vendre leur vignoble sans qu'il y ait de succession. D'autres souhaitent continuer en se diversifiant en partie. La Chambre de l'Agriculture a ouvert une cellule d'urgence à destination des viticulteurs qui sont plus en difficulté, afin de les orienter vers un accompagnement social renforcé. Les mesures ont été prises par la Région et par l'État, comme il a été annoncé au Salon de l'Agriculture. L'État prévoit un budget pour l'arrachage, qui sera de type plutôt sanitaire pour éviter l'abandon des vignes et la propagation des maladies. Le ministre de l'Agriculture a annoncé à peu près 30 millions d'euros, susceptibles d'être augmentés de 10 millions, qui seront complétés par l'interprofession, par le CIVB, pour atteindre environ 57 millions d'euros. Il y aura aussi un plan de distillation qui ne sera pas limité à la région bordelaise. Dans le cadre de ses compétences, la Région mobilisera 10 millions d'euros pour accompagner les 300 ou 350 viticulteurs qui veulent réorienter leur production et la diversifier, avec une bonification pour les nouvelles productions biologiques qui s'inscrivent dans la continuité d'ambitions de transition écologique et de Néo Terra.

Il faut aussi qu'on continue - je l'ai dit tout à l'heure - à accompagner la filière à l'export. C'est ce que l'on fait avec l'ANAH et aussi en direct sur plusieurs dossiers. Vous avez également souligné la réorientation du foncier agricole qui sera arraché. Effectivement, la SAFER ne peut pas tout faire. Il y a un travail de précision à mener sur ce sujet. Dans le cadre du programme VITIREV, on a un outil qui s'appelle VITIDATA. Il s'agit d'une plateforme de données cartographiques des vignobles de Nouvelle-Aquitaine qu'on a mobilisée sur les vignes en friche et qu'on mobilisera pour développer un outil de pilotage et de gestion de ces vignes arrachées. C'est une vraie question de territoire qui doit être travaillée au plus près du terrain, parcelle par parcelle, parce qu'il y a des proximités d'habitat et de cours d'eau, ainsi

que des valeurs agronomiques différentes. Il faut donc trouver les destinations et les valorisations des parcelles après les campagnes d'arrachage.

Globalement, les mesures importantes de l'État, du CIVB, de la Région ont néanmoins été prises. Il convient maintenant de les mettre en œuvre. Il faut entrer dans la phase opérationnelle et articuler rapidement et efficacement ces dispositifs avant de dire qu'ils ne sont pas suffisants car, pour l'instant, on n'a pas encore commencé à apporter des aides concrètes. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Lydia. La proposition ?

**Mme HÉRAUD.** - La proposition était de voter contre cette motion, parce que pour l'instant...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets donc aux voix cette motion. Qui est d'avis de... Oui, allez-y.

**M. GUIBERT.** - Merci. Monsieur le Président, chers collègues, si l'arrachage de 9 500 hectares de vigne permet, d'une certaine manière, de lutter contre les maladies, notamment la flavescence dorée, cela ne résoudra pas la crise de surproduction du vignoble bordelais. 5 millions d'hectolitres pour une vente de 4 millions d'hectolitres ne sont pas assez, même si les 6 000 euros à l'hectare sont toujours mieux que les 10 000 euros demandés. Outre une campagne de distillation des excédents et une politique de la Région d'aide à la reconversion des exploitations pour accompagner au moins 300 viticulteurs, la demande de nos viticulteurs est loin d'être satisfaite. Comme il est demandé dans la motion du Groupe Écologiste Solidaire et Citoyen, une réévaluation du plan d'action s'avère nécessaire. Mais - car il y a toujours un mais - vous demandez un plan de diversification des productions et d'autonomie alimentaire. Jusque-là on vous suit.

Mais là où on ne vous suit plus, c'est quand vous demandez la suppression totale des pesticides et des engrais chimiques de synthèse. Ce n'est pas réaliste et c'est handicapant pour les professionnels de la filière. C'est pourquoi, si votre groupe retire cette dernière demande, nous sommes prêts à voter favorablement votre motion. Dans la négative, nous ne pourrions pas nous associer à une motion qui va pénaliser les viticulteurs et, de ce fait, nous ne participerons pas au vote. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bien.

**M. BAUDE.** - Seulement pour préciser, Président, que nous confirmons cette ambition, qui est d'ailleurs inscrite dans Néo Terra et dans un certain nombre d'objectifs de la Région. Nous confirmons qu'à l'occasion de cette diversification la sortie des pesticides doit être un impératif. J'ajoute que la non-mise en œuvre immédiate d'un certain nombre de mesures est aussi une des problématiques qui nous ont été remontées. Le fait d'attendre 2024 pose un

problème à un certain nombre de viticulteurs et va accentuer les difficultés dans lesquelles ils se trouvent.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Je vais mettre aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette motion n'est pas adoptée.

**M. PLEZ.** - Monsieur le Président, s'il vous plaît.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui ?

**M. PLEZ.** - Notre groupe s'abstient sur cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord.

Vote sur la motion « CRISE VITICOLE DU BORDELAIS : UN PLAN  
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL D'AMPLEUR ET DE SAUVEGARDE DES TERRES  
AGRICOLES »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **ABSTENTION : PRG Le Centre Gauche**

**MOTION REJETÉE**

- **NON – PARTICIPATION : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**Motion présentée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :**  
**« POUR UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES INFIRMIERS  
LIBÉRAUX »**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons maintenant une motion du groupe RN sur les conditions de travail des infirmiers libéraux. Les infirmières aussi, je suppose.

**Mme LATUS.** - Oui. Bonjour Monsieur le Président, mes chers collègues. Comme vous le savez, l'objectif de la France en matière de soins est de réduire au maximum les hospitalisations et d'éviter le plus possible l'institutionnalisation, entre autres, de nos séniors. Cela a entraîné au fil des années une charge grandissante de travail pour nos infirmiers libéraux avec une patientèle demandant des soins de plus en plus lourds. Malgré leur formidable travail, leur seul remerciement est le gel de la tarification des soins infirmiers depuis 2009 et de l'indemnité kilométrique. Nous vous proposons donc que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien aux infirmiers libéraux néo-aquitains et demandons que leur prestation soit valorisée financièrement, afin qu'ils puissent exercer leur profession de manière un peu plus sereine malgré la crise économique qui les touche, eux aussi, de plein fouet. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Marie-Laure LAFARGUE.

**Mme LAFARGUE.** - Bonjour Président, je suis en visioconférence. Vous m'entendez ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, on vous entend bien.

**Mme LAFARGUE.** - Parfait. Bonjour à tous. Merci Président. Je vais être rapide sur ce sujet qui tient d'abord à des problématiques de compétences. En l'occurrence, on parle de tarification des actes de soins. Rappelons qu'il s'agit d'un sujet qui, malheureusement, échappe aux compétences de notre Région et que celle-ci ne peut que s'en remettre aux négociations entre la CNAM, le ministère de la Santé et les organisations professionnelles. Pour le reste, on peut parler de la qualité de vie des professionnels de la santé, on connaît bien le sujet, on y travaille quotidiennement et on a voté en octobre 2021 un plan d'attractivité des métiers, de l'autonomie et du grand âge dans cette assemblée. Le mois dernier, on a voté la feuille de route Santé pour la période 2022-2023. On essaie d'agir mais dans le domaine strict de nos compétences, qui concernent en particulier les formations sanitaires et sociales.

On interpelle néanmoins régulièrement les services de l'État sur toutes les questions qui sont évoquées dans la motion. On va essayer de se focaliser plutôt sur nos compétences et on traitera à nouveau ce sujet dans le cadre de la future concertation sur le schéma des

formations sanitaires et sociales qui débiteront prochainement. Ce sera, encore une fois, l'occasion pour nous d'aborder les questions de la qualité de vie au travail des professionnels sanitaires et sociaux, de l'attractivité et, plus largement, du sens de ces métiers. J'ai une dernière observation : on peut focaliser le sujet sur les infirmiers libéraux, mais dans nos politiques régionales nous tâchons de n'oublier personne parmi ceux qui travaillent dans des conditions difficiles, ni les infirmiers libéraux ni l'ensemble des professionnels de l'aide à domicile ni les jeunes de nos écoles sanitaires et sociales que nous entendons accueillir nombreux et fidéliser dans un quotidien qui est effectivement compliqué. Bien évidemment, nous renouvelons notre soutien aux professionnels de la santé, mais notre proposition est de rejeter cette motion hors compétences.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Oui, Madame DIAZ.

**Mme DIAZ.** - Oui, une explication de vote. Je voudrais juste rappeler...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je suppose que vous allez voter votre motion. Une explication de vote pour une motion que vous avez présentée...

**Mme DIAZ.** - Oui, mais elle est de droit, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ai plein d'humour ce matin.

**Mme DIAZ.** - Elle est de droit, Monsieur le Président. Ne me faites pas perdre de temps, j'ai deux minutes. Je voulais juste rappeler à notre collègue que c'est précisément parce que nous sommes hors compétences que nous déposons une motion. C'est le principe même de la motion, c'est ce que nous faisons à chaque fois. Je voudrais donc réfuter son argument qui m'apparaît de mauvaise foi. Notre motion vise simplement à apporter le soutien de la Région aux infirmiers libéraux. Cela ne coûte rien à la Région et, via cette motion, nous demandons à la Région d'interpeller le Gouvernement. Je ne vois pas ce que cela vous coûte, je ne vois pas pourquoi vous réfutez nos arguments, si ce n'est peut-être qu'on peut subodorer un peu de mauvaise foi. Je confirme que nous allons voter cette motion en guise de soutien à ces professionnels de la santé qui souffrent.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je pense que vous êtes mieux placée que moi pour interpeller le Gouvernement.

**Mme DIAZ.** - Je le fais, Monsieur le Président, mais j'utilise tous mes mandats pour y arriver.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Absolument. Bien. Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? La motion est donc rejetée.

Vote sur la motion « POUR UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
DES INFIRMIERS LIBÉRAUX »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**MOTION REJETÉE**

- **NON – PARTICIPATION : PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains**

**Motion présentée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :**  
**« POUR L'ABANDON DE LA RÉFORME DE LA POLICE JUDICIAIRE »**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons une autre motion qui rentre, elle aussi, tout à fait dans les compétences de la Région et qui porte sur la réforme de la police judiciaire.

**Mme CHADOURNE.** - Oui, Monsieur le Président, certes, elle ne rentre pas dans les compétences régionales mais...

**M. COLOMBIER.** - Nous avons voté tellement de choses hors compétences au fil des années. Je vais te les rappeler au fur et à mesure des plénières qui vont venir. Tu vas voir.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, la motion sur la réforme de la police judiciaire, chère Madame.

**Mme CHADOURNE.** - Oui, je vais vous la présenter. Vous n'êtes pas sans savoir que dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, le Gouvernement a décidé de supprimer la Direction centrale de la Police judiciaire et ses services territoriaux afin de placer les effectifs sous l'autorité unique du directeur départemental dépendant du préfet. Cette réforme entérinerait après 115 ans d'existence la suppression de la police judiciaire, institution dont l'efficacité n'est plus à démontrer dans la lutte contre le grand banditisme, les réseaux criminels et terroristes, la fraude, la corruption ou encore les délits financiers. Des policiers aux magistrats, cette décision fait l'unanimité contre elle.

Ainsi, la Direction territoriale de Bordeaux disparaîtrait, laissant les agents de Périgueux et d'Agen sans l'assistance des collègues girondins. De son côté la police judiciaire de Poitiers perdrait en qualité et en compétences, et elle ne serait plus en mesure d'assurer ses missions selon les dires des syndicats de la magistrature. Dans d'autres départements néo-aquitains, les services de police judiciaire dépourvus d'enquêteurs spécialisés particulièrement en matière financière seraient livrés à eux-mêmes, entraînant de fait des déserts de l'investigation sur ces territoires. À l'heure où, selon les professionnels, la grande délinquance atteint des niveaux records dans notre région, la départementalisation des équipes et leur intégration à des services dont la compétence est plus large que la lutte contre le grand banditisme, représente une menace pour la sécurité des Néo-Aquitains. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Madame. Éric SARGIACOMO.



**M. SARGIACOMO.** - Monsieur le Président, je vais faire assez court parce que les débats pourraient s'allonger, mais franchement on est de plus en plus dans des motions qui sont très loin du champ des compétences de la Région.

On a des salariés qui sont touchés directement par la réforme des retraites. La réforme de la PJ ne touchera en aucun cas les compétences de la Région, je ne vois donc pas l'intérêt d'en débattre. Je ne voudrais cependant pas dissuader par avance le groupe LR de déposer des motions aussi éloignées de nos compétences, même si je pense qu'ils ne souhaitent pas le faire. Après...

**Mme CHADOURNE.** - La PJ sera ravie de le savoir.

**M. FLORIAN.** - C'est une incitation ou...

**M. SARGIACOMO.** - Après, sur le fond, Monsieur le Président, à la suite des propos qu'on a pu entendre ce matin ou hier, notre groupe n'a absolument pas envie de mêler ses voix à celles du Rassemblement National.

Autant être clairs, nous ne voterons pas cette motion.

**M. COLOMBIER.** - La politique Haïry est toujours là.

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, une explication de vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non...

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, c'est le règlement intérieur.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais est-ce que vous mesurez que vous montrez à l'excès votre envie de faire de la Région une espèce de tribune nationale ?

**Mme DIAZ.** - Et est-ce que vous mesurez que vous montrez à tous les Néo-Aquitains votre sectarisme...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mon sectarisme à l'égard de gens racistes...

**M. COLOMBIER.** - Oui, vis-à-vis de nous.

**Mme DIAZ.** - Quand un collègue nous explique qu'il ne souhaite pas mêler ses voix à celles du RN, je me dis qu'il est quand même bien peu respectueux de nos institutions et du résultat démocratique des dernières élections. Donc, je vous appelle à prendre un petit peu de hauteur pour défendre nos policiers, même si on se rend compte au fil des années que vous ne faites pas grande chose en faveur de la police...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bien. Fabien ROBERT.

**M. COLOMBIER.** - Un peu de politesse ! Monsieur le Président, je vais demander une interruption de séance dans ce cas. Ayez la politesse... *(Réactions dans l'hémicycle)*

Je rappelle, tu permets, je rappelle à nos collègues que reprendre la parole pour une explication de vote est tout à fait légal et je vous demande d'avoir la courtoisie et la politesse d'écouter. *(Réactions dans l'hémicycle)*

Cela vous choque. Un peu de courtoisie et de politesse.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, Fabien ROBERT.

**M. ROBERT.** - Merci...

**M. COLOMBIER.** - C'est extraordinaire d'avoir à rappeler ça, quand même.

**M. ROBERT.** - On demande la parole au Président qui nous la donne. On ne la prend pas comme ça, cher collègue. Vous le faites à chaque fois, voilà.

**M. COLOMBIER.** - Tu la prends assez facilement. Pas de leçons.

**M. LE PRÉSIDENT.** - S'il vous plaît, Jacques COLOMBIER. Alors, Fabien ROBERT.

**M. ROBERT.** - Je pense que les motions sur des sujets nationaux n'ont rien à faire dans cette assemblée, mais je pense également qu'il aurait été utile de ne pas adopter et envoyer à la Première Ministre la motion sur la réforme des retraites, car après l'avoir fait il est difficile de nous dire de ne pas présenter de motions nationales. Mon groupe ne le fait pas, donc j'en parle très librement. Nous n'adoptons pas cette motion parce que nous ne sommes pas d'accord sur le fond avec vous, et nous espérons qu'à l'avenir personne ne se livrera à ce jeu des motions nationales.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jean-Philippe PLEZ.

**M. PLEZ.** - Merci. Monsieur le Président, chers collègues. Je vois que la séance se termine comme elle avait commencé hier. Pour ramener le débat à un niveau plus terre-à-terre, nous ne participerons pas au vote de cette motion parce qu'elle est hors règlement intérieur. Tout simplement nous restons sur nos compétences. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? La motion n'est pas adoptée. Il est vrai que le règlement intérieur demande de débattre sur des sujets qui soient en relation avec les compétences régionales. D'ailleurs, il faut peut-être le préciser davantage car ça va un peu partir dans tous les sens.

Vote sur la motion « POUR L'ABANDON DE LA RÉFORME DE LA POLICE  
JUDICIAIRE »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

**MOTION REJETÉE**

- **NON – PARTICIPATION : PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains**

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE

présentée à l'initiative du groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« CRÉATION D'UN RÉSEAU DE VÉTÉRINAIRES DÉDIÉ AUX SOINS D'URGENCE  
POUR LA FAUNE SAUVAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE »

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons maintenant une question du groupe LV sur les vétérinaires et la faune sauvage. S'il vous plaît, Anne-Laure, trente secondes.

**Mme BEDU.** - Tout à fait. Monsieur le Président, chers collègues. C'est simplement pour vous proposer que la région Nouvelle-Aquitaine devienne pilote dans la création d'un réseau de vétérinaires qui auraient la capacité d'accueillir en soins d'urgence les animaux sauvages. Le président de Faune Alfort, qui est le centre spécialisé en animaux sauvages de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, serait tout à fait enclin à échanger sur la base de cette proposition. Vous disposez de tous les éléments dans notre question.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Claire JACQUINET. Une des vétérinaires de notre maison.

**Mme JACQUINET.** - C'est ça. Bonjour à tous, merci Président, chers collègues. Pour résumer, vous nous demandez de constituer un réseau de vétérinaires aptes à intervenir pour prendre en charge les animaux sauvages blessés. Je suis obligée de vous rappeler quelques éléments. La prise en charge de la faune sauvage malade ou blessée est complètement réglementée, comme d'autres sujets qu'on a pu évoquer notamment au niveau vétérinaire. Ce qui veut dire qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut et que l'État s'appuie sur des personnes et des institutions compétentes, car il y a des risques à manipuler les animaux malades, des risques de zoonose avec des maladies graves et très contagieuses.

L'État a organisé cette prise en charge. Le réseau SAGIR est très actif et demande aux gens de s'impliquer au niveau local pour signaler les animaux malades, qu'il s'agisse d'oiseaux ou de mammifères. Je noterai aussi l'intervention de l'Office français de la biodiversité. Tout cela se fait au niveau local, avec l'implication de nombreux acteurs tels que les services déconcentrés de l'État, les maires, les vétérinaires, les chasseurs, l'Office de la Chasse et les fédérations des chasseurs, qui sont extrêmement actives et sollicitées, la DREAL, les associations de protection de la nature et les centres de soins pour la faune sauvage. Il est

vrai qu'à l'occasion de catastrophes naturelles animales, comme ces dernières années avec la grippe aviaire ou les incendies, ces dispositifs sont mis à mal et se retrouvent sous tension. Il y a eu - et vous le savez tous - des réseaux très importants de solidarité et de bénévolat qui se sont mis en place. Henri pourrait vous expliquer que les chasseurs sont allés nourrir les animaux dans les forêts.

Cependant, je retiens bien la notion de compétence, car il faut effectivement de la formation. Et donc, que fait la Région dans ce domaine ? Vous le savez peut-être mais la Région soutient déjà financièrement des associations de protection de la nature et des centres de soins de la faune sauvage. En ce qui concerne les vétérinaires, merci d'avoir posé cette question qui me permet de revenir au plan de soutien pluriannuel à la profession vétérinaire qui a été voté en juin dernier et qui pourrait aider à créer ce maillage territorial de vétérinaires. Car n'oublions pas qu'il manque des vétérinaires. Lorsqu'on parle de formation, une école vétérinaire à Limoges pourrait aussi permettre d'anticiper les défis démographiques de cette profession. Si j'osais, je dirais que nous aurions apprécié que vous votiez en juin dernier ce plan de soutien pluriannuel à la médecine vétérinaire.

Les enjeux sont importants mais, avant de répondre par la positive, il faudra s'interroger sur la faisabilité, les contraintes et les coûts engendrés par une intervention plus poussée de la Région. Elle ne se fera, de toute façon, que sous l'égide des services vétérinaires de l'État. La Région se tient à disposition des services de l'État pour aider, si elle a une plus-value, à organiser et à prendre en charge les animaux sauvages et blessés. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Claire. La question prochaine... Henri SABAROT pour compléter.

**M. SABAROT.** - Merci Président. Mes chers collègues, je suis particulièrement sensible aux propos tenus par notre collègue Claire JACQUINET sur l'action des chasseurs, sujet qui était complètement oublié dans la motion présentée. On a souligné le rôle des chasseurs au sein du réseau SAGIR, en particulier dans le contexte actuel lié à l'avancée de la tuberculose bovine où ils sont en première ligne pour réaliser les tests sur les blaireaux en partenariat avec la Chambre de l'Agriculture. On a également souligné le rôle des chasseurs pendant les incendies pour favoriser l'accès des animaux à l'abreuvement. Je remercie la Région qui nous aide directement sur ces missions, en particulier dans la collecte de la venaison. Merci Claire d'avoir cité l'action des chasseurs sur le terrain.

## QUESTION ORALE

présentée à l'initiative du groupe Rassemblement National et Apparentés:

« PARTENARIAT DE LA RÉGION AVEC L'ASSOCIATION VILTAÏS »

**M. LE PRÉSIDENT.** - La question orale suivante est posée par le groupe RN. Qui la présente ?

**M. ELOPHE.** - C'est moi.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Essayez de ne pas la lire, s'il vous plaît.

**M. ELOPHE.** - J'ai préparé un texte et je vais quand même vous le lire. Deux minutes. Merci. Beyssenac est l'exemple typique de commune victime de l'abandon de l'État et du mépris de nos dirigeants parisiens. L'absence de services publics, de commerces, de transports publics, d'emplois, les difficultés à accéder à la médecine générale, à un dentiste ou à un ophtalmo en sont les conséquences. Être oubliée par l'État, elle faisait contre mauvaise fortune bon cœur, mais l'État méprisant l'a rattrapée, sans bruit, dans la plus totale opacité. La préfecture de la Corrèze a mis en œuvre un plan, non pas de développement économique ni d'accès aux soins, mais de répartition des migrants en zones rurales. Avec son grand courage, l'État a délégué sa mission d'accueil des demandeurs d'asile à des associations immigrationnistes. Ainsi Viltàis est venue semer le désordre en Corrèze. Elle prévoit d'imposer la mise en place d'un flux de quarante demandeurs d'asile à Beyssenac en les installant dans une ancienne auberge transformée en centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

Or, cette association est déjà connue des services et pas pour le meilleur. En effet, la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes a publié un rapport accablant sur Viltàis, qui révèle l'absence de stratégies et de cohérence dans un développement pour le moins surprenant. Son budget a été multiplié par six entre 2016 et 2020. Elle note également un mélange avec des activités commerciales et des activités sociales qui nécessiteraient une régularisation auprès de l'administration fiscale. La Chambre épingle également l'utilisation de sept SUV de marque allemande affectés à ses dirigeants. Visiblement, ces gens n'oublient pas de faire œuvre d'humanité avec du business au passage en conduisant avec un niveau de confort haut de gamme. À Beyssenac, la préfecture a voulu imposer le projet de cette association sans concertation ni information de la population. Les procédés utilisés en rappellent d'autres. Je pense évidemment à la réforme des retraites, comme quoi les grandes leçons de morale et de démocratie ne s'appliquent pas à ceux qui les prêchent.

Sur son site internet, cette association immigrationniste revendique un partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine sans donner des précisions sur son contenu. Alors, Président, notre collectivité ayant le devoir de respecter ses administrés et au regard du passif douteux et des pratiques contestables de cette association, pouvez-vous nous indiquer les liens qui unissent notre collectivité à Viltais ? Au regard de leur récente action contre l'intérêt des Corrèziens, comptez-vous mettre un terme à ce partenariat ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Philippe.

**M. NAUCHE.** - Oui, merci Monsieur le Président. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas trouvé trace de liens entre la Région Nouvelle-Aquitaine et cette association. C'est un premier niveau de réponse. Le deuxième est que nous sommes dans un domaine qui ne rentre pas dans les compétences de la Région. Enfin, en ce qui concerne le rapport de la Chambre régionale des comptes - bien évidemment, nous l'avons regardé -, vous ne citez que les paragraphes qui vous arrangent, ce qui constitue un procédé assez habituel chez vous. Je voudrais également ajouter que cette commune de Beyssenac n'est pas une île, mais qu'elle se trouve au milieu d'autres communes comme Arnac-Pompadour, Saint-Sornin-Lavolps et Ségur-le-Château. Il n'y a pas de commune qui soit toute seule. Je trouve que l'opération que vous menez, Monsieur ELOPHE, de désinformation anxigène et xénophobe avec vos amis et quelques personnes en mal de reconnaissance, est tout à fait préjudiciable à la bonne gouvernance de cette situation. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, on a une dernière question orale...

**M. ELOPHE.** - Monsieur le Président, je voudrais quand même...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, on a une question orale et on y répond. Point barre.

**M. ELOPHE.** - S'il n'y a pas de liens entre Viltais et la Région, allez-vous demander à cette association de retirer le logo de la Région Nouvelle-Aquitaine ? Oui ou non ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Prochaine question : quelles suites à l'envahissement de l'hémicycle régional par les militants d'Extinction Rébellion ?

## QUESTION ORALE

présentée à l'initiative du groupe Rassemblement National et Apparentés:  
« QUELLES SUITES À L'ENVAHISSEMENT DE L'HÉMICYCLE RÉGIONAL PAR DES  
MILITANTS D'EXTINCTION RÉBELLION ? »

**M. COLOMBIER.** - Cela a trait à la Région, je pense.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Quelle suite ?

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, je voudrais poser la question dans les détails, s'il vous plaît. Comme le règlement intérieur me l'autorise, j'ai quatre minutes. Donc je voudrais...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non. C'est de la provocation.

**M. COLOMBIER.** - Il n'y a pas deux poids et deux mesures.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jacques COLOMBIER, Edwige DIAZ est assez grande pour se défendre. Ne jouez pas le papi.

**M. CHAGNIAT.** - La politesse ne vous étouffe pas, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Parce que vous pensez qu'elle vous étouffe parfois, avec vos propos racistes obscènes.

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président...

**M. COLOMBIER.** - C'est du violent, tout ça.

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, je pense que les propos que vous tenez d'une part ne vous honorent pas, d'autre part nous veillerons à ce qu'ils soient inscrits dans le procès-verbal que nous lirons avec attention la prochaine fois. Nous ne manquerons pas de faire part aux centaines de milliers d'électeurs de la Nouvelle-Aquitaine qui ont voté pour nous aux dernières élections de la haute estime dans laquelle vous les tenez.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est le RN qui est raciste.

**Mme DIAZ.** - Non, Monsieur le Président. Le RN n'est pas raciste, Marine LE PEN n'est pas raciste...

Marine LE PEN recueille les suffrages de 13 millions de Français dans le pays. Vous ne pouvez pas dire autant de Madame HIDALGO, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela n'empêche que vous êtes racistes.

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président, je vais demander une suspension de séance. Quand vous aurez repris vos esprits, je viendrai présenter ma question orale.



**M. LE PRÉSIDENT.** - La suspension de séance est de droit. Deux minutes.

*Interruption de séance.*

*Reprise de séance.*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bien. La séance est reprise. La parole est à Edwige DIAZ.

**Mme DIAZ.** - Merci Monsieur le Président. Le 27 février dernier, à l'occasion de la dernière séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, l'immense majorité des élus, à l'exception des élus écolos, ont assisté médusés à l'irruption au sein de notre hémicycle d'activistes d'Extinction Rébellion. Le fait que des personnes non autorisées puissent entrer, d'une part, dans les locaux du Conseil régional et, d'autre part, au sein de cet hémicycle, est caractéristique d'une négligence voire d'une faute de votre part puisque, en tant que Président de Région, vous êtes censé exercer des pouvoirs de police. Or, force est de constater que vous n'avez pas pris les mesures nécessaires pour éviter ce type de dommage qui a pu ou qui aurait pu avoir des conséquences graves en matière de sécurité et de traumatisme à l'égard des élus, des contractuels et des agents. Pour moi, cette faute est avérée et, en fonction des réponses que vous nous apporterez, nous envisagerons les suites à donner.

Monsieur le Président, je vous serai reconnaissante de bien vouloir répondre aux questions que je vous avais déjà posées à l'occasion de la dernière séance plénière et que je vais vous rappeler. Est-ce que vous envisagez d'ouvrir une enquête interne pour déterminer comment ces personnes non autorisées ont pu entrer dans notre enceinte, équipées de sacs à dos contenant du matériel de manifestation ? Au regard de leur comportement particulièrement dangereux, je voudrais aussi savoir si vous avez saisi les caméras de vidéoprotection d'accès au parking pour déterminer avec qui ces personnes sont entrées dans nos locaux. Je vous demande ensuite si vous envisagez de sanctionner ces personnes, qui ont contribué à la violation de notre règlement intérieur, et plus particulièrement de son article 10. Au regard de la gravité des faits, je vous demande également si vous comptez déposer plainte contre Extinction Rébellion.

Je vois que vous avez déjà mis en œuvre un certain nombre de dispositifs. Vous nous demandez maintenant d'entrer avec le badge, ce qui est une bonne mesure. Vous avez également interdit, avec beaucoup de fermeté, l'accès à l'hémicycle de nos collaborateurs de groupe. J'espère cependant, Monsieur le Président, que vos décisions ne se limitent pas à

ces mesurette. J'attends donc vos réponses que nous écouterons avec beaucoup d'attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sandrine DERVILLE.

**Mme DERVILLE.** - Oui Président, chers collègues. En ce qui concerne les faits qui se sont passés le 27 février dernier, un rapport a été établi par nos équipes de sécurité à la suite de l'intrusion, conformément à la procédure interne relative à tous les incidents qui peuvent se produire dans notre collectivité. Ce rapport n'a pas fait état de faits délictueux. Il convient de rappeler que le dispositif général de sécurité pour une séance plénière, chers collègues, est renforcé. Il est composé de huit agents de sécurité, ainsi que de la référente sécurité, qui sont repartis entre le PC sécurité qui se trouve dans le hall, le parking, l'entrée des visiteurs et les différentes entrées de cet hémicycle.

Après l'incident, comme vous avez pu le constater, le contrôle d'accès à l'hémicycle a été renforcé. Il a été demandé aux élus, à nos collaborateurs et aux agents de la Région de présenter leur badge et de le porter de façon visible. J'en profite d'ailleurs pour remercier les collègues qui se sont prêtés à cette consigne en portant pendant ces deux jours le badge de façon visible. Ce renforcement des mesures de sécurité a été décidé pour cette plénière du 27 et 28 mars. Nous avons notamment déployé un agent de sécurité au niveau des portillons d'accès par badge au rez-de-chaussée, afin d'éviter que des agents ou des élus puissent faire entrer des personnes extérieures sans que leur identité ne soit enregistrée. Nous avons également renforcé la surveillance visuelle du public qui est installé au rez-de-chaussée devant l'écran de retransmission pour suivre nos débats, car je rappelle que la présence d'expositions et de différents passages - il s'agit d'un hall d'accès - ne facilite pas l'exercice. Enfin - comme je vous le disais -, nous avons demandé le port du badge apparent pour les élus et les agents afin de contenir l'intrusion par le parking de personnes extérieures qui les accompagneraient.

Sur le plan juridique, puisque vous nous interrogez à ce sujet, deux points sont à retenir. Tout d'abord, concernant la possibilité de mener ou pas une procédure judiciaire, l'article 432-1 du Code pénal considère comme étant un délit le fait « d'entraver le déroulement des débats d'une assemblée parlementaire ou d'un organe délibérant d'une collectivité territoriale ». Pour autant, dans un arrêt du 11 juin 2013, la Cour de cassation a rejeté ces moyens en relevant que l'attitude des manifestants n'a fait que troubler quelques instants la réunion sans entraver en rien le déroulement des débats d'un Conseil municipal pour lequel elle avait été saisie. En conséquence, au regard des faits qui se sont déroulés dans cet hémicycle, étant entendu que nos débats n'ont été interrompus que pendant quelques minutes, il n'est pas certain qu'une procédure judiciaire puisse aboutir. D'autre part, je

rappelle que dans l'article L4131-11 du Code général des collectivités territoriales, il est précisé que le président a lui seul la police de l'assemblée. Or, il ne peut être contesté que, lors de la plénière du 27 février dernier, le président a pleinement rempli sa fonction, puisque les personnes qui sont entrées dans l'hémicycle ont été évacuées. Le Président les a personnellement reçues, il a échangé à plusieurs reprises avec elles en veillant à faire respecter l'ordre et à garantir le bon déroulement des débats. Voilà, cher Président, quelques éléments de réponse sur ces questions.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues...

**Mme DIAZ.** - Ce n'était pas ma question.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La réponse étant donnée, la séance est levée, Madame DIAZ.

**Mme DIAZ.** - Ce n'était pas ma question. Je n'ai pas demandé si la procédure avait des chances d'aboutir. J'ai demandé si vous aviez déposé plainte.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, je n'ai pas posé plainte.

**Mme DIAZ.** - Vous n'avez pas posé plainte.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La séance est levée. Merci, chers collègues, de la bonne ambiance de ces deux jours.

Avant que vous ne quittiez cette salle, je voudrais que nous ayons une pensée émue et affectueuse pour Marie-Pia LARÉE, sans trop lui provoquer d'émotions, et que nous lui adressions une standing ovation.

*Le Président et les élus se lèvent pour applaudir Mme LARÉE.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h46.**

**Mandature 2021-2028**

<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>ALONSO Émilie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ANFRAY Stéphanie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ARMAND Jean-Luc</b>	(47)	PRG Le Centre Gauche
<b>ARNAUD Nathalie</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>AROSTEGUY Maïder</b>	(64)	Les Républicains
<b>ASTIER Dominique</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BACHÉ Alain</b>	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>BALLET-BLU Françoise</b>	(86)	La République en Marche
<b>BARAT Geneviève</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BAUDE Vital</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BAZUS Julien</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BEDU Anne-Laure</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BERGÉ Mathieu</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BERGERET-TERCQ Jean-Marie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BERGERON Thibault</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BEYRIS Maryline</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BLANCHARD Gérard</b> (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BLANCO Jean-François</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>BOEUF Gilles</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BONNEFONT Xavier</b>	(16)	Centre et indépendants
<b>BOUDIÉ Florent</b>	(33)	La République en Marche
<b>BOUDINEAU Isabelle</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOULMIER Muriel</b>	(33)	Les Républicains
<b>BOULTAM Yasmina</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOURDIN Katia</b>	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BOURREL Elodie</b>	(40)	Centre et indépendants
<b>BOUSQUET-PITT Pascale</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOUTENÈGRE Patrice</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BROUILLE Andréa</b> (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BUSSIÈRE Sophie</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>CARUHEL Maud</b> (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CASSIN Armelle</b>	(79)	Les Républicains
<b>CASTAGNEDE Fanny</b>	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>CATHUS Christophe</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CAVITTE Pascal</b>	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHADOURNE Sandrine</b>	(33)	Rassemblement National
<b>CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre</b>	(33)	Rassemblement National

<b>CHARPENEL Frédérique</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>CHARRÉ Emmanuel</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHASSAGNE Christelle</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHEMINADE Marie-Line</b>	(17)	UDI et Territoires
<b>CHÉRET Pierre</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHEVALERIAS Thomas</b>	(16)	Les Républicains
<b>CLAVEAU Charline</b> (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>COLLARD Nathalie</b>	(17)	Rassemblement National
<b>COLOMBIER Caroline</b>	(16)	Rassemblement National
<b>COLOMBIER Jacques</b>	(24)	Rassemblement National
<b>COMBRES Maryse</b>	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>COSTE Pascal</b>	(19)	Les Républicains
<b>COSTES Marie</b>	(47)	Les Républicains
<b>COUSIN Annick</b>	(47)	Rassemblement National
<b>COUTANT Françoise</b>	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>CUVELIER Marie-Laure</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DAMESTOY Didier</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DARBON Alain</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DARTIGOLLES Daniel</b>	(17)	Centre et indépendants

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>DELBOSQ Sébastien</b>	(47)	Rassemblement National
<b>DELIBIT Sandra</b>	(19)	Les Républicains
<b>DELRIEUX Benjamin</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DERVILLE Sandrine</b> (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DESROSES Karine</b> (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DEVEZE Christian</b>	(64)	Centre et indépendants
<b>DEWAELE Brigitte - Amandine</b>	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DIALLO Karfa</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DIAZ Edwige</b>	(33)	Rassemblement National
<b>DIONIS DU SÉJOUR Jean</b>	(47)	Centre et indépendants
<b>DUFAY Michel</b>	(40)	Rassemblement National
<b>DUFORESTEL Pascal</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DUPRAT Christophe</b>	(33)	Les Républicains
<b>DURRIEU Michel</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DUTOYA Émilie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ELOPHE Valéry</b>	(19)	Rassemblement National
<b>EMON Jackie</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ESPAGNAC Frédérique</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ESTRADE Hélène</b>	(33)	Les Républicains

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>ETCHECAHARRETA Bixente</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>EYCHENNE Delphine</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>FARRENG Laurence</b>	(64)	Centre et indépendants
<b>FLORIAN Nicolas</b>	(33)	Les Républicains
<b>FORGENEUF Marilyne</b>	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>FOULON Yves</b>	(33)	Les Républicains
<b>FRANCESCHINI Sylvie</b>	(40)	Rassemblement National
<b>FREYCHET Albin</b>	(87)	Rassemblement National
<b>GAGNEUR Edwige</b>	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>GAMACHE Nicolas</b>	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>GARRAUD Pauline</b>	(33)	Rassemblement National
<b>GRAVAL Christine</b>	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>GUERIN Guillaume</b>	(87)	Les Républicains
<b>GUERIT Richard</b>	(17)	Rassemblement National
<b>GUIBERT Olivier</b>	(79)	Rassemblement National
<b>GUILLEM Jérôme</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>GUILLEMOTEAU Patrick</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>HAMMERER Véronique</b>	(33)	La République en Marche
<b>HAZOUARD Mathieu</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés



<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>HÉRAUD Lydia</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>HERNANDEZ Sandrine</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JACQUINET Claire</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JARRY Marie</b>	(79)	Centre et indépendants
<b>JEANSON Françoise</b> (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JLALJI Brahim</b>	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>JOINT Frédérique</b>	(64)	Rassemblement National
<b>JOUBERT Florence</b>	(24)	Rassemblement National
<b>JOUVE Virginie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JUSTINIEN Rémi</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LA DUNE Catherine</b> (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>LABAILS Delphine</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LABICHE David</b>	(17)	Les Républicains
<b>LABROUSSE Mathieu</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LACARRERE Florent</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFARGUE Marie-Laure</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFFORE Sandrine</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFRIQUE Philippe</b> (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAGRAVE Renaud</b> (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAMARA Laurent</b>	(33)	Rassemblement National

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>LANGLADE Colette</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LANZI Nathalie</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAPOUGE Christelle</b>	(33)	Centre et indépendants
<b>LAPRÉE Véronique</b>	(17)	Les Républicains
<b>LARROUY Isabelle</b>	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>LATUS Marion</b>	(86)	Rassemblement National
<b>LAURENT-GUEGAN Élise</b>	(17)	PRG Le Centre Gauche
<b>LAUSSU Guillaume</b>	(40)	UDI et Territoires
<b>LE YONDRE Nathalie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LEBRAUD Virginie</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LEJEUNE Étienne</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MAGNE Marie-Ange</b>	(87)	La République en Marche
<b>MARIE-REINE SCIARD Joëlle</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MARKOWSKY Pascal</b>	(17)	Rassemblement National
<b>MAURIN Baptiste</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MELLIER Frédéric</b>	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>MESNARD Françoise</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MICHON Marie-Hélène</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

**Mandature 2021-2028**

<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>MOLIERAC Guillaume</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MOTOMAN Laurence</b>	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>MOTSCH Nathalie</b>	(64)	UDI et Territoires
<b>NAUCHE Philippe</b> (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>NÉDÉLEC Ronan</b>	(86)	Les Républicains
<b>NEMBRINI Jean-Louis</b> ( 2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>OBRADOR Damien</b>	(33)	Rassemblement National
<b>OXIBAR Marc</b>	(64)	Les Républicains
<b>PAGÈS Jean-Louis</b>	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>PALUTEAU Bruno</b>	(33)	Rassemblement National
<b>PERREAU Thierry</b>	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>PEYRAT Jerome</b>	(24)	La République en Marche
<b>PINVILLE Martine</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLATON Nicolas</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLAZANET Mélanie</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLEZ Jean-Philippe</b>	(17)	PRG Le Centre Gauche
<b>PRIOLEAUD Jonathan</b>	(24)	Les Républicains
<b>RAYNAUD Jean-Pierre</b> (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>RECHAGNEUX Julie</b>	(33)	Rassemblement National

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>REQUENNA Pascale</b>	(40)	Centre et indépendants
<b>REYDY Anabelle</b>	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>RIOU Guillaume</b> (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>RIVIÈRE Yann</b>	(17)	Les Républicains
<b>ROBERT Fabien</b>	(33)	Centre et indépendants
<b>ROUÈDE Laurence</b> (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ROUSSET Alain</b> (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SABAROT Henri</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SAINTE-MARIE Andde</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SARGIACOMO Éric</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SEGUINAU Christine</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>SERRE Françoise</b>	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SIMONNET Jacqueline</b>	(24)	PRG Le Centre Gauche
<b>SOLA Margarita</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SORE Serge</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SOULAT Eric</b>	(86)	Rassemblement National
<b>TARIOL Béatrice</b>	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>TARIS Isabelle</b>	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>TAUZIN Arnaud</b>	(40)	Les Républicains
<b>THIERRY Nicolas</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>TIRANT Benoît</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>TRIFILETTI Stephane</b>	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>TRIOULET Thierry</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>TROUSSELLE Yves</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>UTHURRY Bernard</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>VALLOIS-ROUET Laurence</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>VERRIERE Francois</b>	(64)	Rassemblement National
<b>VINCENT François</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WASZAK Reine-Marie</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WEBER Sophie</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WERBROUCK Séverine</b>	(17)	Rassemblement National
<b>WILSIUS Francis</b>	(33)	PRG Le Centre Gauche

Bordeaux, le **10 MARS 2023**

**Objet :** Convocation Séance Plénière du 27 mars 2023

Madame la Conseillère Régionale,  
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

**Lundi 27 mars 2023 à 10h00**  
(et son prolongement éventuel le mardi 28 mars 2023)

-----  
Hôtel de la Région  
14 rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX  
Salle 225 - Jacques CHABAN-DELMAS – 2<sup>ème</sup> étage  
-----

Cette séance sera organisée exclusivement en présentiel.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, mes salutations distinguées.

*Cordialement*

**Le Président du Conseil Régional**



**Alain ROUSSET**

**SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE**

**LUNDI 27 MARS 2023**

*et son prolongement éventuel le mardi 28 mars 2023*

<i>Saisine du CESER : titres des dossiers en gras</i>		<b>Commissions</b>
	Approbation du procès verbal de la séance précédente	
<b>01</b>	<b>Eco-socio conditionnalités : principes et modalités</b>	<b>Toutes</b>
<b>02</b>	<b>Règlement d'Intervention des aides régionales économiques et environnementales</b>	<b>2, 4, 5, 6, 8, 9</b>
<b>03</b>	<b>Feuille de route des industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine 2023-2028</b>	<b>4</b>
<b>04</b>	<b>Feuille de route pour un Tourisme durable</b>	<b>5, 9</b>
<b>05</b>	<b>Plan thermal 2023-2028</b>	<b>4, 5, 6, 9</b>
<b>06</b>	<b>Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) : Approbation de l'avenant n°1 plan de financement.</b>	<b>7</b>
07	Révision de la feuille de route pour le développement d'un Réseau Express Régional Métropolitain- Introduction du Département de la Gironde	7
<b>08</b>	<b>Création d'une Société Publique Locale pour la gestion des matériels roulants TER</b>	<b>7</b>
09	Adoption des 4 premiers Contrats Opérationnels de Mobilité	7
10	Sécurisation des parcours de formation : modification du cadre d'intervention des aides individuelles à la formation et des primes d'entrée en formation	3
<b>11</b>	<b>Règlement d'Intervention des aides régionales pour le développement des compétences en entreprises</b>	<b>3</b>
12	JEUN'ESS: Travailler et entreprendre autrement pour une société durable	2, 5
13	Jeunesse - Initiatives Educatives : Modifications du Règlement d'Intervention Actions Éducatives en Nouvelle-Aquitaine	2
14	Prescription de la révision de la charte du parc naturel régional Périgord-Limousin et modalités de mise en œuvre	9
15	Parcs naturels régionaux : approbation des contrats de parcs	9
16	Contrat Territorial cadre Marais Poitevin	9

<b>17</b>	<b>Convention cadre Re-Sources 2023-2028</b>	<b>8, 9</b>
18	Adoption des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle Aquitaine sous forme d'Etablissement Public de Coopération Environnementale	9
19	Convention de partenariat entre ENEDIS et la Région Nouvelle-Aquitaine	9
20	Contrats de partenariat énergétique avec les entreprises Rayonier AM - Bouyer Leroux	9
20b	Fonctionnement du Conseil régional : délégations du Conseil régional à sa commission permanente – modifications	1
21	Tableau des emplois	1
22	Communication sur la 1re modification du SRADDET, portant sur les volets foncier, logistique et déchets	4, 5, 6, 7, 8, 9
23	Approbation de six Contrats de développement et de transitions 2023-2025 : Saintonge Romane (17), Graves et Landes de Cernès (33), Agenais (47), Thouarsais-Loudunais (79-86), Grand-Châtellerauld (86) et Limoges Métropole – Elan Limousin Avenir Nature (87)	6
24	Logement Parc Privé - Convention cadre pluriannuelle concernant le financement des OPAH-RU de Bellac et du Dorat et de Saint-Maixent l'Ecole	6
<b>25</b>	<b>Règlement d'Intervention Habitat</b>	<b>2, 3, 6, 9</b>
<b>26</b>	<b>Appel à projet logements et hébergements des saisonniers du tourisme et agriculture</b>	<b>2, 5, 6, 8</b>
27	Partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées (AUDAP) : convention triennale 2023-2025	6
28	Mobilité internationale - modification du règlement d'intervention, partenariats et recours aux fonds Erasmus+ pour les jeunes demandeurs d'emploi	1, 2, 3
29	Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine	10



*Amendement proposé par les élus du groupe : Renaissance*



### **Séance plénière des 27 et 28 mars 2023**

#### **Amendement à la délibération n°1 « Eco-socio conditionnalités : principes et modalités »**

##### **Il est proposé :**

D'amender la délibération en ajoutant un paragraphe à la suite de celui se terminant par « *Ce seuil correspond à près de 80% du montant des aides régionales attribuées en 2022* » rédigé ainsi :

*« Soucieuse de l'accessibilité de ses aides aux petites structures, la Région s'appuiera sur les acteurs relais (secteur associatif et chambres consulaires) pour veiller à la bonne diffusion de l'information concernant les aides et leurs conditionnalités, et accompagner les acteurs dans l'accès aux dispositifs. »*

##### **Exposé des motifs**

Bien que nécessaires et utiles à la transition sociale et environnementale de notre société, les éco-socio conditionnalités peuvent aussi être des vecteurs d'effets indésirables et d'inégalités entre bénéficiaires des aides régionales.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les petites structures, qui ne disposent pas des mêmes moyens que les grandes entreprises et grands groupes pour se structurer avec des compétences internes, la mise en place de ces éco-socio conditionnalités doit s'accompagner de garanties d'information et d'accompagnement, et ce dans un objectif d'égalité d'accès aux dispositifs régionaux.

Pour ce faire, le Conseil régional doit pouvoir s'appuyer, en plus de ses services dédiés, sur les structures relais, dont le secteur associatif pour les associations, et les chambres consulaires pour les entreprises.

Séance plénière des 27 & 28 mars 2023

**Amendement n°1 à la délibération n°1**  
***Éco-socio-conditionnalités : principe et modalités***

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

CSE

**Amendement**

page 12

« De même, la Région rappelle son attachement au dialogue social qui contribue au sens du travail, à la qualité de vie au travail, à la productivité et à la compétitivité des entreprises. Les bénéficiaires des aides devront informer leur CSE (Comité social et économique) de leur attribution. »

**Ajouter :**

**« Lorsque les aides concerneront une entreprise de plus de 50 salarié-es, le CSE donnera un avis sur la demande de subvention de son entreprise. »**

**Exposé des motifs**

**Les nouvelles règles d'attribution doivent permettre, par l'obligation d'information et d'avis du Comité social et économique (CSE) de faire connaître aux salarié-es les actions et politiques menées par la Région, de sensibiliser et embarquer l'ensemble des salarié-es à s'engager dans une démarche de transition écologique et sociale. Comme le rappelle le CESER dans son avis sur la délibération, la démocratie sociale doit être au cœur des processus de transition et de transformation.**

Séance plénière des 27 & 28 mars 2023

**Amendement n°2 à la délibération n°1**  
***Éco-socio-conditionnalités : principe et modalités***

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

ABAISSER LE SEUIL DES ÉCO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS

**Amendement**

pages 12

*« Si les conditions d'accès aux financements régionaux s'appliquent dès le 1er Euro, elles seront également appréciées suivant le montant de l'aide régionale fixé à 150 000€ :*

- Niveau 1 – aide régionale  $\leq$  à 150 K€ : un niveau incitatif avec des engagements formalisés dans une charte d'engagements ;*
- Niveau 2 – aide  $>$  à 150 K€ : niveau avec engagements contractuels dans des contrats de transitions mesurables, quantifiables, et vérifiables. Les critères correspondants seront précisés dans les règlements d'intervention.*

*Ce seuil correspond à près de 80% du montant des aides régionales attribuées en 2022. »*

**Remplacer par :**

***« Si les conditions d'accès aux financements régionaux s'appliquent dès le 1<sup>er</sup> euro, elles seront également appréciées suivant le montant de l'aide régionale au moyen d'un outil d'autodiagnostic ou de labellisation à construire. Il est ainsi proposé de partir d'un seuil d'aide régionale fixé à 50 000 € :***

***Niveau 1 – aide régionale  $\leq$  à 50 K€ : un niveau incitatif avec des engagements formalisés dans une charte d'engagements volontaires ;***

***Niveau 2 – aide > à 50 K€ : niveau avec engagements contractuels dans des contrats de transitions mesurables, quantifiables, et vérifiables. Les critères correspondants seront précisés dans les règlements d'intervention. »***

### **Exposé des motifs :**

**Comme rappelé dans le rapport de synthèse du GIEC, il est urgent d'agir pour préserver l'humanité et la planète. Dans le même sens, le CESER confirme dans son dernier avis le niveau trop élevé du seuil pour entraîner l'ensemble des acteurs sur le territoire. Ce seuil de 50 000 euros a également été le choix de la région Bourgogne-Franche-Comté pour ses éco-socio-conditionnalités.**

Séance plénière des 27 & 28 mars 2023

**Amendement n°3 à la délibération n°1**  
***Éco-socio-conditionnalités : principe et modalités***

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

POUR LE RESPECT DES LIMITES PLANÉTAIRES

**Amendement**

page 12

*« Les éco-socio-conditionnalités seront intégrées dans l'ensemble des règlements d'intervention de la collectivité, au fur à mesure, à l'occasion de leur révision ou élaboration, dans un délai de 24 mois maximum à partir du vote de la présente délibération permettant d'adapter les critères aux spécificités des différentes politiques publiques. »*

**Ajouter :**

***« en fonction des limites planétaires (incluant a minima les consommations d'eau, d'énergie et d'espace ainsi que la protection de la biodiversité) »***

**Exposé des motifs :**

**Comme rappelé dans le dernier rapport de synthèse du GIEC, il est urgent d'agir pour préserver l'humanité dans le cadre des limites planétaires.**

Séance plénière des 27 & 28 mars 2023

**Amendement n°4 à la délibération n°1**  
***Éco-socio-conditionnalités : principe et modalités***

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

POUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI

**Amendement**

page 13

*« Parallèlement, à l'instar de la Conférence des acteurs du 12 décembre 2022 qui a réuni l'ensemble des branches professionnelles, organisations syndicales et patronales, associations représentatives, acteurs régionaux pour ouvrir les débats, il est proposé de renouveler cet exercice tous les 2 à 3 ans afin de :*

- Communiquer et échanger avec les acteurs sur le retour d'expérience des éco-socio-conditionnalités déployées ;*
- Débattre sur l'efficacité et la pertinence des critères à travers un bilan. La Conférence des acteurs pourra notamment s'appuyer sur les travaux de la CEPP. »*

**Remplacer par :**

***« Parallèlement, la Région mettra en place un comité de suivi des aides régionales et des critères des éco-socio-conditionnalités. Ce comité de suivi réunira les élu-es, les organisations syndicales et patronales, associations représentatives, des acteurs régionaux afin de favoriser la démocratie sociale et locale et la cohérence des dispositifs d'aides régionales. Ce comité donnera un avis consultatif annuel sur l'application des éco-socio-conditionnalités ou en amont de chaque futur règlement d'intervention d'aides un avis consultatif sur les critères et les objectifs des éco-socio-conditionnalités. »***

**Exposé des motifs**

Les nouvelles règles d'attribution doivent encourager et développer la démocratie sociale et locale par l'obligation d'information et la consultation des instances représentantes du personnel telles que le Comité social et économique (CSE) et l'ensemble des corps intermédiaires.

**Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine****Séance plénière du lundi 27 mars 2023**

Présenté par le groupe d'élus Centre et Indépendants

**Délibération n°1 - Eco-socio conditionnalités : principes et modalités****Exposé des motifs :**

Alors que la région Nouvelle-Aquitaine va déployer l'application d'éco-socio conditionnalités dans l'ensemble de ses politiques publiques, il est précisé dans la synthèse de la délibération qu'il s'agit d'un outil pour aider collectivités, établissements publics à anticiper les mutations du monde demain. Cet objectif, bien que louable met en avant la volonté du conseil régional d'appliquer ces modalités aux entités publiques comme le sont les collectivités territoriales.

Alors que les autres collectivités territoriales sont soumises aux mêmes réglementations que la région, qu'elles portent elles aussi des politiques en faveur de la transition écologique et surtout qu'elles sont aussi comptables que le conseil régional du devoir de bonne gestion de l'argent public, il semble ici contestable de les positionner sur le même plan que les structures privées.

Acter ce principe reviendrait à contredire l'esprit de coopération qui doit régner entre la région et les collectivités territoriales notamment à travers les contrats de territoire qui regroupent l'ensemble des politiques sectorielles régionales. Ces cadres de financement sont d'ailleurs bâtis en concertation avec les collectivités, dans le respect des ambitions et objectifs de la feuille de route régionale Néo Terra mais aussi des propres politiques publiques des collectivités en matière de transition écologique. Les collectivités territoriales n'en sont d'ailleurs pas avares et mènent parfois des politiques aussi volontaristes que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Telle que présentée, la délibération viendrait imposer les choix du Conseil régional dans l'élaboration de ses politiques publiques sur les collectivités territoriales venant ainsi créer une forme de tutelle qui ne serait être acceptable.

Il est proposé de rajouter un paragraphe formulant les attentes de la région envers les collectivités territoriales et entités publiques dans l'attribution des aides financières sans pour autant les mettre sur le même plan que les entités privées telles que les entreprises et les associations. L'objectif de l'amendement est bien de les considérer comme de véritables partenaires dans l'atteinte des objectifs de développement durable.

**Amendement:**

**Il est proposé d'ajouter un paragraphe ainsi rédigé à la page 11 de la délibération:**

**Les critères d'éco-socio conditionnalités établis par la région dans l'ensemble de ses politiques publiques ne cibleront pas les collectivités territoriales et les entités publiques qui respectent par essence le devoir de bonne gestion du denier public et qui portent elles aussi, dans leur immense majorité, des politiques publiques vertueuses en faveur de la transition écologique et qui se doivent de respecter les mêmes dispositions légales que le conseil régional.**

**Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine reste souverain dans l'attribution d'aides sollicitées par les collectivités territoriales et établissements publics et peut par conséquent et lorsqu'il l'estime opportun de ne pas attribuer une subvention à une entité publique qui porterait un projet contraire à ses priorités politiques.**

**Lorsque la collectivité soutenue financièrement par le conseil régional ne détient pas le label « Néo Terra », elle favorisera par le dialogue et la coopération la signature d'une charte de valeurs partagées basée à la fois sur les ambitions et objectifs de la feuille de route « Néo Terra » mais aussi sur les objectifs et ambitions portées par la collectivité ou l'établissement public en question de manière à privilégier une approche incitative envers les acteurs publics.**



Séance plénière des 27 & 28 mars 2023

**Amendement n°1 à la délibération n°2**  
***Règlement d'Intervention des aides régionales***  
***économiques et environnementales***

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DES INTRANTS ET INSECTICIDES DE SYNTHÈSE

**Amendement**

ANNEXE V : Aide au développement de peupleraies de qualité en alignement dans le Marais Poitevin

Paragraphe sur les Critères d'éligibilité et engagements, page 165 point 6

« - réaliser les travaux de plantation et d'entretien sans avoir recours au glyphosate »

**Remplacer par :**

« - réaliser les travaux de plantation et d'entretien sans avoir recours aux intrants et pesticides de synthèse »

**Exposé des motifs :**

**Les rapports scientifiques sur la chute de la biodiversité et le rôle des pesticides de synthèse dans la destruction du vivant s'accumulent, tout comme l'accumulation de nouvelles substances dans les sols, les cours d'eau et les organismes vivants. Il est urgent de changer les pratiques populières, en réintroduisant, par exemple des espèces de peupliers sauvages pour une meilleure résilience des peupleraies aux changements climatiques.**

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du lundi 27 mars 2023



**Amendement**

Présenté par le groupe d'élus Centre et Indépendants

**Délibération n°2 - Règlement d'Intervention des aides régionales économiques et environnementales**

**Exposé des motifs :**

Alors que la Cour des Comptes a récemment pointé du doigt le manque de rationalisation et de pilotage sur la compétence développement économique des collectivités territoriales, le présent règlement d'intervention des aides du conseil régional en la matière ne semble pas prendre en compte les préconisations apportées par le rapport de la juridiction qui plaide pour une meilleure coopération et coordination entre les strates de collectivités. Le chef de filât de la région en la matière ne doit pas exclure toute initiative politique en ce sens.

Aujourd'hui, les conventions économiques portées par la région avec les EPCI ne sont qu'une déclinaison des aides existantes. Elles devraient pourtant être de véritables cadres d'accord entre la région et les territoires en la matière.

Les régions Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont choisi d'aller plus loin dans la coopération en déléguant l'octroi des aides aux TPE à certains EPCI de manière à rapprocher les acteurs économiques du centre d'étude des aides. Ce rapprochement facilite l'accès à l'information par les usagers et permet aussi à la région de rendre beaucoup plus agile l'instruction des demandes.

L'amendement a donc pour but d'activer ce levier permis par l'article L. 1111-8 du CGCT qui permet à la région de pouvoir déléguer l'instruction des aides aux TPE aux EPCI. Cette initiative prendrait aussi exemple sur ce qui est mis en place pour certains fonds européens comme le LEADER.

C'est pourquoi l'objectif de cet amendement vise à répondre à la nécessité de rendre plus agile l'instruction des aides aux TPE en considérant les EPCI comme de véritables partenaires sur la compétence développement économique.

### **Amendement :**

**Il est proposé de compléter le paragraphe à la page 2 de la synthèse de la délibération de la manière suivante :**

*Le règlement d'Intervention sert de base au conventionnement avec les EPCI et les départements pour les autoriser à attribuer des aides aux entreprises dans le cadre strict des compétences que le CGCT leur attribue. **La Région déléguera une partie des aides à destination des TPE aux EPCI de manière à rapprocher les services qui instruisent les demandes des porteurs de projets.***

**Et de modifier ainsi le contenu du chantier 1.5 « Prévenir et accompagner les transmissions, les fragilités et le retournement pour maintenir l'emploi dans les territoires » présenté à la page 45 de la délibération de la manière suivante :**

Plus particulièrement dans les zones où les emplois perdus ont beaucoup de difficultés à revenir, il est indispensable de maintenir et de pérenniser le tissu économique et les emplois existants. Les enjeux majeurs de transmission et reprise (spécialement dans le secteur agricole) sont accrus par la transition démographique (vieillesse des dirigeants d'entreprise). Les conséquences des crises répétées nécessitent, elles, une prévention accrue des situations de fragilité des entreprises et un accompagnement de leur retournement sur l'ensemble des territoires néo-aquitains.

-Faire face aux enjeux de la transmission pour maintenir et pérenniser les activités économiques -  
Anticiper les fragilités et accompagner le retournement des entreprises

**La région Nouvelle-Aquitaine déléguera l'instruction des demandes de subventions à destination des TPE (aides à l'amorçage, à la transmission-reprise et au développement) aux EPCI qui auront manifesté leur intérêt à travers un appel à manifestation d'intérêt dans le but de faciliter l'accompagnement des entrepreneurs. La région veillera à ce que ses priorités politiques soient compatibles avec l'instruction et maintiendra un suivi et une évaluation de cette délégation.**

Séance plénière des 27 & 28 mars 2023

**Amendement n°1 à la délibération n°3**  
***Feuille de route des industries nautiques et navales en***  
***Nouvelle-Aquitaine 2023-2028***

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

FIN DU SOUTIEN PUBLIC AUX YACHTS

**Amendement**

page 6 :

*« En ce sens, le soutien au développement et à la structuration de l'innovation apparaît dans la présente feuille de route comme un facteur clé de succès transversal qui irrigue les différentes orientations stratégiques de la feuille de route. »*

**remplacer par :**

***« En ce sens, exception faite à la filière des yachts privés (de plus de 7 m) à moteur thermique, le soutien au développement et à la structuration de l'innovation apparaît dans la présente feuille de route comme un facteur clé de succès transversal qui irrigue les différentes orientations stratégiques de la feuille de route. »***

**Exposé des motifs**

**En cohérence avec la feuille de route Néo Terra, la Région ne peut continuer à soutenir la filière des yachts privés à moteur thermique. Malgré l'innovation permettant une diminution marginale de leur consommation, ces embarcations privées de luxe à moteur thermique sont des bateaux extrêmement producteurs de gaz à effet de serre en décalage avec la nécessaire transition énergétique. Nos politiques publiques doivent se concentrer sur les filières d'avenir telles que la voile ou les propulsions alternatives au moteur thermique.**

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du lundi 27 mars 2023



## Amendement n°1

Présenté par le groupe d'élus Centre et Indépendants

### **Délibération n°3 - Feuille de route des industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine 2023-2028**

#### **Exposé des motifs :**

Cette feuille de route aurait dû avoir comme enjeu de donner une dimension nouvelle et ambitieuse pour les industries nautiques et navales dans la formation professionnelle, au même titre que peuvent l'être les industries aéronautiques et ferroviaires. Alors que la Nouvelle-Aquitaine a été à l'initiative de campus professionnels, Aérocampus et Ferrocampus, elle doit aussi préparer la filière nautique et navale aux transformations de demain et à la nécessité de créer un nouveau campus des métiers dédiés.

En effet, les besoins en main-d'oeuvre vont aussi se faire ressentir dans un futur proche et la région Nouvelle-Aquitaine peut s'appuyer sur un écosystème déjà bien implanté en matière de formation avec des lycées spécialisés comme le lycée maritime de La Rochelle mais aussi de débouchés professionnels avec des acteurs économiques de renom dans un milieu que l'on peut qualifier de porteur.

L'objet de cet amendement est d'inscrire la volonté pour le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine de porter l'initiative d'un nouveau campus des métiers des filières nautiques et navales à l'instar de ce qu'elle a pu faire dans d'autres domaines.

#### **Amendement:**

**Il est proposé de rajouter un nouvel objectif dans l'orientation 2 « Renforcer l'attractivité des métiers et consolider l'offre de formation » rédigé ainsi:**

**-Participer à la création d'un nouveau centre de formation professionnel : le « campus des industries de la mer »;**

**De rajouter le texte suivant dans le contexte de l'orientation à la suite du paragraphe « Dans ce contexte, La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite anticiper les besoins en compétences des marchés de demain, notamment au travers du verdissement des métiers, renforcer l'attractivité et l'ancrage des talents et ouvrir la filière à de nouveaux profils »:**

**Elle décide d'inscrire le principe de création d'un campus des métiers des industries nautiques et navales de manière à structurer la formation de ces métiers de demain;**

**Et de rajouter une action 2.7 rédigé ainsi:**

***ACTION 2.7 : CRÉER UN NOUVEAU CAMPUS DES METIERS DES INDUSTRIES DE LA MER***

**Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**

**Séance plénière du lundi 27 mars 2023**



**Amendement n°2**

Présenté par le groupe d'élus Centre et Indépendants

**Délibération n°3 - Feuille de route des industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine 2023-2028**

**Exposé des motifs :**

La feuille de route des industries nautiques et navales telle que présentée semble se concentrer sur les industries lourdes et non le volet « plaisance » du nautisme. Les impératifs de transition écologique touchent également les ports et bateaux de plaisance et les pouvoirs publics doivent participer à cette transformation. C'est d'ailleurs cet esprit que le groupe Centre et Indépendants avait déjà présenté un amendement sur le développement de l'électrification des postes à quai lors d'une délibération portant sur la convention bilatérale entre le Grand Port Maritime de La Rochelle et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Avec ses 970 km de littoral, cette feuille de route doit aussi prendre compte certaines problématiques plus quotidiennes, du développement du nautisme de loisir et diriger aussi la Nouvelle-Aquitaine vers un nouveau modèle plus vertueux pour l'ensemble de ses ports de plaisance.

Dans cette optique, la région Pays de la Loire a lancé un appel à projets pour soutenir les investissements auprès des collectivités pour développer les « ports à sec », la région Sud a lancé un important « plan voile et nautisme » sur la période 2018-2024 et l'Etat enfin, dans le cadre de « Destination France » a lancé un appel à projets visant à verdir les ports de plaisance.

Cet amendement vise à inscrire aussi la volonté de la région Nouvelle-Aquitaine d'axer aussi plus fortement sa feuille de route sur le verdissement de ses ports de plaisance avec plus d'ambition.

**Amendement:**

**Il est proposé d'ajouter l'action suivante:**

**ACTION 1.8 : Mettre en place des investissements ambitieux à travers un nouvel appel à projets visant à accélérer le verdissement des ports de plaisance**

**Et d'ajouter la phrase suivante dans la partie « contexte » de l'orientation 1 « *Accompagner la transition énergétique et écologique de la filière : énergies vertes, matériaux durables, économie circulaire et nouvelles pratiques* »:**

**La transition écologique de la filière passera également par un verdissement des ports de plaisance pour lesquels il est nécessaire d'évoluer vers un nouveau modèle plus vertueux en matière de préservation de l'eau, de production d'énergies renouvelables, de préservation de la biodiversité ou encore de sobriété dans l'utilisation des ressources**



Séance plénière des 27 & 28 mars 2023

**Amendement n°1 à la délibération n°4**  
***Feuille de route pour un Tourisme durable***

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

POUR UN TOURISME SOUTENABLE

**Amendement**

pages 1-2 et page 4 :

*« L'ambition affichée de la Région est de devenir, au plan national, une destination exemplaire en matière de tourisme durable, créatrice de valeurs, de richesses et d'emplois, fondée sur un développement équilibré du territoire régional, prenant en compte la gestion des flux et avec comme objectif transversal la réduction des externalités négatives. »*

**remplacer par :**

***« L'ambition affichée de la Région est de devenir une destination zéro carbone à l'horizon 2040 ; région exemplaire en matière de tourisme soutenable dont le tourisme social, créateur de valeurs, de prospérité et d'emplois, fondé sur un développement équilibré du territoire régional, prenant en compte la gestion des flux et la biodiversité. Ambition qui aura comme objectif transversal la réduction des externalités négatives en diminuant drastiquement son empreinte écologique, afin de l'inscrire dans le respect des limites planétaires. »***

**Exposé des motifs**

**Conformément au 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC et ses préconisations en matière d'émissions à l'horizon 2040, nécessité de renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Le tourisme doit être soutenable au regard de l'urgence écologique et sociale en lien avec le non-dépassement des limites planétaires et la sauvegarde du climat et de la biodiversité.**

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du lundi 27 mars 2023



### **Amendement**

Présenté par le groupe d'élus Centre et Indépendants

## **Délibération n°6 - GPSO Approbation de l'avenant n°1 au plan de financement**

### **Exposé des motifs :**

L'article 9 du plan de financement du Grand Projet du Sud-Ouest relatif aux « bonne fortunes » mentionne la non-résorption des avances temporaires de la région Nouvelle-Aquitaine. Ces avances régionales, qui ont permis de pouvoir finaliser le plan de financement du projet, apparaissent dans l'avenant présenté dans cette délibération comme pouvant n'être couvertes que par des recettes fiscales instaurées pour le financement du projet, de l'apport de recettes supplémentaires provenant de SNCF Réseau lorsque la règle d'or sera levée ou encore d'une éventuelle participation financière de l'Union Européenne.

Alors que certaines collectivités territoriales ont décidé de ne pas financer le GPSO, l'article 9 laisse à penser qu'elles ne contribueraient sous aucune manière à une infrastructure dont les bénéfices économiques se feront pourtant bien ressentir sur leurs territoires.

L'amendement vise à rétablir un principe de solidarité territoriale entre l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le projet en actant le principe de la création d'une dette financière pour les collectivités qui ne seraient pas parties prenantes du plan de financement de manière à réduire le poids de la participation régionale et des collectivités territoriales contributrices.

### **Amendement:**

Il est ainsi proposé de rajouter à la suite de l'article 9 le texte suivant :

**Des conventions de dettes entre le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et les collectivités territoriales qui ne participent pas au financement seront signées de manière à développer un principe de solidarité territoriale. Ainsi, les collectivités non contributrices au GPSO de manière directe, participeront également au financement d'un projet d'infrastructure dont les répercussions fiscales et économiques leur seront aussi bénéfiques. Ces conventions de dette viendront couvrir une partie des avances régionales et par la suite du financement des autres collectivités contributrices.**

Séance plénière des 27 & 28 mars 2023

**Amendement n°1 à la délibération n°17**  
***Convention cadre Re-Sources 2023-2028***

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SURVEILLANCE DES PFAS

**Amendement**

page 4 :

« Le renouvellement de la convention cadre Re-Sources est plus ambitieuse que la précédente. Elle présente trois grandes évolutions :

- l'articulation entre l'action volontaire et le levier réglementaire. Ce dernier est activable selon les situations dès lors que le volontariat trouve ses limites.
- l'extension du périmètre d'action avec l'intégration des captages sensibles, au cas par cas, en fonction des enjeux et de l'urgence sanitaire.
- le renfort de la boîte à outils pour développer et consolider les filières favorables à la qualité de l'eau (l'agriculture biologique, les filières bas niveau d'impact, les cultures dédiées à la production d'énergie et à la construction). Ce renforcement se traduit par la priorisation et la bonification des territoires Re-Sources dans les outils de la politique agro-environnementale de la Région et de ses partenaires. »

**Ajouter un quatrième point :**

« - la surveillance de 20 substances chimiques per- et polyfluoroalkylées (PFAS), ciblés dans la nouvelle directive européenne relative à la qualité des eaux potables, qui prévoit une surveillance obligatoire effective à partir du 12 janvier 2026 visant à :

- l'accompagnement des collectivités faisant face aux conséquences de pollutions PFAS sur l'approvisionnement en eau potable ;
- la publication de rapports d'information annuels exhaustifs, mis à disposition des publics (collectivités, habitants, associations...). »

**Exposé des motifs**

Compte tenu de la durée de la convention courant de 2023 à 2028, il semble pertinent d'introduire une quatrième évolution qui anticipe la directive de la qualité des eaux potables en 2026.

## **Pour la gratuité des protections périodiques durables et l'éducation à la santé menstruelle pour les jeunes**

### Motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Le 28 mai est la journée internationale de la santé menstruelle, qui a pour ambition de mettre en lumière les règles et leurs conséquences pour la vie des filles et femmes.

12,5 ans, c'est l'âge moyen des premières règles pour les jeunes filles en France. Elles durent en moyenne 5 jours par semaine jusqu'à 51 ans, âge moyen de la ménopause. Ce sont 2250 jours de règles dans la vie d'une femme, et près de 600 000 tonnes de déchets produits chaque année en France.

Les difficultés d'accès aux protections périodiques lors de leurs règles sont une réalité pour près de 2 millions de femmes en France. Pour les lycéennes, cela peut générer des absences en classe et mettre en péril leur scolarité. De nombreuses Régions ont mis en œuvre la gratuité des protections périodiques dans les lycées.

La lutte contre la précarité menstruelle est également un enjeu de santé publique. Certaines sont contraintes de fabriquer elles-mêmes leurs protections, s'exposant à des complications en utilisant des matières qui peuvent provoquer irritations ou allergies. Depuis plusieurs années, de nombreuses enquêtes ont révélé la toxicité de certains composants dans les protections menstruelles jetables conventionnelles. Dès lors, il est important d'articuler la lutte contre la précarité avec la santé dans une perspective durable.

Pour permettre à toutes les lycéennes de disposer de protections de qualité, la Région s'engage à soutenir les filières locales de protections périodiques. Cette démarche créatrice d'emplois locaux a été développée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour proposer des tampons et serviettes fabriqués à partir de coton biologique, sans perturbateurs endocriniens.

**Dans ce contexte et en cohérence avec la feuille de route santé et avec la démarche One health, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :**

- **installer des distributeurs de protections périodiques durables et gratuites dans les lycées et les centres de formation ;**
- **soutenir les filières locales de protections périodiques ;**
- **promouvoir l'éducation menstruelle dans les lycées.**

## **Crise viticole du Bordelais : un plan d'accompagnement social d'ampleur et de sauvegarde des terres agricoles**

### Motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Depuis plusieurs années, les viticulteurs du Bordelais ont été poussés à s'endetter pour produire à perte ou pour distiller. Cette fuite en avant, encouragée par l'interprofession et l'État, est responsable de la situation de ruine annoncée pour un grand nombre de viticulteurs : en février 2023, une enquête de la Chambre d'agriculture de la Gironde révélait qu'un quart des viticulteurs souhaitent arracher totalement leurs vignes. Selon cette même enquête, 1 320 s'estiment « en difficulté », soit près du tiers d'entre eux. À cette crise sociale s'ajoute une menace grave sur le devenir des terres arables à la suite des arrachages. Jusqu'à présent, les annonces officielles ne répondent ni à l'ampleur du drame de la crise sociale à venir, ni aux transitions nécessaires. L'arrachage de 9 500 hectares de vignes avec une prime de 6 000 € par hectare, la distillation et les crédits pour la diversification ou la réorientation vers de nouvelles productions ne sont pas suffisants. Les 6000 € par hectare couvriront à peine plus que les frais d'un arrachage correct (recyclage des piquets, fils, ceps compris) sans solutionner l'endettement structurel accumulé depuis plusieurs années. De plus, l'enveloppe de 9500 hectares n'est pas à la hauteur des 30 000 à 40 000 hectares de vignes concernés par la crise.

Cette situation, révélatrice des dérives toujours plus flagrantes d'un modèle dépassé, est l'occasion de mettre en œuvre concrètement la transition écologique voulue dans Néo Terra, et notamment les ambitions 2 (transition agroécologique), 3 (transition écologique des entreprises), 8 (préservation de la biodiversité) et 10 (préservation des terres agricoles).

**Face à l'ampleur de la crise viticole du Bordelais, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à élaborer, avec l'ensemble des acteurs, un ambitieux plan de sauvegarde de l'emploi et du foncier agricole. Ce plan intègre :**

- **un état des lieux complet : surfaces abandonnées ou en passe de l'être, profils de viticulteurs, valeur agronomique des terres concernées, Coopératives d'utilisation de matériel agricole existantes (CUMA)...** ;

- **un outil de réorganisation et de sauvegarde du foncier, avec un gouvernance publique, pour préserver la vocation nourricière, avec des solutions de défaisance et de transmission ;**
- **une réévaluation du plan d'actions pour être à la hauteur du désastre économique annoncé et des conséquences sociales associées ;**
- **un plan de diversification des productions et d'autonomie alimentaire sans pesticide ni engrais chimique de synthèse.**



**Motion : Pour une amélioration des conditions de travail des infirmiers libéraux.**

*Rapporteur : Marion Latus*

Plus de 12 000 infirmiers libéraux opèrent en Nouvelle-Aquitaine. Ils constituent un maillon essentiel de notre système de santé. Ils assurent le maintien ou le retour à domicile de nos aînés ou de grands blessés et en accompagnent certains jusqu'à leur dernier souffle. Leur rôle ne se limite pas à soigner. Ils sont le lien entre l'accompagné et le médecin, la famille, l'assistance sociale, la Mairie, les pharmacies, les laboratoires... mais ce rôle essentiel n'est pas reconnu à sa juste valeur.

Depuis plusieurs semaines, les infirmiers libéraux, pourtant traditionnellement discrets, expriment le malaise qui traverse leur profession. Alors qu'ils sont appelés à effectuer de plus en plus de tâches, notamment dans les secteurs ruraux où l'offre de soins se dégrade, leur métier n'a cessé de précariser. Selon le syndicat Convergence Infirmière, ils sont 94% à affirmer que leurs conditions de travail se sont dégradées ces dernières années. En cause, le gel de la tarification des actes infirmiers depuis 2009 et celui de l'indemnité kilométrique depuis 2012 malgré la hausse continue des prix du carburant.

Sous-financés, ces professionnels doivent également faire face à l'instauration d'une logique de rentabilité en fonction du degré de prise en charge des patients par les infirmiers qui leur est imposée depuis l'approbation, le 29 mars 2019, de l'avenant 6 à la convention nationale des infirmiers libéraux ainsi qu'à une suspicion généralisée de fraude à la prestation en cas d'erreur de facturation introduite par l'article 102 du PLFSS 2023.

L'épuisement physique et psychologique gagne nombre d'entre eux. Il y a urgence à agir pour revaloriser ce métier.

**Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 27 et 28 mars 2023, apporte son soutien aux infirmiers libéraux néo-aquitains qui se mobilisent pour dénoncer la précarisation de leur profession. Il appelle le gouvernement à entendre leurs revendications, à revaloriser les lettres clés de leur nomenclature et à compenser de manière pérenne l'augmentation des prix du carburant.**

## Motion : Pour l'abandon de la réforme de la Police Judiciaire

*Rapporteur : Sandrine Chadourne*

Dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation du ministère de l'Intérieur, le gouvernement a décidé de supprimer la direction centrale de la police judiciaire et ses services territoriaux afin de placer les effectifs sous l'autorité unique d'un directeur départemental dépendant du préfet.

Cette réforme entérinerait, après 115 ans d'existence, la suppression de la police judiciaire, institution dont l'efficacité n'est plus à démontrer dans la lutte contre le grand banditisme, les réseaux criminels et terroristes, la fraude, la corruption ou encore les délits financiers.

Des policiers aux magistrats, cette décision fait l'unanimité contre elle, comme l'ont encore démontrée les manifestations organisées le 17 mars dernier à Limoges et à Bordeaux. Au-delà de porter atteinte à l'indépendance de la Justice, à la garantie de l'égalité des citoyens devant la Loi et au principe de séparation des pouvoirs, cette réforme nuirait à la lutte contre la criminalité et au maillage territorial de ces précieux services en Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, la direction territoriale de Bordeaux disparaîtrait, laissant les agents de Périgueux et d'Agen sans assistance de collègues girondins. De son côté, la Police Judiciaire de Poitiers perdrait, quant à elle, en qualité et en compétence et ne serait plus en mesure d'assurer ses missions selon les dires du Syndicat de la Magistrature. Dans d'autres départements néo-aquitains, les services de Police Judiciaire dépourvus d'enquêteurs spécialisés, particulièrement en matière financière, seraient livrés à eux-mêmes, entraînant, de fait, des déserts de l'investigation sur ces territoires.

A l'heure où, selon les professionnels, la grande délinquance atteint des niveaux records dans notre région, où celle-ci est particulièrement mobile et souvent liée à des réseaux régionaux, nationaux, européens voire internationaux, la départementalisation des équipes et leur intégration à des services dont la compétence est plus large que la lutte contre le grand banditisme est une menace pour la sécurité des Néo-Aquitains.

**En conséquence, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 27 et 28 mars 2023, rappelle son attachement à une police spécialisée indépendante du pouvoir politique et opérationnelle sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. Il appelle le Gouvernement à abandonner cette réforme pour mieux garantir la lutte contre le crime organisé en Nouvelle-Aquitaine.**



## **Création d'un réseau de vétérinaires dédié aux soins d'urgence pour la faune sauvage en Nouvelle-Aquitaine**

Question orale posée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Monsieur le Président,

La faune sauvage de notre région doit faire face à de nombreuses menaces, dues aux conséquences dévastatrices des activités humaines : réchauffement et changement climatiques, perte d'habitat en raison de la consommation des milieux naturels par l'urbanisme, pollutions de toutes sortes (métaux lourds, plastiques, perturbateurs endocriniens, etc.). Mais les animaux sont aussi soumis aux risques majeurs tels que les incendies, qui ont ravagé et risquent de continuer à ravager nos forêts car les causes de leur survenue persistent.

Dans ce contexte, nous suggérons de faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pilote pour constituer un réseau de vétérinaires aptes à intervenir, en situation de crise notamment, pour prendre en charge la faune sauvage, sur l'ensemble de notre territoire. Ce projet comporterait trois volets :

- la formation des vétérinaires déjà diplômés aux soins de la faune sauvage, et notamment à l'accueil d'urgence (ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui) ;
- la création d'un réseau de vétérinaires volontaires pouvant être mobilisé 24/24 en cas de crise afin d'éviter les tragédies de cet été ;
- l'accueil « ordinaire » de la faune sauvage blessée ou malade avant son transport dans les centres de soin existants, accompagné de son réseau de mobilité adapté.

Seriez-vous d'accord pour monter un tel projet et organiser une réunion de travail avec les acteurs concernés dans cette perspective ?



## Question orale : Partenariat de la Région avec l'association Viltaïs

*Valery Elophe*

Ces dernières semaines, l'association Viltaïs sème le désordre en Corrèze. Avec le soutien de l'Etat, elle prévoit d'imposer l'arrivée de 40 migrants à Beyssenac, petit village de moins de 400 habitants, en les installant dans une ancienne auberge transformée en centre d'accueil pour demandeurs d'asile pour l'occasion. Ce projet suscite une grande colère des habitants et des craintes légitimes.

La confiance des institutions publiques envers cette association pose question. La Chambre régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes a publié un rapport au vitriol sur Viltaïs et son train de vie. La Chambre a ainsi constaté que cette association mobilise 136 voitures, « dont 7 SUV de marque BMW affectés à la directrice générale adjointe, au directeur administratif et financier, à la responsable des ressources humaines, à l'assistante de direction générale et à trois directeurs de pôle » et a appelé à vérifier la régularité de sa situation auprès de l'administration fiscale.

Or, sur son site internet, cette association immigrationniste revendique un partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, sans donner de précisions sur son contenu.

**Notre collectivité ayant un devoir d'exemplarité et au regard du passif douteux de cette association, pouvez-vous nous indiquer les liens qui unissent notre collectivité à Viltaïs ? Aussi, au regard de leurs récentes actions contre l'intérêt des Corrèziens, comptez-vous mettre un terme à ce partenariat ?**



## **Question orale : Quelles suites à l’envahissement de l’hémicycle régional par des militants d’Extinction Rébellion ?**

*Edwige Diaz*

Le 27 février 2023, des activistes d’Extinction Rébellion, mouvement appartenant à l’extrême-gauche radicale, ont interrompu la séance plénière de notre collectivité en envahissant l’hémicycle sous les applaudissements des conseillers régionaux Europe-Ecologie Les Verts et les appels à la bienveillance des élus communistes.

Ces faits sont particulièrement graves. Au-delà du caractère manifestement anti-républicain de cet acte d’intimidation de l’extrême-gauche, les élus, agents et prestataires présents ont été exposés à des risques de violence.

À la suite de cet incident, le groupe Rassemblement National a posé des questions légitimes sur les réponses qu’allait donner l’exécutif à cette provocation, notamment sur la recherche d’éventuelles complicités au sein de cet hémicycle. A ce jour, nous attendons toujours une réaction de votre part.

Ce silence contribue inévitablement à créer une ambiguïté au sujet de la nature des relations que vous entretenez avec les groupuscules d’extrême-gauche et pourrait être interprété comme de la complaisance à l’égard de leurs méthodes.

**Nous reposons donc nos questions. Envisagez-vous :**

- **d’ouvrir une enquête interne afin de déterminer comment cette bande organisée a pu pénétrer dans les parties du Conseil régional non autorisées au public, équipée de sacs à dos contenant du matériel de manifestation,**
- **de vérifier si ces individus ont eu accès au parking et, dans ce cas, avec quelle complicité,**
- **de sanctionner toute personne (agent, prestataire ou élu) complice de la violation de l’article 10, alinéas 2 et 3 de notre règlement intérieur,**
- **de déposer plainte contre Extinction Rébellion,**
- **de saisir le Procureur de la République en vertu de l’article L.4132-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ?**

## « Éco-socio-conditionnalités : principes et modalités »

Séance plénière du 22 mars 2023

*N.B. : le présent avis porte à la fois sur la délibération spécifique relative aux éco-socio-conditionnalités et les éléments contenus dans le projet de Règlement d'intervention « aides régionales économiques et environnementales ».*

*À noter que cet avis a été rédigé au regard des projets de délibération qui nous ont été communiqués le 10 mars, conformément aux délais de saisine du CESER en vigueur. Depuis, les discussions se sont poursuivies avec l'exécutif et la version finale du projet de délibération pourrait intégrer certaines propositions pointées dans le présent avis.*

**Le principe d'une mise en place d'éco-socio-conditionnalités des aides régionales est porté par le CESER Nouvelle-Aquitaine depuis plusieurs années. Considérées comme un outil de pilotage et de priorisation des politiques et aides publiques, et plus largement comme un levier pour impulser des trajectoires et orientations politiques fixées par la Collectivité régionale (« Néo Terra » en particulier), le CESER en préconise leur mise en œuvre dès 2017<sup>1</sup> et a depuis eu l'occasion de réaffirmer ce positionnement à plusieurs reprises<sup>2</sup>.**

**Aujourd'hui, la situation d'urgence écologique, sociale et démocratique met plus que jamais en exergue l'enjeu de transition et des éco-socio-conditionnalités en installant ce sujet directement au cœur des débats de société, et de toutes les politiques publiques.**

**Dans ce contexte, le CESER avait accueilli très favorablement la démarche engagée par le Conseil régional de renforcer une approche d'éco-socio-conditionnalités des interventions régionales (aides économiques et environnementales, marchés publics, etc.). L'Assemblée de la société civile s'était alors proposée de contribuer à la réflexion engagée par l'exécutif régional à travers un travail de préconisations<sup>3</sup> soumis en amont de la concertation mise en place par la Région sur le sujet.**

**Sur le présent projet de délibération, si le CESER loue l'effort de démarche participative, il estime que les dispositions générales de mise en place d'éco-socio-conditionnalités qui y sont présentées, restent en décalage par rapport aux intentions et aux objectifs affichés, notamment dans Néo Terra. Par ailleurs, cette démarche reste également insuffisante au regard des urgences environnementales, sociales et démocratiques, et en-deçà des attentes exprimées par l'Assemblée du CESER.**

**En effet, le CESER exprime sa déception quant au manque d'ambition de cette initiative. Il estime qu'il est aujourd'hui nécessaire d'engager des démarches plus efficaces et exigeantes pour faire évoluer les modèles productifs et de développement. Ces démarches gagneraient à impliquer l'ensemble des acteurs en**

<sup>1</sup> Cf. Avis SRADDET : <https://www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-08/SRADDET.pdf>.

<sup>2</sup> Cf. [Rapport du CESER dédié à l'aide directe aux entreprises voté en 2017](#) ; avis sur le RI aides aux entreprises de décembre 2019 ; contribution du CESER sur la stratégie régionale biodiversité en juin 2022.

<sup>3</sup> [Contribution du CESER en faveur des éco-socio-conditionnalités dans les dispositifs régionaux](#) adoptée en octobre 2022.

*créant ainsi une dynamique globale et inclusive et favorisant une prise en compte « culturelle » par les acteurs, en appliquant des modularités pour tenir compte des disparités de tailles d'entreprises (TPE), des secteurs d'activités et des types de projets.*

*Ainsi, le CESER regrette la frilosité avec laquelle le Conseil régional engage dans les faits cette démarche, et l'appelle à aller plus loin.*

## La mise en place d'éco-socio-conditionnalités : un levier au service d'une ambition

Comme le CESER a eu l'occasion de le formuler à travers la [contribution](#) votée par l'Assemblée en octobre 2022, **il soutient la volonté affichée par le Conseil régional de renforcer les dispositifs d'éco-socio-conditionnalités et ainsi d'activer un levier plus efficace en faveur d'un mouvement de transition écologique, sociale et démocratique au service du territoire.**

Dans le cadre de cette contribution, le CESER exprimait la nécessité d'une démarche ambitieuse qui fasse des éco-socio-conditionnalités **un des leviers mobilisables pour encourager et accélérer les démarches de l'ensemble des acteurs du territoire** (entreprises, associations, collectivités).

Il insistait alors sur la **nécessité d'agir dans un contexte d'urgence écologique, démocratique et sociale**, et ce à travers **des démarches concrètes et exigeantes, afin d'organiser et d'accélérer les transformations et les transitions de notre modèle de développement et de nos modes de vie et de productions**. Il était ainsi exprimé le besoin de dépasser les engagements volontaires, et d'utiliser les éco-socio-conditionnalités comme un des moyens pour la collectivité d'orienter concrètement, à la fois ses propres interventions (en tant que maître d'ouvrage et organisation publique), et les pratiques ou projets des bénéficiaires des financements régionaux dans ce sens. Par ailleurs, cette contribution insistait sur l'importance de **donner une dimension globale et systémique** à la démarche des éco-socio-conditionnalités, afin de **favoriser l'engagement du plus grand nombre vers la transition**.

En ce sens, **le CESER déplore la portée trop modeste qui est donnée à la démarche** finalement proposée par le Conseil régional sur la mise en place d'éco-socio-conditionnalités. **Il s'étonne du décalage entre les objectifs politiques affichés dans les grands schémas directeurs** (principalement Néo Terra, et le SRDEII) **et les moyens et modalités de mise en œuvre** tels qu'ils sont proposés en définitive.

En effet, l'Assemblée souhaite insister sur la **nécessité d'engager une dynamique globale de transition, qui responsabilise et entraîne l'ensemble des acteurs**. En ce sens, elle considère que l'existence d'un seuil, et *a fortiori* avec un niveau élevé à 200 000 €, limite l'impact et ne permet pas de répondre à cet objectif. Ainsi, pour une partie des acteurs, les conditionnalités ne resteront que des incitations, et pour les projets supérieurs à 200 000 €, le CESER estime que le niveau d'engagement proposé est insuffisant.

Par ailleurs, dans sa contribution, le CESER insistait également sur la **dimension démocratique**, estimant notamment que **la démocratie sociale devait être au cœur des processus de transition et de transformation**. Ainsi, il **déplore l'absence de référence et de traduction en termes de démocratie et de dialogue social dans la délibération générale**, et notamment la non prise en compte de la préconisation du CESER d'information et consultation des Comités sociaux et économiques (CSE) pour les entreprises de plus de 50 salariés. Il s'agit pourtant tout à la fois de rendre plus lisible l'intervention régionale pour les travailleurs, et de les associer et les entraîner dans les transitions. Le CESER estime, de ce point de vue, **très insuffisant le simple encouragement à informer les CSE** sur les démarches de demande de subvention évoquées dans le règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales. De plus, le CESER regrette que le Conseil régional n'ait pas fait sienne la proposition d'instaurer un comité de suivi, structuré et associant la Collectivité régionale ainsi que les représentants de la société civile, les représentants des salariés et des employeurs, permettant d'assurer dans la transparence le suivi longitudinal de la démarche et de l'efficacité des dispositifs.

### **Pour rappel, la préconisation du CESER :**

**Le CESER considère que la mise en place d'éco-socio-conditionnalités doit rechercher le meilleur impact en termes d'efficacité des objectifs de politique publique. C'est pourquoi il préconise qu'elles s'appliquent de façon globale et systémique à l'ensemble des acteurs bénéficiaires (entreprises, organisations). Cette approche « généraliste » permettra également d'avoir une incidence « culturelle » auprès des acteurs, face à l'enjeu de cohérence entre les projets soutenus financièrement par la Région et les orientations politiques qu'elle porte.**

### Des critères généraux :

Le CESER accueille favorablement les nouvelles dispositions générales qui s'appliquent au champ du Développement économique et environnemental que sont : **le remboursement de l'aide en cas de délocalisation et le maintien des emplois sur le territoire. Il s'étonne et déplore par contre le recul important de positionnement du Conseil régional pour ce qui concerne la non-rémunération des actionnaires.** En effet, alors que dans le précédent règlement d'intervention<sup>4</sup> sur les aides régionales aux entreprises, une clause de non-versement de dividendes était exigée à l'entreprise aidée par la collectivité (hors dérogations spécifiques), le présent règlement d'intervention évoque une clause d'engagement à ne distribuer des dividendes que « *hors produit du montant de l'aide régionale* ». Si cette nouvelle formulation peut apparaître comme « allant de soi », le CESER s'interroge d'une part sur l'évolution significative de philosophie entre les deux documents, sans que cela n'ait été explicité et justifié outre mesure, et d'autre part sur les capacités techniques de vérification d'une telle mesure. Par ailleurs, si tous les enjeux environnementaux sont bien cités parmi les critères, **la décarbonation semble être l'aspect le plus mis en avant, avec le risque d'éluder les autres points.** Le CESER défend en outre l'idée que le critère retenu pour le suivi du carbone soit l'empreinte carbone, de sorte à tenir compte des gaz à effet de serre émis ailleurs dans le monde pour la production de produits ou services consommés par les entreprises françaises.

### Un champ d'application restreint :

Pour ce qui concerne le champ d'application, le CESER déplore l'existence d'un seuil en deçà duquel les conditionnalités ne s'appliquent pas, restreignant ainsi la portée globale d'une telle démarche et son véritable effet levier contribuant à la démarche d'accompagnement des transitions. Il s'interroge également sur le niveau de seuil qui a été fixé pour cette 1<sup>ère</sup> phase de mise en place d'éco-socio-conditionnalités. En effet, malgré l'absence regrettable de données chiffrées<sup>5</sup> communiquées à l'Assemblée, lors de la réflexion autour de la contribution, et aujourd'hui dans le cadre de cette délibération, **le seuil fixé à 200 000 € apparaît trop large et avec une efficacité limitée, au regard des enjeux et de l'urgence à agir.** En effet, si les subventions supérieures à 200 000 € représentent 75 % du montant total des subventions du Conseil régional, **elles ne représentent que 4,3 % en nombre de dossiers aidés<sup>6</sup>.** Ce seuil apparaît **trop élevé<sup>7</sup> pour que la démarche engage une dynamique permettant de responsabiliser et d'entraîner l'ensemble des acteurs sur le territoire. Une approche plus « généraliste », conjuguée à des modulations, notamment en faveur des TPE et des territoires ruraux, permettrait une plus grande efficacité.**

Dans le même sens, le contrat de transition qui constitue l'application des conditionnalités est limité à trois critères pour ce qui concerne les aides économiques et environnementales, dont deux choisies d'un commun accord entre le bénéficiaire et la collectivité. Si l'absence de détail concernant le niveau d'engagement de ces critères ne permet pas au CESER de s'exprimer sur le contenu, il considère nécessaire d'aller plus loin dans les conditionnalités et le nombre de critères mobilisables, afin de permettre de « **franchir un nouveau cap<sup>8</sup>** ». Par ailleurs, la référence à des « *aides spécifiques pour soutenir la réalisation des engagements du bénéficiaire* » suscite une interrogation. En effet, cette disposition apparaît comme un élément supplémentaire restreignant la portée des conditionnalités et rend la limite plus floue entre cette démarche et une simple démarche d'incitation. Dans le même sens, la délibération provisoire sur le Règlement d'intervention « aides régionales économiques et environnementales » ouvre la voix d'aides *ad hoc* « *auprès des entreprises du territoire [...] dès lors que des circonstances particulières et/ou extraordinaires peuvent impacter de façon significative le tissu économique régional* ». Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de conserver des éco-socio-conditionnalités d'accès à ces aides spécifiques.

Pour ce qui concerne la spécificité appliquée à l'industrie agro-alimentaire, le CESER se félicite de voir le seuil de mise en place des conditionnalités abaissé à 1,5 M€ (au lieu de 2 M€ précédemment). Cependant,

<sup>4</sup> Règlement d'intervention voté en séance plénière du Conseil régional le 16 décembre 2019.

<sup>5</sup> Dans la réflexion engagée autour d'un seuil qui soit le plus efficient possible, le CESER considère nécessaire de disposer d'un état descriptif de la répartition actuelle des aides : par montant et profils des bénéficiaires (tailles d'entreprises, secteurs, territoires, etc.), d'éléments chiffrés : nombre d'aides, proportion selon les montants, etc.

<sup>6</sup> Cf. projet de délibération sur les éco-socio-conditionnalités. Ces chiffres se basent sur l'ensemble des subventions du Conseil régional et donc de l'ensemble des pôles. Ils mériteraient cependant d'être étudiés de façon distincte au regard des actions de chaque pôle.

<sup>7</sup> À titre d'exemple, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un principe d'éco-socio-conditionnalités des aides régionales dès 50 000 € de subvention, adossé à la signature d'une charte d'engagements, ainsi qu'une déclinaison individuelle des engagements pris, annexée à la délibération du Conseil régional, et de fait rendue publique si le vote s'avère favorable.

<sup>8</sup> Cf. projet de délibération sur les éco-socio-conditionnalités.

**ce traitement spécifique aurait gagné à se traduire à travers une modulation au regard du secteur d'activité, de la taille d'entreprise et du type de projet comme le préconisait le CESER** dans son approche globale et systémique. En outre, le CESER relève également la disparition du « **contrat de progrès** » auquel étaient soumises les IAA dans les projets de subventions supérieurs à 2 M€, et s'interroge sur les raisons qui ont motivé cette évolution.

#### Mise en conformité des structures comme condition d'éligibilité aux dispositifs :

Sur le sujet de l'égalité professionnelle, le CESER préconisait que la conformité des structures demandeuses avec les réglementations en vigueur, notamment concernant la mise en place d'un plan d'action pour l'égalité Femmes/Hommes, soit **une condition d'éligibilité aux dispositifs de subvention et de marchés publics du Conseil régional**. En ce sens, le CESER regrette que l'égalité professionnelle (accord ou plan d'action dans les entreprises de plus de 50 salariés), ne soit pas intégrée dans le dispositif d'éco-socio-conditionnalités du Conseil régional.

#### Pour rappel, les préconisations du CESER :

- Il propose pour une efficacité du dispositif d'éco-socio-conditionnalités de conjuguer une approche globale à des modulations de mise en œuvre au regard de la taille de la structure, du secteur d'activité ou encore du type de projet ou d'aide sollicitée. En particulier, le CESER attire la vigilance du Conseil régional sur les TPE et petites associations qui nécessitent des modalités adaptées qui tiennent compte des moyens humains et financiers qui sont les leurs. Par ailleurs des modulations pourront être considérées dans le cas de situations spécifiques telles que : des entreprises en situation de retournement, des projets de réindustrialisation ou de relocalisation.

- Il estime que l'accès aux dispositifs régionaux, outre leurs conditionnalités écologiques et sociales, ne doit être accessible qu'aux structures en conformité avec les réglementations nationale, européenne et internationale en vigueur, en particulier en matière environnementale ainsi que sur la mise en place d'un plan d'action sur l'égalité Femmes/Hommes dans les entreprises de plus de 50 salariés.

- Pour le CESER, un avis du Comité social et économique (CSE) devrait être demandé pour les entreprises de plus de 50 salariés afin de participer d'une démarche de progrès en matière de démocratie et de dialogue social.

## Suivi et évaluation

En matière de suivi et d'évaluation, le CESER se félicite que l'évaluation du dispositif d'éco-socio-conditionnalités soit inscrite dès l'origine de la démarche. Si la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est l'instance de pilotage des évaluations au sein de la collectivité, il convient de préciser quels sont les moyens en termes de ressources et de temps pour réaliser cette évaluation.

Par ailleurs, cette évaluation pourra s'intéresser à la pertinence et l'efficacité de ce dispositif en identifiant des indicateurs clés pour mesurer les évolutions sur les plans écologique, sociaux et démocratique. Cependant, il est indispensable que l'évaluation soit décorrélée des principes et des critères de définition de l'objectif de cette démarche. En effet, si l'évaluation permet d'apporter un éclairage sur l'efficacité de mise en œuvre, sur l'impact ainsi que des données factuelles, la fixation d'objectif relève avant tout d'un arbitrage politique.

Enfin, le CESER regrette que la préconisation de mise en place d'un comité de suivi trans-partisan spécifique laisse place à un suivi en conférence des acteurs. Le CESER insiste sur la nécessité de créer une instance structurée et dédiée au suivi longitudinal du dispositif, eu égard aux enjeux auxquels cette démarche vient répondre.

#### Pour rappel, la préconisation du CESER :

**Dans le cadre d'une nécessaire transparence du dispositif et au nom du principe d'efficacité, le CESER préconise la mise en place d'un comité de suivi associant la collectivité ainsi que les représentants de la société civile, les représentants de salariés et les représentants d'employeurs, afin d'organiser le suivi en termes d'efficacité et de cohérence des dispositifs régionaux.**



---

Proposition de la Commission B – « Évaluation des politiques régionales »  
Président : Julien RUIZ ; Rapporteur : Christian CHASSÉRIAUD

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »  
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

3 - « Environnement »  
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »  
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 – « Vie sociale, culture et citoyenneté »  
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Éco-socio-conditionnalités : principes et modalités »

**150 votants**  
**110 pour**  
**24 contre**  
**16 abstentions**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine



## Feuille de route des industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine 2023-2028

Séance plénière du 22 mars 2023

*De par leurs savoirs, savoir-faire et leur technicité spécifique, les industries nautiques et navales sont une filière d'excellence qui permet de faire rayonner au niveau international la région Nouvelle-Aquitaine, qui accueille sur son territoire de nombreux leaders mondiaux.*

*Cette feuille de route est donc accueillie avec intérêt par le CESER dès lors que le financement public est fléché vers les TPE-PME qui développent une éco-conception et une production durable de matériaux au regard des urgences écologiques et climatiques actuelles qui nécessitent des moyens prioritaires.*

*La dimension environnementale est prise en compte dans la feuille de route, ce qui est primordial et nécessaire au regard des impacts environnementaux de ces activités. Toutefois, le CESER estime que, les actions proposées manquent d'ambition compte tenu des enjeux actuels, particulièrement concernant la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance, et alerte sur la nécessaire sobriété du développement de la plaisance.*

*L'accompagnement étroit des Très petites entreprises et des Petites et moyennes entreprises (TPE-PME) vers le développement à l'internationalisation est important. Le CESER encourage le Conseil régional à élargir cet accompagnement et à soutenir les TPE-PME qui créent des projets apportant des solutions aux enjeux environnementaux mais qui peinent à trouver des partenaires pour développer leur projet. Nombre de ces TPE-PME n'ont même pas connaissance du soutien dont elles pourraient bénéficier ou n'ont simplement pas les moyens humains pour constituer les dossiers.*

*L'Assemblée socio-professionnelle constate enfin qu'une fois de plus le Conseil régional n'a pas jugé utile de consulter les organisations syndicales représentant les salariés de cette filière. Ceci est regrettable alors même que la feuille de route entend améliorer l'attractivité de ces métiers et les formations qui leur sont inhérentes : comment agir dans ce sens sans consulter les premiers concernés ? En l'absence d'évocation de la revalorisation des salaires, de l'amélioration des conditions de travail ou la reconnaissance de la pénibilité, les actions proposées dans la feuille de route pour améliorer l'attractivité des métiers de cette filière sont, selon le CESER, largement insuffisantes.*

## Une filière importante pouvant offrir un rayonnement international à la Nouvelle-Aquitaine

La filière nautique et navale compte en Nouvelle-Aquitaine 2 187 entreprises, représentant 8 512 emplois directs. En son sein, le segment des « Industries nautiques et navales », objet de la présente feuille de route, représente 918 entreprises et 7 230 emplois directs, soit 85% des emplois de l'ensemble de la filière.

Cette filière à haute valeur ajoutée, dont plusieurs leaders mondiaux sont basés dans la région, présente « *des savoirs, des savoir-faire et une technicité spécifique, source d'emplois et d'innovation pour le territoire* », qui justifie la structuration d'une stratégie de filière portée par le Conseil régional.

Etant par ailleurs en pleine expansion et ouverte à l'export, cette filière peut permettre d'offrir à la Nouvelle-Aquitaine un rayonnement international basé sur l'innovation.

**Conscient de l'importance de cette filière pour la région, le CESER soutient le principe de sa structuration grâce à cette feuille de route et d'y faire rayonner l'ambition de NeoTerra portée par le Conseil régional.**

## Mais les organisations syndicales de salariés ont été oubliées dans la construction de la feuille de route

Comme il l'a déjà regretté à de nombreuses reprises dans ses avis sur des feuilles de route régionales, le CESER constate qu'une fois de plus le Conseil régional n'a pas associé les représentants syndicaux des salariés des industries nautiques et navales lors de l'élaboration de la feuille de route, que ce soit au travers des Comités sociaux et environnementaux (CSE) de ces entreprises ou de leurs représentants syndicaux dans les branches concernées.

Pourtant, une large concertation a eu lieu entre avril et septembre 2022, « *associant plus de 120 partenaires et acteurs de la filière* », ce qui est à saluer.

Mais avoir l'ambition de réduire l'impact environnemental et de renforcer l'attractivité de ces métiers sans consulter l'expertise des salariés, au-delà du problème démocratique posé par cette situation, ne peut que rendre cette feuille de route incomplète sur tous ces aspects.

Le CESER note également l'absence des organisations syndicales de salariés au sein du Comité de pilotage.

**Le CESER invite instamment le Conseil régional à associer les organisations représentatives des salariés lors de l'élaboration de ses prochaines feuilles de route et à réparer cet oubli dans la présente.**

## Un manque d'ambition pour limiter les impacts environnementaux de la filière

Le CESER tient à alerter sur les impacts environnementaux du fort développement de la plaisance porté par la construction de plus en plus de navires, de plus en plus gros et de plus en plus motorisés : augmentation de la pression sur les ressources naturelles, des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions de l'eau.

La navigation de plaisance porte souvent atteinte aux habitats marins et littoraux, du fait de l'installation de ports et du développement des mouillages jusque dans des secteurs protégés comme la réserve naturelle du Banc d'Arguin dans le Bassin d'Arcachon. Par ailleurs, les épaves de navires peuvent constituer des sources de pollution, tant dans les ports français (comme La Rochelle), que dans les ports étrangers où sont exportées les productions françaises.

La dimension environnementale est bien prise en compte dans la feuille de route, particulièrement dans l'Orientation 1 « *Accompagner la transition énergétique et écologique de la filière : énergies vertes, matériaux durables, économie circulaire, nouvelles pratiques* ». Il s'agit notamment d'aider la filière dans sa recherche de nouveaux matériaux et d'explorer des pistes technologiques nouvelles pour diminuer l'impact environnemental de chaque construction, ce que le CESER salue.

Cependant, au regard des constats décrits ci-dessus, les actions d'information et de sensibilisation des entreprises ne semblent pas à la hauteur des enjeux. Le CESER estime que la feuille de route doit être

beaucoup plus ambitieuse en travaillant urgemment sur la réduction des déchets chimiques et les récupérations des eaux souillées par exemple, même si des efforts importants sont faits sur la partie motorisation. **Ces efforts risquent cependant d'être insuffisants si une réflexion globale sur la sobriété de l'activité même de la plaisance n'est pas initiée plus fortement et globalement que dans la feuille de route.** La feuille de route devrait également accompagner étroitement la filière plaisance dans l'exercice de sa Responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette dernière problématique devra être traitée en étroite collaboration avec les quatre ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine<sup>1</sup>. **La région devra être attentive à ce que les moyens apportés par la filière soient suffisants.**

**Le CESER salue la volonté de la feuille de route d'accompagner la filière dans la transition énergétique et écologique mais estime que les actions proposées manquent d'ambition au regard des impacts environnementaux de ces activités.**

## Privilégier le soutien de la recherche et de l'innovation porté par les TPE-PME plutôt que des grands groupes

L'accompagnement étroit des Très petites entreprises et des Petites et moyennes entreprises (TPE-PME) vers les outils existants d'aide à l'export (Orientation 3 « *Soutenir le développement à l'export et diversifier les modes de commercialisation* ») est vu avec intérêt par le CESER. En effet, contrairement aux entreprises plus importantes qui ont les moyens humains et financiers de constituer des dossiers d'aides, une part importante de TPE-PME ne bénéficient pas des aides auxquelles elles pourraient prétendre par manque de connaissance ou de temps pour constituer ces dossiers. Cet accompagnement est donc primordial.

Plus globalement, le CESER insiste sur la nécessité de cibler les aides régionales vers les TPE-PME porteuses d'innovations. De nombreuses actions ou expérimentations allant dans le sens d'une amélioration de la situation environnementale sont portées par des TPE-PME régionales qui n'ont pas les moyens suffisants pour faire connaître leur projet et le valoriser auprès de partenaires qui pourraient contribuer à leur développement. A titre d'exemple, l'entreprise Conception avec Intelligence Artificielle (CIA) basée à La Teste-de-Buch, a inventé un système pour dépolluer les moteurs diesel en retenant le gaz carbonique et les particules fines. Ce système peut s'adapter aux voitures, camions, groupes électrogènes mais aussi aux bateaux et pourrait donc rentrer dans le champ de cette feuille de route.

Le Conseil régional est invité à soutenir ce type de projets qui répondent aux enjeux environnementaux mais qui peinent à se développer faute de provoquer l'intérêt des industriels. Il est pourtant important de n'exclure aucune piste allant dans le sens d'une amélioration de la situation environnementale.

**Le CESER encourage le Conseil régional à cibler ses aides sur les projets des TPE-PME locales qui, faute de moyens pour faire connaître leurs projets, restent parfois dans l'anonymat alors qu'elles apportent des solutions concrètes aux enjeux environnementaux.**

## L'amélioration de l'attractivité des métiers prévue dans la feuille de route pourrait être complétée

La préoccupation de la feuille de route de rendre les métiers plus attractifs et de consolider l'offre de formation afin de mieux répondre aux besoins des entreprises (Orientation 2), notamment au regard des enjeux liés aux transitions énergétique et environnementale, est partagée par le CESER.

L'amélioration de l'attractivité de ces métiers ne saurait toutefois se limiter à la réalisation d'un diagnostic (Action 2.1) et à l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation (Action 2.2), même si ces aspects sont importants.

Cette filière souffre notamment d'une forte rotation des effectifs et de pratiques de prêt de main d'œuvre européenne. Pour améliorer l'attractivité de ces métiers, la filière doit avoir une approche exigeante sur les conditions d'emploi, de vie et de logement des salariés. Elle doit également améliorer la reconnaissance de ces métiers en :

- réhaussant les grilles des salaires, particulièrement celles autour du Salaire minimum de croissance (SMIC),

<sup>1</sup> Les quatre ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine sont : Bordeaux et La Rochelle (Grands ports maritimes), Bayonne (port régional), Rochefort-Tonnay-Charente (port départemental).

- travaillant en profondeur sur les conditions de travail, la réduction et la reconnaissance des pénibilités,
- luttant contre le management agressif, encore trop répandu dans ce secteur d'activité.

**Le CESER partage la volonté de la feuille de route d'améliorer l'attractivité des métiers de ce secteur mais invite le Conseil régional à aller plus loin en s'intéressant à la revalorisation des salaires, particulièrement ceux proches du SMIC, à l'amélioration des conditions de travail et en promouvant une autre conception du travail.**



Proposition de la Commission 4 : « Économie »  
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FREMONT ; Secrétaire : Anne COUVEZ

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »  
Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY



Vote sur l'avis du CESER  
« Feuille de route des Industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 »

132 votants  
132 pour

Adopté à l'unanimité

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

## Plan thermal 2023-2028

Séance plénière du 22 mars 2023

*Le CESER souligne la vocation fondamentalement économique et la cohérence d'ensemble de ce Plan thermal, en direction des opérateurs et des territoires concernés.*

*Il encourage le Conseil régional à travailler plus largement la dimension de la prévention en santé autour de ce Plan, non seulement en direction des curistes mais plus largement des populations permanentes et saisonnières, en lien avec les collectivités, les acteurs de la société civile et les populations des stations.*

*Il soutient la démarche de renforcement de ce Plan thermal en matière de responsabilité sociale et environnementale pour un thermalisme durable.*

Le CESER reconnaît l'importance de l'activité thermale et des activités qui lui sont associées pour les territoires les plus directement concernés en Nouvelle-Aquitaine, s'agissant dans la plupart des cas de territoires ruraux.

### Un Plan thermal d'abord à vocation économique

Il comprend que cette activité est historiquement et structurellement liée à la prodigation de soins destinés à des curistes souffrant de diverses maladies chroniques (articulaires, vasculaires ou neurologiques...), c'est-à-dire par crénothérapie, ce qui explique son rattachement à la feuille de route « santé » du Conseil régional.

Il relève cependant que la vocation essentielle de ce plan thermal vise à asseoir et à développer une filière économique en accompagnant les projets de structuration de cette filière, de modernisation des stations et des établissements thermaux, à diversifier les activités et les retombées économiques (cosmétique, tourisme thermal et de bien être...).

De ce point de vue, le CESER considère que les axes d'intervention proposés répondent aux principaux enjeux identifiés, en ouvrant des perspectives intéressantes pour les opérateurs de ce secteur non sans souligner les disparités de l'offre existante compte-tenu de la vétusté du patrimoine de certaines stations (ex : Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes).

Il invite le Conseil régional à veiller à l'implication de l'ensemble des opérateurs/collectivités potentiellement concernés par ce Plan, tous.tes n'étant pas parties prenantes du cluster Aqvi O Thermes.

## Un volet sanitaire incontournable, qui appelle une démarche plus poussée et approfondie avec les territoires

La dimension sanitaire de ce Plan thermal est diversement abordée, à la fois dans le cadre d'un chantier spécifique en matière de prévention en santé en direction des curistes mais également sous l'angle de développements possibles en lien avec la « silver économie » ou en favorisant les innovations et la recherche.

Le CESER encourage la région à étendre la démarche de prévention en accompagnant les territoires concernés comme territoires exemplaires en matière de prévention en santé, non seulement envers les curistes mais plus largement en direction de la population permanente et saisonnière. Cela supposerait une action plus globale, qui pourrait aussi intéresser les scolaires et/ou les jeunes, les associations locales et professionnels de santé.

Plus largement, il considère que ce cadre d'intervention constitue un terrain propice de déploiement de l'approche « *Une seule santé* », combinant santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes, autrement dit de prise en compte des facteurs de risques environnementaux dans leurs incidences sanitaires.

## Un plan thermal en phase avec « Néo Terra 2 » et les éco-socio-conditionnalités ?

Le CESER apprécie que ce Plan thermal intègre d'une part un volet visant l'accélération de la transition vers un « thermalisme durable » (dont un chantier sur la responsabilité sociétale) et un volet social visant à attirer les compétences et comprenant un chantier d'amélioration des statuts et rémunérations des personnels. En cela, ce Plan thermal s'inscrit également dans l'esprit de la feuille de route « tourisme durable », parallèlement soumise à la délibération, laquelle offre une illustration assez claire et remarquable d'une déclinaison possible d'une politique écologiquement et socialement responsable de la collectivité.

Le CESER insiste sur l'enjeu de préservation de la ressource en eau et de sa qualité pour le thermalisme, qui ne relève pas de la seule responsabilité des acteurs thermaux.

Il invite le Conseil régional à inciter les collectivités et opérateurs impliqués à développer le dialogue social avec les salariés et le dialogue territorial avec les populations résidentes sur les enjeux et projets locaux en matière de thermalisme et de santé.



Proposition de la Commission 5 : « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec la contribution de la Commission :

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse Valérie FRÉMONT

Vote sur l'avis du CESER

« Plan thermal 2023-2028 »

159 votants

158 pour

1 abstention

Adopté à l'unanimité

**Emmanuelle Fourneyron**

Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

## Avis « Transports ferroviaires : matériel roulant et GPSO »

Séance plénière du 22 mars 2023

*Suite logique de la reprise de propriété du matériel ferroviaire roulant, la constitution d'une Société Publique Locale (SPL) marque la volonté du Conseil régional de s'investir pleinement dans la gestion patrimoniale du parc TER.*

*Le CESER est tout particulièrement sensible à la logique de mutualisation et de coopération interrégionale. Au-delà du rapprochement judicieux avec l'Occitanie, il sera attentif à l'élargissement du périmètre de la SPL à d'autres Régions ainsi qu'à des collectivités infrarégionales.*

*Il souhaite que les délibérations sur le sujet, qui répondent à un phasage de décisions techniques successives, soient inscrites dans un contexte d'ensemble et dans une stratégie régionale explicite.*

*Impliquant une redéfinition du rôle des acteurs, la création d'une SPL chargée de porter la politique d'acquisition et de maintenance lourde du parc matériel n'est pas sans poser, pour les étapes à venir, de fortes interrogations qu'il est nécessaire de clarifier. Celles-ci tiennent en particulier à la qualité du service public, au regard, notamment, de l'exigence absolue de sécurité des circulations, à la capacité de la SPL de disposer des compétences techniques et des données nécessaires à sa prise de responsabilité ou encore, à l'avenir des centres de maintenance de la région et des personnels qui y travaillent.*

*Le CESER prend enfin acte de l'avenant n° 1 au plan de financement du Grand projet Sud-Ouest (GPSO).*

*Au-delà, il rappelle que de nombreuses incertitudes demeurent sur le montage financier, liées notamment à l'évolution du coût du projet, au financement européen ou encore à l'impact de la « fiscalité GPSO » sur les territoires et leurs habitants et entreprises.*

### Création d'une Société Publique Locale (SPL) pour la gestion des matériels TER

#### La suite logique de la reprise de propriété des matériels TER

Le 17 octobre 2022, le Conseil régional a approuvé le transfert de propriété du matériel roulant ferroviaire, en application de la loi du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire. Cela représente 148 rames, d'une valeur nette comptable de 375 millions d'euros.

En reprenant ainsi la propriété de ces matériels qu'elle a quasiment entièrement financés, la Région a ainsi fait le choix d'assurer une gestion patrimoniale de son matériel roulant sur l'ensemble de son cycle de vie.

Il s'agit notamment pour elle de :

- déterminer la politique d'acquisition du matériel ;
- définir des objectifs de maintenance courante ;

- piloter les opérations de maintenance lourde (verdissement, maintenance à mi-vie) et de démantèlement ;
- gérer les montages financiers de l'acquisition du matériel.

C'est dans cette perspective que le Conseil régional propose, en lien avec l'Occitanie, de constituer une Société Publique Locale (SPL) qui sera chargée des missions de commande et de maintenance lourde des matériels roulants. Alors que les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie devront mener, dans les prochaines années, d'importantes opérations d'acquisition et de maintenances lourdes du parc matériel, la recherche d'un outil de pilotage opérationnel et de portage financier de ces programmes est la conséquence du choix de la reprise de propriété du matériel roulant.

## La SPL : une mutualisation judicieuse avec l'Occitanie

Alors que les investissements devront être soutenus afin d'accompagner, dans un cadre budgétaire toujours contraint, le nécessaire développement de l'offre ferroviaire, la logique de mutualisation interrégionale est, pour le CESER, judicieuse. La mise en commun des moyens, notamment d'ingénierie, trouve d'autant plus son intérêt dans un domaine aussi technique que celui de la gestion du matériel ferroviaire ; les économies d'échelle, bien qu'*a priori* inférieures à celles réalisées sur une commande nationale telle que passée actuellement, pourraient également favoriser la maîtrise des coûts d'acquisition ou de maintenance lourde.

Le CESER note avec intérêt le rapprochement avec la Région Occitanie, qui s'engage elle aussi dans un programme d'investissement important et dont le parc matériel présente des caractéristiques proches de la Nouvelle-Aquitaine. S'il a conscience que la démarche n'en est qu'à des débuts, le CESER sera attentif à l'évolution du périmètre de la SPL. Il note en particulier que des perspectives de rapprochement avec d'autres Régions sont envisageables ; la possibilité d'une mutualisation à « géométrie variable » selon les sujets peut de ce point de vue se révéler intéressante<sup>1</sup>. Plus spécifiquement, l'entrée de collectivités infrarégionales dans cette société publique locale pourrait avoir du sens, notamment en vue du déploiement des RER métropolitains. Le CESER note toutefois que la multiplication des collectivités décisionnaires ((AOM, AOM2, ...) ou (agglomération, métropole, ...)) peut complexifier les prises de décision notamment quand les enjeux de financement sont lourds.

S'il partage la logique de la démarche, le CESER regrette toutefois que le projet de délibération n'étaye pas davantage le choix de la SPL. Le document évoque la souplesse d'une structure de droit privée qui reste, du fait de ses capitaux exclusivement publics, maîtrisée par les collectivités ; le lissage dans le temps des investissements régionaux est également mis en avant. La présentation de la délibération par les services du Conseil régional devant la Commission n° 2 « *Développement des territoires et mobilité* » du CESER a permis de mieux éclairer le choix de la SPL au regard des autres scénarios étudiés (régie, syndicat mixte, partenaires privés...). La volonté de souplesse dans l'entrée et la sortie de la structure, de coopération sans transfert de compétence ou encore de maîtrise publique légitimement en effet pleinement le recours à la formule de la Société Publique Locale. Sans entrer dans une analyse détaillée, ces quelques éléments de comparaison ont permis de mieux appréhender la signification et la portée du choix régional. Le CESER préconise toutefois de prévoir une réversibilité de la gestion patrimoniale du matériel roulant confiée à la SPL permettant notamment un retour de responsabilité technique. Dans le même esprit, le CESER souhaite qu'une information sur l'installation et la montée en puissance de la SPL puisse être régulièrement apportée aux assemblées régionales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

Dans le même sens, il aurait été intéressant que la délibération indique les éléments de contexte plus général dans lequel s'inscrit la démarche du Conseil régional : ouverture à la concurrence des TER, nécessité d'une plus grande transparence dans les coûts présentés par l'opérateur historique... Le CESER souhaiterait ainsi que les délibérations passées et à venir, qui répondent à un phasage de décisions techniques successives (reprise de propriété, création d'une SPL...), soient inscrites dans une stratégie régionale explicite.

### Le CESER :

- **note avec intérêt la création d'une Société Publique Locale (SPL) chargée de l'acquisition et de la maintenance lourde du matériel ferroviaire roulant. Suite logique de la reprise de propriété du parc TER, le projet de délibération s'inscrit dans la volonté de la Région de maîtriser la gestion patrimoniale des matériels ;**
- **souscrit à la logique de mutualisation interrégionale de l'acquisition et de la maintenance des matériels roulants. La volonté de souplesse dans l'entrée et la sortie de la structure, de coopération sans transfert de compétence ou encore de maîtrise publique légitimement pleinement le recours à la formule de la SPL ;** .../...

<sup>1</sup> Chaque Région passant son propre contrat de concession avec la SPL.  
Avis – Séance plénière du 22 mars 2023



- **note le rapprochement judicieux avec l'Occitanie et sera attentif à l'évolution future du périmètre de la SPL à d'autres régions ou à des collectivités infrarégionales ;**
- **souhaite que les délibérations passées et à venir, qui répondent à un phasage de décisions techniques successives soient inscrites dans un contexte d'ensemble (ouverture à la concurrence des TER, transparence des coûts...) et dans une stratégie régionale explicite.**

## Des interrogations sur la qualité du service public régional de transport dans les étapes à venir

Les projets de statuts confèrent à la Société Publique Locale (SPL) un champ d'intervention potentiellement large. Au-delà des opérations d'acquisition et de maintenance lourde du matériel roulant identifiées à ce stade, le CESER note que la SPL aura également vocation à intervenir sur les actifs immobiliers, tels que les centres de maintenance.

La volonté du Conseil régional de jouer pleinement son rôle d'autorité organisatrice de transports, en assurant notamment la gestion patrimoniale du matériel roulant, n'est pas en soi contestable. Pour autant, elle implique, dans un domaine au cœur d'importants enjeux, une redéfinition du rôle des acteurs (Régions, mainteneur actuel, futurs opérateurs de transport et de maintenance...) qui n'est pas neutre. La création d'une SPL chargée de porter la politique d'acquisition et de maintenance lourde du parc matériel n'est en effet pas sans poser de fortes interrogations. Le CESER ne peut ici que rappeler les inquiétudes formulées dans son avis d'octobre 2022<sup>2</sup>, tenant en particulier :

- à la qualité du service public, au regard, en particulier, de l'exigence absolue de sécurité des circulations qui est en partie conditionnée par les conditions de maintenance des matériels roulants. Si la sécurité devra rester la priorité n° 1, autour de quels objectifs, sur quels critères la collectivité envisage-t-elle d'articuler sa politique de maintenance ?

Les conditions de la prise de responsabilité de la gestion du parc matériel par la SPL seront déterminantes dans le succès de la démarche. Sur un sujet aussi complexe que la maintenance du matériel roulant, la montée en compétence des collectivités est un enjeu central auquel il conviendra d'être particulièrement attentif tout au long des étapes à venir. Cela supposera en particulier pour la SPL de se doter des compétences techniques d'ingénierie de la maintenance des trains, qui sont très spécifiques.

L'enjeu est aussi celui de pouvoir disposer des données nécessaires à la prise de décisions éclairées, ce qui suppose un minimum de transparence technique et financière dans les relations entre la SNCF, mainteneur actuel, et la SPL. Les services du Conseil régional ont indiqué disposer des données nécessaires, qu'il faudra ensuite pouvoir utilement exploiter pour définir une politique de maintenance conforme aux objectifs régionaux ;

- aux modalités du suivi du parc matériel : quel traitement du retour d'expérience des défaillances et incidents rencontrés par chaque flotte d'engins moteurs, jusqu'alors centralisé au niveau national ? Dans quelle mesure un parc réduit va-t-il impacter les conditions d'approvisionnement et de logistique pour les pièces nécessaires aux opérations de maintenance ?
- à la volonté de l'opérateur historique de continuer à s'investir dans la maintenance du matériel ; plus généralement, la création de la SPL et la possibilité de recourir à d'autres mainteneurs posent la question de la place qu'occupera, à terme, la maintenance dans les activités du groupe SNCF ;
- à l'avenir des centres de maintenance (Bordeaux, Saintes, Périgueux et Limoges) dans lesquels la Région a fortement investi. Le mainteneur choisi par la SPL s'appuiera-t-il sur l'expertise de ces centres ou sur ses propres structures ? Quel sera l'impact sur les personnels de ces centres ? Au-delà de qui seront-ils transférés, et à quelles conditions sociales ? Ce sont plus de 500 personnes qui sont concernées, et pour lesquelles les conditions d'emploi ne sont pas abordées ; au-delà de la situation des personnels, quel impact pour les territoires d'implantation de ces centres qui sont, pour certains, déjà fragilisés ?

Le projet de délibération, en dépit des avancées qu'il porte en matière d'optimisation des coûts et de mutualisation des moyens, n'apporte que peu de réponses à ces nombreuses interrogations. Le CESER demande ainsi que la création de cette SPL s'inscrive dans une approche plus stratégique, en identifiant les enjeux techniques, financiers ou encore sociaux de la démarche.

De plus, la délibération ne fait pas apparaître l'incidence de cette organisation sur les coûts de production des différents lots.

<sup>2</sup> CESER Nouvelle-Aquitaine, *Avis sur la reprise de propriété du matériel roulant ferroviaire*, séance plénière des 11 et 12 octobre 2022.

**Impliquant une redéfinition du rôle des acteurs, la création d'une Société Publique Locale (SPL) chargée de porter la politique d'acquisition et de maintenance lourde du parc matériel n'est pas sans poser, pour les étapes à venir, de fortes interrogations qu'il est nécessaire de clarifier, tenant en particulier :**

- à la qualité du service public, au regard, notamment, de l'exigence absolue de sécurité des circulations ;
- à la capacité de la SPL de disposer des compétences techniques et des données nécessaires à sa prise de responsabilité ;
- aux modalités de suivi du parc matériel, jusqu'alors centralisées au niveau national ;
- à la place qu'occupera, à terme, la maintenance dans l'activité de la SNCF ;
- à l'avenir des centres de maintenance dans lesquels la Région a beaucoup investi ;
- à l'emploi et aux conditions sociales des cheminots qui y travaillent, et à l'impact sur les territoires ;
- à éclaircir l'imputation des coûts de propriété afin de comparer avec le système d'exploitation actuel.

## Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) : avenant n° 1 au plan de financement

### La perspective d'un remboursement des avances régionales...

Lors de sa session plénière du 13 décembre 2021, le Conseil régional a approuvé le plan de financement de GPSO et sa participation à hauteur de 710,3 millions d'euros (fiscalité dédiée déduite). Afin de sécuriser le financement du projet d'infrastructure et la création de l'Établissement public local « *Société du Grand Projet du Sud-Ouest* », la Région a accepté, en février 2022, de compenser, à hauteur de 225,6 M€ les défections constatées de collectivités infrarégionales néo-aquitaines. L'accord de la Région était toutefois subordonné à la garantie que les « bonnes fortunes »<sup>3</sup> survenant au cours du projet lui soient affectées prioritairement jusqu'au remboursement intégral de l'avance consentie.

Le CESER prend acte de l'ajout au plan de financement d'un article additionnel qui flèche au profit de la Région Nouvelle-Aquitaine les trois « bonnes fortunes » identifiées. Il note que d'ores et déjà les lois de finances pour 2022 et 2023, confirment la troisième d'entre elles, avec des recettes fiscales attendues supérieures aux prévisions. Le Conseil régional estime que « *sur le strict périmètre de Nouvelle-Aquitaine, ce gisement fiscal additionnel pourrait représenter 8,8 M€ supplémentaires par an, soit 353,5 M€, ce qui représente près de deux fois le montant des avances consenties par la Région Nouvelle-Aquitaine* ».

Le CESER prend enfin acte de l'entrée de l'agglomération du Grand Dax au plan de financement du GPSO à hauteur de 12,8 M€, réduisant d'autant le défaut de financement des collectivités néo-aquitaines à 212,8 M€ (fiscalité additionnelle déduite).

### ... mais des incertitudes demeurent sur le montage financier du projet

Ce premier avenant au plan de financement devrait ainsi permettre le remboursement intégral de l'avance consentie par la Région. Pour autant, de nombreuses interrogations et incertitudes demeurent dans le financement du GPSO. Dans sa contribution sur *Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest : interrogations, attentes et exigences*, adoptée le 28 février dernier, le CESER invite en particulier à :

- réactualiser les coûts du projet, qui pourraient être revus à la hausse si le contexte inflationniste perdurait, en en précisant l'impact pour les financeurs ;
- préciser le financement de la ligne Bordeaux-Dax qui n'est pas assuré, à ce stade, du côté de l'État ;
- préciser l'impact de la « fiscalité GPSO » pour les ménages et les entreprises des territoires concernés et à interroger, au nom de l'équité territoriale, le critère géographique d'imposition<sup>4</sup> ;

<sup>3</sup> À savoir une participation de l'Europe plus élevée que prévue dans le plan de financement, la participation de SNCF Réseau au financement du GPSO et enfin des recettes fiscales supérieures aux prévisions.

<sup>4</sup> La taxe spéciale d'équipement (TSE) et la taxe spéciale complémentaire à la TSE seront perçues dans les communes situées à moins de 60 minutes en voiture d'une gare desservie par la future LGV.

- lever les incertitudes liées au financement européen, en l'attente de la réponse aux prochains appels à projet : que se passera-t-il en cas d'absence de financement européen, ou à un niveau moins élevé que les 20 % attendus ?

**Le CESER prend acte de l'avenant n° 1 au plan de financement du Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) qui devrait permettre, en l'état actuel, le remboursement des avances consenties par la Région pour compenser les déficiences de certaines collectivités infrarégionales.**

**Pour autant, de nombreuses incertitudes demeurent sur le montage financier du projet.**

**Le CESER invite ainsi à :**

- réactualiser les coûts du projet pour tenir compte, en particulier, du contexte inflationniste ;
- préciser le financement de la ligne Bordeaux-Dax, non assuré à ce stade ;
- lever les incertitudes liées au financement européen attendu ;
- préciser l'impact de la « fiscalité GPSO » et à interroger, au nom de l'équité territoriale, le critère géographique d'imposition retenu par le législateur.



---

Proposition de la Commission 2 « Développement des territoires & Mobilité »  
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Avec les contributions des Commissions :

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Avis « Transports ferroviaires : matériel roulant et GPSO » »

159 votants  
158 pour  
0 contre  
1 abstention

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine



# AVIS

Rapport du Conseil régional – réf. 2367777

## Règlement d'intervention des aides régionales pour le développement des compétences en entreprises

Séance plénière des 21 et 22 mars 2023

*Le CESER Partage le constat initial concernant les transformations en cours, la pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs et le changement profond du rapport au travail.*

*Un décalage est relevé dans le projet de délibération entre une volonté affichée de répondre aux aspirations individuelles des salariés, notamment en matière de sens au travail, et la stratégie globale proposée, axée essentiellement sur les besoins des employeurs.*

*Au niveau des employeurs, l'accompagnement au changement doit par ailleurs aller au-delà de la seule structuration de la fonction ressources humaines (RH) et s'inscrire au long terme au sein des entreprises.*

*Le choix du seul secteur industriel pour cibler les aides prévues dans l'axe 1 semble limitatif par rapport aux besoins réels.*

*Il est enfin nécessaire d'articuler plus concrètement le projet proposé avec les besoins des territoires, bassins d'emploi et bassins de vie.*

## Un constat initial partagé, des réponses qui doivent d'abord faire l'objet d'un dialogue social

Le constat initial est partagé par le CESER :

- Transformations sociétales et environnementales liés aux récentes crises ;
- Pénurie de main-d'œuvre dans la plupart des secteurs ;
- Changement du rapport au travail et recherche de sens au travail.

Le CESER rappelle que l'adaptation et le développement des compétences au sein de l'entreprise relève de la responsabilité de l'employeur. Il fait l'objet d'un dialogue social au sein des entreprises *via* les Comités sociaux et économiques (CSE) quand ils existent, des branches, et des champs interprofessionnel et multi-professionnel.

## Un accompagnement des salariés à renforcer pour traiter le décalage entre volonté de répondre aux aspirations individuelles et stratégie globale

Dans l'introduction du projet, le Conseil régional évoque les actifs de plus en plus nombreux à exprimer leur quête de sens, la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle et leurs attentes en termes d'organisations du travail novatrices correspondant à ces aspirations.

Le CESER ne retrouve pas de réponse proposée à ces besoins dans le projet de règlement d'intervention. L'évaluation réalisée sous l'égide de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) fait ressortir que le précédent règlement d'intervention répond aux besoins des entreprises. Qu'en est-il de la réponse aux besoins exprimés par les actifs ?

S'agissant du « former plutôt que licencier », l'assemblée socioprofessionnelle souhaiterait connaître le devenir des salariés des entreprises aidées dans le cadre du précédent règlement d'intervention, à l'aide d'éléments plus fins d'analyse.

**S'engager plus fortement dans les dispositifs d'accompagnement des salariés.  
Promouvoir le Conseil en évolution professionnelle (CEP).**

## Un accompagnement des employeurs à penser au-delà de la seule structuration de la fonction RH

Il pourrait être pertinent de développer un volet d'accompagnement aux changements au sein même des entreprises,

Il est en effet important de distinguer l'accompagnement d'une entreprise à s'adapter aux transitions multiples en cours et l'accompagnement de toutes les composantes de l'entreprise au changement qui doit devenir légitime aux yeux de tous, afin que tout le monde soit partie prenante du changement.

C'est pourquoi la seule aide à la structuration de la fonction RH, si elle est très importante et répond à des besoins des entreprises, semble insuffisante car il s'agit d'une vision court-termiste. Or, le développement des compétences des RH dans les entreprises devrait relever davantage d'une vision de long terme.

**Élargir l'Accompagnement individuel des entreprises (AIE) « Structuration RH / RSE » à l'accompagnement au changement dans l'ensemble des composantes hiérarchiques et fonctionnelles de ces dernières.**

## Un soutien ciblé sur les entreprises industrielles qui pose question

L'axe 1 du règlement d'intervention est dirigé spécifiquement vers l'industrie. Le CESER s'interroge sur ce choix.

Les entreprises de ce domaine ont-elles été plus particulièrement touchées par les crises de ces dernières années ? La question de la pénurie de main d'œuvre et de la quête de sens ne sont pas l'apanage du seul secteur industriel.

Ces entreprises ne sont par ailleurs pas les plus pourvoyeuses d'emploi sur le territoire.

Des règlements d'intervention de ce type pour d'autres secteurs et d'autres types d'entreprises sont-ils prévus (Très petites entreprises -TPE-, Économie sociale et solidaire -ESS-...) ?

**Élargir l'axe 1 du projet à l'ensemble des secteurs économiques et types d'entreprises afin que l'appui aux développements des compétences dans le secteur industriel ne se fasse pas au détriment des autres secteurs.**

## Un projet dont la mise en œuvre est à articuler avec les besoins des territoires

Le nouveau règlement se fixe parmi les objectifs « d'accompagner l'adaptation et l'anticipation des compétences des entreprises d'une même filière à partir de démarches de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) interentreprises. »

Par ailleurs il se propose de « soutenir les actions collectives de formation des salariés au sein d'une même filière économique ou inter-filières. »

Le CESER se pose la question du lien avec les bassins d'emploi, de vie et plus largement des territoires pour la mise en place des actions prévues dans le cadre de ces objectifs.

L'évolution professionnelle au sein des branches ou d'une filière relève du dialogue social dans ces dernières. Afin d'accompagner au mieux les actifs en quête de sens dont il est question au début du document, l'assemblée socio-professionnelle propose au Conseil régional de prioriser les projets de transfert de compétence d'une branche ou d'une filière à une autre, notamment en répondant aux besoins des territoires.

**Afin de ne pas empiéter sur les politiques de branche en matière d'évolution professionnelle, il est recommandé de prioriser une intervention portant sur les transferts de compétences d'une branche à une autre ou d'une filière à une autre.**

**Pour articuler efficacement l'action mise en œuvre avec les besoins des territoires, se rapprocher des Conseils de développement et des collectivités infra-régionales, notamment les intercommunalités.**



---

Proposition de la Commission 1 : « Éducation, Formation et Emploi »  
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Avec la contribution de la commissions 4 - « Économie »  
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Vote sur l'avis du CESER

« Règlement d'intervention des aides régionales pour le développement des compétences en entreprises »

116 votants  
116 pour

Adopté à l'unanimité

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

## Règlement d'intervention Habitat

Séance plénière du 22 mars 2023

***Le CESER souligne l'importance des difficultés et des besoins en termes d'accès à un logement à un coût abordable pour une part croissante de la population en région.***

***C'est pourquoi, tout en considérant la dispersion des compétences dans ce domaine, il accueille favorablement ce règlement d'intervention non sans exprimer ses inquiétudes au regard du risque d'un désengagement accru de l'État et la nécessité d'une large mobilisation des acteurs publics et privés en région sur ce sujet.***

***Le CESER formule diverses préconisations sur les différents axes proposés dans ce règlement, en réponse aux besoins de logement des jeunes, des saisonniers mais aussi des salariés à bas revenus les plus éloignés de leur lieu de travail et des territoires actuellement les plus vulnérables.***

***Il considère dans ce cadre l'intérêt d'une mobilisation des employeurs, notamment via Action logement qui perçoit la PEEC et la PEAEC (participation des employeurs à l'effort de construction).***

L'accès à un logement à un coût abordable et à un habitat décent, notamment dans un contexte marqué par une pression inflationniste accrue et un coût croissant des dépenses d'énergie (chauffage et mobilité), reste une difficulté majeure pour un très grand nombre de ménages et d'actifs en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le CESER le souligne dans le rapport présenté lors de cette même session plénière sur la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine<sup>1</sup>.

Or, les dépenses de logement représentent une part croissante du budget, s'agissant le plus souvent de dépenses dites contraintes ou pré-engagées. En trente ans, le taux d'effort des locataires, c'est-à-dire la part consacrée au logement, a doublé. Le contexte inflationniste actuel se traduit par des difficultés accrues pour une part de plus en plus importante de personnes ou familles, notamment parmi les plus vulnérables, pour faire face aux dépenses liées à un loyer, à un emprunt ou aux charges associées à l'occupation d'un logement. En Nouvelle-Aquitaine, plus du quart des locataires (26 % soit 244 000) et plus de 7 % des propriétaires (127 000) vivent sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup>.

L'offre actuelle en logement social, destinée aux ménages à revenus modestes, est trop limitée. Pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, le stock des demandes de logement social en attente correspond au tiers du parc existant, soit plus de 105 000 demandes non pourvues (hors demandes de mutation à l'intérieur du parc social). Plus de la moitié (54 %) des bénéficiaires d'une aide au logement dispose de bas revenus et 436 000 ménages sont en situation de précarité énergétique liée au logement.

Les difficultés d'accès au logement sont encore plus marquées dans les territoires urbains où le marché immobilier est le plus tendu (ex : agglomération bordelaise, côte basque, littoral charentais), autrement dit ceux où l'offre en logement est significativement inférieure à la demande sociale. Cependant, les besoins s'expriment aussi dans les territoires plus périphériques, littoraux et ruraux, avec la concurrence parfois exercée par l'immobilier touristique.

<sup>1</sup> « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine ; à partir de l'expression des personnes en situation de pauvreté et de leur expertise », CESER de Nouvelle-Aquitaine, mars 2023

<sup>2</sup> Soit moins de 1 077 € de revenu disponible par unité de consommation  
 Avis – Séance plénière du 22 mars 2023

Ces tensions génèrent des phénomènes spéculatifs qui alimentent à la fois une hausse des coûts de logement et l'éviction-relégation de familles modestes en périphérie plus ou moins lointaine des agglomérations concernées et de leurs zones d'emploi.

Les opérateurs régionaux du logement social dressent le même constat et soulignent la dégradation des conditions actuelles de réalisation des programmes d'investissement dans le parc social, avec un modèle économique de plus en plus affaibli. Comment dans ces conditions répondre aux besoins à venir, soit + 11 000 logements sociaux par an selon l'Union régionale des HLM et entre + 37 000 et + 40 000 selon l'INSEE d'ici à 2030 en prenant en compte le déficit actuel ?<sup>3</sup>

Dans un tel contexte et tout en considérant l'éclatement des compétences dans ce domaine, le CESER accueille favorablement les enjeux soulignés dans ce règlement d'intervention : intégration de l'habitat dans la déclinaison du SRADDET et des contrats de territoires, souci de rééquilibrage territorial avec prise en compte des besoins des territoires ruraux, accompagnement à la sobriété foncière, simplification des règlements d'intervention (habitat et rénovation énergétique), mobilisation d'un panel d'interventions de manière diversifiée et évolutive.

**Il considère cependant que la réponse à une telle situation imposerait une politique d'investissement beaucoup plus volontariste de l'État et à l'échelle nationale (dont politique fiscale), au lieu de quoi l'État envisage de décentraliser une partie de ses compétences en matière de logement, ce qui ne va pas sans susciter quelques inquiétudes. Il considère la nécessité d'une stratégie et d'une coordination de l'ensemble des acteurs sur cette question en région, par exemple au travers du Comité régional du Logement et de l'Habitat, et s'interroge sur l'opportunité d'une concentration de l'intervention régionale pour le logement des jeunes (étudiants, apprentis, actifs en insertion ou en emploi).**

## **Poursuivre l'effort en matière de logement des étudiants et des jeunes : une nécessité**

Le CESER salue l'implication du Conseil régional dans ce domaine, qui a permis la création de 6 000 logements au cours des 6 années passées. Les étudiants et les jeunes de manière plus générale sont parmi ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés pour accéder à un logement autonome, que ce soit dans le cadre de leur parcours d'études ou lors de leur arrivée sur le marché du travail. Une large majorité des étudiants de l'enseignement supérieur est obligée de quitter le domicile familial pour suivre leurs études. Si un quart d'entre eux trouvent une solution dans les résidences universitaires ou dans un foyer ou chez l'habitant, plus de la moitié n'a d'autre solution que le marché libre. Les trois quarts des étudiants disent avoir rencontré des difficultés pour trouver un logement adapté à leur budget et le poids de ce poste représente en moyenne près des deux tiers de leurs ressources<sup>4</sup>.

**C'est pourquoi le CESER accueille favorablement les mesures annoncées dans ce règlement d'intervention, en appréciant notamment les bonifications proposées en termes « d'offre innovante » (dont développement de l'intermédiation locative) ou en termes de bonification sociale.**

**Il propose au Conseil régional de formaliser cet effort dans le cadre d'un Plan pluriannuel d'investissement associant les bailleurs sociaux (dont CROUS et Action Logement), les collectivités territoriales, l'Union Régionale Habitat Jeunes (URHAJ) et la Banque des territoires.**

**Dans ce même registre, le CESER invite plus largement le Conseil régional à un bilan de la convention signée en 2017 avec Action Logement et à un renouvellement de celle-ci sur des bases actualisées. Dans ce cadre il invite le Conseil régional à étudier la faisabilité et les modalités d'une contribution régionale au fonds de garantie VISALE, qui permet à la fois de garantir l'accès au logement pour de jeunes salariés (moins de 30 ans et moins de 1 500 € de salaire mensuel) et d'offrir une garantie aux bailleurs privés concernés.**

<sup>3</sup> Cf. « Livre blanc : relancer le logement social en Nouvelle-Aquitaine » (décembre 2021) et « 23 000 nouveaux ménages à loger chaque année d'ici à 2030 » (INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n°78, septembre 2019).

<sup>4</sup> Cf. « Quelle est la situation des étudiants face au logement ? Enquête logement étudiants 2021/2022 », Convention de coopération territoriale des Universités de Nouvelle-Aquitaine



## Logement des saisonniers : une initiative qui appelle une mobilisation parallèle des employeurs

Le CESER a déjà, à de maintes occasions, évoqué la nécessité d'une réponse adaptée aux besoins de logements des salariés saisonniers, mobilisés dans divers secteurs d'activité (agriculture, tourisme mais aussi services à la personne et commerce).

Il dénonce les situations indignes encore constatés à ce sujet par les services de l'État en région, au mépris de la dignité de salariés particulièrement vulnérables et précaires<sup>5</sup> parmi lesquels des travailleurs immigrés.

Le CESER note la volonté du Conseil régional d'étendre les possibilités de mise à disposition des capacités offertes hors périodes scolaires par les internats de lycées, moyennant des solutions plus adaptées de gestion (ex : gardiennage). Il relève cependant que cette solution reste soumise à diverses contraintes ou autres usages dans les territoires les plus directement concernés. Le CESER considère en outre que la problématique du logement de saisonniers reste posée y compris en dehors des périodes de pleine saison estivale et concerne une assez large diversité de travailleurs (étudiants et jeunes, personnes plus âgées, étrangers...) mobilisés dans plusieurs secteurs d'activité (agriculture et agroalimentaire, tourisme, services et commerce, culture).

Cette réalité appelle donc des réponses plus globales impliquant les employeurs, dans le respect des dispositions réglementaires et de la dignité des personnes.

**Le CESER souscrit aux orientations retenues dans ce domaine et du plan d'actions proposé par ailleurs, qui s'inscrivent dans le prolongement d'actions antérieures. Il considère toutefois que cette démarche, qui intéresse les acteurs économiques, devraient nécessairement impliquer les employeurs de personnels saisonniers, entre autres au travers d'Action Logement qui perçoit la participation des employeurs (dont employeurs agricoles) à l'effort de construction.**

## Pour un rééquilibrage de l'offre adossée aux besoins des territoires et aux besoins sociaux

Le CESER partage globalement les principales orientations visant à une meilleure prise en compte des besoins de logement dans les territoires ruraux ou encore de rénovation énergétique des logements sociaux, en particulier dans l'ensemble du parc le plus vétuste souvent situé dans des villes moyennes ou petites villes de Nouvelle-Aquitaine.

**Il s'interroge sur les possibilités de mobilisation, en lien avec les collectivités locales, d'une partie des lits meublés touristiques non classés (389 000 lits) essentiellement localisés en zones littorales ou dans la parc vacant (plus de 302 000 logements).**

**Il appelle l'attention du Conseil régional sur la nécessité de prise en compte des besoins en logement des salariés les plus modestes, dont le lieu de travail est éloigné de leur domicile et contraints de ce fait à des déplacements dont les coûts sont de plus en plus élevés. Il l'invite par conséquent à une analyse spécifique des besoins dans ce domaine, dans le prolongement du travail réalisée par la DITP sur la précarité énergétique des actifs occupés en Nouvelle-Aquitaine.**

**Des solutions pourraient être étudiées en lien avec les bailleurs sociaux (dont Action Logement déjà cité) et diverses associations (ex : Habitat et Humanisme), telle que l'intermédiation locative, afin de favoriser l'accès à un logement plus proche des zones d'emploi pour les jeunes salariés à faibles revenus ou les chômeurs en phase de retour dans l'emploi.**

<sup>5</sup> 80 % des saisonniers vivent avec un salaire annuel moyen inférieur au seuil de pauvreté (12 400 € nets par an) – Source INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n°123, juillet 2022  
Avis – Séance plénière du 22 mars 2023

## Accompagner les bonnes pratiques des territoires sur le foncier et l'habitat : la nécessité de mobilisation d'une expertise technique

Le CESER souscrit à la volonté affichée de favoriser par l'innovation des pratiques plus vertueuses en matière de gestion foncière et d'habitat, notamment compte-tenu des perspectives d'accroissement des besoins liés à l'attractivité démographique de la Nouvelle-Aquitaine. Le CESER relève cependant que cette attractivité concerne notamment des territoires périurbains ou en périphérie des principales agglomérations et certains territoires ruraux, qui ne disposent pas toujours des moyens adéquats en termes d'ingénierie technique pour concevoir et mettre en œuvre des pratiques « innovantes ».

Il appelle également l'attention du Conseil régional sur la pénurie de logements destinés à des personnes en situation de handicap (dont les jeunes travailleurs en ESAT).

C'est pourquoi le CESER insiste sur l'importance d'un accompagnement en matière d'ingénierie et d'urbanisme. Par ailleurs, il estime que le caractère innovant de telles pratiques repose, au-delà de leur dimension technique, sur une dimension démocratique à savoir sur les possibilités d'implication de la population dans la conception de tels projets, à l'instar de certaines expériences déjà menées en région.



---

Proposition de la Commission 5 : « Vie sociale, culture et citoyenneté »  
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec les contributions des Commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT, Rapporteur : Sylvie MACHETEAU

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse Valérie FRÉMONT

Vote sur l'avis du CESER

« Règlement d'intervention Habitat »

116 votants

116 pour

Adopté à l'unanimité

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>